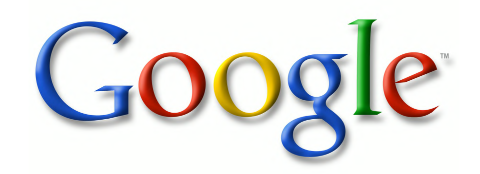



LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Septembre 1700.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES dans le Kalver-Straat.

M. DCC.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre 1700.

ARTICLE I.

The OCEANA *of* JAMES HARRINGTON, *and his other Works, som wherof are now first publish'd from his own Manuscripts. The whole collected, methodiz'd, and review'd, with an Exact Account of his Life prefix'd. By John Toland.* C'est-à-dire, * *L'Oceana de Jaques Harrington, & ses autres Ouvrages, dont quelques uns sont publiez présentement pour la pre-*

 miére

* *On expliquera dans la suite ce que l'Auteur entend par là.*

miére fois sur les propres Manuscrits de l'Auteur, le tout recueilli, mis en ordre, & revû, par Jean Toland, qui a mis au devant une Relation exacte de la Vie de l'Auteur. A Londres. 1700. in folio. pagg. 590.

I. LA premiére Piéce, qui paroit dans ce Volume, après l'Epître Dédicatoire, & la Préface, est la vie de *Jaques Harrington*, grand Républiquain d'Angleterre, & Auteur des divers Traitez qu'on nous donne ici, & dont quelques uns n'avoient jamais été publiez. Il descendoit d'une ancienne & illustre Famille du petit Comté de Rutland en Angleterre. Il nâquit au mois de Janvier de 1611. Il étoit le fils ainé de *Sapcotes Harrington*, & de *Jeanne* fille de *Guillaume Samuel* de la Ville d'Upton dans le Comté de Northamton. Il témoigna dès son enfance beaucoup d'inclination de s'instruire, & donna dès lors des marques de l'habileté où il parviendroit un jour. Après avoir fait ses études à Oxfort, il aprit plusieurs langues vivantes, dans le dessein qu'il forma de voyager dans les Pays étrangers.

Le premier qu'il vit fut la Hollande, qui étoit alors une école publique, où

où toutes les personnes du premier rang venoient aprendre le métier de la guerre. Ce fut là où il commença à refléchir sur les matiéres du Gouvernement, dont il n'avoit encore nulle connoissance, quand il partit d'Angleterre. Il entra pour quelques mois dans le service, & ayant son quartier à la Haye, il eut l'occasion d'achever de se perfectionner à la Cour du Prince d'*Orange* & à celle de la Reine de *Bohême*, alors refugiée en Hollande, qui reçut notre Auteur fort favorablement, tant pour son propre mérite, qu'en considération du Lord *Harrington* son Oncle, qui avoit été Gouverneur de cette Princesse. Le Roi de *Bohême* son Epoux sollicita Jaques Harrington d'entrer à son service, l'engagea à faire un voyage à la Cour de Danemarc avec lui, & à son retour, lui confia la principale conduite de ses affaires en Angleterre.

De Hollande, il passa en France, & de là en Italie, faisant partout, sur la nature du Gouvernement, des remarques qu'il employa ensuite dans ses Ouvrages. Il se trouva à Rome à la Fête de la Chandeleur; & vit faire au Pape la cérémonie de conserver les Cierges ce jour-là. Voyant que per-

ſonne ne pouvoit avoir de ces Cierges benits, qu'il ne baiſât auparavant les piés du S. Pére, il n'en voulut point à ce prix, quoi qu'il ſouhaitât fort d'en avoir un. Ses Compagnons de voyage ne furent pas ſi ſcrupuleux; & à leur retour, ils ſe plaignirent au Roi de ſes ſcrupules. Le Roi lui dit, qu'il devoit s'être aquitté de ce devoir, comme d'une civilité qu'on rendoit à un Prince temporel. Harrington répondit, que depuis qu'il avoit eu l'honneur de baiſer la main de Sa Majeſté, il croyoit que c'étoit au deſſous de lui de baiſer les piés de quelque autre Prince que ce fût. Cette réponſe plut ſi fort au Roi, qu'il le fit Gentilhomme privé de ſa Chambre; & ce fut dans cette qualité, qu'il accompagna ce Prince dans ſa premiére expédition contre les Ecoſſois.

Après avoir examiné toutes les formes de Gouvernement des Pays par où il avoit paſſé, il crut que celui de Veniſe étoit préférable à tout autre, étant d'une nature à ne pouvoir être changé ni par des cauſes internes, ni par des externes. Il en allégue diverſes preuves dans ſes Ouvrages.

Son attachement à l'étude l'empêcha de penſer à entrer dans les emplois pu-

Publics. Mais en 1646. les Commissaires députez par le Parlement pour mener plus près de Londres, le Roi *Charles I.* qui étoit à Newcastel, le choisirent pour tenir compagnie à ce Prince, comme une personne, qui lui étoit connuë, & qu'ils savoient n'être engagée dans aucun parti. Le Roi le reçut favorablement, & conversa avec lui avec beaucoup de familiarité. Dans la suite il devint suspect au Parlement, qui lui ôta son emploi, & s'assura même de sa personne; mais peu après le Général *Ireton* obtint sa liberté.

Après la mort de Charles I. Harrington mena une vie plus retirée qu'il n'avoit fait auparavant, & s'occupa à écrire son grand Ouvrage du Gouvernement, auquel il donna le titre d'*Oceana*, & dans lequel on prétend qu'il a le premier expliqué les véritables causes des révolutions, qui arrivent dans les Etats, ce qu'il aplique particuliérement à l'Angleterre. Cèt Ouvrage ne fut pas bien reçu de *Cromwel* ni de ses Créatures. Quand on sût qu'il étoit sous la presse, on fit tant qu'on découvrit le lieu où on l'imprimoit, on s'en saisit, & on le porta à Whitehall. L'Auteur se donna de grans mouvemens pour le recouvrer; mais

ils furent tous inutiles ; jusques à ce que s'étant avisé de s'adresser à la Lady *Claypole* fille du Protecteur, & qui avoit beaucoup de crédit sur son esprit, il sût si bien la mettre dans ses intérêts, que son Ouvrage lui fut rendu. Il le fit imprimer & le dédia à Cromwel, comme il l'avoit promis à sa Fille. Cromwel l'ayant lû, dit que l'Auteur avoit entrepris de le dépouiller de son Autorité ; mais qu'il ne quitteroit pas pour un coup de plume, ce qu'il avoit aquis à la pointe de l'épée.

Plusieurs Auteurs écrivirent contre le Livre d'Harrington ; il leur répondit, & les plus importantes de ces Réponses sont inserées dans ce Volume : mais on en a suprimé plusieurs, parce qu'elles n'étoient pas considérables, ou que ce n'étoit que des repetitions, de ce qui est contenu dans les autres piéces que l'on publie ; ou qu'enfin elles n'étoient utiles, que dans le tems auquel elles ont été écrites.

Harrington ayant épuisé la matiére du Gouvernement dans ses Ouvrages, entreprit d'avancer l'exécution de ses desseins par des Discours qu'il faisoit dans des Assemblées que diverses personnes curieuses tenoient le soir à Westmunster, & que l'on nomma *la Rote.*

Rote. Les matiéres dont on s'entretenoit concernoient le Gouvernement. Leur projet consistoit principalement à introduire les Balotes comme à Venise, dans l'Election des Membres du Parlement. Ils prétendoient qu'on devoit faire sortir tous les ans le tiers de ces Membres par Balotes, & qu'ils ne pourroient rentrer dans le Parlement que trois ans après, en sorte que dans neuf ans tout le Parlement devoit être renouvellé. Il y en eut qui proposérent cèt expédient à la Chambre, durant le tems de la Républiqne, & prétendirent faire voir, que c'étoit le seul moyen d'éviter leur ruine totale; mais il fut rejetté par le plus grand nombre, par la raison, qu'un tel établissement ruinoit tout-à-fait une autorité, dont ils vouloient continuer de jouïr. Ces Assemblées d'Harrington durerent jusques au 21. de Février, 1659. que *Monk* ayant rétabli les Membres du Parlement qui avoient été exclus, tous ces Modéles de République s'en allérent en fumée. Harrington n'ayant été engagé dans aucune Faction, n'eut ni de grandes craintes, ni de grandes espérances, lors que *Charles II.* remonta sur le Trône. Il vivoit assez retiré & s'occupoit à mettre la derniére

main à son Syſtême du Gouvernement, lors que le 28. de Décembre de 1661. il fut ſaiſi par ordre du Roi, & conduit à la Tour de Londres, accuſé de trahiſon & de mauvaiſes pratiques. L'Auteur de ſa Vie a inſéré l'Interrogat qui lui fut fait par les perſonnes nommées pour l'examiner.

Quoi qu'on ne le trouvât chargé de rien qui pût le faire condamner ſelon les Loix, on ne laiſſa pas de le retenir encore en priſon; juſques à ce qu'enfin, lors qu'on ſollicitoit ſon élargiſſement, en vertu de la Loi que les Anglois apellent *Habeas corpus*, on aprit qu'il avoit été tranſporté dans un château ſitué ſur une eſpéce de roc vis-à-vis de Plymouth, & qu'on apelle *l'Iſle de S. Nicolas.* Les incommoditez qu'il y ſoufrit l'obligérent à demander qu'il fut tranſporté à Plymouth, ce qu'on lui accorda, ſes parens s'étant rendus caution pour cinq mille livres Sterling. Un Médecin avec qui il fit connoiſſance lui ayant ordonné l'uſage d'une préparation de Gaïac dans du Caphé, il en prit ſi grande quantité le matin & le ſoir, qu'il en perdit l'eſprit. Le Gouverneur de cette Place le voyant en cèt état en eut pitié, fit ſolliciter le Roi de lui permettre de retourner à Londres,

où

où il pourroit se faire traiter plus commodément par les Médecins; ce qui lui fut enfin accordé. Mais on ne put jamais le faire revenir des infirmitez de corps & d'esprit, dans lesquelles l'avoient jetté les soufrances qu'il avoit endurées dans sa prison, & les Conseils d'un Médecin, qu'on crut avoir été gagné par ses Ennemis, lors qu'il lui conseilla l'usage du Gaïac. Il mourut à Westmunster le 11. de Septembre de 1677. & fut inhumé dans l'Eglise de S. Marguerite; où l'on a mis cette Epitaphe. *Hic jacet Jacobus Harrington Armiger filius maximus natu Sapcotis Harrington de Rand, in Com. Linc. Equitis aurati, & Janæ Uxoris ejus, filiæ Gulielmi Samuel de Upton in Com. Northamton. Militis. Qui obiit Septimo die Septembris, ætatis suæ sexagesimo sexto, anno Dom.* 1677. *Nec virtus, nec animi dotes, arrha licet æterni in animam amoris Dei, corruptione eximere queunt corpus.*

M. *Toland* a joint à la Vie d'Harrington, le commencement d'un petit Traité, dans lequel cèt Auteur donne une idée de la Nature, par laquelle il paroit, qu'Harrington qui le composa dans le tems de sa maladie, n'avoit pas l'esprit si troublé qu'on se l'imagi-

noit; mais qu'il expliquoit ſouvent ſes penſées ſur cette matiére par des emblêmes, qui faiſoient croire, à ceux qui n'en pénétroient pas le véritable ſens, que l'Auteur n'avoit pas le cerveau bien diſpoſé. Il paroit par ce petit Traité qu'Harrington avoit pénétré la doctrine du Méchaniſme du corps humain, que *Bellini*, *Borelli*, & Mr. *Pitcarn*, ont miſe dans un ſi beau jour.

On voit après cela un autre petit Traité dans lequel Harrington examine les Loix & les fondemens du Gouvernement Monarchique. Il fait voir que ce n'eſt pas le plus parfait & le plus avantageux, quoi que ce ſoit le plus généralement établi dans le Monde; & que les raiſons qu'on allégue pour le défendre valent également en faveur de tout autre Gouvernement légitimement établi, ſoit Ariſtocratique, ſoit purement Démocratique. Il parcourt toute l'Hiſtoire d'Ecoſſe & fait voir les grands troubles qui ont agité ce Royaume, depuis ſon commencement juſques à la fin. Le but qu'il ſe propoſe eſt de prouver par cèt exemple, que les Monarchies ne ſont pas les Etats les plus heureux, ni les moins ſujets aux grandes révolutions. Il remarque

marque que dans cette longue ſucceſſion des Rois d'Ecoſſe, à peine en trouvera-t-on deux de ſuite, qui ſoient morts de mort naturelle.

Ce petit Traité eſt ſuivi du grand Ouvrage d'Harrington, qu'il a nommé la *République* ou *l'Oceana*. Il entend par ce mot l'Angleterre, qu'il honore de ce nom, parce que c'eſt l'Iſle la plus conſidérable de la Mer du Nord. Cèt Ouvrage eſt compoſé de trois parties; 1. de Préliminaires. 2. Du Plan de la République, tel qu'il croyoit devoir être. 3. Et de Corollaires ou Conſéquences, qu'il tire des Principes qu'il a poſez.

Les Préliminaires contiennent les fondemens, l'origine, & les effets de toute ſorte de Gouvernement, Monarchique, Ariſtocratique & Démocratique; il parle de la corruption de ces diverſes eſpêces de Gouvernement, d'où naiſſent la Tyrannie, l'Oligarchie, & l'Anarchie; & du bon ou mauvais mélange, qui en réſultent naturellement. Il traite en particulier de ce qu'il nomme *la Prudence ancienne*, c'eſt-à-dire, de cette eſpêce de Gouvernement, qui fut la plus commune dans le Monde, juſqu'au tems de *Jules Céſar*. Il entre à cèt égard dans un

fort grand détail; il compare les Gouvernemens les uns aux autres, & fait voir leurs avantages & leurs desavantages.

L'Auteur passe de là à *la Prudence Moderne*, c'est-à-dire, à cette espéce de Gouvernement qui a prévalu dans le Monde, après que Rome eut perdu sa liberté. Il s'attache particuliérement aux Loix établies par les Goths, depuis que les Peuples du Nord eurent inondé l'Empire Romain. L'Auteur y donne une idée claire & exacte de la maniére dont l'Angleterre a été gouvernée par les Romains, par les Danois, par les Saxons, & par les Normands; jusques à ce qu'*Henri VII.* commença à miner avec adresse les fondemens de ce Gouvernement, qu'*Henri VIII.* l'ébranla furieusement, & que *Charles I.* acheva de le ruiner. Harrington explique avec beaucoup d'exactitude tout ce qui concerne l'origine de la Noblesse d'Angleterre, & des diférens Titres dont elle est honorée. Il tâche aussi d'y expliquer les véritables causes de l'abolition du Gouvernement établi par les Normands, sous Charles I. & de l'établissement de la République, ou pour mieux dire de l'Anarchie, qui succeda au

Régne

Régne de ce Prince.

Dans la Seconde Partie, qui contient le Plan de la République, tel que notre Auteur se l'étoit imaginé, il introduit neuf Législateurs parfaitement instruits des diverses espéces de Gouvernement, du mélange desquels, il veut former sa République, en prenant de châcun les Loix qu'il croit justes & utiles au bien public, rejettant celles qu'il croit injustes ou préjudiciables, & reformant celles qui ont quelque chose d'utile, mais qui sont défectueuses. Les neuf sortes de Gouvernement dont il emprunte ses loix, sont 1. Les Républiques d'Israël. 2. d'Athénes. 3. de Lacédémone. 4. de Carthage. 5. des Achéens, des Etoliens, & des Lyciens. 6. de Rome. 7. de Venise. 8. de Suisse. 9. & de Hollande. Il n'oublie pas les anciennes Monarchies d'Orient & d'Europe. Il les examine avec soin, & en pése tous les avantages & desavantages. Sa méthode est d'établir d'abord une Loi, d'y joindre ensuite l'explication, & de l'accompagner enfin d'un Discours qu'il fait faire à quelcun de ses Législateurs, & où il paroit toujours beaucoup d'habileté & de pénétration.

Dans les Corollaires, il explique com-

comment on peut achever l'Ouvrage de sa République, telle qu'il l'a décrite. Il ne se contente pas d'y expliquer ce qui concerne le Sénat & l'Assemblée du Peuple, ou la maniére de faire la guerre & de gouverner en tems de paix; il y parle encore de ce qui concerne la Discipline à l'égard de la Religion, des moyens d'assurer la liberté de conscience; de la forme particuliére dont l'Ecosse, l'Irlande, & les autres Provinces doivent être gouvernées; du Gouvernement particulier de Londres & de Westminster, qui doivent être le modéle du Gouvernement des autres Villes & Communautez. Il y donne des moyens de faire fleurir & d'augmenter le Commerce, des Loix pour régler les Universitez, des avis pour l'éducation de la Jeunesse, pour faire utilement la guerre sur Mer, pour établir des Manufactures. Il y est parlé du nombre, du choix, du devoir, & des revenus des Magistrats, & de ceux qui ont quelque Charge dans l'Etat. On voit par là que l'Auteur ne croyoit pas que tous dussent être égaux dans une République, & qu'elle ne pût subsister avec une distinction d'Etats & de Conditions. Il soûtient au contraire, qu'il est aussi impossible qu'un Etat subsiste,
sans

ſans cette diſtinction, qu'il eſt impoſſible, qu'il y aît une Armée composée de Soldats ſans Officiers, ou de ſeuls Officiers ſans Soldats.

L'Oceana eſt ſuivi d'un Traité des *Avantages du Gouvernement populaire.* L'Auteur y explique ce qu'il a avancé dans ſon grand Ouvrage, & répond à toutes les Objections qui ont été faites contre ſa doctrine. Il y diſpute auſſi contre les Docteurs *Hammond* & *Seaman*, ſur l'Election & l'Ordination de ceux qui ont charge dans l'Egliſe. Il y a dans ce Traité diverſes remarques ſur la nature du Gouvernement des lieux où S. *Paul* & *Barnabas* voyagérent, ſelon que nous l'aprenons de l'Hiſtoire des *Actes*, & ſur la maniére en laquelle les peuples de ces lieux, qui reçurent l'Evangile, furent pourvûs de Paſteurs. L'Auteur prétend que la plupart de ces Villes où furent Paul & Barnabas étoient alors ſous un Gouvernement Républicain : il explique comment elles furent enſuite gouvernées, lors que ces Pays furent reduits en Province par les Romains, & comment on y adminiſtroit la juſtice. Il montre auſſi les diverſes ſortes de Gouvernemens Eccleſiaſtiques, qui furent introduites, ou ſuivies du tems des Apôtres. Com-

Comme les matiéres qui font le sujet de l'*Oceana* sont expliquées fort au long, l'Auteur fut prié d'en faire un Abrégé, en faveur de ceux qui n'aiment pas les longues lectures, ce qu'il exécuta en 1659. qu'il fit imprimer son *Art de faire des Loix*; qui est aussi divisé en trois Livres, selon le plan du grand Ouvrage, & que l'on voit ici à la suite du Traité des Avantages du Gouvernement populaire. Voici comment l'Auteur y définit une véritable République, selon l'idée qu'il s'en étoit formée. C'est, dit-il, un *Gouvernement composé d'un Senat qui propose, du Peuple qui délibére, & du Magistrat qui exécute.* Il fait consister tout le fondement d'un bon Gouvernement, de quelque nature qu'il soit, dans un équilibre de Puissance, dans ceux qui gouvernent & dans ceux qui sont gouvernez, à proportion du rang qu'ils tiennent dans l'Etat, pour se maintenir, chacun dans son rang, sans pouvoir oprimer les autres, ou sans en être oprimé soi-même. Lors que cèt équilibre vient à cesser, le Gouvernement dégénére ou en Tyrannie, ou en Oligarchie, ou en Anarchie. On verra dans ce Traité une courte, mais exacte Description, de la nature de la République d'Israël, du moins, selon

les

les idées d'Harrington. Il prétend, que l'état de cette République sous les Juges étoit une pure Anarchie, qui dura jusqu'à l'établissement des Rois. Il examine comment le peuple fut gouverné sous les Rois; & parcourant son Histoire, durant la Captivité de Babylone & après son retour, il fait voir tous les changemens qui sont arrivez dans la maniére dont il a été gouverné. Il passe du Gouvernement Politique à l'Ecclésiastique; & montre comment l'*Ordination* fut introduite dans l'Eglise Chrétienne, & la diverse maniére dont elle fut pratiquée en divers tems & en divers lieux par les Apôtres. Il passe ensuite à expliquer comment on pourroit établir en Angleterre une République, sur le pié qu'il s'est proposé. Tout ce qu'il dit sur ce sujet est fort curieux; mais on ne sauroit en donner une idée satisfaisante, sans le copier entiérement, ce qu'on ne pourroit faire, sans se jetter dans une extrême longueur: peut-être même qu'après tout, on reconnoîtroit que la République de notre Auteur est une belle République en idée; mais dont l'établissement est tout-à-fait impossible: moins encore en Angleterre qu'ailleurs, où l'expérience a fait voir, que le naturel
de

de la Nation étoit tel, qu'elle ne peut se passer d'un Monarque, dont l'autorité soit temperée par les Loix.

Enfin on trouve à la fin de ce Volume, six petits Traitez de Politique écrits en diverses occasions, & dans lesquels Harrington ne fait presque que repeter en abrégé ce qu'il a dit plus au long dans les précédens. 1. Le premier est un Entretien entre *Valérius* & *Publicola*. 2. Le second est un Systême de Politique, par Aphorismes, qui n'avoit jamais été imprimé & qui a été trouvé dans les papiers de l'Auteur. 3. Le troisiême contient aussi des Aphorismes de Politique. 4. Le quatriême représente sept modéles différens de Républiques, tant anciennes, que modernes; ausquels l'Auteur en ajoute un huitiême, propre, à ce qu'il pense, à l'état de l'Angleterre, du tems qu'il écrivoit. 5. Le cinquiême explique les moyens d'introduire l'Etat Républicain, du Consentement du Peuple. 6. Et le sixiême est une Requête de diverses personnes présentée au Parlement le sixiême de Juillet 1659. avec la Réponse du Parlement. Voici les principaux Articles de cette Requête.

I. On demandoit en premier lieu, que le Parlement ou l'Autorité Souveraine

raine d'Angleterre, fût choisi par le peuple libre, par lequel Parlement le Peuple seroit représenté, & que cette élection se fît avec le plus d'égalité qu'il seroit possible.

2. Que le Parlement d'Angleterre fut composé de deux Assemblées ou Chambres, la plus petite composée d'environ trois cens personnes, dans laquelle résideroit le plein pouvoir de consulter, d'examiner, & de proposer les Loix. L'autre composée d'un beaucoup plus grand nombre de personnes, dans laquelle resideroit uniquement le pouvoir d'établir toutes les Loix, qui lui seroient proposées.

3. Que le Peuple libre d'Angleterre, divisé en certaines Tribus, s'assembleroit dans un jour & un lieu marquez, pour choisir chaque année une troisième partie des Membres de châque Assemblée, qui entreroient en possession de leurs Charges un certain jour marqué, auquel jour un tiers des Membres de chaque Assemblée sortiroit de Charge. Que seulement, pour établir pour la premiere fois le Gouvernement d'Angleterre sur ce pié-là, le Peuple s'assembleroit pour choisir tous les Membres de ces deux Assemblées, en sorte que le tiers de châque Assemblée ne fut

é là

élû que pour un an, le second tiers pour deux cens, & le troisiême pour trois.

4. Que ceux qui auroient servi le tems marqué dans l'une & l'autre de ces Assemblées, ne pourroient servir de nouveau dans la même Assemblée, qu'après un certain tems raisonnable & limité.

5. Que le pouvoir législatif, raporteroit l'execution des Loix au Magistrat, conformément aux six Principes expliquez dans cette Requête; mais qu'il seroit trop long de raporter ici.

6. Qu'enfin, quant à la Religion & à la liberté Chrétienne, elle seroit enseignée & publiée, par ordre des Parlemens, & que des Predicateurs Publics seroient entretenus à cèt effet. Que tous ceux, qui feroient profession de cette Religion, quoi que de différent sentiment dans quelques points de sa Doctrine ou de sa Discipline, seroient également maintenus dans le paisible & public exercice, qu'ils en feroient, & seroient également capables de toutes Elections, Magistratures, & Avancemens dans la République, conformément à l'ordre qui y seroit établi. Qu'on ne soufriroit l'exercice public d'aucune Religion, qui fût contraire au Christianisme;

nisme; ni même d'aucune Religion Chrétienne fondée ou engagée dans les intérêts d'aucun Etat ou Prince étranger.

Cette Requête fut reçuë favorablement du Parlement, qui fit remercier ceux qui l'avoient présentée, & leur déclara, qu'il reconnoissoit qu'ils n'avoient été portez à la présenter par aucun intérêt particulier; mais dans la seule vuë de l'intérêt public: seulement se réserva-t-il tacitement la liberté de ne rien faire de ce qu'elle contenoit. Nous avons voulu en raporter les Articles tout au long, parce qu'ils contiennent une idée, quoi que très-succincte & imparfaite, du pié sur lequel Harrington vouloit établir la République d'Angleterre.

ARTICLE II.

MÉMOIRES & INSTRUCTIONS *pour les Ambassadeurs, ou Lettres & Negociations de* WALSINGHAM, *Ministre & Secretaire d'Etat, sous Elisabeth Reine d'Angleterre. Avec les Maximes Politiques de ce Ministre, & des Remarques sur la Vie des principaux Ministres & Favoris de cette Prin-*

Princesse. Traduit de l'Anglois. A Amsterdam, chez George Gallet. 1700. in 4. pagg. 662.

ON avoit déja vû en François la derniére & plus petite partie de ce Volume, c'est-à dire, *les Maximes politiques de Walsingham, avec les Remarques sur la Vie des principaux Ministres & Favoris de la Reine Elizabeth.* Elles furent imprimées *in* 12. à Amsterdam en 1695. mais les Lettres & Négociations de ce Ministre paroissent présentement pour la premiére fois en notre langue. Quoi que les matiéres qu'elles contiennent ne soient pas nouvelles, & soient par conséquent moins intéressantes, cependant comme elles roulent sur des faits, qui sont un des endroits considérables de l'Histoire du siécle passé, que les intrigues de la Négociation y sont dévelopées, & que les maximes generales de la Politique sont à peu prés toujours les mêmes, la lecture de ces Mémoires ne laisse pas d'être trés-agréable à toutes les personnes curieuses, & fort utile aux Ministres Publics.

François Walsingham fut nommé en 1570. par *Elisabeth* Reine d'Angleterre, pour Ambassadeur Extraordinaire

à la

à la Cour de France, afin de négocier un Traité de Paix entre *Charles IX.* & les Princes de *Navarre* & de *Condé*, l'Amiral de *Châtillon*, & les autres sujets du Roi de France de la Religion Réformée, & faire en sorte que les Réformez y trouvassent leurs suretez, & qu'ils fussent maintenus & conservez dans la liberté de conscience, & dans l'exercice de leur Religion. L'Espagne agissoit sous main, pour empêcher ce Traité, craignant, comme dit * *Mezerai*, qu'après qu'il seroit fait, *les deux Armées ne se joignissent pour fondre sur les Pays-bas.* D'autres personnes agissoient sourdement, non pour l'empêcher, mais pour le faire si captieux, que les Princes & leur Parti fussent entiérement ruinez. Walsingham eut donc ordre de négocier pour l'avancement de la Paix, & de la procurer la plus avantageuse aux Réformez, qu'il lui seroit possible. Mais avant qu'il partît de Londres, on eut avis que la paix étoit faite. Cependant il eut ordre de continuer son voyage, tant parce qu'on ne comptoit pas absolument sur cette nouvelle; qu'afin que, si elle se trouvoit vraye, il en félicitât le Roi de France de la part de la Reine sa

M Maî-

* *Dans l'Histoire de Charles IX.*

Maîtresse ; & fit entendre à l'Amiral & à ceux de son parti, quelle étoit la première intention de son envoi, le soin que cette Reine prenoit d'eux, & le dessein sincére qu'elle avoit de faire tout ce qui dépendroit d'elle & qui seroit raisonnable, pour leur conserver les avantages de cette paix.

Walsingham fut fort bien reçu à la Cour de France. *Marie Stuart* Reine d'Ecosse étoit alors prisonniére en Angleterre. Après que *Catherine de Médicis* Mére de Charles IX. laquelle gouvernoit alors absolument en France, eut demandé à Walsingham l'état de la santé de la Reine Elizabeth, elle s'informa de celle de la Reine d'Ecosse, & témoigna souhaiter sa liberté, d'autant plus, disoit-elle, qu'elle ne croyoit pas que la Reine d'Angleterre fût tranquile dans ses Etats, tant que cette Princesse seroit prisonniére. Il y a beaucoup d'endroits dans ces Mémoires, par où il paroit que Catherine de Médicis & Charles IX. son Fils souhaitoient la liberté de la Reine d'Ecosse, & travailloient à la lui procurer; si c'étoit de bonne foi, c'est ce que je ne saurois dire ; mais j'ai cru devoir remarquer cette particularité ; parce qu'il y a des Auteurs, qui ont avan-

avancé que la France sollicita sourdement la mort de cette Princesse. Tout cela pourroit s'accorder, puis qu'il n'est point impossible, que cette Couronne n'ait souhaité en un tems, tout le contraire de ce qu'elle désiroit dans un autre. La question dans le fonds est trop difficile à décider, pour oser l'entreprendre.

Au reste, il paroit par ces Mémoires, que Walsingham, tout habile qu'il étoit, se trompa dans le jugement qu'il fit de la durée de la paix accordée aux Réformez. Il croyoit qu'elle seroit longue, & fondoit son sentiment sur les inclinations du Roi Charles IX. sur ses besoins, ses plaisirs, ses mécontentemens contre certains Membres de son Conseil, & la bienveillance qu'il témoignoit aux autres. Son inclination le portoit naturellement à la paix; il manquoit d'argent pour soutenir les dépenses d'une plus longue guerre, & ceux qui l'avoient servi en étoient, disoit-on, si las, qu'on auroit eu bien de la peine de les obliger à la continuer. Il étoit extrêmement adonné aux plaisirs, ausquels la guerre est directement contraire; il n'étoit point content de la Maison de *Guise*; & *Montmorency*, qui avoit le plus con-

tribué à faire faire la paix, s'insinuoit dans la faveur, & paroissoit être tout puissant à la Cour. Cependant deux * ans après se fit le massacre de la *S. Barthelemy*, que Charles IX. mit sur son compte, qui avoit effectivement été résolu dans son Conseil, & qui replongea le Royaume dans les guerres civiles.

Walsingham ayant achevé sa Commission eut † ordre de rester à Paris en qualité d'Ambassadeur ordinaire, à la place du Chevalier *Henri Norris*; qui fut rapellé, & y demeura trois ans en cette qualité. On voit dans ces Mémoires, quelles sont les affaires qu'elle eut à négocier durant ce tems-là; puis qu'ils sont composez des Lettres de la Reine Elizabeth & de ses principaux Ministres à Walsingham, & de celles de cèt Ambassadeur à la Reine & à ses Ministres.

Les principales affaires qu'il eut en main furent de négocier une Alliance entre la France & l'Angleterre, pour s'oposer à l'agrandissement de l'Espagne, de traiter du Mariage de la Reine Elizabeth avec le Duc ‡ d'*Anjou* Frére

* *Le 24. Août 1572.* † *Le 7. Septembre 1570.* ‡ *Qui fut depuis Roi de France sous le nom d'Henri III.*

Frére de Charles IX. & de découvrir les pratiques secrétes de l'Espagne & des autres Ennemis de l'Angleterre contre l'Irlande; & pour délivrer la Reine d'Ecosse. Il y a bien des particularitez dans ces Mémoires sur tous ces Articles, & sur divers autres qu'il seroit difficile de trouver ailleurs. Il est vrai qu'il y en a quelques unes d'écrites en chifre, & qu'il ne seroit, peut-être, pas aisé de déchifrer.

Le Pape craignoit extrêmement le mariage de la Reine Elizabeth avec le Duc d'Anjou, persuadé que cette Alliance affermiroit cette Princesse sur son trône, & par conséquent la Religion Réformée. Il disoit pour détourner de ce mariage, 1. qu'une telle alliance avec une Princesse Hérétique étoit toujours criminelle. 2. Qu'elle étoit vieille & qu'à peine pouvoit-on espérer d'en avoir des enfans. 3. Et qu'enfin l'Angleterre, que la France avoit principalement en vuë, pouvoit être aisément conquise, ce qui lui seroit plus glorieux & moins incommode, qu'un mariage, qui lui paroissoit si mal assorti.

Mais les frayeurs du S. Pére étoient mal fondées, s'il étoit vrai, comme la France sembloit le croire, qu'Eliza-

beth elle-même n'avoit point formé le dessein de se marier, que quelques uns de ses Ministres la confirmoient dans cette pensée, & que les propositions qu'elle permettoit qu'on lui en fit, & qu'elle faisoit faire à son tour, n'étoient que pour amuser le tapis, & peut-être, aussi pour se glorifier d'avoir refusé pour Epoux les plus grans Princes de l'Europe. Cependant il paroit par ces Mémoires, que Walsingham & quelques autres Ministres d'Angleterre regardoient le Mariage de leur Souveraine, comme absolument nécessaire, pour l'afermissement de sa Couronne, & pour le repos de ses Peuples, & dans cette vuë, ils ne négligeoient rien pour le faire réussir. On voit aussi que la Reine elle-même ordonne à Walsingham de faire connoitre à la Cour de France qu'elle agit de bonne foi, & que si on léve les obstacles, qui l'empêchent de conclurre, elle s'y résoudra volontiers. Si elle parloit sincérement, c'est ce qu'il n'est pas facile à décider. On pourroit conjecturer de ce qui est contenu dans ces Mémoires, qu'elle n'étoit bien déterminée ni pour, ni contre le mariage, soit que cette incertitude vint uniquement de son propre fonds, soit qu'elle fut produite ou du moins en-

entretenuë par les divers avis de ses Confidens & de ses Ministres. Quoi qu'il en soit, on voit ici fort au long toutes les raisons qu'elle vouloit qu'on alleguât pour justifier le refus qu'elle avoit fait de divers partis, qui lui avoient été offerts; & sa protestation, que quoi qu'elle n'eût aucune inclination naturelle pour le mariage, elle ne laissoit pas, à la sollicitation de ses Peuples, de son Parlement, & de ses Ministres, d'y penser sérieusement, & d'agir de bonne foi dans la négociation de celui qui lui étoit offert avec le Duc d'Anjou. Cependant elle proposoit une condition, qu'il étoit difficile qu'on acceptât. Elle ne vouloit pas que ce Prince pût exercer publiquement sa Religion, elle vouloit de plus qu'il l'accompagnât à l'Eglise, pour ne point donner de scandale à ses peuples, & elle croyoit que le Prince n'en devoit pas faire difficulté, puis qu'il n'y a rien dans le Culte pratiqué par l'Eglise Anglicane, qui puisse scandaliser des Catholiques Romains, ou les empêcher d'y assister. On peut voir les raisons de cette Princesse dans la Lettre LXXVIII.

La France paroissoit souhaiter que les Négociations de ce mariage fussent

secrétes ; peut-être de peur que si elles ne réussissoient pas, il n'en rejaillît quelque afront sur la personne du Duc, comme s'il avoit été refusé, ainsi que bien d'autres. Ce secret ne plaisoit point à Elizabeth. Elle disoit qu'elle avoit assez bonne opinion d'elle-même & de son Etat, pour croire, que, si la chose réussissoit, il y avoit plusieurs siécles que la France n'avoit fait de mariage plus honorable pour Charles IX. alors régnant, plus avantageux à la Couronne, & plus glorieux à la Reine Mére. On a reproché à Elizabeth de s'être fait un honneur de refuser tous les Princes de l'Europe, & l'on peut soupçonner, que c'est par la même raison, que le secret ne lui plaisoit point dans cette rencontre.

On demandoit, entr'autres conditions, de la part du Duc d'Anjou, qu'en cas qu'il survéquit à la Reine, & eût un enfant en vie, qui fût héritier de la Couronne, la qualité de Roi fût continuée au Duc avec cette addition, *Rex Pater*; & s'il n'avoit point d'enfant vivant, qu'il fût apellé *Rex Dotarius*. Elizabeth répondit, qu'elle regardoit plutôt cette demande comme une formalité, que comme une chose essentielle, & qu'il seroit plus à propos

d'y penser, quand on seroit d'accord sur des choses plus importantes. On a dit que la plus considérable & la plus difficile étoit celle de la Religion, & l'on vient de voir ce qu'Elizabeth exigeoit du Duc d'Anjou à cèt égard. La Cour de France témoignoit ne vouloir pas se relâcher sur cèt Article, & alleguoit pour raison, que le Prince vivroit en Athée, s'il n'avoit aucun exercice de sa Religion, ni en public, ni en secret; ou en hypocrite, s'il étoit obligé d'assister au service public d'une Religion de la vérité de laquelle il ne seroit pas persuadé. Cependant Walsingham écrivoit, qu'il ne désesperoit point que la Cour de France ne se rendît même sur cèt Article, si l'on pouvoit une fois la persuader, que la Reine Elizabeth pensoit sérieusement à ce mariage; mais qu'elle craignoit qu'après avoir fait de si grandes avances, le mariage ne se rompît encore, & qu'elle n'en eut un afront d'autant plus grand, qu'elle se seroit plus avancée.

Nous avons dit que l'autre affaire que Walsingham avoit à négocier étoit une Alliance plus étroite entre les deux Couronnes, pour s'opposer à l'agrandissement du Roi d'Espagne. L'Angle-

gleterre paroissoit avoir extrêmement à cœur cette alliance; mais la France ne témoignoit pas tant d'empressement, & il paroit par ces Mémoires, qu'elle en usoit ainsi, pour faire comprendre à la Reine Elizabeth, que si elle jugeoit cette Alliance nécessaire à sa sureté, elle devoit l'acheter par son mariage avec le Duc d'Anjou. Walsingham écrivoit positivement en Angleterre, que sans le mariage, il ne voyoit aucun moyen de conclurre l'Alliance. Cependant l'affaire du mariage s'en alla en fumée dans la suite; & celle de l'Alliance fut continuée, & même enfin heureusement terminée après beaucoup de difficultez. La plus grande qui s'y rencontra fut que l'Angleterre vouloit qu'on inserât dans le Traité, que la France la secourroit contre tout ennemi, qui l'attaqueroit pour quelque raison & sous quelque prétexte que ce fût, même *celui de la Religion*. La France ne s'acommodoit point de ces derniers termes, & l'Angleterre ne voyoit aucune sureté dans l'Alliance, à moins qu'ils n'y fussent inserez. Elle disoit, que comme il n'y avoit pas d'autre prétexte plausible de lui faire la guerre, que celui de la Religion, & qu'il y en avoit plusieurs d'attaques la
Fran-

France, comme prétensions sur certains Pays & autres prétextes de même nature; le Traité seroit fort inégal, s'il étoit conçu en termes généraux; parce que n'y faisant pas entrer la Religion, l'Angleterre demeuroit entiérement dépourvuë de secours.... Que le Roi de France conseillé par des gens violens & passionnez dans la profession de la Religion Romaine, pourroit fort bien répondre, quand on attaqueroit l'Angleterre pour cause ou sous prétexte de Religion, & qu'on lui demanderoit du secours, qu'il ne pouvoit en donner en conscience pour un tel sujet, & qu'on ne pouvoit pas dire *que cela fut légitimement, c'est-à-dire, suivant la Loi de Dieu, renfermé dans les termes généraux.*

Les Ambassadeurs d'Angleterre proposérent un expédient pour lever cette difficulté, ce fut de faire un Traité ou un Article séparé entre le Roi de France & la Reine d'Angleterre scellé du grand Seau de l'une & de l'autre Couronne, où il fut dit que sous les termes généraux étoit aussi comprise la Religion. Cet expédient ne fut pas du goût du Roi de France, qui proposa à son tour, de prometre à la Reine Elizabeth par une lettre qu'il la défen-

droit en toutes occasions, quand même elle seroit attaquée pour cause ou sous prétexte de Religion. Cette Princesse fut contente de cette derniére ofre, la ligue fut concluë; & les Ambassadeurs d'Angleterre lui écrivirent, que le Roi de France agissoit dans cette occasion avec toute la bonne foi possible. Il y a cependant grande aparence qu'ils se trompoient, puis que cette ligue fut concluë au mois d'Avril de 1572. & que l'exécution sanglante de la S. Barthelemi arriva au mois d'Août suivant. Ce qui a fait dire à la plupart des historiens, que Charles IX. & la Reine sa Mére, par une profonde dissimulation, n'avoient cherché par ce Traité qu'à endormir l'Angleterre, & à jetter les Réformez du Royaume dans la sécurité, dans laquelle ils se trouvérent, lors qu'on en fit un si cruel massacre.

On voit fort au long dans ces Mémoires, les plaintes que fit faire la Reine Elizabeth aprés cette sanglante exécution, & les raisons qu'alleguoit la Cour de France pour la justifier. Mais on ne sauroit les raporter, sans trop étendre cèt Extrait: je me contenterai de remarquer, que pour apaiser la Reine d'Angleterre on voulut lui faire comprendre que l'Amiral *de Châtillon*, qui

qui avoit péri dans cette occasion, & duquel on regretoit principalement la mort, avoit fait des projets pour la diminution de son Autorité. Pour preuve de cela, on montra à Walsingham un Discours de l'Amiral écrit de sa propre main, dans lequel, entr'autres avis qu'il donnoit au Roi de France; il lui recommandoit surtout d'abaisser autant qu'il pourroit la Reine d'Angleterre & le Roi d'Espagne, comme un moyen nécessaire à sa sureté & au maintien de sa Couronne. Walsingham se contenta de répondre que quelles que pussent être en cela les intentions de l'Amiral pour la Reine sa Maitresse, il paroissoit par là-même qu'il étoit un sujet très-fidéle à la Couronne de France; & que la Reine Elizabeth en faisoit d'autant plus de cas, qu'elle n'avoit jamais remarqué en lui que de très-bonnes intentions pour son Souverain.

On sait que Charles IX. pour justifier sa conduite, fit répandre dans le Monde, que l'Amiral & ceux de son Parti, avoient conjuré contre sa personne & contre l'Etat, & qu'il leur fit faire leur procès sur ce pié-là. *Briquemaut* vieux Gentilhomme, qui avoit été pris après le massacre, dans une maison où il s'étoit caché; fut

condamné à perdre la tête, comme Criminel de Leze-Majesté; mais quand tout le monde ne seroit pas persuadé de son innocence & de celle de tout le Parti, la déclaration qu'il fit sur l'échafaut & que notre Auteur raporte, en seroit, sinon une bonne preuve, du moins un violent préjugé. *O mon Dieu*, dit-il, *devant le Tribunal duquel je m'en vais comparoître, & que j'espére voir bien-tôt face à face; tu sais que je ne sai rien, & que je n'ai jamais songé à aucune conjuration contre le Roi, ni contre l'Etat; quoi que j'en aye été faussement accusé: mais je prie mon Dieu de vouloir pardonner au Roi, & à tous ceux qui sont cause que je meurs injustement; comme je souhaite qu'il me pardonne les péchez que j'ai commis contre sa divine Majesté.* Quelque tems avant la mort de Briquemaut & de *Cavannes*, qui fut exécuté avec lui, * on leur fit signer certaines feuilles blanches, qu'on remplit ensuite, comme on voulut; pour pouvoir mieux prouver la prétenduë Conspiration.

La négociation du Mariage entre la Reine Elizabeth & le Duc d'Anjou ayant été rompuë; la France proposa le

* *Voyez notre Auteur. pag. 344.*

le Duc * d'*Alençon* puisné du Duc d'Anjou. La Reine d'Angleterre témoigna plus de repugnance pour ce dernier mariage, que pour le premier. Elle répondit, quand on lui en parla, qu'on n'en avoit pas bien usé dans la négociation pour le Duc d'Anjou: que Mr. *de Foix* s'étant rendu en Angleterre pour cèt effet, elle avoit agi honnêtement & de bonne foi avec lui & avec l'Ambassadeur de France, & leur avoit dit sans détour, qu'elle ne se marieroit ni avec le Duc d'Anjou, ni avec aucun autre Prince, qui ne fût de sa Religion, ou qui, du moins, n'en professât une, qui s'accordât en quelque sorte avec la doctrine de son Eglise. Que sur cela elle fut pressée de consentir que le Duc d'Anjou eût secrétement l'exercice de sa Religion, pour ne pas scandaliser les Anglois, en attendant qu'on pût lui inspirer d'autres sentimens & lever les scrupules de sa conscience. Qu'elle fut sollicitée à diverses fois d'envoyer quelcun en France avec promesse, qu'on trouveroit les moyens de lever ces dificultez. Qu'ayant enfin envoyé le Chevalier *Thomas Smith*, la réponse qu'il eut dès sa premiére audience fut directement contraire aux espérances de
la

* *François.*

la Reine, & aux promesses qui avoient été faites; puis qu'on déclara, que M. le Duc d'Anjou vouloit avoir absolument en Angleterre le libre exercice de sa Religion, tel qu'il l'avoit en France. Elle concluoit de tout cela qu'il ne faloit point espérer de succès du nouveau mariage qu'on proposoit; puis qu'il y avoit la même difficulté. Il y en avoit une autre tirée de la disparité de l'âge, le Duc d'Alençon n'ayant alors que dix-huit ans ou environ, & la Reine Elizabeth en ayant près de quarante.

Nonobstant ces obstacles Walsingham eut ordre d'informer la Cour d'Angleterre de diverses particularitez, qui concernoient la personne du Duc d'Alençon. Il répondit qu'il avoit apris qu'il étoit né * le 25. Avril 1555. qu'il étoit petit & creusé de vérole, ce qui le rendoit assez desagréable: que d'ailleurs on le regardoit en général, comme aussi traitable & d'aussi bonne affaire, qu'aucun autre Prince de France. Qu'il passoit pour avoir de la sagesse & de la bravoure; mais un peu de légereté, péché originel de la Nation: qu'on le croyoit traitable sur le fait

* *Il y a donc faute dans Moreri, qui le fait naitre le 18. Mars, 1554.*

fait de la Religion; & qu'il avoit protesté que si le raport avantageux qu'on faisoit des rares vertus de la Reine Elizabeth ne le touchoit pas plus, que l'envie d'avoir un Royaume, il n'auroit jamais prié le Roi son Frére, ni la Reine sa Mére d'en faire la proposition.

Sur ces avis & divers autres qui furent donnez à la Reine d'Angleterre, elle ordonna à son Ambassadeur de dire au Roi de France, qu'elle le remercioit & la Reine sa Mére de l'offre qu'ils lui avoient faite de lui donner le Duc d'Alençon en mariage; qu'elle étoit fâchée de trouver tant de difficultez dans une affaire qui cimenteroit l'amitié contractée entre les deux Couronnes par le dernier Traité; mais qu'il n'étoit pas possible d'en digérer les incommoditez, & sur tout par raport à la disproportion de l'âge. Il est vrai que dans le tems que la Reine Elizabeth étoit prête d'envoyer ces ordres à son Ambassadeur, les sollicitations de celui de France l'obligérent à changer un peu de sentiment. Elle ajouta que pour lever l'obstacle de la disproportion de l'âge, le meilleur étoit que le Duc d'Alençon passât la mer, afin que les deux Parties jugeassent par leurs propres yeux si

elles

elles se pouvoient réciproquement accommoder l'une de l'autre. On voit dans ces Mémoires l'envie qu'avoit la Reine Elizabeth de voir ce Prince en Angleterre, & les raisons qu'elle employa pour le porter à faire ce voyage.

Au milieu de ces Négociations, Walsingham, qui avoit demandé depuis long tems d'être rapellé, * obtint enfin ce qu'il demandoit, & fut fait premier Secretaire de la Reine sa Maitresse: mais en 1581. il fut renvoyé en France, pour faire une ligue offensive & défensive avec cette Couronne. La France avoit fait proposer trois choses à l'Angleterre. 1. Supposant le mariage, dont nous venons de parler, conclu, elle demandoit que la Reine Elizabeth marquât un jour pour sa consommation. 2. Le mariage étant promis & le jour assigné, elle offroit d'entrer avec l'Angleterre dans une Ligue offensive & défensive, de ratifier cette ofre, & d'en délivrer la ratification, dès que le mariage seroit consommé. 3. De faire un Traité secret & séparé entre le Roi de France & la Reine Elizabeth touchant les affaires des Paysbas.

Wal-

* *Au mois de Mars* 1573.

Walsingham eut ordre de répondre sur le premier Article, que pour diverses considérations, la Reine ne pouvoit, ni pour le bien du Duc d'Alençon, ni pour le sien, se marier avec lui, vû l'état où étoient les choses; parce que ce Duc étant déja en guerre ouverte avec l'Espagne, elle engageroit elle & son Royaume dans la guerre par ce mariage, ce qui n'acommoderoit aucunement ni son Royaume, ni ses sujets. Que ce mariage seroit très-desagréable à ses peuples, & feroit naître des mécontentemens entr'eux & elle.

Que cependant, comme il étoit nécessaire de donner des bornes à la grandeur de l'Espagne, & d'avancer les intérêts du Duc d'Alençon, qui faisoit la guerre dans les Pays-bas, elle vouloit bien, quoi que le mariage ne se fit point, se joindre avec le Roi de France, & sécourir le Duc, de maniére que cela n'attirât point de guerre ni à elle, ni à son Royaume. On voit ici toutes les négociations de Walsingham sur des articles si importans. Le Duc d'Alençon fut au desespoir d'aprendre les résolutions de la Reine Elizabeth au sujet de son mariage. Tout ce qu'on put lui dire ne put l'empêcher de continuer ses

ses poursuites; & persuadé que cette Princesse avoit grand besoin de la ligue qu'on proposoit avec la France; il fit solliciter le Roi son Frére à ne point la conclurre, qu'il n'eût satisfaction auparavant au sujet du mariage.

L'inconstance & les incertitudes de la Reine Elizabeth ne paroissent pas moins dans ces derniéres négociations, que dans les précédentes; on y voit même qu'ayant donné de certains ordres à Walsingham, elle est fâchée qu'il les aît exécutez, parce qu'elle a changé de dessein. Mais ce Ministre s'y plaint de plus, dans diverses lettres, de l'avarice de cette Princesse, qui lui fait négliger les affaires les plus importantes, de peur de débourser quelques sommes peu considérables. Pour ce qui concerne le premier de ces défauts, on pourroit l'excuser par la difficulté même des affaires dans lesquelles elle se trouvoit engagée, & sur lesquelles il n'étoit pas facile de prendre parti; mais pour ce qui regarde l'avarice, si ce que Walsingham en dit est bien véritable, je ne sai comment on pourroit l'excuser. Il ne fut pas heureux dans cette négociation. Il fut obligé de s'en retourner en Angleterre, sans avoir rien conclu; & il en rejette la

faute sur les seiches Instructions qu'il avoit reçuës, & sur l'avarice de sa Maîtresse. *Certainement*, dit-il, dans une Lettre qu'il écrit au Thrésorier d'Angleterre, *à moins que Sa Majesté ne se dispose mieux à l'avenir à préferer la sureté à la dépense, il lui sera fort inutile d'avoir des Ministres chez les Princes Etrangers.*

ARTICLE III.

* HISTOIRE *des* MOUVEMENS *arrivez dans l'Eglise au sujet d'*ORIGÉNE *& de sa doctrine.* A Paris, chez Nicolas Le Clerc.

ORIGENE est peut-être celui des Auteurs Ecclesiastiques dont on a dit dans tous les siecles & plus de bien & plus de mal. Plusieurs ont écrit pour faire voir ce qu'on doit penser de sa doctrine: d'autres pour examiner ce qu'on doit penser de son salut. Mais personne n'avoit encore entrepris de donner une Histoire complette de l'Origenisme,

* *On met ici cet Extrait tout tel que le P. Doucin Jésuite Auteur de cèt Ouvrage l'a fait imprimer.*

tigenisme, c'est à dire des mouvemens arrivez dans l'Eglise durant près de quatre cens ans au sujet d'Origene & de sa doctrine. On peut dire que ces mouvemens renferment quantité des plus beaux endroits de l'Histoire Ecclesiastique.

La vie d'Origene mêlée d'un si grand nombre d'évenemens fort singuliers; les rapports qu'il a eu avec trois ou quatre Empereurs; les divers caractéres de ces Princes, les uns affectionnez à l'Evangile, & les autres résolus à faire périr tous les Chrétiens; la triste chûte de plusieurs, & les actions héroïques des autres, la plûpart disciples d'Origene, & combattans sous ses yeux dans trois differentes persécutions; le malheur de celui qui étoit le maître de tant de martyrs; sa pénitence, & les larmes dont il expia sa faute; combien peu il s'en fallut qu'il ne mourût enfin pour Jesus-Christ, & le sujet qu'on a de craindre malgré tout cela qu'il ne soit mort hérétique; ce qu'il fit en voyant sa doctrine condamnée par presque tous les Evêques; l'apologie qu'il publia, sans néanmoins vouloir rien rétracter; le jugement qu'on en porta; & les contestations qui s'éleverent dès lors sur son sujet entre plusieurs Eglises

four

fournissent à l'Auteur de cette Histoire une belle & ample matiére, qui fait le sujet de ses deux premiers Livres.

Dans le troisiéme, on voit de quelle maniere la Secte des Origenistes commença à se former ; comment ses livres devinrent à la mode : ce que firent les premiers hommes de ce temps-là pour leur donner vogue : l'ardeur des Solitaires à les lire, & à les répandre : combien peu de personnes prévirent le mal qui en arriveroit : le zéle & la fermeté de saint *Pachome* qui se trouva presque le seul opposé à ces fatales lectures ; ce que Dieu lui avoit revelé à cet égard &c. On voit encore les mouvements que se donna saint *Athanase* pour arracher Origene aux Arriens, l'artifice avec lequel ceux-cy se declarerent ses disciples, ce qui servoit infiniment à leur acquerir de la créance dans les esprits.

Dans le quatriéme livre on trouve ce qui arriva lorsque les Origenistes se furent accoûtumez à ne plus regarder la chair que comme la prison de l'esprit, & nullement comme une partie de nous-même, sanctifiée par l'union qu'elle a avec Jesus-Christ & destinée à regner avec luy dans la gloire. Delà

là ils crurent pouvoir conclure que les soüillûres de la chair n'étoient pas capables d'ôter à l'esprit sa pureté, ni de le priver de la grace du Créateur. On voit assez à quelles abominations conduit ce detestable principe, qui forma dans l'Orient une seconde Secte d'Origenistes, si décriez pour leurs desordres, qu'on leur donna le nom d'*infames* & de *débordez*. Ce double Origenisme, l'un charnel & l'autre spirituel, a pour témoin S. *Epiphane* qui semble avoir peint dans l'un & dans l'autre; ce qui est arrivé de nos jours à l'égard du Quiétisme. On y remarque encore que l'Origenisme charnel dura très-peu, & fut abhorré de tout le monde, ceux mêmes qui en étoient infectez n'osant produire aux yeux des hommes une doctrine si affreuse; au lieu que l'Origenisme spirituel, dont les Sectateurs, selon S. Epiphane, étoient irréprochables du côté de la pureté, ne pût être éteint que deux cens ans après, tant il est vray qu'une hérésie charnelle est moins à craindre pour l'Eglise que celles où l'on ne voit rien que de très-reglé dans les mœurs.

Didyme qui passoit pour un homme à révélations, & qui étoit d'ailleurs un prodige de science, devint le chef des

Origenistes de son siécle. *Ruffin* Prêtre d'Aquilée, d'un mérite extraordinaire, entra dans ses sentimens, & y engagea *Melanie*, dont il étoit le Directeur. Cette Dame des plus anciennes maisons de Rome, que quantité d'actions d'une vertu peu commune, avoient mis dans un très-haut degré de réputation, consacra tout son bien & son crédit à l'avancement de ce parti. *Jean* Evêque de Jerusalem voulut que la Palestine en fût le centre, toujours neanmoins, avec dépendance des Monastéres d'Egypte, qu'une austérité sans exemple rendoit plus propres que tous les autres à persuader la nouveauté. Saint *Jérôme* & saint *Epiphane* se mirent en devoir d'y resister & s'éleverent contre les erreurs d'Origene. On leur opposa le témoignage des Saints *Athenodore*, *Gregoire Thaumaturge*, *Denis* d'Alexandrie, *Pierius*, *Theognoste*, *Pamphile*, *Athanase*, *Hilaire*, *Gregoire de Nysse*, *Basile*, *Ambroise*, *Eusebe* de Verceil, qui tous avoient fait gloire d'être, les uns disciples d'Origene, les autres ses traducteurs & ses admirateurs. Rome & tout l'Occident entra dans cette contestation beaucoup moins éclatante par la qualité des personnes que par les artifices dont les Origenistes se servirent

N pour

pour opprimer les deux premiers hommes qui fussent alors ; l'un dans l'Eglise Grecque, & l'autre dans la Latine.

Theophile Evêque d'Alexandrie commence à paroître en cet endroit. D'abord il semble ne vouloir prendre aucun parti ; & puis il panche du côté de Jean de Jerusalem, trompé qu'il est par le perfide *Isidore*, dont il ignore les liaisons secrettes avec les Origenistes. Enfin il les découvre, & il éclatte contr'eux. L'Egypte se remuë, tandis que Rome se declare presque toute en faveur d'Origene, & de Ruffin son traducteur. Tout conspire à corrompre la foy de cette premiere Eglise, lorsque Dieu suscite une femme pour la soutenir. *Marcelle* découvre les impostures de Ruffin. *Anastase*, si-tôt qu'il est élevé sur le Trône de saint Pierre, les frappe d'Anathême. Les Eglises d'Alexandrie, de Chypre, d'Aquilée, de Milan, conspirent à foudroyer Origene, & à le déclarer hérétique. Melanie se convertit. Ruffin est obligé de se cacher, & tandis qu'il cherche à retablir ses affaires, il meurt plus opiniâtre & plus endurci que jamais.

Mais avant que de mourir, il réüssit à commettre l'un avec l'autre ces in-

com-

comparables Docteurs, saint Jerôme, & saint Augustin. L'Histoire de leurs différens termine le livre quatriéme, & elle est écrite d'une maniere aussi propre à édifier qu'à instruire.

Dans le cinquiéme, on voit celui de Theophile, & de saint *Jean Chrysostome*, au sujet des Origenistes : cet événement si célébre & si tragique que les anciens & les modernes ont raconté chacun si diversement, & la plûpart d'une maniere peu suivie, est ici dégagé de tout ce que la passion a fait dire de part & d'autre, & puis rapporté naïvement sur la foy de divers témoignages, qu'on voit bien ne pouvoir être suspects.

Ensuite on voit les liaisons de *Vigilantius* & de *Pelage* avec les Origenistes, les derniers combats de S. Jerôme contre ces deux Hérétiques, la mort de cet infatigable écrivain. Après cela viennent les aventures de *Synesius* qu'on fit Evêque malgré luy, quelque chose qu'il eût pû dire de son attachement aux erreurs d'Origene, jusqu'à publier hautement qu'il n'y renonceroit jamais, non plus qu'à sa femme, à son jeu, & à son équipage de chasse ; les soins qu'il se donna depuis pour détruire ces mêmes erreurs qui subsisté-

rent neanmoins fort paisiblement durant près de cent ans par la diversion que firent *Nestorius* & *Eutyches*, dont les differentes factions divisées en cinq ou six branches déchirerent si long-tems l'Eglise.

A peine sont-elles dissipées, que l'Origenisme reparoît. L'admirable saint *Sabas* arme tous ses enfans contre cette Hydre renaissante. Mais il a le déplaisir de la voir se glisser jusque dans ses Monastéres, d'où étant parvenuë à la Cour, plus l'Empereur *Justinien* fait d'efforts pour la détruire, plus un Evêque son Ministre la soutient habilement à son insçu. Cela dure douze ans entiers, pendant lesquels le courage des défenseurs de la Foy est mis à d'étranges épreuves.

Enfin ce que les hommes ne peuvent faire, le Tout-Puissant le fait, & tout d'un coup: Une Secte qui étoit l'ouvre de plus de trois cens ans est dissipée.

On trouve à la fin de cet Ouvrage deux pieces dignes de la curiosité des Sçavans. La premiere est le plan de la doctrine d'Origene, dont les erreurs ne voient paru jusqu'icy n'avoir nulle liaison l'une avec l'autre. Or on demontre par ce plan qu'elles viennent toutes

tes d'un même principe qui n'est
chose que la maniere outrée
Origene concevoit l'immutabilit
Dieu.

L'autre piece est un éclairciss
sur ce que les anciens ont dit de la
damnation d'Origene & de ses disc
dans le V. Concile general, ce qu'o
voir ne pouvoir convenir au Co
tenu en 653. & en même temp
prouve que le V. Concile general
vant l'idée des Anciens, étoit co
sé des assemblées tenuës en trois t
differens; sçavoir en 536. contre
thime, en 541. contre Origene,
553. contre les trois Articles, de
me que le Concile de Trente est
posé de celles qui ont été tenuës
verses reprises sous trois Papes diffe
dans l'espace de dix-huit ans.

ARTICLE IV.

CHEVRÆANA, *ou Diverses P*
d'Histoire, de Critique, d'Erud
& de Morale. Recueillies & p
par Mr. CHEVREAU. *S*
Partie. Suivant la Copie de

d'Autriche portoient dans le cimier de leurs armes la queüe de cèt oiseau. Il y alloit même de la vie d'en avoir une plume sur son chapeau ou sur son bonnet. On fait sur ce sujet un conte, que Mr. Chevreau soutient être vrai. Un Suisse étant à table & ayant devant lui un verre de vin, quelcun de la compagnie s'aperçut, que le Soleil y représentoit une queüe de Paon. Il n'en eut pas plutot fait apercevoir les autres, qu'un Suisse, après avoir fait mille imprécations contre la Maison d'Autriche, tira son épée & mit le verre en piéces, comme s'il eut défait le plus irréconciliable ennemi de sa Nation.

3. M. *Camus* Evêque de Bellay a passé pour un des grans Prédicateurs de son tems; mais si l'on en juge par quelques pensées qu'on en trouve dans les *Ménagiana*, & par celle qu'en rapporte M. Chevreau dans cette seconde Partie de ses Recueils, on verra qu'il y avoit bien du clinquant & des fausses pensées dans les Sermons de cèt habile Predicateur. Pour prouver que le péché de la chair étoit un des plus grans de tous les crimes, il disoit qu'un homme pouvoit seul commettre divers péchez; blasphemer, mentir, porter faux témoi-

témoignage contre son prochain, lui dérober, l'assassiner; mais que le péché de la chair étoit si grand, qu'il *faloit* être deux pour le commettre.

4 Voici une remarque plus serieuse & plus importante que les précedentes. On sait assez, que les Anciens n'avoient point d'hôteleries, où chacun pût loger pour son argent. Ceux qui voyageoient alloient loger chez ceux qui vouloient les recevoir par honnêteté; & si personne n'étoit assez charitable, pour leur donner le couvert; ils passoient la nuit à la ruë. Il y en a des exemples dans l'Ecriture. Lors que les Anciens logeoient quelcun, ils contractoient par là le droit d'hospitalité; & ceux qui étoient logez, s'obligeoient par là-même de recevoir dans leurs maisons ceux qui les avoient logez, lors qu'ils passeroient par leur Pays. Ce droit ne s'étendoit pas seulement à ceux qui le contractoient, mais aussi à leurs enfans, & ils étoient si religieux à l'observer, qu'ils se faisoient autant de scrupule d'offenser leurs hôtes, que de faire outrage à leurs propres fréres. Le droit d'alliance passoit jusqu'aux Princes, jusqu'aux Républiques & aux Villes; il étoit gravé sur de grandes tables de marbre ou de cuivre, que châcun pouvoit lire; ou

conservé fort soigneusement dans les Archives. Les Magistrats suivis du peuple sortoient de l'enceinte de leurs murailles pour en recevoir les Envoyez avec des branches d'Olivier ou de Laurier, avec des Flutes, des Tambours, & des Trompettes. Pour témoigner combien l'Hospitalité leur étoit sacrée, ils avoient leur *Jupiter Hospitalier*, *Castor* & *Pollux*, *Venus* & *Minerve* sous le même titre.

Quand deux particuliers s'allioient, châcun d'eux prenoit une marque de cette Alliance, que les Grecs nommoient *Symbole*, & elle servoit, non seulement à faire connoître dans la suite l'*Hoste*, que l'on avoit eu, mais aussi ses enfans. Ils coupoient par la moitié un *Astragal*: ou *Talus*, c'est-à-dire, un petit os, qui est dans la vertébre des piés de derriére des animaux dont l'ongle est fendu, dont chacun gardoit une partie, & qui étant juste, quand la moitié de cèt Astragale étoit jointe à l'autre, faisoit connoitre infailliblement, que c'étoit la vraye marque d'hospitalité. Ils en avoient encore de bois, d'yvoire, & d'autre matiére, dont la figure étoit différente. Il y en avoit de quarrées, de longues, de rondes; & ces marques étoient nommées par les Latins *Tesse-*

Tesseræ. C'est là le juste Commentaire de ces vers de * *Plaute.*

HAN. *O mi Hospes, salve multum. Nam mihi tuus pater,*
Pater tuus ergo, Hospes Antidamas fuit.
Hæc mihi hospitalis tessera cum illo fuit.
AGAR. *Ergo hic apud me Hospitium tibi præbebitur, &c.*

Les Anciens avoient un grand respect pour leurs Hôtes. Ils leur présentoient d'abord la main droite, qui étoit consacrée *à la bonne Foi.* Ils touchoient leurs genoux, qui étoient dédiez *à la Misericorde*, comme le dit *Pline*; les baisoient au front, qui étoit consacré *au Genie*; leur faisoient laver le corps avec de l'eau chaude, par leurs fils, par leurs valets, ou par leurs servantes. Ils les invitoient à table, où étoient premiérement servis le sel & le vin; leur demandoient aprés le repas ce qui les obligeoit de voyager; les conduisoient dans l'apartement des Etrangers; leur ofroient de nouveaux habits, s'ils en manquoient; & se faisoient des présens avant le départ. On peut voir

N 6 tou-

* *Pænulus. Act. V. Scen. 2.*

ntes les autres particularitez dans Livre imprimé à Amsterdam en 70. & qui a pour tître. *De Tesseris spitalitatis , Jac. Philippi Thomai.*

5. Nous ne devons pas oublier ce que . Chevreau dit de *Spinoza*, & qui it servir à expliquer une particulari- de la vie de cèt Impie de profession. . *Bayle* à qui rien n'échappe ; a re- rqué dans son *Dictionnaire Critique*, 'Article de *Spinoza*, que la Cour Pa- ne le souhaita , & lui fit offrir une ire de Professeur en Philosophie dans cadémie d'Heidelberg : mais qu'il la ısa , comme un emploi peu compa- e avec le désir qu'il avoit de recher- r la verité sans interruption. M. le fait remarquer que dès lors il étoit nu pour l'Auteur du Livre impie, porte le titre de *Tractatus Theologi- Politicus*. M. Chevreau nous dit étant à la Cour d'Heidelberg , il par- rt avantageusement de Spinoza, quoi l ne le connût encore , que par la niére & la seconde Partie de la Phi- phie de M. *Descartes*, imprimées à sterdam en 1663. Que Mr. l'Elec- *Palatin* avoit ce Livre , & qu'après n avoir lû quelques Chapitres , il solut de l'apeller dans son Acadé- mie

mie d'Heidelberg, pour y enseigner la Philosophie, *à condition de ne point dogmatiser.* M. *Fabrice* Professeur alors en Théologie eut ordre de lui en écrire; & quoi que Spinoza ne fût pas trop bien dans ses affaires, il ne laissa pas de refuser cet emploi. M. Chevreau ajoute, qu'on chercha les raisons de ce refus, & que sur quelques lettres, qu'il reçut de la Haye & d'Amsterdam, il conjectura, que ces mots, *à condition de ne point dogmatiser*, lui avoient fait peur. On ne sauroit guéres douter de ce que dit M. Chevreau, mais on a lieu d'être surpris, que Spinoza étant déja connu pour ce qu'il étoit, on eut voulu lui confier de jeunes gens, pour les instruire dans la Philosophie, & encore plus, qu'on lui imposât en même tems la nécessité de ne point dogmatiser; car puis que le fonds & les principes de la Philosophie étoient cela même qui établissoit ses dogmes impies, comment auroit-il pû enseigner la Philosophie, sans répandre absolument son venin? Cette vocation jointe à la loi qu'on lui imposoit impliquoit une espèce de contradiction; & si c'étoit une grande imprudence à l'Electeur de vouloir confier l'instruction de la jeunesse à un tel homme, Spinoza fit au contraire prudemment.

demment de ne vouloir point accepter les ofres qu'on lui faisoit. M. Bayle, qui impute le refus de Spinoza, à l'envie qu'il avoit de méditer tout à son aise, ne savoit, peut-être, rien de la condition qu'on lui imposoit, quoi que, de la maniére que cèt homme étoit fait, il y aît grande aparence, que quand on lui auroit adressé la vocation pure & simple, il ne l'auroit pas acceptée.

ARTICLE V.

PRO QUATUOR GORDIANORUM HISTORIA, VINDICIÆ, C'est à-dire. *Défense de l'Histoire des quatre Gordiens.* A Paris, 1700. in 12. pagg. 54.

L'HISTOIRE *des quatre Gordiens prouvée & illustrée par les Medailles* parut en 1695. & l'on en peut voir l'Extrait dans * *l'Histoire des Ouvrages des Savans* du mois de Juillet 1696. Un sentiment si fingulier ne fut pas du gout de tous les Savans. Il y en eut deux entr'autres,

* *Pag. 486. & dans le Journal des Savans de 1696. pag. 54. de l'Edition d'Amsterdam.*

tres, qui le refutérent. Le premier fut un François qui écrivit une Dissertation en sa langue contre l'Histoire des quatre Gordiens, laquelle parut la même année que cette Histoire, c'est-à-dire, * en 1695. Le second est l'illustre Mr. *Cuper*, qui publia en 1697. *l'Histoire des trois Gordiens*, dans laquelle il refute celle des quatre Princes de ce nom. C'est à cèt Ouvrage de Mr. Cuper que l'on entreprend de répondre dans le petit Livre, qui sert de titre à cèt Article. Mais l'Auteur le fait d'une maniére si civile & si modeste, qu'on diroit que c'est un Ecolier, qui s'adresse à un Maître, non pour le contredire, mais pour lui proposer des doutes, & pour lui demander des lumiéres. Si tous les Antiquaires en usoient si honnêtement dans les disputes qu'ils ont entr'eux, il auroit raison de leur donner, comme il fait dans son premier Ouvrage, l'éloge d'être *la plus honnête & la plus civile Nation de toutes celles qui habitent*

* *On trouve dans le Journal des Savans de* 1696. *Pag.* 174. *Edit. d'Amsterd. une* Lettre touchant l'Histoire des 4. Gordiens &c. *qui est aparemment la Dissertation dont il s'agit; quoi que les dattes ne s'accordent point, puis qu'il est marqué que cette Lettre est imprimée en* 1696.

bitent la République des Lettres. Il ne s'attache pas, au reste, si particuliérement à répondre à M. Cuper, qu'il ne refute en chemin faisant les raisons de l'Auteur de la Dissertation Françoise écrite contre lui.

La premiére Objection contre les quatre Gordiens, c'est que *Jule Capitolin*, qui vivoit sur la fin du troisiême Siécle & au commencement du quatriême, & qui a écrit la vie des Empereurs de ce nom, ne parle expressément que de trois Gordiens & non de quatre. Notre Auteur se contente d'ajouter à ce qu'il a dit de cet Auteur dans son Histoire, que Capitolin ne parle que de trois Gordiens, parce qu'il n'a eu égard qu'à ceux qui ont actuellement régné; & que le quatriême étant mort avant qu'il parvint à l'Empire, il n'a pas jugé à propos d'en faire mention. C'est pour la même raison qu'*Arien* & *Dexippe* n'ont parlé que de trois.

Le principal argument, qui établit le Systême des quatre Gordiens, est tiré de ce qu'il est clair, que deux Gordiens furent proclamez Césars la * même année. *Herodien* & Capitolin nous aprennent, qu'il y eut un Gordien, qui fut proclamé César, dans le tems que

* *L'an de la fondation de Rome 990.*

que *Balbin* & *Pupien* furent proclamez Augustes, c'est-à-dire, au mois de Juillet de l'an 990. de la fondation de Rome; & puis que les deux Gordiens Africains avoient été proclamez Augustes dès le mois de la même année & qu'alors il y eut un Gordien, qui fut proclamé César; il suit que celui qui fut honoré de ce titre au mois de Juillet étoit différent de celui qui en avoit été honoré au mois de Mai.

M. Cuper a fait diverses Objections contre cette raison, ausquelles notre Auteur répond. La principale consiste en ce que l'acclamation du Sénat, qui proclama Augustes les deux Gordiens Africains, ne fut qu'une boutade du Sénat, qui n'eut aucune suite, parce que ces deux Gordiens furent tuez en Afrique. Il ne paroit pas d'ailleurs vraisemblable, que quelcun ait pris la dignité de César, & que le Sénat l'ait effectivement fait tel, sans le consentement des Empereurs, qui étant alors absens, il suit que le Jeune Gordien qui étoit à Rome, ne fut pas fait alors César, & que par conséquent on ne doit pas le distinguer de celui qui obtint cette dignité au mois de Juillet, & qui fut proclamé Auguste l'année suivante.

L'Au-

L'Auteur répond, que puis que l'Arrêt du Sénat, qui déclaroit les deux Gordiens Africains, Augustes, eut son effet en ce qu'ils furent effectivement Empereurs; il ne voit pas pourquoi il ne l'auroit pas eu en ce qu'il déclaroit César le troisiême Gordien. Il est vrai d'ailleurs, que le Sénat ne s'attribuoit pas l'autorité de nommer un Successeur à l'Empire, sans le consentement des Empereurs vivans, lors que ce Successeur n'étoit pas déja tel par la nature, c'est-à-dire, le plus proche héritier du Prince régnant: mais le Gordien dont il s'agit étoit Fils & Neveu des deux Empereurs régnans, en sorte que le Sénat le proclamant César, ne faisoit proprement que déclarer ce qu'il étoit déja, c'est-à-dire, Successeur légitime des Empereurs, ce que le Sénat pouvoit faire, sans attendre un consentement exprès de leur part, & ce qu'il a fait à diverses fois; comme cela paroît par les exemples, que notre Auteur en allégue.

Il passe ensuite à la défense des argumens tirez des medailles pour l'Histoire des quatre Gordiens. Il montre que la difference des visages de celles qui sont attribuées à Gordien Pie, prouve évidemment qu'elles sont de deux Gordiens

diens différens, & replique à toutes les réponses qu'on a pû faire contre cette preuve. Il confirme son sentiment par une nouvelle médaille, & raporte à cette occasion l'ingénieuse conjecture du savant M. *Toinard* pour expliquer ces trois Lettres A. M. K. qui se trouvent souvent dans la monnoye de la Ville de Tarse. Il croit qu'elles signifient, Ἀργυρίῳ Μητροπόλεως Κιλικίας. *Pecuniâ Metropolis Ciliciæ. De l'argent de la Métropole de Cilicie.* Le même avoit déja heureusement expliqué deux autres Lettres, qui se trouvent dans cette même Monnoye. Γ. Β. Γνώμῃ Βουλῆς. *Decreto Senatus*, *par le Décret du Sénat*. Le Cardinal *Noris* & tous les Savans ont adopté cette heureuse découverte.

Après avoir répondu aux Objections de M. Cuper & de l'Auteur François, qui concernent proprement l'Histoire des quatre Gordiens; notre Auteur passe aux autres remarques que le premier a faites contre son Livre, & qui ne regardent pas proprement cette question. Il avoüe quelques unes des fautes, que M. Cuper a relevées, & répond modestement aux autres endroits, où il croit que ce Savant n'a pas eu raison

de

de le reprendre. La Question sur la-quelle il s'arrête le plus, est de savoi si toutes les Troupes de la ville étoien sous le commandement du Préfect du Prétoire. Pour comprendre cette Question, il faut savoir qu'outre les Cohortes Prétoriennes, il y avoit les * *Cohortes Speculatorum*, les *Cohortes Vigilum*, & les *Cohortes Urbanæ*. L'Auteur conjecture, que quoi que toutes ces Troupes eussent leurs Officiers particuliers, elles dépendoient néanmoins toutes du Préfect du Prétoire; & en allégue les raisons. Il est vrai qu'il y avoit un Préfect de la Ville, qui fut établi par Auguste; mais ce n'étoit pas un Officier militaire; c'étoit un Officier civil établi pour rendre la justice. C'est de cette maniere qu'en parle *Tacite*, dans le sixiême Livre de ses *Annales*. *Namque*, dit-il, *anteà, profectis Domo Regibus, ac mox Magistratibus, ne urbs sine Imperio foret, in tempus deligebatur, qui jus redderet, ac subitis mederetur;* „ autrefois pendant l'absence de nos „ Rois, & ensuite de nos Magistrats, „ de peur que la Ville ne demeurât sans „ Maître, on choisissoit un Gouverneur „ pour

* *On n'explique pas ces mots en François, parce que nous n'avons pas de termes propres pour signifier ce que les Latins signifient.*

pour rendre la justice, & pourvoir aux accidens inopinez. C'est aussi le sens de ces deux vers de * *Juvenal*;

† Nam quota pars scelerum, quæ custos Gallicus Urbis
Usque à Lucifero, donec lux occidat, audit.

C'est-à-dire, selon la Traduction du P. *Tarteron*, *Et cependant ce n'est là que la moindre partie des crimes dont Gallicus, Gouverneur de Rome, reçoit des plaintes, depuis le matin jusqu'au soir.*

Ce fut *Auguste*, qui établit les Cohortes de la Ville, *Cohortes Urbanas*; & voici les raisons qu'il en eut, selon notre Auteur. Cèt Empereur qui craignoit qu'un grand nombre de familles de Senateurs ne prissent les Armes contre lui, créa dix Cohortes Prétoriennes composées chacunes de mille hommes, pour opposer à ses Ennemis. Voyant dans la suite que ces Troupes n'étoient pas suffisantes contre ce nombre prodigieux d'Esclaves, que les Grands de Rome entretenoient, & qu'ils pouvoient armer contre lui; il en leva quatre autres; mais pour ôter tout soupçon, il feignit que c'étoit pour garder la Ville, & les nomma pour cèt effet *Cohor-*

* *Satyr.* XIII. *Vers* 157.
† *Il faut lire* hæc.

Cohortes de la Ville, Cohortes Urbanas. Cela n'empêchoit pas qu'elles ne veillassent effectivement à sa sureté, & qu'elles ne fussent sous sa dépendance. Quoi que ce Livre soit petit, l'Auteur n'a pas laissé d'y ramasser plusieurs choses curieuses sur ces différentes Cohortes, & sur quelques autres sujets.

ARTICLE V.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

MÉMOIRES *de Mr.* D'ARTAGNAN, *Capitaine Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires du Roi, contenant quantité de choses particulières & secrettes, qui se sont passées sous le Régne de Louïs le Grand.* A Cologne, chez Pierre Marteau, 1700. Et se trouve à la Haye, chez Henri van Bulderen, in 12. pagg. 580.

MR. D'ARTAGNAN étoit un Gentilhomme de Bearn, cadet de sa Famille, qui n'avoit que l'épée & la

& la cape, & que ses Parens envoyérent pour faire fortune, après l'avoir pourvû d'un bidet du prix de deux Loüis, & de dix écus pour son voyage. Il fut d'abord Soldat aux Gardes & ensuite Mousquetaire, & devint enfin Capitaine Lieutenant de la premiére Compagnie des Mousquetaires du Roi de France. Ceux qui nous ont donné ces Mémoires nous aprennent, qu'ils les ont recueillis de divers papiers détachez, qu'on a trouvez après la mort de celui dont ils portent le nom, & ausquels on n'a fait que donner quelque liaison. Ils nous avertissent en même tems, que ce n'est ici que le premier Tome, qui sera incessamment suivi de deux autres, lesquels sont actuellement sous la presse. Ce premier Tome contient diverses particularitez, qui concernent la fin du Régne de *Loüis XIII.* & le commencement du Régne de *Loüis XIV.* jusques aux Barricades inclusivement. On y voit plusieurs circonstances de ce qui s'est passé & à la Cour & en campagne durant ce tems-là. Il y est parlé, par exemple, de la fortune de *Cinqmars*, favori de Louis XIII. de ses démêlez avec le Cardinal de *Richelieu*, & de sa mauvaise conduite, qui lui fit perdre

la

la tête sur un Echafaut. On y voit comment ce Cardinal se maintint dans la faveur jusques à la mort, malgré ses Ennemis; comment la Reine, Mére de Loüis XIV. parvint à la Régence après la mort de Loüis XIII. l'élevation du Cardinal Mazarin, & diverses particularitez des premiéres années de son Ministére. L'Histoire des Barricades & du Siége de Paris y est raportée avec toutes ses principales circonstances. Il y est parlé d'ailleurs des premiéres Campagnes du Duc d'*Anguien*, de la fameuse bataille de Rocroi, qu'il donna malgré les avis du Maréchal de l'*Hôpital*, qui avoit ordre de la Cour de l'empêcher, où il aquit tant de gloire, & dont le gain sauva Rocroi, & peut-être la France. Les siéges & la prise de Thionville & de Dunkerque, & les autres évenemens de la guerre de ce tems-là n'y sont pas oubliez.

Ces affaires générales sont entremêlées des avantures particuliéres de M. d'Artagnan, qui sont ou des amourettes, ou des combats particuliers, pour lui ou pour ses amis. On nous promet, qu'il n'y aura pas tant d'historiettes dans les volumes suivans, parce qu'Artagnan se défit avec l'âge de tous

ces

ces amusemens de la jeunesse. Cette diversité ne laisse pas de plairre à beaucoup de Lecteurs, dont la plupart ne lisent pas tant pour charger leur mémoire de leur lecture, que pour passer quelques heures agréablement. Si on fait une seconde Edition de ces Mémoires, comme il y a grande aparence; il ne sera pas inutile d'y faire quelques divisions de Livres, ou de Chapitres, qui serviront comme de reposoir au Lecteur.

II.

INSTRUCTIONS SUR LA GRACE *selon l'Ecriture & les Péres: par feu Mr.* ARNAULD *Docteur de Sorbonne. Avec l'Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine touchant la Grace & la Prédestination: par Mr.* BARCOS, *& plusieurs autres Piéces sur ce sujet.* A Cologne, chez Pierre Marteau. Et se trouve à Amsterdam, chez J. Loüis de Lorme, 1700. in 8. pagg. 440.

CEUX qui nous donnent cèt Ouvrage nous assûrent, que ces *Instructions sur la Grace* sont du fameux Mr. *Arnauld*, dont elles portent le nom, &

que les perſonnes de bon gout, qui les liront sans partialité, y reconnoîtront facilement l'Auteur. Elles sont par demandes & par réponſes; mais elles sont imparfaites: il n'y eſt rien dit de la Prédeſtination, ni de la maniére dont la Grace s'accorde avec la liberté, en ſorte que l'une ne détruit pas l'autre. Mais on a ſuppléé à cela en joignant à ces Inſtructions, *L'Expoſition de la Foi de l'Egliſe Romaine touchant la Grace & la Prédeſtination*, qui fut imprimée à Mons en 1697. mais dont l'Archevêque de *Paris* fit ſaiſir toute l'Edition dès qu'elle vit le jour. Cette Piéce a fait grand bruit; ſur tout depuis l'*Ordonnance* de ce Prélat, par laquelle cette *Expoſition* eſt défenduë. On vit peu de tems après des *Remarques* ſur cette Ordonnance, qui parurent ſous le titre d'*Abrégé de l'Hiſtoire du Janſéniſme*, qui ne leur convenoit pas bien, mais qu'on leur donna ou pour les faire paſſer plus facilement en France, ou pour les mieux débiter. Si l'on eut ce dernier but, on n'y réuſſit pas mal; puis qu'il s'en eſt fait trois Editions différentes en moins de trois mois. On les trouvera ici beaucoup augmentées. On a mis auſſi dans ce Volume l'Ordonnance & inſtruction de M. l'Archevêque

vêque de Paris ; & un Recueil d'anciennes Priéres de l'Eglise, qui enseignent ou qui supposent les Dogmes qui distinguent ceux qu'on nomme *Jansénistes* de leurs Adversaires. Un Lecteur équitable conclurra de tout cela & de tant d'autres Piéces qu'on ne se lasse de publier, que les Jansénistes ont mauvaise grace de prétendre que sur la plûpart des Articles controversez les Réformez soient dans des sentimens différens des leurs. Il ne faut pas leur imputer des opinions qu'ils n'ont point, pour trouver cette prétenduë différence.

III.

La MAISON RÉGLÉE, *& l'Art de diriger la Maison d'un Grand Seigneur & autres, tant à la Ville, qu'à la Campagne, & le Devoir de tous les Officiers, & autres Domestiques en général. Avec la Véritable Méthode de faire toutes sortes d'Essences, d'Eaux & de Liqueurs, fortes & rafraichissantes, à la mode d'Italie*, &c. *Troisiéme Edition.* A Amsterdam, chez Paul Marret. 1700. in 8. pagg. 320.

DEUX raisons nous empêchent de nous étendre sur ce Livre. La

premiére c'est que paroissant pour la troisiéme fois, il n'est pas nécessaire de le faire connoitre. La seconde c'est que le Titre explique si clairement ce qu'il contient, que ce seroit une peine inutile, que d'entrer dans aucun détail. Nous nous contenterons de dire qu'il y a peu de familles ausquelles il ne puisse être de quelque usage.

IV.

LE PARFUMEUR FRANÇOIS, *qui enseigne toutes les maniéres de tirer les Odeurs des Fleurs; & de faire toutes sortes de Compositions de Parfums. Avec le secret de purger le Tabac en poudre; & de le parfumer de toutes sortes d'odeurs. Pour le Divertissement de la Noblesse, & l'utilité des Baigneurs & des Perruquiers.* Troisiéme Edition augmentée. A Amsterdam, chez Paul Marret. 1700. in 12. pagg. 194.

NOUS pouvons dire de ce petit Livre précisément ce que nous avons dit du précédent. Mais le même Libraire vient d'imprimer un autre Ouvrage dont nous parlerons plus amplement le mois prochain. C'est un *Dis-*

cours

cours Philosophique sur la Création & l'Arrangement du Monde, où l'on fait voir les raports, qu'il y a entre les Créatures, & leur dépendance sous les Loix de la Providence. Par M. J. F. V. D. E. M.

ARTICLE VI.

Extrait de diverses Lettres.

DE *Suisse.* On voit ici (Neufchâtel) une nouvelle Edition du Livre des *Sources de la corruption.* M. *Merlat* Professeur en Théologie à Lausane a fait une nouvelle Réfutation de l'Avis aux Réfugiez; quelques particuliers l'ont en Manuscrit; mais elle n'est pas imprimée. M. *Werenfels* le Fils, Docteur & Professeur en Théologie à Basle, a fait de nouvelles Théses sur l'argument de *Descartes* de l'Existence de Dieu. Vous savez que bien des gens soupçonnent que c'est un Sophisme, d'autres pensent que c'en est un effectivement. M. Werenfels le croit bon. Tous ceux qui connoissent ce Savant ne cessent d'admirer son jugement droit & solide, & sa profonde érudition. On peut en voir des preuves

dans quelques autres petites piéces qu'il a faites; & entr'autres des Théses sur les Atomes, qu'il publia, il y a quelques années. Il écrit d'une maniére très-fine & très-delicate en notre langue. Il y a long-tems que les Savans d'Angleterre & d'ailleurs pressent M. *Battier* Docteur en Droit & Professeur en Eloquence à Basle, de donner ses Remarques sur *Homére*. Quoi que ce soit un Auteur fort difficile, il y a néanmoins peu de gens, qui ayent travaillé à l'éclaircir.

M. *le Sage* a fait imprimer à Genéve, le plan d'un Ouvrage qu'il prépare, & qui aura pour titre *le Méchanisme de l'Esprit, ou la Morale naturelle dans ses Sources. Discours qui explique les divers mouvemens de l'amour propre.* Quoi que cet Auteur soit fort jeune, il paroit néanmoins dans ce plan, qu'il médite & tire de son propre fonds, qualitez, qui se trouvent rarement dans les personnes de son âge. Après une courte Préface, il fait voir de quelle importance il est de connoitre le cœur de l'homme, tant dans la Religion, que dans la Societé. Il entre après cela en matiére. Il montre 1. que l'homme ne désire que les choses dont il a quelque idée; que toutes les idées vien-

nent

nent des sens; que les sens ne sont susceptibles que de plaisir & de douleur; que par conséquent l'homme ne doit désirer que le plaisir & les choses ausquelles il s'est rendu sensible par l'éducation; c'est-à-dire, que l'amour du bien, ou du plaisir, ce qui est la même chose, doit être le principe de toutes nos actions. Il divise ce principe en amour pour les plaisirs sensuels, & amour pour les plaisirs de réflexion. 2. Il fait voir que le désir de connoître n'est pas un désir naturel, mais une suite du désir naturel d'être heureux, qui nous fait souhaiter de connoitre les choses, qui peuvent contribuer à notre bonheur; & qu'ainsi le plaisir de la connoissance n'est qu'un plaisir de réflexion, auquel nous nous sommes rendus sensibles par l'éducation. 3. Que la varieté fait l'essence du plaisir, ou de tout ce qui nous donne du plaisir; ce qu'il prouve & par la nature de nôtre Ame, dont le plaisir cesse, dès qu'elle commence à avoir une idée claire de la chose dont elle est occupée, ce qui l'oblige à en souhaiter une nouvelle, & par des exemples pris de la Conversation, de l'Eloquence, du Stile, de la Peinture, de la Musique, de la Symmétrie, & du Gout; ce qui

donne occasion à faire plusieurs Réflexions sur les Sciences, dont ces choses sont l'objet. 4. Que la nature de l'homme étant d'aimer le changement & la varieté, il ne sauroit être sans occupation & sans attachement. Il le prouve par la conduite ordinaire des hommes, ce qui lui donne occasion de rendre raison de plusieurs attachemens, dont quelques uns paroissent ridicules. 5. Que l'Amour qu'a l'homme pour le bien présent le rend paresseux, ce qui n'est pas contraire à ce qu'il a établi, parce qu'encore que l'homme veuille être perpétuellement occupé, il ne veut pas pourtant travailler. Il veut être agité, mais il ne veut pas agir; il souhaite d'être dans une perpétuelle agitation; mais qui soit produite par les objets extérieurs, suivant l'axiome, que *tout Etre qui n'est pas cause première, n'agit que par impulsion.* 6. Que cette paresse, qui est si naturelle à l'homme, fait qu'il n'agit presque que par impulsion, ce qui l'empêche de raisonner, & qu'ainsi il ne raisonne point naturellement, mais par force, lors que ne trouvant pas dans sa mémoire des régles toutes faites de sa conduite, il est obligé de faire réflexion sur la nature des choses, ce qui est pour lui un état

violent, d'où il sort aussi-tôt. C'est pour cela qu'on s'attache plus volontiers aux Langues qu'aux Mathématiques, où il faut beaucoup d'attention. La paresse de raisonner adoucit la condition des Esclaves, & les rend aussi heureux, que ceux qui ont le gouvernement des affaires. C'est aussi cette paresse à examiner les choses, qui fait que ceux qui ont des établissemens s'opposent toujours aux nouveautez. 7. Que la paresse que l'homme a à raisonner, & son attachement pour le bien présent le doivent souvent faire agir contre ses intérêts éloignez. Ainsi l'homme n'agit point conséquemment; mais il y a une perpétuelle contradiction entre ses raisonnemens & ses actions. 8. Que la paresse, qui empêche l'homme de raisonner & d'agir conséquemment, le laisse dans l'ignorance, qui produit en lui la crainte & la superstition; que la superstition est naturelle à l'homme, & que personne n'en est exemt. 9. Il parle en suite des plaisirs, qui ne sont tels, que par réflexion, & fait voir que l'habitude a rendu ces plaisirs plus grans, que ceux de sensation; qu'ainsi l'homme a plus de plaisir dans l'aquisition, que dans la jouïssance, c'est-à-dire, qu'il a plus de

plaisir, lors qu'une chose vient en sa puissance, que lors que la possédant, il s'aplique immédiatement à ses sens. 10. Que les plaisirs de réflexion étant aussi réels, que ceux de sensation, l'homme les doit chercher avec ardeur; & que la vuë de ses perfections étant un plaisir de reflexion, il doit se plairre dans cette vuë: qu'ainsi il doit faire beaucoup plus d'attention à ses perfections, qu'à ses défauts, ce qui doit produire en lui la vanité, qui est le principe de plusieurs Actions. 11. L'Auteur continuë à raporter à l'amour du bien, qui est le même que celui du plaisir, les inclinations, que l'on apelle naturelles. L'Homme voyant que l'Indépendance est le premier moyen de se garantir du mal, doit avoir un grand amour pour elle, aussi bien que pour la liberté. Il explique, pourquoi certains peuples aiment plus la liberté que d'autres, & rend raison des actions, qui ont pour principe l'amour de l'indépendance. 12. Comme dans la Societé nous avons besoin des autres hommes, il faut que nous les engagions à nous rendre service, en leur persuadant, que nous avons les moyens de leur faire du bien, c'est-à dire, en nous mettant en estime & en crédit parmi eux; ce qui est le

 prin-

principe de l'amour de l'Estime, de la Réputation, & du Crédit, qualitez si nécessaires, pour s'établir dans le monde. L'Auteur raporte un très-grand nombre d'actions à cêt amour de l'Estime. 13. Enfin il établit que l'homme n'a point d'autre inclination naturelle, que celle d'être heureux, & que cette inclination est le principe de toutes ses actions, & de toutes ses vertus, tant civiles, que naturelles.

Nos Libraires (Genéve) n'impriment presque que de gros Livres en Medecine & en Droit, qui ne sont bons que pour l'Allemagne, l'Espagne, & l'Italie, & qui ne sont guéres propres à enrichir votre Journal. On réimprime une petite piéce intitulée; *Querela ad Gassendum de parùm Christianis Popularium suorum Moribus.* C'est un petit Ouvrage atribué à un M. *Muret* Avocat au Parlement de Paris, où il se moque en très-bon Latin, de certaines superstitions, qui se font à Aix en Provence, le jour de la Fête-Dieu. Cette Piéce avoit été imprimée en 1645. mais elle étoit devenue extrêmement rare.

D'Angleterre. Dans vos Nouvelles de * Mai, vous avez parlé d'un Livre,

 qui

* *De 1700. pag. 586.*

qui a pour tître *Oratio Dominica Multilinguis* &c. Il y a une faute, il ne faut point de virgule entre *Multilinguis* & *Multiformis*. Voici le tître entier. *Oratio Dominica πολύγλωττος καὶ πολύμορφος, nimirum, plus centum linguis, versionibus, aut characteribus reddita & expressa. Editio novissima, speciminibus variis quàm priores comitatior. Londini* 1700. C'est un *in* 4. de 70. pages. On y voit en effet l'*Oraison Dominicale* en une centaine de Langues ou Dialectes, on y indique à la marge les Auteurs ou les Bibles, dont elles sont prises : & lorsque les caractéres des Langues ne sont pas Romains, Italiques, ou Gothiques, on met au dessous en caractére Italique, la prononciation de ces Langues étrangéres. Les caractéres en sont assez beaux ; & lors qu'on en a manqué, comme à l'égard du Chinois, Malabarois, Brachmanois, Syriaque Estranghelo, &c. on les a fait graver sur des planches. Il seroit à souhaiter, que tout cela eût été fait avec plus d'exactitude ; & qu'on se fut toujours servi des meilleures versions, au lieu que quelquefois on en employe, qui ont été faites par des gens, qui n'entendoient pas la langue en laquelle ils écrivoient. J'ai remar-

qué

qué bien des fautes dans l'Alemand, Flamand, &c. Il auroit aussi falu ajouter à la tête un Alphabet de châcune de ces Langues, & cela auroit été meilleur que tout le reste. Mais non-obstant ces défauts, & quelques autres, ce Livre mérite la curiosité de ceux qui se plaisent à ces sortes de choses. Il paroit peu ici (Londres) de Livres Latins. Voici le titre d'un qu'on débite depuis quelque tems. *Epigrammatum delectus ex omnibus tum Veteribus, tum Recentioribus Poëtis accuratè decerptus, cum Dissertatione de vera pulcbritudine & adumbrata, in qua ex certis Principiis rejectionis & selectionis, Epigrammatum causæ redduntur. Adjectæ sunt elegantes sententiæ ex antiquis Poëtis parcè, sed severiori judicio selectæ, cum brevioribus sententiis seu Proverbiis ex Auctoribus Græcis & Latinis. Quibus hac quinta Editione subjungitur alterius delectus specimen, ex nuperis maximè Poëtis ab Electoribus prætermissis, in usum Scholæ Etoniensis. Item novus Græcorum Epigrammatum & Poëmatum Delectus, cum nova versione & Notis. Editio secunda priore longè auctior. Operâ Tho. Johnson. A. M.*

Les Transactions Philosophiques de

Janvier paroissent depuis * quinze jours ou trois semaines. En voici le titre. *Philosophical Transactions &c. No:* 260. *for the Month of January* 1700. *&c.* C'est-à-dire, *Transactions Philosophiques, pour le mois de Janvier* 1700. *commençant le* 22. *Volume, & contenant.* 1. *La Description d'un Quart de Cercle, par l'évolution égale duquel une Courbe est décrite.* 2. *Partie d'une Lettre de Mr. de Leuwenhoeck, contenant la Circulation du Sang dans les jeunes Grenouilles.* 3. *Relation d'une éguille d'yvoire trouvée dans la vessie d'une jeune femme à Dublin par Mr. Proby, & communiquée par Mr. Molyneux.* 4. *La Résolution des Etats Protestans de l'Empire du* 23. *Septembre* 1699. *touchant le Calendrier, communiquée par Mr. Houghton.* 5. *Lettre du Docteur Geo. Hickès du* 22. *Mai,* 1700. *touchant les Antiquitez Saxonnes dont il est parlé dans ces Transactions No.* 247. *avec un Extrait de ce Livre, qui est presentement sous la presse à Oxfort.* 6. *Partie d'une Lettre du Docteur Sloane, où il est parlé d'une double Poire.* 7. *Recit du nombre des Personnes qui ont été batisées, qui se sont mariées, ou qu'on a enterrées dans les Villes de * l'Ancienne, Moyen-ne,*

* *Extrait d'une Lettre du 3. Juillet.*

* *C'est le Brandebourg.*

ne, & Basse-Marche en 1698. 8. *La Méthode, la Maniére, & le progrès de la transmutation du cuivre en airain par Thomas Bovey.* 9. *Catalogue de Livres Nouveaux.*

Je vous ai parlé dans une de mes précédentes de la mort de notre célébre Poëte *Dryden.* La Parque n'eut pas plutot coupé le filet fatal de sa vie, que ses chers Confréres se préparerent à verser des torrens de larmes sur son Tombeau. Voici quelques Piéces dans lesquelles ils cherchent à décharger leur griéve douleur. *To the Memory of Mr. Dryden, a Poëm. Poëme à la Mémoire de Mr. Dryden.* En voici une autre plus longue. *Luctus Britannici; or the &c. Plaintes des Anglois, ou les Larmes des Muses Angloises sur la mort de Jean Dryden, Chevalier, composées par les plus célébres Auteurs des deux fameuses Universitez, & par quelques autres. in folio.* Vous avez apris, sans doute, que les obséques de ce Poëte ont été magnifiques, & que Mr. le Duc de *Glocester* y a envoyé un de ses Carosses. Si vous voulez en savoir toutes les particularitez vous les trouverez dans ce petit Poëme, *A Description of Mr. Dryden's Funeral. Description des Funerailles de M. Dryden.* Les funerailles me font

pen-

penser à un mariage, qui se fit à Londres * Mardi dernier. C'est d'un homme âgé de 103. ans avec une femme âgée de 30. ans. Ce n'est pas aparemment pour peupler les Isles de l'Amérique. Vous avez parlé dans vos † Nouvelles d'Avril, d'un Discours Anglois sur les *Gratifications* & sur leur *Révocation*. Je crois vous avoir dit qu'on en avoit fait une nouvelle Edition. On a aussi réimprimé du même Auteur, *An Essay upon the probable methods of making a People Gainers*, *&c.* C'est-à-dire, *Essai d'une Méthode probable pour faire gagner le Peuple dans le Négoce, où il est traité du Peuple & du terroir d'Angleterre, & de ses revenus, de ce qu'il paye au Public, &c.* Voici un Ouvrage Posthume de *Lightfoot*, qu'on auroit pû mettre avec les autres dont vous avez parlé dans vos * Nouvelles. *Some genuin Remains of the late pious and Learned John Lightfoot*, *&c.* *Quelques Ouvrages Posthumes de Jean Lightfoot, savoir.* 1. *Des Régles pour celui qui s'attache à l'étude de l'Ecriture.* 2. *Méditations sur quelques points difficiles de Théologie, & exposition de divers passages*

* *Le 29. Juin.*

† *De 1700. pag. 468. & non 268. comme il est marqué au haut de la page.*

* *Mois d'Août 1699. pag. 123.*

paſſages obſcurs de l'Ecriture. 3. *Expoſition de deux Articles du Symbole des Apôtres : avec une longue Préface touchant l'Auteur, ſes ſavantes diſputes dans l'Aſſemblée des Théologiens, ſes Opinions particuliéres, ſa pieté Chrétienne ; &c.* On a traduit en Anglois toutes les Nouvelles de *Scarron.* Vous avez ſouvent parlé des diſputes entre les *Conformiſtes* & les Nonconformiſtes, voici un Livre en faveur de ces derniers, qui ſort de deſſous la preſſe. *A Letter to Mr. Robert Burſcough in Anſwer to his Diſcourſe of Schiſm, &c. Lettre à Mr. Robert Burſcough en Réponſe à ſon Diſcours touchant le Schiſme ; dans laquelle on examine* 1. *l'idée de l'Unité Catholique.* 2. *On prouve que la ſéparation des Nonconformiſtes n'eſt pas Schiſmatique.* 3. *On juſtifie l'Ordination des Miniſtres Nonconformiſtes.* 4. *On examine le prétendu Procès pour la ſéparation.* 5. *On traite de la Matiére des Cérémonies, &c.* Vous n'auriez jamais penſé qu'on eût pû faire un Livre, comme celui dont voici le titre. *An Argument proving that according to the Covenant of Eternal Life revealed in the Scripture, men may tranſlated &c. Argument qui prouve, que conformément à l'Alliance de la Vie Eternelle, revelée dans l'Ecriture, les Hommes peuvent être transférez d'ici à la Vie Eternelle,*

ſans

sans passer par la mort; quoi que la Nature Humaine de J. C. n'aît pû être ainsi transportée avant que d'avoir passé par la mort. C'est un *in* 8. de 106. pages. L'Auteur se nomme *Jean Asgill*. On dit qu'il soutient, qu'il ne mourra point, à moins que quelcun par malice ne vint à l'empoisonner, à lui passer une épée à travers du corps &c. C'est dommage, que tout ce qu'il avance ne soit que visions: car il y a bien des gens, qui sont assez dégoutez de ce monde, pour en aller chercher incessamment un autre, si la voye étoit aussi aisée, qu'il le prétend. J'ai vû la Traduction Angloise des *Sources de la Corruption*. Le Traducteur s'apelle *Charles Mutel*. C'est un jeune Ministre Réfugié, qui a du mérite. Il jouït de quelques Bénéfices dans l'Evêché de Salisbury. Il a dédié sa Traduction à son Evêque, & il nous aprend dans l'Epître Dédicatoire, que c'est ce Prélat, qui lui a ordonné de le traduire. Il dit aussi, qu'à peine y avoit-il deux mois que ce Livre paroissoit, qu'on en souhaita une seconde Edition: & qu'il a déja été traduit en plus d'une Langue. On dit que le Docteur *South* fait une Critique de l'Explication des XXXIX. Articles de Mr. l'Evêque de Salisbury. Vous savez, qu'il

qu'il n'est rien de si commun dans ce Pays, que de voir des gens qui se pendent eux-mêmes: en voici un Exemple qui regarde votre Journal. Il y a * environ un mois, que le Savant Mr. *Creech*, qui nous a donné une nouvelle Edition de Lucrece, & qui travailloit depuis près de trois ans à en donner une des Oeuvres de *Justin Martyr*, s'est pendu à Oxfort dans sa chambre. Il est assez difficile de deviner ce qu'il trouvoit d'insupportable dans la vie, puis qu'il étoit depuis la tête jusqu'aux piés dans l'abondance. Il est vrai qu'il peut y avoir de certains chagrins secrets, contre lesquels toutes les richesses du Pérou ne seroient pas un bon remède.

De France. Voici l'Extrait que je vous avois promis de la Réfutation du Mouvement perpétuel par Mr. *Parent* de l'Académie des Sciences, telle qu'il l'a insérée dans le *Journal des Savans* du 14. Juin 1700.

Détermination de la situation en laquelle toute Machine Composée de poids finis solides ou liquides doit demeurer en repos; ou réfutation générale du Mouvement perpétuel par M. P. D. L. R. D. S.

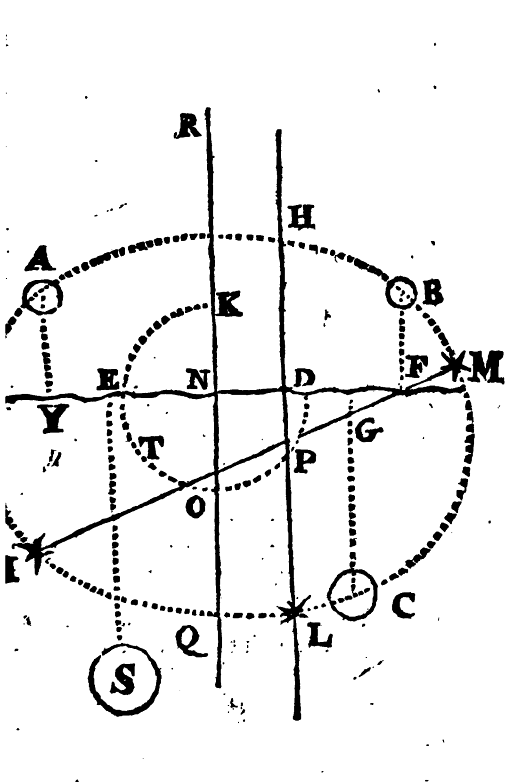
Ceux

* *Dans une Lettre dattée du 28. Juillet.*

CEux qui faute de connoiſſance dans les Méchaniques cherchent le Mouvement perpétuel par les cauſes dont on vient de parler, ou qui, du moins, n'en voyent pas l'impoſſibilité, n'accordent pas qu'il ſe doive trouver dans toutes ſortes de Machines muës par ces ſortes de Cauſes, quand elles ſont finies, dans une ſituation où il y ait équilibre entre tous les poids ſituez de part & d'autre du centre de la Machine. Mais pour peu que les premiers ſoient ennemis de la tromperie, & les uns & les autres amis de la vérité & de la lumiére, il ne ſera pas difficile de les en convaincre, ſans même aucune connoiſſance parculiére ; mais par la ſeule lumiére de la raiſon aidée de quelque expérience aiſée à faire.

Ayez un Carton fort ſolide HMI, ou plutôt quelque Planche de bois de ſapin fort legére. Attachez y ſolidement en quelque part que ce ſoit des poids ABC, en quelque nombre que ce puiſſe être, les plus peſans que le carton ou la planche les pourront porter verticalement. Suſpendez enſuite votre Planche par un point H pris à volonté, au moyen d'un petit eſſieu,

ſur


R
H
A
B
K
E
N
D
F
M
Y
G
T
P
O
I
C
Q
L
S

ſur lequel il puiſſe tourner avec facilité, & apliquant un fil avec un plomb au point H, marquez le point L, où le fil coupe le bord d'en bas du Carton, tirez enſuite la ligne droite HL. Suſpendez encore le même Carton avec ſes poids, ſans y rien changer, par un autre point I, pris à volonté avec le même eſſieu, en ſorte qu'il puiſſe encore tourner facilement autour du point I. On peut, ſi l'on veut, au lieu d'un eſſieu, ſuſpendre le Carton ou la Planche avec une cordelette attachée d'abord en H, & enſuite en I; poſez encore votre fil avec ſon plomb contre le point I, & marquez le point M, où le fil coupe le bord d'en bas de votre Carton, menez la ligne droite IM, qui coupe HL en P, & marquez le point P, en ſorte que vous le puiſſiez reconnoitre dans la ſuite.

Il faut déja remarquer, que ſi vous ſuſpendez votre Carton, par tant d'autres points qu'il vous plairra, comme ci-deſſus; marquant toujours avec le fil & le plomb, le point d'en bas, où la ligne verticale coupe le Carton, & traçant par ce point & par celui de ſuſpenſion la verticale, toutes vos verticales ſe couperont dans le ſeul & même point P. Ce qui eſt aiſé à expérimenter. Ce point P eſt celui

celui qu'on apelle le Centre de pesanteur commun des poids ABC.

L'expérience ci-dessus fait donc voir, qu'il y a un Centre de pesanteur entre un nombre déterminé de poids ABC; & que ce Centre est unique, c'est-à-dire, qu'il n'y en a qu'un.

Si l'on soutient présentement le Carton ou la Planche avec ses poids, par quelqu'autre point N, pris entre ces poids, & qu'on attache quelque poids S, différent des précédens, sur la ligne horizontale ENF menée par le point N, en différens endroits de cette ligne, jusqu'à ce qu'on aît trouvé dessus un point E, où il fasse équilibre avec les poids ABC, ce qui se trouvera en peu de tems; on verra aussi-tôt, qu'en détachant les poids ABC, des lieux où ils sont, pour les attacher ensemble en P, en laissant toujours la droite ENF dans la situation horizontale, & le poids S attaché au même point E, il demeurera encore en équilibre, comme auparavant, avec les poids ABC. Ce qui prouve d'une maniére convaincante, que les poids ABC, n'agissent ni plus, ni moins contre le poids S, s'étant reduits dans leur Centre de pesanteur commun P, qu'ils faisoient dans leurs lieux naturels.

Quand

Quand on mettra présentement la Planche dans une autre situation, tirant toujours par N une horizontale ENF: Comme en premier lieu, remettant les poids ABC dans leurs lieux naturels, & attachant le poids S sur cette nouvelle horizontale, comme en E, en sorte qu'il fasse encore équilibre avec les poids ABC; on verra qu'en détachant les corps ABC, pour les réunir dans leur centre de pesanteur P, sans toucher au reste, ils demeureront encore en équilibre avec le poids S, comme quand ils étoient dans leur lieu naturel, & cela continuellement, ce qui est aisé à pratiquer. D'où l'on doit conclurre, qu'ayant des poids, comme ABC, distribuez en quelque lieu que ce soit, leur force est toute réunie dans un certain point P, qui est entre ces corps. Et si l'on n'est pas encore content de ceci, on n'a, pour s'en assurer davantage, qu'à ôter maintenant le poids S, & à soutenir la Machine par le point P, laissant les poids ABC dans leurs lieux naturels; car l'on verra aussi-tôt, qu'en quelque sens qu'on situe la Planche autour de P, ces poids demeureront toujours en repos; ce qui prouve invinciblement, que toute la force de ces poids pour descendre est réunie en P; puis qu'en soutenant le point P, on les rend tous immobiles. Ceci

Ceci étant établi, il ne sera pas difficile de venir à notre but en deux maniéres. Car premiérement, si les corps A B C, dont on veut se servir, solides ou liquides, ont quelque étenduë considérable, j'envisagerai leurs forces particuliéres pour descendre reduites dans leurs centres particuliers de pesanteur A B C, afin de n'avoir que ces points A B C à considérer, au lieu des corps proposez.

Supposant donc présentement que les poids A B C &c. sont apliquez à une Machine quelconque, qui soit soutenuë sur le centre N, & avec laquelle on prétende faire un mouvement perpétuel, & qu'ayant mis cette Machine dans une situation à souhait, les centres des corps A B C, se trouvent aux lieux A B C. Prenons encore, du moins par pensée, pendant une situation, le centre de pesanteur P commun des poids situez en A B C, & faisant faire un tour à la Machine, successivement & d'instans en instans, prenons dans chaque instant le centre de gravité commun P des mêmes poids. Il est aisé de voir, que tandis que chaque poids A B C aura parcouru sa route particuliére selon la disposition de la Machine, le centre P aura aussi parcouru une route particu-

liére à lui ſeul, ſavoir POT autour de N. Or il eſt aiſé de voir, que cette route POT ne s'éloignera pas du point N infiniment, puis que l'étenduë de toute machine doit être finie. De plus, qu'il y aura un point comme O dans la route POT le plus bas de tous, & enfin on a vû qu'il eſt libre de concevoir les forces particuliéres des corps ABC agiſſantes en ABC, pour faire tourner la Machine autour de N, ou de les concevoir toutes détachées & réunies continuellement dans leur centre commun de peſanteur P, pendant le mouvement de la Machine. Or il eſt évident, que toutes ces forces étant arrivées en O ceſſeront d'agir, puis que pour continuer d'agir, il faudroit qu'elles remontaſſent vers T, ce qui eſt contre leur nature, qui les porte à deſcendre. Donc la Machine & les poids demeureront en repos, quand leur centre commun de peſanteur P ſera arrivé dans ſon plus bas point O.

En ſecond lieu, ſi l'on meine par le centre N de la Machine une droite verticale RNQ, il ſera aiſé de voir que, quand le centre de peſanteur P, où toutes les forces ſont réunies, ſera parvenu dans la verticale RNQ au point Q, où ſa route la coupe, toutes les

les forces demeureront encore immobiles, puis qu'elles tendent toutes à descendre, selon la verticale RNQ, & que la Machine aussi bien que toutes ces Puissances reduites en P sont suspenduës par le pivot N.

Ceci nous fait voir, que si la route POT du centre commun P de pesanteur, embrasse le centre N, la Machine demeurera encore en repos avec ses poids, quand le centre P passera au dessus de N par la verticale en X.

Enfin, si l'on veut s'assurer davantage de ces deux Principes, on n'a qu'à attacher les poids ABC, comme ci-dessus à la Planche HMI, ôtant le poids S & suspendant la Planche par un point N, à volonté. Car on verra qu'en faisant tourner cette Planche avec ses poids autour de N, quand il sera arrivé dans le point O le plus bas du Cercle, tous ces points demeureront en repos. Mais on aura en même tems le plaisir de voir, que ce point le plus bas O se trouvera sur la verticale RNQ; & qu'en continuant de faire tourner la Machine, jusqu'à ce que le centre P arrive en X dans la verticale RNQ, au dessus de N; tous les poids demeureront encore en repos, ce qui

prouve l'accord parfait de ces deux principes.

Ces proprietez du Centre de pesanteur ont été reconnuës de tous les Savans en Méchanique depuis *Archiméde* jusqu'à ce jour, & démontrez fort au long d'une maniére purement Géométrique dans les *Elémens de Méchanique & de Physique*, qui ont paru depuis peu. Mais il s'agissoit ici de les rendre palpables & sensibles à toutes sortes de personnes, afin qu'on cessât enfin d'ajouter foi à ceux dont toutes les belles & chimériques promesses se terminent à reconnoître, enfin, malgré eux, un centre de gravité, & à faire leur aprentissage aux dépens de ceux qu'ils trompent.

On peut ajouter à ceci, en faveur des Savans, que les deux principes précédens nous en font connoitre encore deux autres, qui subsistent en même tems qu'eux; savoir que le produit du corps A, par son hypothétique indivisible dans le sens vertical d'une part de RQ est égal à la somme des produits des corps B & C par leurs mouvemens hypothétiques indivisibles dans le sens contraire d'autre part. Le second, que le mouvement de A, par sa distance YN est égal à la somme des mouvemens

mens des corps B & C par leurs distances particulières N F N G d'autre part de R Q, quelque nombre de poids qu'il y aît de part & d'autre, ce que le calcul fait voir : & avec un de ces deux derniers Principes pris à souhait, lors qu'une Machine sera donnée, on déterminera toujours sa situation. Car les routes des corps A B C sont déterminées entr'elles par la Machine, dans tous les instans de son mouvement autour de N. C'est pourquoi toutes variables se réduiront d'abord à une seule (y en eut-il 10000.) laquelle contiendra perpétuellement la situation de la Machine. Or cette seule variable se connoîtra par un des deux derniers Principes : ce qui est aisé à voir, pour peu qu'on aît d'Analyse.

Je vous aï promis de vous parler du septiême Tome des Mémoires de M. *de Tillemont.* Il ne comprend que l'Histoire d'environ cinquante années c'est-à-dire, depuis l'an 328 jusqu'à l'an 375. On y voit comme dans les autres les vies de quantité de personnages éminens en science & en pieté, des Evêques *Spiridion*, *Maximin*, *Paul* de Constantinople, *Jacques* de Nisibe, *Hilaire* de Poictiers, *Eusébe* de Verceil, & de plusieurs autres également considérables

par les siéges qu'ils occupoient, & par le zéle avec lequel ils ont défendu l'Eglise. Les Solitaires qui vivoient dans le même tems tiennent aussi leur place dans ce Volume. Un S. *Antoine* premier Pére des Solitaires d'Egypte, un S. *Paul* si connu par sa simplicité, un S. *Pacôme* Instituteur des *Cénobites*, un S. *Hilarion* &c. On y trouve l'Histoire des Apollinaristes, qui commencérent à former un schisme, vers la fin du quatriême siécle, celle du fameux *Eusébe* de Césarée, à l'occasion duquel tant de Savans ont exercé leurs plumes; celle du célébre *Osius* Evêque de Cordoüe, celle de *Julien* l'Apostat, & de la persécution que l'Eglise soufrit sous son régne. Enfin, ce qui distingue ce volume des autres, c'est que l'on y aprend l'origine des Solitaires, des Cénobites, des Congrégations, & des Chanoines Réguliers. Le premier sujet qui occupe M. de Tillemont dans ce Tome est l'Impératrice *Heleine*, que sa pieté & l'honneur qu'elle eut d'être la mére du premier Empereur Chrétien ont rendu si célébre. Sa naissance, le bonheur qu'elle eut de devenir Epouse de Constance, la durée de sa vie, & le tems de sa mort sont des choses, qui ont occupé jusques ici les plus habiles

biles Historiens, sans qu'aucun d'eux nous aît mis en état de prendre un parti sûr touchant ce que nous en devons croire. M. de Tillemont n'entreprend pas de décider; mais il examine avec son exactitude ordinaire, quels sont les sentimens les plus probables, & nous sert comme de guide, dans des routes si inconnuës. Il dit donc à l'égard du lieu de sa naissance, qu'il croit que ce fut Drepane en Bithynie, & il en rend raison. Il juge qu'Heleine étoit de très-basse naissance; mais il ne fait point de doute, qu'elle n'aît été femme légitime & non concubine de *Constance Chlore*, duquel elle eut Constantin vers l'an 274. M. de Tillemont dit que ce Prince étant devenu Empereur en 306. il lui donna le titre d'*Auguste*. Ensuite ayant parlé du tems de la conversion de cette Princesse en 326. & du voyage qu'elle fit à Rome; il parle de celui qu'elle entreprit, pour visiter les saints lieux de Jérusalem. Il soutient qu'on ne peut revoquer en doute la découverte de la Croix par S. Heleine. Dans sa Note 2. sur cette Princesse, il parle des difficultez qu'elle rencontra, lors qu'il fut question de trouver cette précieuse relique. Il regarde, comme l'effet d'une providence particuliére,

que les Payens ayant creusé, il y avoit près de deux-cens ans dans le même endroit où étoit la Croix, pour y bâtir un Temple à *Venus*, ils n'avoient pas néanmoins découvert ce trésor. Il passe ensuite au moyen dont l'Evêque de Jérusalem se servit en présence de l'Impératrice, pour discerner la vraye Croix, d'avec celles des deux Larrons : il fit toucher celles-ci à une Dame, qui étoit extrêmement malade, sans qu'elle en ressentit aucun effet : mais lui ayant fait toucher la première, elle se leva aussi-tôt, entiérement guérie, & plus forte qu'elle n'avoit jamais été. Il ajoute que, suivant le raport de quelques Auteurs très-considérables, on en fit autant à un corps mort, qui ressuscita à l'heure même. *Heleine*, continuë M. de Tillemont, *étant ravie d'avoir trouvé le trésor, qu'elle souhaitoit si fort, adora dans le bois sacré, non le bois même, ce qui eut été imiter l'erreur des Payens & la vanité des Impies; mais le Roi des Cieux, qui avoit été attaché à ce bois. Que de scandales on auroit ôté, que de reproches on auroit épargné à l'Eglise, si l'on s'étoit toujours servi de semblables termes en parlant du Culte, que l'on doit rendre à la Croix & aux Images. Tel ne peut entendre sans* *fre-*

fremir le mot d'ADORATION DE LA CROIX, *qui consentiroit de tout son cœur à s'en servir, s'il étoit informé du sens auquel il est pris, par ceux qui en usent.* Mais ces sortes de réflexions me meneroient trop loin ; je finirai cèt Article, par ce que M. de Tillemont raporte d'une Lettre de S. *Paulin*, au sujet de la vraye Croix, dont l'Impératrice Helene envoya une partie à Constantin son Fils, & laissa l'autre à Jérusalem. *Cette Croix*, dit-il, *conservant une vertu de vie, dans une matiére insensible & inanimée, accorde depuis ce tems-là presque tous les jours son bois précieux aux désirs & aux vœux d'une infinité de persónnes, sans en souffrir néanmoins aucune diminution, demeurant toujours la même, comme si on n'y avoit pas touché.*

Je vous ai parlé du dernier Ouvrage de M. de * *Meaux* fort succinctement. Vous ne serez pas fâché, que je vous en dise encore un mot. Il prétend faire voir, que l'autorité de l'Eglise est la seule Régle certaine par laquelle un Chrétien puisse distinguer la vérité d'avec l'erreur, & que ceux qui rejettent le joug salutaire de l'Autorité de l'E-

* *Voyez les Nouvelles d'Août*; 1700. pag. 217.

glise, sont exposez à l'agitation des vens, à varier dans leur doctrine, & à introduire l'indifférence des Religions sous le nom de Tolérance. Ce Prelat tâche de prouver l'Infaillibilité de l'Eglise, 1. par les propres paroles de *Jesus-Christ, vous serez mes témoins dans Jérusalem, &c.* ce qui marque l'Universalité de lieu. 2. Par ces autres paroles, *Toute-Puissance m'est donnée dans le Ciel & sur la Terre. Allez donc &c. & voila que je suis avec vous tous les jours, jusques à la fin du Monde*; ce qui marque l'Universalité de tems. M. de Meaux prétend qu'il est clair par ces paroles que J. C. a promis à son Eglise cette double Universalité, & outre cela une protection assurée & invincible. De là suivent deux véritez, qui sont deux Dogmes de la Foi de son Eglise, l'une qu'il ne faut pas craindre que la succession des Apôtres, tant que Jesus-Christ sera avec elle, enseigne jamais l'erreur & perde les Sacremens; la seconde qu'il n'est jamais permis en aucun instant de se retirer d'avec cette succession Apostolique, puis que ce seroit se séparer de Jesus-Christ. Cèt Article du Symbole des Apôtres, *Je crois l'Eglise Catholique* ou *Universelle*, renferme la même doctrine, que ces paro-

paroles de J. C. *allez & enseignez toutes les Nations, &c. & voila je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin des siécles.* Ce Prélat entreprend ensuite de faire voir, que les Anciens Docteurs de l'Eglise, depuis J. C. jusqu'à nous, ont entendu comme lui les promesses de J. C. Que la différence qu'il y a entre un Hérétique & un Catholique, est que l'Hérétique a une opinion, c'est-à-dire, qu'il suit sa propre pensée & son sentiment particulier: mais le Catholique est celui qui, sans avoir de sentiment particulier, suit sans hésiter celui de l'Eglise vraye colonne de la vérité: que par cette doctrine toute question dans l'Eglise se reduit toujours contre les Hérétiques à un fait précis & notoire: *que croyoit-on quand vous êtes venus?* Il n'y a jamais eu d'Hérésie, qui n'aît trouvé l'Eglise actuellement en possession de la doctrine contraire: l'assujettissement à l'Eglise est le vrai remêde aux absurditez, où se pourroit jetter l'esprit humain. Il y a bien des gens qui ont été embarrassez de savoir, pourquoi on ne célébra pas la Pâque derniére le quatriême d'Avril, au lieu du 11. parce qu'ils disent que la pleine Lune étoit le troisiême Avril, & que selon la régle on devoit célébrer la Pâque le pre-

mier Dimanche après le 14. de la Lune qui a suivi le 21. Mars ; or ce premier Dimanche selon eux arrivoit le 4. Avril. Il suffit de savoir, que l'Eglise ne se régle pas sur un calcul exact & astronomique. Elle suit la méthode des Epactes, qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec les calculs Astronomiques. Nous avons cette année IX. d'Epacte, qui nous representent dans le Calendrier Ecclésiastique qui est dans le Bréviaire la nouvelle Lune arriver le 22. Mars. Ainsi le 22. Mars selon l'ordre des Epactes de *Lilius* étant le prémier de la Lune, le 4. Avril étoit précisément le 14. de la Lune: Ce jour étant un Dimanche, il a fallu attendre un Dimanche suivant à célébrer la Pâque afin de ne pas concourir avec les *Quartadecimans*. Il y en a d'autres, qui sont en peine de savoir, pourquoi nous n'avons que IX. d'Epacte cette année; vous en trouverez la raison dans *l'Introduction à la Chronologie* de Mr. de *Laisement*, dont vous avez dit un mot dans vos * *Nouvelles*. Je vis il y a quelque tems un Traité de Cosmographie fait par *Pierre Courtin* & dédié à M. le Duc *de Guise*, que l'Auteur de

* *Novembre*. 1699. *pag.* 598.

de * *l'Usage des Globes*, sous le nom du Sr. *Bi n*, a copié tout entier. Si l'Usage des Globes contient quelque chose de plus, ce ne peut être que des choses copiées. Je sai que l'Auteur y a inseré un petit Traité de Physique, qu'il avoit emprunté à un de ses Amis: mais cela ne diminuë en rien le mérite du Livre. Voici les tîtres de quelques Livres affichez depuis peu. *L'Appareil commode en faveur des Jeunes Chirurgiens, avec quantité de Figures par M. le Clerc Medecin Ordinaire du Roi, A Paris chez Jean Baptiste de l'Epine. Réflexions sur la Politesse des mœurs, par M. l'Abbé de Bellegarde, 2. Edition augmentée. Chez Jean & Michel Guignard. Traité des Successions par Me. Denys le Brun Avocat au Parlement. Seconde Edition, augmentée.* M. *de la Hire* de l'Académie Royale des Sciences vient de nous donner des Ephémérides jusqu'à l'an 1701. Elles ont pour tître, *Regiæ Scientiarum Academiæ Ephemerides.* J'ai lû depuis peu un petit Livre *in* 12. qui a pour tître. *Considérations sur la Déclaration du Roi pour l'établissement des Seminaires dans les Dioceses où il n'y en a point, donnée à Versailles*

* *On en a parlé dans les Nouvelles d'Avril 1700.*

ſailles le 15. *Decembre* 1698. L'Auteur de ce Livre ſe plaint qu'on a inſéré dans cette Déclaration une clauſe, qui eſt extrêmement chagrinante pour les Curez & pour les autres Eccléſiaſtiques qui ſont chargez de la conduite des Ames; c'eſt celle qui porte. *Ordonnons au ſurplus que les Ordonnances par leſquelles les Archevêques ou Evêques auroient eſtimé neceſſaires d'en joindre à des Curez & autres Eccleſiaſtiques ayant charge d'Ames dans le cours de leurs viſites, & ſur les procès verbaux qu'ils auront dreſſez, de ſe retirer dans des Seminaires, juſques & pour le tems de trois mois, pour des cauſes graves, mais qui ne meritent pas une inſtruction dans les formes de la procedure criminelle, ſeront exécutées, nonobſtant toutes apellations & oppoſitions quelconques & ſans y préjudicier.* Voici quelques unes des raiſons, qu'ils peuvent avoir de s'en plaindre. 1. Il ne faut que lire la Déclaration pour voir que cette clauſe y a été ajoutée après coup & hors de propos. Elle eſt l'Ouvrage d'un Archevêque & ſon ſufragant, tous deux élevez dans des Séminaires. Ces deux Prélats avoient inſéré dans la Declaration *tous les Eccleſiaſtiques exemts & non exemts, Seculiers & Reguliers, ſans nulle exception*

nit

ni reserve; mais un des premiers Magistrats du Royaume ayant remontré sagement au Roi, que cela n'alloit à rien moins qu'à bouleverser l'Etat Ecclésiastique, & à se brouiller infailliblement avec le Pape, avec les Réguliers, & les Eglises exemtes de la Jurisdiction Episcopale; la clause fut reduite aux seuls *Curez & autres Ecclesiastiques ayant charge d'ames.* 2. Cette clause est contraire à la fin de l'établissement des Séminaires, qui ne sont uniquement que pour élever de jeunes gens, & les rendre capables de servir l'Eglise, comme il paroit dans le Concile de Trente Sess. XXIII. chap. 18. & dans la plupart des Conciles Provinciaux, même par l'Ordonnance de Blois. 3. C'est une chose tout-à-fait criante, que de tous les Clercs tant Séculiers, que Réguliers, il n'y ait que *les Curez & les autres Ecclesiastiques ayant charge d'ames*, que les Prélats ayent pouvoir d'envoyer trois mois dans des Séminaires. Pourquoi cette distinction si injurieuse aux Curez? La vie de la plûpart d'entr'eux est beaucoup plus réglée que celle de beaucoup d'Abbez, Prieurs Commendataires, Chanoines, Prébendez, Semi-prébendez, Chapelains, Chantres &c. Les

Curez

Curez & autres Ecclésiastiques ayant charge d'ames sont-ils de pire condition, que les Clercs Tonsurez, Minorez, Soûdiacres, Diacres, Prêtres, qui n'ont point charge d'ames, Abbez, Prieurs Commendataires, &c. Oui, parce qu'ils sont les plus foibles & les moins en état de faire leurs très humbles remontrances au Roi. 4. Il y a deux sortes de causes graves, les *civiles*, & les *criminelles*. Or les causes graves civiles méritent-elles une condamnation à trois mois de Séminaire ? Si ces causes graves sont criminelles, peut-on dire qu'il y ait des *causes graves criminelles, qui ne méritent pas une Instruction dans les formes de la procedure criminelle* ? Ne méritent-elles pas bien d'être instruites criminellement ! 5. On ne lit nulle part dans les monumens de l'Eglise, qu'on ait relegué les Curez dans des Séminaires. Cette Discipline est toute nouvelle. On les releguoit autrefois, aussi bien que les Evêques, dans des Monastéres, lors qu'ils avoient fait quelque faute considérable, comme on le voit dans le Droit Canon. Or de tous les Monastéres, il n'y auroit que celui de la Trape, qui conviendroit pour

leur

leur faire faire pénitence ; mais on y donne le four si chaud, que peu de Curez s'acommoderoient de la vie austére qu'on y meine. 6. Lors qu'on les releguoit dans des Monastéres, c'étoit pour des crimes considérables. De plus, ne faut-il autre chose qu'un procès Verbal, pour condamner un Curé ? Ne faut-il pas auparavant l'entendre dans ses défenses ? 7. Condamner des Curez à trois mois de Séminaire, c'est les condamner à une espéce de pénitence publique, après quoi ils passeront pour des gens flêtris & mal notez, qui ne pourront plus faire aucun fruit dans leur paroisse. 8. Si un Curé vit dans le désordre, il est bon de le punir ; mais il faut lui faire son procès dans les formes. Les Evêques trouveroient-ils bon que le Pape, sur un simple procès Verbal de visite, les envoyât trois mois dans un Séminaire. Après les Evêques, les Curez, qui aussi bien qu'eux, sont d'institution divine, tiennent le premier rang dans l'Eglise. Ils assistoient autrefois aux Conciles, de même que les Evêques. Les Curez méritent bien pour le moins d'être traitez, comme des Laïques, qu'on ne punit jamais sans garder l'ordre de la Justice. 9. Si les Evêques ont ce pouvoir, les voila éta-
blis

blis ſeuls Juges des Curez. Cette Diſcipline eſt contraire à tous les Canons des anciens Conciles. 10. Enfin, ce qui paroit de plus facheux, c'eſt qu'un homme de bien ſera ſouvent maltraité par le caprice d'un Evêque, ou par ſa trop grande facilité à ſe laiſſer prévenir.

Des Pays-Bas. Voici le titre des Ouvrages qui ſont contenus dans le premier Volume des Oeuvres de M. *Spanheim*, qui eſt prêt à paroitre. Je vous parlerai le mois prochain des deux autres. 1. *Geographia Sacra Patriarchalis, Iſraëlitica, Chriſtiana: Hæcque ſecundum diffuſionem Eccleſiæ Chriſt. per Provincias omnes Rom. Imp. tum & Diœceſes Eccleſiaſticas, ante & poſt tempora Conſtantini M. Ubi multa de Metropolibus, & Coloniis Romanorum, etiam ex nummis illuſtrata. Adduntur Provinciæ Barbaricæ, extra fines Rom. Imperii. Item ſelectiores & caſtigatiores Tabulæ Geographicæ.* 2 *Chronologia Sacra, quâ omnis Doctrina Temporum explicatur, in duas Partes tributa,* τεχνικὴν, & ἱστορικήν. *Opus novum, in quo Chronologiæ fundamenta, difficultates præcipuæ Chronologicæ, quæ in utraque Hiſtoria occurrunt, multaque de Æris & Epochis nobilioribus, tùm ſacris, tùm prophanis, in*

ſpecie de Æra Antiochena, Herodianâ, Nativitatis Chriſti, Paſſionis & Mortis &c. ſuccinctè & perſpicuè enodantur. 3. *Hiſtoria Eccleſiaſtica Temporis prioris, inde à condito Adamo, ſeu à Natalibus Eccleſiæ, ad Æram Chriſtianam, in IX. Epochas tributa. Inſeruntur ad ſingulas, inſigniores Synchroniſmi Hiſt. Exoticæ: Ubi plurima utriuſque Antiquitatis, etiam Phœniciæ, Ægyptiacæ, Græcæ, Romanæ, &c. illuſtrantur; cum perpetua & ſuccincta Auctoris, in gravioribus vel obſcuris, ἐπικρίσει Hiſtoricâ, Chronologicâ, Philologicâ.* 4. *Hiſtoria Eccleſiæ Chriſtianæ, à Nato Chriſto, ad inchoatam ſuperiore Seculo Reformationem in Saxoniâ & Helvetiâ. Procedit per XVI. diſtincta Eccleſiæ ſecula, alterâ minimum parte, quàm antehac, fuſiùs; additis ubique inſignioribus, quæ in Republicâ occurrunt, Mutationibus. Opus, comparatè ad hactenus edita, planè novum, Cæſ. Baronii, & Continuatorum officiis ac commentis, perpetuò oppoſitum. In quo & innumera, quæ ad Eccleſiæ Ritus, Politiam, Diſciplinam, Facta hiſtorica illuſtriora, etiam controverſa, &c. Subjunctâ ubique Auctoris ἐπικρίσει, declarantur.*

Le Sieur *Henri van Bulderen* Libraire à la Haye vient de faire une nouvelle

le Edition des Fables Choisies de M. *de la Fontaine*, par lui revuës, corrigées, & augmentées de nouveau. Il y aura cinq Parties, châque Fable est accompagnée de la Figure. Il a fait aussi une Seconde Edition en deux Tomes de l'*Art de se connoître soi-même ou la Recherche des Sources de la Morale, par Jaques Abbadie.* Le Sieur *Lombrail* Libraire à Amsterdam, imprime le * *Traité de la Génération des Vers dans le corps de l'Homme*, sur l'Edition de Paris. Le Sr. *De Lorme*, a achevé d'imprimer l'*Histoire générale du Jansenisme, contenant ce qui s'est passé en France, en Espagne, en Italie, &c. au sujet du Livre, intitulé, Augustinus Cornelii Jansenii.* (Nous en parlerons le mois prochain.)

On trouve chez *François Bronckart* Libraire à Liége un in 8. sur le titre duquel il est dit qu'il est imprimé *à Paris, chez Pierre le Petit*, & qui s'apelle, *La Tradition de l'Eglise, sur le sujet de la Pénitence & de la Communion: représentée dans les plus excellens Ouvrages des SS. Peres Grecs & Latins; & des Auteurs célébres de ces derniers siécles. Traduits en François par M. Antoine Arnauld* Pré-

* On en peut voir l'Extrait dans ces Nouvelles, Mois de Juillet 1700. pag. 21.

Prêtre, Docteur en Theologie de la Maison de Sorbonne. Cinquiéme Edition. J. L. *de Milst* Imprimeur de l'Electeur de *Cologne* à Liége a imprimé avec Aprobation & Privilége de l'Ordinaire le dixiême Tome de la *Theologia Sanctorum Veterum ac Novissimorum.* Ce Volume traite de la maniére de bien administrer les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie. La doctrine, qu'on y enseigne, est apuyée des témoignages des Saints Anciens & Nouveaux, de la plupart des Cardinaux, des Archevêques, Evêques, &c. contre le relâchement des Casuistes Modernes. On trouve chez tous les Libraires de Hollande un Livre imprimé en Brabant, sans nom d'imprimeur, sous ce titre. *Le P. Bouhours Jésuite convaincu de ses calomnies anciennes & nouvelles contre Mess. de Port-Royal: ou Recueüil de divers Ecrits faits contre ses deux Lettres & autres Libelles. Avec une Reponse au nouvel Ecrit intitulé: Lettre à l'Auteur des Avis Importans, &c. ou Apologie du P. Bouhours* 1700. C'est un in 8. peu épais. Je ne sai pas si ce ne seroit point quelque ancien Ouvrage revêtu d'un nouveau titre.

Le même *de Milst*, dont je viens de parler, a imprimé une *Nouvelle Methode*

pour

pour bien fortifier les Places, contre les attaques modernes. Par le Sieur de Herstal de la Tache Liegeois. C'eſt dommage, que cèt Ouvrage ſoit écrit en Wallon; car comme il y a peu de gens qui entendent cette Langue; il ne ſera pas d'un uſage fort général, à moins qu'on ne le traduiſe en François. L'Auteur prétend, que par ſa maniére de fortifier 1. Le Canon ne pourra faire brêche, pour monter à l'aſſaut. 2. Les Soldats employez à la garde des Places, ſeront à l'abri des Bombes; même à l'endroit des Attaques. 3. On ne pourra attacher le Mineur à la muraille, pour la faire ſauter. 4. On ne pourra l'eſcalader. 5. Les faſcines, & choſes ſemblables ſeront inutiles, pour combler le foſſé.

Toutes les nouvelles Litteraires n'ayant pû trouver place dans ce mois; nous en préparons un Article extraordinaire, que nous mettrons à la tête du mois prochain; qui ne laiſſera pas d'avoir à la fin l'Article des Nouvelles, que nous aprendrons pendant le mois.

FIN.

TABLE

des Matieres Principales.

Septembre 1700.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Octobre 1700.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
dans le Kalver-Straat.

M. DCC.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.

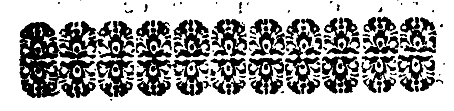
Fautes à corriger.

En parçourant les Nouvelles des trois derniers mois de Juillet, Aoust, & Septembre, on s'est aperçu de quelques fautes qu'on doit corriger, ainsi, pag. 74. lig. 12. *l'on*, lis. *l'an*. pag. 110. lig. 17. *Sa Création*, lis. *la Création*. pag. 181. lig. 4. *des cinq*. lis. *les cinq*. pag. 217. lig. 20. *que ce Prosélyte*. lis. *que Prosélyte*. pag. 245. lig. penult. *conserver*, lis. *consacrer*. pag. 268. lig. 17. *qu'elle eut*, lis. *qu'il eut*. pag. 308. lig. 3. *de la Ville*. lis. *de la Ville de Rome*. pag. 328. lig. 22. *Romains*. lis. *Remains*. On doit aussi remarquer que dans le Mémoire inséré à la pag. 47. du mois de Juillet ces lettres *a3e*. signifient le cube de *a* multiplié par *e*, & non *a* multiplié par trois *e*.

AVIS DE L'AUTEUR.

ON se voit nécessairement obligé d'avertir ici de deux choses. La premiére, c'est que les Piéces de Poësie, & celles en Prose qui sont un peu longues n'entrent point naturellement dans notre Plan. Ce n'est pas donc par mépris que nous n'inserons point celles de cette nature qui nous ont été envoyées en divers tems, & nous en userons de même, jusques à ce que nous sachions que le Public souhaite que nous en usions autrement. La seconde chose dont nous devons avertir, c'est que nous souhaitons, que ceux qui nous envoyent des Critiques de quelques Ouvrages distinguez ou de quelques Auteurs célébres, & qui souhaitent que nous les inserions dans nos Nouvelles, se tiennent dans les termes de la civilité, & observent exactement les régles de l'honnêteté. Des termes fiers & de mépris ne feront point valoir aux yeux d'un Lecteur équitable leurs remarques & leurs raisons. N'est-ce pas assez que la mortification que reçoit un Auteur d'être trouvé en faute, & n'est-il pas juste qu'on lui épargne les maniéres dures & choquantes, quand même il les mériteroit? Puis que

nous sommes en train d'avertir, nous ajouterons que les Auteurs du premier ordre & les Ouvrages distinguez, méritent quelque suport pour les fautes qui ne sont pas essentielles. Un Historien, par exemple, qui a d'ailleurs toutes les qualitez nécessaires pour bien écrire l'Histoire, ne doit pas être chicané pour quelque méchant mot, ou pour une période mal tournée. Il est aisé à des gens, qui n'écrivent que deux ou trois pages, d'être si bien sur leurs gardes, qu'ils ne bronchent pas une seule fois: mais il est presque impossible aux plus exacts de ne pas s'endormir dans la suite d'un long Ouvrage. On ne doit pas donc nous blâmer si nous n'avons point inséré dans nos Nouvelles de certaines Critiques, solides d'ailleurs & judicieuses, mais qui n'étoient pas de grande conséquence, & qui n'intéressoient pas assez le Public, pour chagriner ceux contre qui elles étoient faites. Si ceux qui ont donné occasion à cèt Avertissement, avoient trouvé à propos de se nommer dans les Mémoires qu'ils nous ont communiquez, nous nous serions contentez de leur écrire les raisons que nous avions de n'en pas faire usage; & peut-être aurions-nous eu le bonheur de les persuader.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Octobre 1700.

ARTICLE I.

Extrait de diverses Lettres.

(a) D'*Angleterre*. Je vous ai envoyé jusques ici le tître des *Transactions Philosophiques*, & je continuerai de le faire, jusqu'à ce que vous m'ayez marqué que ce petit soin n'est pas nécessaire. Voici le

Q 3 tître

(a) *Il faut remarquer que quelques-unes des Lettres qui fournissent de matiére à cet Extrait sont un peu de vieille dutte, & que nous n'avons pas pu en faire usage plûtôt.*

tître de celles du mois de Février. *The Philosophical Transactions &c. for the Month of February* 1700. *&c.* C'est-à-dire, *Transactions Philosophiques &c. pour le Mois de Février* 1700. *qui sont le nombre* 261. *& qui contiennent.* 1. *Un Extrait de deux Lettres du Docteur Jaques Brewer au Docteur Sloane touchant des piéces d'écaille d'huitre trouvées près de Redding dans le Comté de Bark.* 2. *Essai concernant les Géants, à l'occasion de quelques Remarques sur la grandeur d'un devant de tête d'homme, dont il est parlé dans les Transactions Philosophiques du mois de Février* 1685. *nomb.* 168. *par le Docteur Molyneux, &c.* 3. *Liste des Personnes qui se sont mariées, qui ont été batizées & qui sont mortes dans tous les Etats de l'Electeur de Brandebourg en l'année* 1698. 4. *Extrait d'une Lettre de Mr. de Leewenhoeck, touchant les Vers, qui se trouvent dans les Foyes de Brebis, & les Moucherons & autres petits Animaux, que l'on rencontre dans les excrémens des Grenouilles.* 5. *Liste des Maisons & Foyers qui étoient à Dublin dans les années* 1696. *&* 1697. *communiquée par le Capitaine South.* 6 *Liste de toutes les gens de Mer & de Rivière, qui se trouvent en Irlande, conformément au dénombrement qui en fut*

fait

fait en 1697. par le même. 7. Détail du nombre d'habitans des Comtez d'Armagh, de Lowth, de Meath, & de la Ville de Dublin, avec une estimation du nombre de personnes, qui étoient en Irlande le dixiême de Janvier 1696. par le même. 8. Nombre du Clergé Catholique Romain d'Irlande, selon le dénombrement, qui en fut fait au mois d'Avril 1698. par le même.

Mr. *Wotton* travaille à la Vie du célébre M. *Boyle*. Elle sera bientôt en état d'être mise sous la presse. M. *Barker* Chapelain du feu Archevêque de *Cantorbery* vient de publier un * huitiéme Volume des Opuscules de cèt Illustre Prélat. Comme il écrivoit toujours par abréviation, on a remis ses papiers à M. Barker, comme étant presque le seul capable de les déchifrer. Voici le titre des Traitez contenus dans le Livre du Docteur *Tillotson*. *Divers Discours sur la Repentance. Savoir la Nécessité de la Repentance & de la Foi; de la Confession & de l'Abandon du Péché, pour en obtenir le pardon; de la confession & de la contrition, pour le péché. L'Inutilité du*

* *On a dit un mot du Septiême Volume dans les Nouvelles de Mars, 1700. pag. 347.*

péché dans cette Vie, ses suites, les avantages présens & avenir de la Sainteté & de la bonne vie. La nature & la nécessité de la Restitution, &c. Le danger de l'impénitence dans les lieux où l'Evangile est prêché. Je me suis étonné plus d'une fois, que l'on n'aît pas traduit en François ou tous les sermons de ce savant Archevêque, ou, du moins, quelques uns des principaux; non plus que ceux du Docteur *Barrow*; puis qu'il y en a d'excellens. Cependant on traduit tous les jours mille méchans Livres, qui n'en valent pas la peine. Je vous ai parlé dans mes précédentes de quelques Lettres touchant le grand *Acroissement du Papisme en Angleterre.* Voici une Piéce, qui tend à les attirer dans le giron de l'Eglise Anglicane, ou, du moins, à les engager à examiner si bien les différens de la Religion, qu'ils trouvent enfin que la raison est du côté de cette Eglise. *Addreß to those of the Roman Communion in England. Occasioned by the late Act &c.* C'est-à-dire, *Adresse à ceux de la Communion de Rome en Angleterre, à l'occasion du dernier Acte du Parlement, pour empêcher l'acroissement du Papisme.* Notre Archevêque a écrit des Lettres circulaires à châque

Prêtre,

Prêtre, Curé, &c. pour leur enjoindre d'avoir soin de la conversion des Catholiques R. & de leur faire lire le livre dont je viens de vous transcrire le titre. M. *Brown* a traduit en Anglois les Oeuvres de M. de S. *Evremont*. On dit dans la Préface, que l'Auteur les à revuës & a marqué celles qui n'étoient pas de lui, cela signifie, pour dire au juste ce qui en est, qu'on a profité de ce qu'on a ouï dire de tems en tems à M. de S. Evremont, que telle ou telle Piéce n'étoit pas de lui. Il y a des gens qui prétendent que le Traducteur n'est pas partout bien exact, & qu'il n'a pas toujours parfaitement entendu son Auteur. Voici encore le titre d'un petit Livre, que j'ai oublié de nommer, en parlant de l'*Adresse à ceux de la Communion de Rome*: *Advice to the Roman Catholicks of England, especially under age;* &c. *Avis aux Catholiques R. d'Angleterre,* & *principalement à ceux qui sont Mineurs, conformément au dernier Acte du Parlement.* M. Cave a repliqué à ce que M. *Le Clerc* a dit sur son sujet dans ses * *Lettres Critiques & Ecclesiastiques*. Voici le titre de cette Replique. *Wil-*

* Dont on a donné l'Extrait dans les Nouvelles de Janvier, 1700. pag. 61.

helmi Cave Canonici Windesoriensis Epistola Apologetica adversus iniquas Johannis Clerici criminationes in Epistolis Criticis & Ecclesiasticis nuper editis: quâ argumenta ejus pro Eusebii Arianismo ad examen revocantur, calumniae diluuntur; multa de usu & auctoritate Sanctorum Patrum, de quibusdam Clementis Alexandrini dogmatibus, de Concilio Niceno primo & secundo aliisque nonnullis differuntur. Voici le tître d'un autre Livre Latin. *Promtuarium Praxeos Medicae, seu Methodus Medendi, praescriptis celeberrimorum Medicorum Londinensium concinnata, à Job. Pechey Coll. Med. Lond. Collega. Editio altera, plurimis in locis aucta, cum additione 24. Capitum in 12.*

Ceux qui voudront avoir quelque connoissance des Eaux Minérales d'Angleterre pourront s'en instruire dans ce Livre. *The Natural History of the chalybeat and purging Waters of England. Histoire Naturelle des Eaux Minérales & Purgatives d'Angleterre avec les Epreuves particuliéres qu'on en a faites & leurs usages; où il est traité à fonds de l'Apoplexie & des maladies des Hypocondres, à quoi on a joint quelques Observations sur les Bains du Comté de Sommerset, par B. Allen, Docteur en Me-*

decine. Le second Volume des Voyages de *Dampier* a été lû avec tant d'avidité, que l'on vient d'en faire une seconde Edition. M. *Quick* Ministre à Londres & connu par son *Synodicon in Gallia Reformata &c.* va faire imprimer *Icones Sacræ* &c. qui contiendront les Vies de soixante & dix Théologiens ou Ministres, tant François, qu'Anglois & Ecossois. Il y aura près de trois cens feuilles dans cet Ouvrage, qui sera imprimé *in folio*. On y trouvera la Vie de vint Ministres Anglois ou Ecossois, & de cinquante François ou Piémontois. J'ai vû les noms des uns & des autres; mais je ne connois parmi les premiers qu'*Ames*, plus connu sous le nom d'*Amesius*, qui étoit Professeur en Théologie à Franeker, & de qui nous avons divers Ouvrages, & *Jean Thilenus* natif de Londres & Ministre de l'Eglise Flamande de Middelbourg. Pour les François, il commence par *Jaques le Fevre* d'Etaples, Précepteur de *Calvin*, que Mr. Quick apelle le *Phosphore de la Reformation*, & finit par Mess. *Rey* & *Brousson* tous deux Ministres & Martyrs. Cet Ouvrage contiendra. 1. Le Recueil des Lettres, que ces Théologiens ont écrites ou reçuës, dans le commerce qu'ils
 avoient

avoient avec les plus savantes personnes de l'Europe. 2. Un grand nombre de Discours excellens, qu'ils ont prononcez en diverses occasions importantes. 3. Plusieurs Ordres & Déclarations du Roi pour & contre ces Personnes & leurs Eglises. 4. La résolution de plusieurs Cas de Conscience rares & importans. 5. Une courte Idée des Controverses de Religion, qu'ils ont particuliérement traitées. 6. Une Relation fidéle de plusieurs admirables & particuliers effets de la Providence en faveur de ces Ministres, leurs Familles, ou leurs Eglises. 7. La juste punition divine de leurs Persécuteurs. 8. Une Liste de leurs Ouvrages imprimez, & de plusieurs qui n'ont point été publiez, & qui sont encore en Manuscrit. M. Quick se promet que son Ouvrage pourra être imprimé dans quatre mois. Voici le titre d'un autre qui est à peine sorti de dessous la Presse. *Expository Notes, with practical Observations on the four Evangelits &c. Notes pour l'Intelligence des quatre Evangélistes avec des Remarques pour la pratique sur les quatre Evangiles. Où le Texte Sacré est raporté tout au long, le sens est expliqué, les doutes résolus, les Contradictions aparentes sont levées, & l'ex-* ... *empie*

emple instructif de Jesus-Christ est proposé à notre meditation. Destiné à l'instruction particuliere des Familles, par M. G. Burkitt. La seconde Partie de l'*Histoire d'Angleterre* de Mr. *Tyrell* vient de paroître en deux Volumes *in folio*, sous ce titre, *The General History of England both Ecclesiastical and Civil, &c. Histoire Generale d'Angleterre, tant Ecclesiastique, que Civile, depuis le commencement du Regne du Roi Guillaume I. surnommé le Conquerant jusqu'à la fin du Regne du Roi Henri III. tirée des plus Anciens Regîtres Manuscrits & des Historiens imprimez. Partie II. en deux Volumes.*

De France. Je vous ai déja parlé de la Réponse du P. *Alexandre* Dominiquain à la * Lettre du P. *le Comte* sur les Cérémonies Chinoises, mais peut-être ne serez-vous pas fâché, que je vous en dise encore quelque chose. C'est une critique fine & solide de la Lettre du P. le Comte, à qui l'on ne pardonne rien. On reléve, par exemple, la contradiction qui se trouve entre ce que ce Jésuite dit à M. le Duc *du Maine*, au commencement de sa Lettre, que ce

* *On a parlé de cette Lettre & de la Réponse dans les Nouvelles d'Août 1700. pag. 225, 226. & 228.*

Prince a connu la Chine presqu'aussi-tôt que l'Europe; & ce qu'il lui dit deux pages après; *mais pour être parfaitement instruit sur cette matiére, il est nécessaire, Monseigneur, avant toutes choses que vous sachiez un peu ce que c'est que la Chine.* Le P. Alexandre dit qu'il ne sait si c'est ainsi qu'on parle aux Princes à la Chine; mais qu'il faut leur parler plus juste à la Cour de France. En répondant à la Lettre du P. le Comte, il répond en même tems à celle du P. *Dez* Jésuite, qui a pour titre *ad Nobilem virum de Cultu Confucii & Progenitorum apud Sinas*. Ce Livre du P. Alexandre est de 80. pages en petits caractéres, divisé en 32. petits Articles. Il dit dans le premier qu'il ne regarde point les Jésuites comme formellement Idolatres; mais comme des personnes, qui ont été jusqu'à présent de bonne foi dans l'erreur. Il croit qu'ils se sont trompez, & qu'ils se trompent encore sur le jugement qu'ils font des Cérémonies de la Chine, parce qu'ils en jugent par la régle de leur esprit particulier, & par les fausses lueurs d'une vaine probabilité, au lieu d'en juger par l'Ecriture Sainte & par la Tradition. Le P. Alexandre reléve ensuite ce que le P. le Comte avoit avancé, que *les Infidéles ont souvent été déterminez*

à

à croire les Mystéres de la Religion *les plus obscurs par la seule raison, & que des gens aussi habiles que les Jésuites ne pouvoient se tromper.* La Foi des Chrétiens de la Chine seroit peu asseurée, si elle n'étoit apuyée que sur la fausse idée qu'ils se forment de l'infaillibilité des Jesuites. Il refute dans le troisiéme Article ce que le P. le Comte avoit dit, que les Cérémonies de la Chine, pour honorer Confucius & les Ancêtres *considérées en elles-mêmes sont indifférentes, aussi bien que la plupart des autres actions humaines, & qu'elles n'ont rien qui blesse la Sainteté du Christianisme.* Il lui démande si c'est une Cérémonie indifférente, d'immoler des animaux en l'honneur d'un Philosophe Gentil & des Morts, qui ont persévéré dans l'Atheisme, jusqu'à la fin de leur vie; de leur ofrir le sang & les poils de ces victimes, & d'enterrer ces poils & ce sang, de crainte qu'ils ne soient profanez; de leur presenter du vin, qu'on apelle le *vin de la félicité*, aprês en avoir fait une libation sur un faisseau de paille; d'éprouver les victimes, en leur mettant du vin, ou une autre liqueur chaude dans l'oreille; de choisir un jour heureux pour la cérémonie; d'invoquer les Esprits de Confucius & des Morts

en

en les priant d'assister aux Sacrifices, & de les accompagner, quand il est fini. Si toutes ces choses sont indifférentes, rien ne seroit plus facile, que d'excuser toutes les Cérémonies, qui se pratiquoient dans le Paganisme. Dans le 4. Article le P. Alexandre refute ces paroles du Jésuite, *la véritable Religion, qui étoit, sans doute, venuë des Enfans de Noë, avoit continué à la Chine, près de deux mille ans, sans presque aucun mélange d'Idolatrie*, & cela sous prétexte, qu'on trouve dans les Livres de Confucius quelques maximes de Morale assez bonnes; comme si les Ouvrages de *Platon*, de *Ciceron*, de *Senéque* &c. ne contenoient pas de plus beaux sentimens de la Divinité, & de plus belles maximes de Morale? sans qu'on puisse dire que la Religion naturelle se soit conservée en Gréce où en Italie. Dans le cinquiême Article il accuse le P. le Comte d'avoir fait un parallele scandaleux des Cérémonies de la Chine avec le Culte que l'Eglise R. rend aux Images & avec l'Adoration de la Croix. Il répond dans le sixiéme à ce que son Adversaire a dit, que les Cérémonies dont il s'agit ne sont pas un culte religieux, parce que les Chinois honorent également tous les morts,

les méchans aussi bien que les bons. A ce compte, dit le P. Alexandre, les Cérémonies des Idolatres d'Egypte, de Gréce, & de Rome pour honorer les morts, n'étoient pas un Culte Religieux; puis qu'il est certain, qu'ils honoroient les méchans aussi bien que les bons. Je ne parcourrai pas les autres Articles de ce Livre, tant parce que vous pouvez en juger par ce que je viens d'en dire, que parce que vous avez déja parlé de ces matieres dans vos Nouvelles, & que dans cette Dispute il y a bien des repetitions de part & d'autre. J'ajouterai seulement qu'à la fin de l'Ouvrage du P. Alexandre, il y a une Censure faite par plusieurs Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris, qui condamne 29. Propositions concernant les Cérémonies & le Culte des Chinois. Ces 29. Propositions furent présentées à ces Docteurs le 27. Mars dernier, & après un mûr & sérieux examen elles furent condamnées le 8. Mai suivant. Voici les termes de la Censure. *Nos Doctores in sacrâ Facultate Parisiensi infra scripti Propositiones illas sedulò & accuratè à nobis discussas ab Apostolicâ sede ad quam ceu ad summum Ecclesiæ Tribunal harum Controversiarum judicium divino jure pertinere agnoscimus*,

cimus, damnari posse censemus, ut falsas, erroneas, temerarias, scandalosas, Idololatriæ, Superstitioni, & Usuris faventes, ad Christianam Morum Disciplinam relaxandam ac evertendam tendentes, Verbo Dei contrarias, Apostolicæ prædicandi Evangelii formæ ac regulæ contrarias, ac in praxi perniciosas respectivè. Datum Parisiis die 8. Maii, anno Domini 1700.
Je ne dois pas oublier ce que le P. Alexandre répond à ces paroles du P. le Comte, *entretenir parmi les Catholiques la pureté de la Foi, la défendre contre les Hérétiques, &c. c'est là l'esprit particulier des Jésuites &c.* Mon R. Pére, lui dit-il, ne voulez-vous rien laisser aux autres, voulez-vous attribuer à vous seul ce qui est commun à tous les Catholiques, &c. S'il est vrai que ce soit là l'esprit particulier de votre Compagnie, faites en sorte que vos Confréres ne sement pas tous les jours de nouvelles erreurs par leurs Ecrits, leurs Théses, & leurs Livres. Il y a actuellement plus de soixante plaintes de différens endroits contre la mauvaise doctrine de vos Confréres : faites en sorte que vos Théologiens s'attachent à l'étude de l'Ecriture Sainte & de la Tradition pour défendre la Foi contre l'Hérésie. Des subti-

subtilitez Métaphysiques & de probabilitez ne sont pas propres pour combattre & pour détruire ce Monstre &c.

Je vous ai aussi parlé de la * *Lettre de Messieurs des Missions étrangères au Pape*, sur les mêmes matiéres. Elle est très-bien écrite & a l'approbation générale de tous les gens de Lettres & même des Amis des Jésuites. Ces Messieurs expliquent les raisons qui les ont obligé à demeurer si longtems dans le silence; & celles qui les ont, enfin, porté à le rompre. Ils disent qu'aujourdhui que les Jésuites attaquent la Religion, qu'ils s'obstinent par des Ecrits réïterez à vouloir justifier partout les Idolatries & les Superstitions de la Chine, que rien ne les arrête, ni le respect dû à la vérité, ni le zéle pour la pureté du Culte Evangélique, ni les remontrances, qu'on leur a faites, ni la droite raison, qui se trouve offensée en mille endroits de leurs Ouvrages, le silence n'est plus de saison. Ils nous aprennent que l'Impression de la Lettre du P. le Comte à M. le Duc du Maine avoit été arrêtée à Paris par les ordres de M. le Chancelier, qui jugeoit qu'un

* *Voyez nos Nouvelles d'Août 1700. pag.* 230.

qu'un pareil livre étoit dangereux ; mais que cela n'a pas empêché qu'elle n'ait été imprimée à Liége. Ils soutiennent que l'Auteur de cette Lettre porte la beauté & la hardiesse de la fiction, plus loin que tous ses Confréres ; qu'il fait de nouveaux Systêmes & dresse des plans à plaisir sur les Cérémonies Chinoises : qu'il diminuë celles qui se font à l'honneur de Confucius, & grossit celles qu'on employe à honorer l'Empereur & les Mandarins, afin de les confondre toutes, & pour donner à entendre, que tout ce qui se passe à l'égard des morts & des vivans, des Dieux & des hommes est la même chose. Ce Jésuite a cru, qu'il ne se trouveroit personne entre ceux qu'il est forcé de reconnoitre pour Catholiques, qui osât lui reprocher tout haut & à visage découvert, qu'il ne disoit pas la vérité. Car son bel endroit, ou plutot l'endroit favori de tous les Ecrivains de sa Compagnie, c'est de dire qu'ils n'ont pour ennemis, que les ennemis de la Religion ; que tous ceux qui les attaquent ou qui leur répondent sont des Hérétiques, des Jansénistes, des gens de cabale & de parti, des Fauteurs de Sectes, des correspondans d'Hérétiques, ou qui sont en societé avec ces ennemis de l'E-

glise,

glise, & qui se servent de leur plume, de leur conseil, & de leur crédit. Pour leur ôter une fois en la vie ce spécieux prétexte, Messieurs des Missions étrangéres offrent de mettre leur nom à la tête de leur Lettre; & si cela ne suffit pas, ils ajouteront, quand il plaira aux Jésuites, leur profession de foi aussi ample qu'ils pourroient souhaiter; pourvû qu'on n'y mêle point les erreurs que les Jésuites defendent aujourdhui, & qu'en disant qu'il faut adorer Dieu & honorer les Saints, on ne dise pas en même tems qu'il faut aussi adorer le Ciel, & offrir des sacrifices à Confucius. Ces Messieurs protestent qu'excepté cette Lettre, & l'*Etat de la Question*, qui a été imprimé à Bruxelles à leur insû, ils n'ont aucune part à tous les autres Livres publiez sur ce sujet, en quelque langue que ce puisse être; qu'ils ne savent pas même encore aujourdhui comment, ni par quel ordre l'impression du *Culte des Chinois* en Latin fut faite en 1645. Après avoir fait ensuite l'Histoire de ce qui s'est passé ci-devant à Rome sur cette matiére, surtout en l'année 1656. ils entreprennent de prouver deux choses, la premiére que les Cérémonies des Chinois sont essentiellement mauvaises; & la seconde que les Jésuites ne laissent

laissent pas de les permettre. Après avoir établi ces deux véritez, on déclare au Pape les erreurs que les Jésuites s'efforcent de soutenir aujourdhui dans leurs Livres. Voici les Propositions tirées des Livres des Jésuites, & qui feront une nouvelle querelle, s'ils veulent les soutenir.

1. *La Chine a conservé pendant plus de deux-mille ans avant la Naissance de Jesus-Christ la connoissance du vrai Dieu.* 2. *Elle a eu la gloire de lui sacrifier dans le plus ancien Temple de l'Univers.* 3. *Elle l'a honoré d'une maniere, qui peut même servir d'exemple aux Chrêtiens.* 4. *Elle a pratiqué une Morale aussi pure que la Religion.* 5. *Elle a eu la Foi, l'Humilité, le Culte interieur & exterieur, le Sacerdoce, les Sacrifices, la Sainteté, les Miracles, l'Esprit de Dieu, & la plus pure charité, qui est le caractere, & la perfection même de la veritable Religion.* 6. *Ensorte que de toutes les Nations du monde, celle de la Chine a été le plus constamment favorisée des graces de Dieu.* Dans l'Assemblée, qui se fit en Sorbonne le premier de Juillet, on députa huit Docteurs pour examiner les derniers Livres des Jésuites & pour censurer leurs erreurs. De ces huit Docteurs, il y en a deux de la Maison & Societé Roya-

le

le de Navarre, deux de la Maiſon de Sorbonne, deux qui ne ſont d'aucune Maiſon, & deux Religieux, dont l'un eſt Carme, & l'autre Cordelier. On a parlé fort diverſement de ce que le P. le Comte n'eſt plus Confeſſeur de Mad. la Ducheſſe de Bourgogne. Les uns ont dit qu'il étoit exilé, d'autres qu'il s'eſt retiré de lui-même. Les Jéſuites aſſurent que ce n'eſt point une diſgrace, qu'il n'a quitté la Cour, que parce que ſa Conſcience l'obligeoit de retourner à la Chine achever ſa Miſſion, & que de plus, il avoit eu ordre du Général d'aller inceſſamment à Rome, où ſa préſence eſt abſolument néceſſaire, pour ſécourir la Societé & l'excuſer d'Idolatrie.

Il paroit depuis quelques mois *le Premier Livre de l'Iliade en vers François, avec une Diſſertation ſur quelques endroits d'Homére. On y a joint quelques autres Piéces détachées traduites du Grec, par M. l'Abbé Regnier.* C'eſt un Livre de 145. pages *in* 8. La Diſſertation eſt contre M. *Perrault.* L'Auteur critique la Verſion que ce Savant a donnée du commencement de l'Iliade, & en donne une meilleure en proſe. Il propoſe auſſi quelques régles pour bien traduire; mais il traite fort honnêtement Mr. Perrault. Après la Diſſertation

vient

vient le premier Livre de l'Iliade en vers. On y a joint diverses Odes d'*Anacreon* traduites aussi en vers François, que M. Régnier avoit mises dans sa Traduction de ce Poëte en Italien; quoi qu'il n'en avertisse point dans ce nouveau Livre. Enfin, il y a le Discours d'*Isocrate* à *Demonique* sur la conduite d'un honnête homme dans tout le cours de sa vie. Ce Discours est en prose, & mérite d'être lû. M. Régnier dit dans un Avertissement, qu'on attribue communément ce Discours à *Isocrate l'Athénien*, contemporain de Socrate & de Platon; que quelques uns le donnent à un *Isocrate d'Apollonie*, & d'autres à un *Isocrate* dont parle *Denys d'Halicarnasse*, & qui vivoit de son tems, c'est-à-dire, environ un siécle après l'Athénien.

Il paroit depuis quelque tems un Livre qui a pour titre. *Traité de la Noblesse & de son Origine.* J'ai lû enfin la *Telemacomanie ou la Censure & Critique du Roman intitulé les Avantures de Télémaque &c. Par M. l'Abbé Faydi, à Eleuteropole, chez Pierre Philalethe*, 1700. C'est un Livre *in* 12. qui a près de cinq cens pages. Dans son Avis au Lecteur, qui contient bien deux feuilles, il dit qu'il n'a permis l'Im-

l'Impression de cette Critique que malgré lui, & seulement pour se justifier du bruit que ses Ennemis faisoient courir que la Critique brutale & séditieuse, qui parut d'abord contre le Télémaque venoit de lui, & qu'on attribuoit son exil en Auvergne à la composition de ce Libelle. Il divise son Livre en deux Parties. Il apelle la premiére, *Censure du Roman de Télémaque*, parce qu'il y fait voir l'aversion que l'Eglise a toujours eüe pour ces sortes d'Ouvrages qu'on appelle Romans, & la condamnation sévére qu'elle en a fait dans tous les Siécles. Il appelle la seconde Partie *la Critique du Télémaque*, parce qu'il y fait voir le grand nombre de fautes qui y sont contre l'Histoire & contre la Fable. L'Auteur prophane dont M. Faydi s'est le plus servi dans sa Critique est le Poëte *Lycophron*. Son Livre est plein d'esprit & de feu; mais il est aussi bien plein de digressions. Il soutient au commencement de sa premiére Partie, que ce qui prouve le mérite d'un Livre n'est pas le grand débit qui s'en fait, mais plutôt le jugement avantageux qu'en portent les Sages & les Savans. Les *Fées* du Jeune *Perrault*, les Pasquinades de *le Noble*, les *Maman Joie* de Madame de *Murat*, & les Co-
 médies

médics d'*Arlequin* ou le *Theatre Italien*, qui, selon Mr. Faydi, sont des Livres fort méprisables, ont été lûs & courus par plus de gens, & imprimez plus de fois que *Telemaque*. Il prétend que M. de *Cambrai* a fait plus de tort à la Religion par son *Telemaque* que par son Livre de l'*Explication des Maximes des Saints*; & que le premier est plus pernicieux que le second. La raison qu'il en donne, c'est que le poison qui ne va qu'à infecter l'esprit & faire couler en lui l'erreur & le mensonge est moins dangereux que celui qui corrompt le cœur, & qui empoisonne les mœurs. L'homme s'interesse tout autrement à se conserver la possession des plaisirs sensuels, qu'il ne s'entête à soutenir ses erreurs. *Mentor* a beau prêcher *Telemaque*, un regard d'*Eucharis*, une œillade d'une belle Nymphe, une flêche de *Cupidon* gâte tout, & fait oublier toutes les leçons de la sagesse, que *Minerve* lui avoit données. Il raporte une petite histoire, qu'il dit être arrivée dans une Province éloignée de 80. Lieües de Paris. Un Religieux d'une Compagnie, qui passe pour fort savante dans l'Eglise, mais un peu relâchée dans la Morale, faisant la visite dans un Couvent de Religieuses, au nom de l'E-

l'Evêque du lieu, en qualité de Supérieur de ces Filles, trouva dans les chambres de la plupart quelques Livres de *Port-Royal*, & entr'autres *l'Imitation de Jesus-Christ* traduite par feu M. de *Sacy*, les *Meditations de Mr. Fedeau*, les Sermons de l'Abbé de *Bourzeis* &c. Ce Religieux ordonna que tous ces Livres seroient jettez au feu, & que ces bonnes Religieuses seroient mises en pénitence, privées de voix active & passive dans l'élection de la Supérieure qu'on devoit faire, & interdites des Sacremens pendant un certain têms. Mais ayant trouvé les Collectes de quelques autres Religieuses du même Couvent remplies de Romans & de Livres d'Amourettes, il les loüa publiquement de ce qu'elles n'étoient pas Jansénistes, comme leurs sœurs, & leur conserva leurs Livres. Il emprunta même à l'une d'elles quelques nouveaux Tomes des Fées du Jeune Perrault & des Dames de Murat & de *la Force*, qui lui manquoient & qu'il n'avoit pas encore lûs. Les autres Réligieuses prétenduës Jansénistes se plaignent de cette conduite; on leur répond que les Romans sont des Livres très-innocens & même très-utiles pour former l'esprit, mais que les Livres des Hérétiques,

 tels

tels qu'étoient les gens de Port-Royal, étoient pernicieux & ne pouvoient servir qu'à corrompre l'esprit & à l'infecter du poison de l'Héréfie. M. Faydi allégue tout ce qu'il a pû ramasser de la Discipline de l'Eglise contre les Romans. Il dit qu'un Prêtre d'Asie fut déposé des fonctions du Sacerdoce & privé de son Bénéfice par l'Apôtre S. *Jean*, pour avoir fait un Roman spirituel des Voyages de S. *Paul* & de Sainte *Thécle*, & que cependant ce Roman ne contenoit rien contre les bonnes mœurs; mais que tout son crime consistoit en ce qu'il étoit fabuleux. Cette Histoire donne occasion à Mr. Faydi de s'éloigner de son sujet & de faire une petite Dissertation, pour prouver que ces mots *Presbyter Civitatis*, *Presbyter Vici*, signifient *Curé de Ville*, *Curé de Vilage*, aussi bien que ce mot *Sacerdos*. Quand S. Paul dit à *Tite*, qu'il l'avoit fait Evêque de Créte, afin qu'il y établît des Prêtres en chaque Ville, *ut constituas per Civitates presbyteros*, il a voulu marquer, dit Mr. Faydi, des Curez & des Prêtres Titulaires à charge d'ames, & non pas des Prêtres vagabonds sans titre, & de simples diseurs de Messes, qui est une espéce de Prêtres inconnuë à toute l'Antiquité & défen-

défenduë par les Conciles ; mais les idées de la dévotion moderne & la fausse spiritualité ne s'acccommodent pas de cela, quoi que le Concile de Trente en aît renouvellé le statut. En parlant du dessein de M. de Cambrai dans son *Télémaque*, il demande si la Postérité pourra jamais croire qu'un Prélat, qui ne parloit que de pur amour, de la supression de tous les désirs, du renoncement au Paradis & à la Béatitude éternelle par un motif de plus grande perfection, du triple silence, des paroles, des pensées, & des souhaits, & qui, enfin, n'avoit dans la bouche que le desintéressement, & l'évacuation de toute *mercénarité*, que la suspension des puissances de l'Ame, que son sommeil spirituel, son yvresse mystique, sa mort allégorique, se soit abaissé à parler des intrigues de *Venus*, pour rendre Telemaque amoureux de la jeune Eucharis, & à décrire avec tant d'aplication les coëfures, les habits, les danses, les coquetteries des Déesses, des Nymphes, & des Bergéres ? Quel plaisir prend-on à divertir le monde par un tissu de mensonges, d'impostures, & de fables inventées par des gens oisifs ?

La seconde Partie est beaucoup plus

longue que la premiére, mais elle est aussi plus ennuyeuse; parce que l'Auteur s'aplique uniquement à faire voir les anachronismes & les fautes contre l'Histoire & contre la Fable, qui sont dans le *Télemaque*. Ce même Mr. Faydi Auteur de la *Télemacomanie* l'est aussi des *Eclaircissemens sur la Doctrine & l'Histoire Ecclesiastique des deux premiers siecles de M. Tillemont*. Il avoit commencé, il y a déja quelques années, un projet d'une Théologie, dont le premier Tome est un Traité de la Trinité, qui a pour tître, *Fausses idées des Scholastiques sur la Trinité, ou Alteration du Dogme Théologique par la Philosophie d'Aristote*. M. Faydi est un Prêtre d'Auvergne qui étoit habitué à Paris dans la Paroisse de S. *Severin*. Il se mêloit de vendre des Livres. Il vendit l'hiver dernier un grand nombre de *Télemaques*. Le Lieutenant de Police l'en censura; mais il lui répondit qu'il ne reconnoissoit point sa jurisdiction. Cela renouvella tous les autres sujets de plainte qu'on avoit contre lui à l'occasion de ses Ecrits, & lui a causé son exil en Auvergne. Il avoit déja été enfermé à S. Lazare par ordre de l'Archevêque de *Paris*. Il ne manque ni d'esprit, ni de savoir.

Des

Des Pays-bas. Un Auteur de Nancy nommé * *P. Hugo*, qui fit imprimer il y a un an une réfutation du Systême de M. Faydi sur la Trinité, vient de faire imprimer à Luxembourg un *in* 12. de plus de 400. pages, sous ce tître. *Critique de l'Histoire des Chanoines, ou Apologie de l'état des Chanoines Propriétaires depuis les premiers Siécles de l'Eglise, jusqu'au douziéme, avec une Dissertation sur la Canonicité de l'Ordre de Prémontré.* C'est contre le *P. Chaponel* Prieur de Roissy, qui s'avisa de condamner l'année derniére, dans un Livre imprimé à Paris, la Profession des Chanoines Proprietaires des douze premiers siécles. Ce livre a pour tître: *Histoire des Chanoines, ou Recherches Historiques-Critiques sur l'Ordre Canonique.* Le P. Hugo entreprend de prouver que la vie propriétaire des Chanoines ne fut jamais condamnée, & que c'est mal-à-propos qu'un Auteur traite d'*Acéphales* & de Déserteurs de la Vie Canonique ceux qui par un effet de leur liberté, embrassoient une profession qu'il fut toujours libre de suivre. Il suit son Adversaire pié à pié, & prend la difficulté depuis les premiers & les plus obs-

* *Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré.*

eurs siécles de l'Eglise. Il remarque qu'à la vérité le dépouillement Evangelique prit naissance dès le premier établissement du Clergé, que cette vertu fait l'ornement & la perfection de la Cléricature, qu'elle s'est perpétuée dans le Sacerdoce, malgré les désordres qui ont tant de fois deshonoré l'Eglise ; mais il soutient contre le P. Chaponel, qu'il n'y eut jamais de précepte, qui obligeât les Clercs à la pratique de cette desapropriation, que les Conciles dans le tems de la plus grande ferveur du Clergé, n'ont fait aucun Canon qui la prescrivit, que les Papes dans leurs Décrétales ne nous tracent aucun vestige de ce prétendu devoir ; que la plupart des Eglises nous ofrent dans tous les siécles des Monumens, qui condamnent la nécessité de la vie Apostolique. Il produit pour établir cette vérité des Chartres & des Documens, qui servent à l'intelligence de l'Histoire. Il y en a quelques uns qui n'ont point été vûs jusques ici. Comme cette matiére est un peu séche, il a tâché de la rendre agréable & utile en y entremêlant les événemens les plus considérables de châque Siécle, qui avoient du raport à son dessein. Il finit son Livre par une Dissertation sur la *Canonicité* de l'Ordre

de

de *Premontré*, que le P. Chaponel avoit révoquée en doute. Il fait voir dans le premier Chapitre par les Bulles des Papes, les Chartres des Evêques, des Rois, & des Princes, que cèt Ordre fut reconnu pour Canonique dès son origine, & qu'il n'aquit point cette qualité en 1145. par son association à l'Abbaye de *Beaulieu* dans le Diocése de Troyes en Champagne. Dans le second Chapitre il établit la même Doctrine par le consentement des Historiens du douziéme Siécle. Dans le troisiéme il prouve que les austéritez que cèt Ordre pratique, & qui ont donné lieu au P. Chaponel de lui contester le titre de Canonique, étoient pratiquées anciennement par les plus florissantes Congrégations de Chanoines Réguliers. Il traite dans le quatriéme de l'habit ancien & moderne des Chanoines, & montre que celui de l'Ordre de Prémontré est le véritable habit canonique. Le même P. Hugo est aux prises avec D. *Matthieu Petit-Didier* Censeur de Mr. *Du Pin*, au sujet des Préséances, & il paroit déja deux imprimez en forme de Dissertation pour réponse au Mémoire de D. Matthieu. On y traite trois Questions; la premiére de l'Antiquité des deux

Ordres Canonique & Monaſtique ; la ſeconde de la Cléricature, & des droits que châcun de ces Ordres prétend avoir aux fonctions de la Hierarchie ; la troiſiéme des Jugemens & des Arrêts qui ont confirmé la préſéance reſpectivement prétenduë. Le Sieur Henri Deſbordes a réimprimé les *Sources de la Corruption* en 2. Volumes *in* 8. ſur l'Edition qui en a été faite à Neufchâtel, corrigée par l'Auteur. Il fait auſſi une nouvelle Edition des Oeuvres de *P.* & *T. Corneille* avec Privilége de nos Seigneurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe.

ARTICLE II.

JANI TEMPLUM CHRISTO NASCENTE RESERATUM, *ſeu Tractatus Chronologico-Hiſtoricus, vulgarem refellens opinionem exiſtimantium Pacem toto Terrarum Orbe ſub tempus Servatoris N. natale, ſtabilitam fuiſſe. Quo Opere multa Romanam Hiſtoriam ſpectantia illuſtrantur. Adduntur & Numiſmatum quæ paſſim in hoc Opere elucidantur, effigies : ac Synopſis Chronologica : Indicesque Neceſſarii. Auctore* JOANNE MAS-

SON.

SON *M. A. Eccleſ. Ang. Preſb.* C'eſt-à-dire, *Le Temple de Janus ouvert à la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, ou Traité Chronologique-Hiſtorique, où l'on refute l'opinion commune, que la Paix fut faite par tout le monde, au tems de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, &c. Par Jean Maſſon, Prêtre de l'Egliſe Anglicane.* A Rotterdam, chez Bernard Bos. 1700. in 8. pagg. 434.

NOus annonçâmes cèt Ouvrage dans nos *Nouvelles* de * Mars dernier; mais il mérite bien que nous en rendions un compte particulier au Public. M. *Maſſon* entreprend d'y refuter une ancienne erreur, qui a été reçuë avec d'autant plus d'empreſſement, qu'elle ſembloit favoriſer la Religion Chrétienne: c'eſt qu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt la paix étoit généralement ſur toute la Terre connuë, en témoignage de quoi, l'Empereur *Auguſte* avoit fait fermer le Temple de *Janus*.

Quoi que la Religion Chrétienne ſoit établie ſur des fondemens ſi ſolides, qu'il eſt impoſſible d'en revoquer en doute la vérité, ſans établir un Pyrrhoniſme général à l'égard même des faits les plus inconteſtables; les Anciens n'ont

* *Mars* 1700. *pag.* 358.

pas laissé, par une fraude qu'on a nommée *pieuse*, & qu'on devoit plutot nommer *impie*, d'inventer une infinité de faits & d'événemens pour confirmer cette même Religion. C'est à cette pieuse fraude qu'on doit ces Prophéties faites après coup, & qu'on a attribué à de prétenduës *Sibylles* : c'est elle qui a inventé que l'Oracle de *Delphes* avoit cessé à la naissance de Jesus-Christ, & qu'*Apollon* avoit dit à *Auguste* que la naissance de l'Enfant Ebreu étoit cause de ce silence ; c'est elle, enfin, qui a ajouté aux véritables miracles, qui confirment l'Evangile, tant de Miracles supposez, dont il n'avoit que faire, & dont la plûpart n'étoient propres qu'à introduire la superstition ou à rendre la Religion ridicule.

M. Masson attribuë à ce même principe l'opinion généralement reçuë jusques ici d'une paix universelle dont joüissoit le Monde, à la venuë de Jesus-Christ, & dont le Temple de Janus fermé étoit une marque certaine. Il est vrai qu'il n'a pas été le premier à soupçonner la fausseté de ce fait. Il avoit apris que le célébre *David Blondel* étoit dans le même sentiment & en avoit averti ses Disciples dans ses Leçons publiques, & avant lui le fameux *Kepler* avoit

avancé la même chose. Mais comme ni l'un ni l'autre n'ont allegué les raisons de leur opinion; c'est ce que M. Masson entreprend de faire dans cèt Ouvrage.

I. Il est divisé en quatre Sections. Il examine dans la premiére, quels sont les fondemens de l'opinion qu'il refute, & en fait voir la foiblesse. Cette opinion est fondée sur le témoignage d'*Orose*, & de divers Péres de l'Eglise, qui ont enseigné que la Terre joüissoit d'une profonde paix, & que le Temple de Janus étoit fermé lors que Jesus-Christ vint au Monde. L'Auteur répond, que les Péres sont de mauvais garands en fait d'Histoire & de Chronologie, & qu'ils ont commis de si grosses bevuës sur ce sujet, qu'on ne sauroit les suivre sans s'égarer. Ils ont fondé cette prétenduë paix, non sur des monumens incontestables, mais sur certains passages de l'Ecriture, qui promettent la paix sous le régne du Messie, & qui se doivent entendre spirituellement, comme l'Auteur le fait voir contre M. *Huet* Evêque d'Avranches. Ainsi leur Autorité ne peut pas avoir plus de poids, que la raison sur laquelle ils la fondent, puis qu'il s'agit d'une chose, dont ils n'ont point été témoins

oculaires, & qui s'est passée longtems avant qu'ils vinssent au Monde. Après tout, comme les Péres qu'on cite dans cette occasion ne disent pas positivement que le Temple de Janus fût fermé lors de la naissance de Jesus-Christ, mais parlent simplement de la Paix, dont le monde joüissoit alors, M. Masson convient qu'on peut accorder ce qu'ils avancent sur ce sujet, pourvû qu'on ne l'entende pas d'une paix générale, & telle qu'elle eût donné occasion à fermer les Portes du Temple de Janus.

Il n'y a donc, à parler proprement, qu'Orose, qui assure en propres termes, que ce Temple étoit fermé à la naissance de Jesus-Christ. Cèt Historien, qui avoit été Disciple de S. *Augustin*, & qui lui a dédié son Livre contre les Payens qu'il acheva environ l'an CDXVI. dit au premier Chapitre du premier Livre de cèt Ouvrage, que Jesus-Christ nâquit l'an XLII. de l'Empire d'Auguste, lors que la paix étant faite, avec les Parthes, les Portes de Janus furent fermées, & la guerre cessa partout le monde. *Anno Imperii Cæsaris XLII. quum factâ cum Parthis pace, Jani Portæ clausæ sunt, & bella toto Orbe cessarunt.* Il repete la même chose plus au long

dans

dans quelques autres endroits du même Ouvrage.

Mais cette autorité ne fait pas beaucoup de peine à M. Masson, il remarque que ce bon homme étoit du nombre de ces Auteurs, qui veulent rendre leurs Ouvrages recommandables par le merveilleux, sans se mettre beaucoup en peine ni de la vérité, ni de la vraisemblance. C'est le jugement qu'en ont déja porté divers Savans. *Casaubon* dit que c'étoit un homme de bien & plein de zéle, mais extrémement crédule. Il étoit d'ailleurs fort éloigné du tems dont il parloit dans cette occasion, & nous ne sommes obligez de l'en croire, qu'autant qu'il en aporte de bonnes preuves, tirées d'Historiens plus anciens que lui, ou d'autres monumens qu'on ne puisse contester. Il a fait voir qu'il étoit peu versé dans l'Histoire Romaine, on ne doit pas l'en croire témérairement sur un fait particulier de cette Histoire.

II. M. MASSON prouve dans sa seconde Section, qu'Auguste ferma trois fois le Temple de Janus, contre le sentiment de *Glareanus*, de *Langius* & de quelques autres, qui ont crû qu'il ne l'avoit fermé qu'une fois. Cette opinion semble n'être pas favorable au but qu'il se-

se propose dans cèt Ouvrage: puis que s'il étoit vrai qu'Auguste n'eût fermé qu'une fois ce Temple, comme le veulent ces Auteurs, étant certain d'ailleurs, que ce Prince le ferma après avoir vaincu *Antoine*, c'est-à-dire, environ trente ans avant l'Ere commune, & qu'il survint ensuite plusieurs longues & grandes guerres, il s'ensuivroit qu'Auguste ne ferma point ce Temple à la naissance de Jesus-Christ. Mais M. Masson ne veut pas se servir de fausses raisons pour apuyer son sentiment; non seulement il convient qu'Auguste ferma le Temple de Janus trois fois, il le prouve même contre ceux qui sont d'une opinion contraire, * *Suetone* paroit formel sur ce sujet. *Ayant*, dit-il, *fait une paix universelle tant par mer que par terre, il ferma trois fois le Temple de Janus Quirinus & même en moins de tems qu'il ne l'avoit été les deux autres fois depuis la fondation de Rome.*

Il est vrai que Glareanus & Langius, qui croyoient que Suétone ne s'accordoit pas en cela avec *Tite-Live* & avec *Plutarque*, ont soupçonné qu'il y avoit une

* *Liv. II. Chap. 22. Janum Quirinum semel atque iterum à condita Urbe memoriam ante suam clausum, breviori temporis spatio terra marique pace parta ter clusit.*

une faute dans les paroles de ce premier Historien, & qu'il faloit lire non *ter clusit*, *il le ferma trois fois*, mais *tertiò* ou *tertiùm clusit*, il le ferma pour la troisiême fois, n'ayant été fermé que deux fois depuis la fondation de Rome, jusques à cèt Empereur. Mais M. Masson, fait voir que cette Correction ne s'accorde ni avec ce qu'on lit dans le plus grand nombre des Exemplaires, ni avec le texte même de Suetone, & que la leçon commune est confirmée par divers autres anciens Auteurs, qui ont dit la même chose que Suétone. Il répond ensuite aux Objections tirées de Tite-Live, à l'occasion de quoi il examine en quel tems cet Auteur a écrit, de Plutarque, de *Velleius Paterculus*, de *Florus*, &c.

III. Après avoir établi qu'Auguste ferma trois fois le Temple de Janus, il s'agit de tâcher de déterminer en quel tems cela arriva, & c'est ce que fait notre Auteur dans sa troisiême Section. Et parce que les sentimens des Savans sont fort partagez sur ce sujet, il en raporte les principaux, tâche de les refuter, & établit ensuite son opinion. Il croit que la premiére occasion en laquelle le Temple de Janus fut fermé par Auguste, fut lors qu'ayant vaincu Antoine

toine & *Cleopatre*, il se vit maitre paisible de l'Empire. Il soutient donc que ce Prince ferma ce Temple de ses propres mains environ vers le mois d'Août de l'an 725. de la fondation de Rome, 29. ans avant l'Ere vulgaire. Il ne demeura fermé cette fois-là que jusques en 727. qu'Auguste mena l'Armée dans les Gaules dans le dessein de faire la guerre contre les Bretons. Il eut ensuite à soutenir diverses autres guerres, jusqu'environ au milieu de l'année 730. qu'étant de retour de la guerre contre les *Cantabres*, il ferma les Portes de Janus pour la seconde fois.

Mais il fut obligé de les rouvrir en 732. que commença la guerre contre les *Daces* & autres Peuples qui habitoient le long du Danube. Ce fut dans ce même tems, qu'Auguste entreprit son expédition contre les Parthes, & que l'Empire se vit dans la nécessité de soutenir diverses autres guerres. Notre Auteur prouve que ces guerres durérent sans interruption jusqu'en 743. sans qu'on puisse marquer aucun tems dans tout cèt espace, auquel l'Empire aît été si tranquile, qu'on ait pû fermer le Temple de Janus. Il fait voir qu'en 732. Auguste se disposa à aller faire la guerre aux Parthes, & envoya *Tibére*

avec une Armée en Armenie; qu'on fit la guerre aux habitans des rivages de la Mer rouge & des bords du Danube, & que *Petrone* la porta en Ethiopie. En 733. on fit la guerre en Afrique. En 734. Auguste étant en Syrie reçut des Parthes les Enseignes, qu'ils avoient enlevées aux Romains, Tibére établit *Tigranès* Roi d'Arménie, & *Agrippa* fit la guerre en Espagne. Le même combattit l'année suivante contre les Peuples de la Pannonie, & *L. Balbus* triompha de l'Afrique. En 736. & l'année suivante il y eut des troubles & des guerres dans les Gaules & en Allemagne. En 738. il y eut diverses guerres, qui obligérent Auguste de se transporter dans les Gaules; on fit la paix la même année avec les Allemands. En 739. Tibére & *Drusus* firent la guerre aux *Rhétiens* & aux *Vindeliciens*. Auguste passa toute cette année dans les Gaules. En 740. on fit la guerre aux *Liguriens*, qui habitoient les Alpes Maritimes, aux *Pannoniens*, & aux Habitans du Bosphore. En 741. Agrippa qui revenoit d'Orient fut envoyé contre les Pannoniens, qui s'étoient soulevez de nouveau; il s'éleva une furieuse guerre dans la Thrace, dont la conduite fut commise

à

à *L. Pison*, qui y fut occupé les trois années suivantes. Agrippa étant mort en 742. après son retour de son expédition en Pannonie, la guerre recommença dans cette Province, ce qui obligea Auguste de se rendre à Aquilée, où le Roi *Hérode* l'alla trouver. Drusus porta aussi la guerre en Allemagne. En 743. il vainquit les Allemands & Tibére les Peuples de Pannonie & de Dalmatie; ce qui obligea d'ordonner qu'on fermât le Temple de Janus; mais la rebellion des Daces & des Dalmates empêcha que cèt ordre ne fût exécuté. Cette année finit la guerre contre les Thraces; & L. Pison, qui l'avoit terminée en reçut les honneurs du triomphe. Enfin en 744. Tibére combat les Daces, & Drusus les Allemands, & l'un & l'autre subjuguent ces peuples. Ces deux Généraux reviennent à Rome avec Auguste, & ce Prince ferme le Temple de Janus pour la troisiéme fois, suivant la résolution, qui en avoit été prise dès l'année précédente; ce qui arriva par conséquent dix ans avant l'Ere vulgaire. Tous ces faits sont appuyez par l'autorité des Historiens anciens, ce qui donne occasion à M. Masson de débiter beaucoup de litérature, & d'expli-

pliquer divers passages des Auteurs, qu'il est obligé de citer.

V. Enfin, il fait voir dans la quatriême & derniére Section, que le Temple de Janus fut toujours ouvert depuis l'an 744. dix ans avant l'Ere vulgaire, jusques à la mort d'Auguste, arrivée l'an 19. de cette même Ere; en sorte que malgré la différence qu'il y a entre les Chronologistes, il demeurera toujours pour constant, si les preuves de notre Auteur sont aussi solides qu'il le prétend & qu'elles le paroissent, que bien loin que la paix aît été dans tout l'Empire Romain lors de la naissance de Jesus-Christ, & qu'en conséquence le Temple de Janus ait été fermé, ce Temple demeura constamment ouvert & sans interruption depuis 8. 9. ou 10. ans avant la naissance du Sauveur, un peu plus, un peu moins, jusqu'à l'an 15. 16. ou dix-septiême après cette naissance. Pour établir cette vérité, M. Masson parcourt de même, toutes les années qui s'écoulérent depuis qu'Auguste ferma le Temple de Janus pour la troisiéme & derniére fois, jusqu'à la mort de cèt Empereur. Voici en peu de mots les événemens les plus considérables de tout ce tems-là, par raport

à la

à la guerre. Sur la fin de l'année 744. elle recommença en Allemagne, & Drusus y fut envoyé. En 745. Drusus meurt après avoir vaincu les Allemands, Tibére bat & soumet les Dalmates & les Pannoniens, d'où il suit que le Temple de Janus fut ouvert bientôt après qu'Auguste l'eut fermé pour la troisiême fois. En 746. le soin de la guerre d'Allemagne fut commis à Tibére, & Auguste passa dans les Gaules, pour en être plus à portée. La guerre continuë en Allemagne sous la conduite de Tibére l'année suivante. L'Armenie se soustrait à la Domination des Romains en 748. Tibére a ordre de la mettre à la raison. Cependant les Allemands & les Parthes reprennent les armes, ce qui donne lieu à une guerre, qui dure plusieurs années. *Domitius Ænobarbus* est envoyé contre les Allemands avec une Armée. En 752. c'est-à-dire, deux ans avant l'Ere vulgaire, & selon plusieurs Chronologistes la propre année de la naissance de J. C. la guerre continuë en Allemagne & en Arménie, *Caius César* la va faire en Orient, & va trouver en passant les Légions qui étoient sûr les bords du Danube où la guerre étoit aussi allumée. Il va l'année suivante

en

en Arabie, où les armes Romaines étoient aussi occupées. En 754. il méne son Armée contre les Parthes, & fait la guerre au delà des bornes de l'Empire Romain. En 755. il entre en Arménie avec ses Troupes. Il prend l'année suivante *Artagére* Ville d'Arménie, après un long siége, & y est blessé. En 757. Tibére adopté par Auguste passe en Allemagne pour prendre la conduite de la guerre, qui y avoit été continuée jusqu'alors sous les ordres de *Vinicius*. Auguste, pour être plus à portée de donner ses ordres pour une guerre si importante, passe dans les Gaules, pendant que *Cornelius Cossus* fait la guerre en Afrique. En 758. Tibére ayant vaincu divers Peuples méne son Armée près du fleuve d'Elbe, & fait la paix; Cossus fait la guerre aux *Getules* & aux *Isauriens*; & l'on décerne les honneurs du Triomphe à *C. Sentius Saturninus*, pour avoir vaincu les Allemands.

En 759. Tibére attaque les *Suéves*, & fait ensuite la paix avec eux, parce que les Dalmates, les Pannoniens, & autres Peuples s'étoient de nouveau soûlevez.

En 760. ce Prince va faire la guerre en Illyrie avec une grosse Armée, & *Ger-*

Germanicus est envoyé en Dalmatie avec de nouvelles Troupes, où il remporte la victoire sur les Macéens. L'an 761. la Dalmatie revient en la puissance des Romains, après que Germanicus se fut emparé d'une ville forte de cette Province, & que *Baton* Chef de la revolte se fut rendu à Tibére. Mais l'année suivante Baton se revolte encore, se saisit de la Dalmatie, & la ravage. Cependant après plusieurs siéges & divers combats, elle est reduite de nouveau sous la puissance des Romains. On décerne le Triomphe à Auguste & à Tibére, qui est néanmoins differé, à cause de la triste nouvelle de la défaite de *Quintilius Varus*, qu'on reçoit sur la fin de l'année.

En 763. Tibére ayant ramassé des Troupes de toutes parts passe en Allemagne avec une grosse Armée, pour effacer la honte de la défaite de Varus. Les Athéniens, qui pensoient à remuer, furent entiérement soumis la même année. L'année suivante Tibére continuë la guerre contre les Allemands conjointement avec *Germanicus*. Celui-ci ayant exercé le Consulat en 765. Tibére fut seul chargé du soin de cette Guerre; & reçut les honneurs du triomphe pour avoir vaincu

les

lès Dalmates & les Pannoniens. Ils avoient été differez jusques-là, pour les raisons qu'on vient de dire. En 766. *Germanicus* fit la guerre en Allemagne à la place de Tibére, ce qu'il continua l'année suivante, qui fut celle de la mort d'Auguste.

M. Masson ne se contente pas d'établir tous ces faits par le témoignage des Historiens & des autres Auteurs; il répond encore à toutes les objections que les Savans ont pû alleguer contre l'opinion qu'il défend. Nous n'avons garde de nous engager dans aucun détail à cèt égard; nous nous contenterons d'alleguer une seule de ces objections avec la réponse de l'Auteur, afin qu'on puisse juger par là, de la maniére dont il refute ses Adversaires.

Le P. *Noris* qui prétend que Jesus-Christ nâquit le 25. de Décembre de l'année 749. de la fondation de Rome, soutient que la paix étoit alors dans tout l'Empire Romain. Une des raisons qu'il en allégue, c'est que dans ce tems Auguste donna un Edit, pour faire le Dénombrement de tout le Monde, ce qui n'auroit pu se faire dans le tems de la guerre. M. Masson répond qu'il suffiroit de dire pour ôter toute la force de ce raisonnement, que cèt Edit

ne regardoit que la Judée, qui pouvoit bien être en paix, sans que tout l'Empire Romain joüit du même avantage. C'est la pensée de M. *Bynæus*, que nous avons expliquée * ailleurs, & qui ne déplait pas à notre Auteur. Mais comme elle n'est pas du gout de tous les Savans, supposé même que ce Dénombrement fût général pour tout l'Empire, il ne s'ensuit point que ce fût la marque d'une paix universelle ; à moins qu'on ne prouve, que ce Dénombrement devoit se faire, non successivement, aujourdhui dans une Province, & demain dans une autre ; mais en même tems dans toutes les Provinces ; & que cèt Edit fut donné l'an 746. ou les années immédiatement suivantes, & non dans quelcune de celles qui précédérent ; deux choses que M. Masson croit qu'on ne pourra jamais prouver. On ne voit rien dans tout le Discours de S. *Luc*, lors qu'il parle de ce Dénombrement, qui ne permette de croire, qu'ayant été ordonné par Auguste, il ne fut pas fait partout en même tems, mais qu'on le fit en certaines Provinces plutot, en d'autres plus tard. La supposition d'ailleurs, que l'Edit fut donné

* *Bibliothéque Univers. Tom. XX. pag.* 46.

né en 746. n'est fondée que sur ce qu'on s'imagine, que Jesus-Christ est né environ ce tems-là, ce qui n'est pas bien certain. Notre Auteur allégue diverses autres raisons pour faire voir la foiblesse de cette objection, contre l'opinion, qu'il a établie.

Ce n'est pas, au reste, ici le seul Ouvrage qu'on doit attendre de M. Masson; il nous en prépare encore d'autres, à quelques uns desquels il renvoye même dans celui-ci. Il nous promet des *Animadversiones Chronologica Historica*, une *Histoire de Janus Mythologique & Critique*, où il examinera tout ce qui concerne cette fausse Divinité & son Temple; une Dissertation sur la quatriéme *Eclogue de Virgile*, où il parlera du *Carmen Cumæum*; mais l'Ouvrage le plus important auquel il a résolu de travailler est un *Canon Chronologique des tems Apostoliques.*

ARTICLE III.

DISCOURS PHILOSOPHIQUE *sur la Création & l'Arrangement du Monde, où l'on fait voir les raports qu'il y a entre les Créatures, & leur dépendance sous les Loix de la Providence:*

dence: Par M. J. F.V. D.E.M. A Amsterdam, chez Paul Marret. 1700. in 8. pagg. 334.

POUR donner une idée générale de ce Livre, on peut dire que c'est le Systême de l'Univers, entant qu'il comprend les Etres corporels & les spirituels, composé par un Chrétien Réformé, qui suit en général les Principes de *Descartes* & ceux du P. *Malebranche*, son Illustre Sectateur, autant qu'il croit qu'ils s'accordent avec les dogmes des Réformez; mais qui ne les suit pas tellement partout, qu'il ne s'en éloigne quelquefois, tant à l'égard du fond de la Doctrine même, qu'à l'égard principalement des expressions.

M. *Vallade*, qui en est l'Auteur, commence par diviser le Monde en matériel, & spirituel ou corporel, parce que ce nombre prodigieux de Créatures qui le composent se réduit à ces deux sortes d'êtres; & que nous n'en concevons point, qui ne soit esprit ou matiére.

I. Après ces idées générales l'Auteur entre dans le détail. Il traite de la Création dans son premier Chapitre. Il y fait voir en peu de mots l'absurdité de l'opinion de ces Philosophes, qui ont

ont cru que le Monde étoit éternel. Il montre qu'on est contraint de reconnoitre un premier Etre duquel tous les autres dépendent. Il y soutient aussi les Atomes, c'est-à-dire, selon qu'il s'en explique, de certaines particules dans lesquelles Dieu a divisé la matiére, qui sont de différente figure, & qui ne sont plus divisibles par toutes les forces de la Nature. Il tire cette division de la matiére, du mouvement que Dieu lui a donné; Dieu ne l'ayant pû mouvoir sans la diviser. Car, dit notre Auteur, le mouvement n'étant autre chose que le transport d'un corps du voisinage de ceux qui l'environnent immédiatement, dans le voisinage d'autres corps, il est évident que la Matiére n'a pu se mouvoir sans se diviser. La matiére ayant une fois été divisée en ses parties, ces parties ne peuvent plus être divisées par toutes les forces de la nature. Ces forces ne sont autre chose que ce mouvement que Dieu a inspiré au commencement à la matiére. Or on conçoit que ce mouvement a été, dès le point qu'il a été inspiré, au plus haut degré qu'il a pû être, & qu'il ne peut s'augmenter dans la suite pour le même effet, puis que c'est la volonté de Dieu qui l'a produit. Dieu a donc d'abord

divisé la matiére en toutes les parties dans lesquelles elle est divisible; & par ce mouvement Dieu a fixé la quantité & la figure des premiers Principes. On pourroit, peut-être, objecter, que Dieu ayant d'abord donné une certaine quantité de mouvement aux diverses portions de la matiére, qu'il avoit créée, cette matiére a été par là-même divisée en de certaines parties proportionnées à la quantité de ce mouvement: mais que comme par les loix du mouvement il est pû arriver, que quelques unes de ces parties ayent communiqué leur mouvement à celles qui les touchoient, ou en tout ou en partie, celles-ci ayant aquis un mouvement plus rapide qu'elles n'avoient d'abord ont eu assez de force pour se briser en des parties encore plus petites, que celles dans lesquelles elles avoient d'abord été divisées. Notre Auteur explique la communication du mouvement à peu près de la même maniére que le P. Malebranche, c'est-à-dire, qu'il croit que le corps qui se meut n'est que l'occasion du mouvement que Dieu lui-même produit dans le corps qu'il choque. C'est tout ce qu'on a pû dire de plus raisonnable jusques ici; mais il y a bien des gens qui soupçonnent que

ce

ce ne soit là couper un nœud, qu'on ne peut délier. On dit qu'un des grands Philosophes de ce tems a trouvé une Démonstration, pour prouver que les Etres créez ont quelque efficace ; tout le monde doit le solliciter à mettre au jour une découverte si belle & si utile.

Pour revenir à notre Auteur, il croit que tous les Etres inanimez ne sont qu'un résultat de la premiére division de la matiére & des loix du mouvement, que Dieu a établies ; mais pour les Plantes & les Animaux, il soutient qu'on ne peut point raporter leur production à des causes si peu composées ; c'est une volonté particuliére de Dieu qui les a produits.

2. Il traite dans son second Chapitre, de l'ordre des Créatures inanimées, & fait voir que le même Etre, qui a créé le Monde, est celui qui le gouverne. Il croit que les Comêtes ne sont proprement ni étoiles, ni planetes ; mais qu'elles participent de la nature des deux, la matiere dont elles le forment étant trop subtile pour qu'il en resulte des corps aussi massifs que les planetes. Cette même matiere, selon notre Auteur, n'est pas assez degagée pour se fixer une place dans les Cieux.

3. Le troisiéme Chapitre est destiné aux Plantes. L'Auteur y fait voir les raports qu'elles ont à la Matiére subtile, qui est un des grans Principes sur lesquels roule son Systême. Il y explique méchaniquement comment elles se nourrissent, comment elles croissent, leurs qualitez, & leurs vertus. Il y montre le raport de convenance ou de disconvenance, qui se rencontre entre certaines plantes, & tâche d'en expliquer les raisons. Il fait voir le raport que les plantes ont avec les animaux, & comment la Providence a pourvu en de certains endroits de la Terre au défaut de certaines choses nécessaires à la vie des Animaux, par d'autres qui ne se trouvent point ailleurs. Ainsi l'on dit que dans l'Isle de Fer, l'une des Canaries, où il n'y a point de source ni de riviére, il se trouve de certains arbres qui sont toujours couverts de nuages, & qui font distiller l'eau de leurs branches en si grande abondance, que toutes les bêtes & tous les hommes qui habitent cette Isle, y trouvent de quoi étancher leur soif. Ainsi les plantes ne servent pas seulement à nourrir les Animaux, il y en a qui servent aussi à les desaltérer; il y en a même qui servent à les guérir de leurs maux,

Dieu

Dieu qui vouloit leur conservation, les ayant pourvu des moyens nécessaires à cèt effet. Un Savant a même osé avancer qu'on pouvoit connoitre par la nature des plantes qui croissoient dans un Pays, la nature des maladies ausquelles les Habitans de ce Pays étoient sujets. Il ne faudroit pas cependant trop étendre cette maxime, puis qu'il s'ensuivroit, que les Habitans d'un Pays n'auroient pas besoin contre leurs maux, des plantes des autres Pays; ce dont la plûpart des Médecins auroient de la peine de convenir.

4. Les Animaux sont le sujet du Chapitre quatriême. M. Vallade y explique les raports qu'ils ont à la Matiére subtile, aux Elémens, & aux autres Etres; il tâche de donner la raison méchanique de ce qu'on appelle leur instinct, & y explique diverses autres choses qu'il croit n'avoir pas été expliquées jusques ici. Il fait voir que les premiers des animaux qui sortirent des mains de Dieu, durent avoir leur perfection, dès le premier moment de leur existence; afin qu'ils pussent actuellement produire, & que les espèces se conservassent dans les Individus. Il montre pourquoi les poissons ont besoin de respirer pour vivre, & pourquoi ils ne lais-

sent pas de mourir, lors qu'ils sont exposez à l'air. Il prétend qu'ils entendent le bruit qui se fait, quoi qu'on n'ait point pû encore distinguer en eux l'organe de l'ouie. Il croit que les ondulations de l'eau vont fraper ces animaux dans quelcune de leurs parties, qu'on n'a pû encore découvrir, & y font le sentiment de l'ouie: ce n'est pas cependant par l'ouie, mais par la vuë, qu'ils sont épouvantez, lors que nageant entre deux eaux, ils s'enfuyent si quelques personnes marchent sur les bords des eaux où ils se trouvent. Car si l'on reste en repos, quelque bruit que l'on fasse d'ailleurs, on ne les fera point fuïr: c'est, selon notre Auteur, que l'air que la voix pousse n'a pas assez de force pour produire cette agitation de tout le liquide, capable d'exciter dans le poisson la sensation de l'ouie. Du reste, quand l'Auteur parle de voir & d'entendre par raport aux bêtes, il ne faut prendre ces termes, que pour des mouvemens, qui s'excitent dans leurs Organes; car il ne regarde les brutes, que comme de pures machines, & croit que sentir est une proprieté d'un être intelligent, qui ne peut convenir à la matiére, ce qui est l'opinion des Cartésiens; mais ce qu'il a de particulier, c'est

c'eſt qu'il ne croit pas que dans la premiére inſtitution de la Nature les Loups ayent dû ſe jetter ſur d'autres animaux vivans pour en faire leur proye, & que la diſpoſition de leur machine les portoit ſeulement à ſe nourrir de cadavres. Mais ſi cela étoit vrai des loups, il le ſeroit auſſi de tant d'autres animaux terreſtres, de tans d'oiſeaux & de tant de poiſſons, qui ſe nourriſſent d'autres animaux vivans; & s'il faloit établir cette Théſe dans cette généralité, il ſeroit aſſez difficile d'alleguer la cauſe du changement, qui eſt arrivé à ce premier ordre de la nature: car de l'attribuer au péché de l'homme, ce ſeroit pouſſer bien loin les effets de cette premiére faute. Il faudroit faire bien du chemin, pour démontrer qu'un brochet n'attend pas pour dévorer une perche, qu'elle ſoit morte, mais l'avale toute vivante; parce qu'Adam mangea du fruit de l'arbre défendu. On voit dans ce Chapitre l'explication méchanique des actions les plus ſurprenantes des animaux: mais quelque ingénieuſes que ſoient les penſées de l'Auteur ſur ce ſujet, les Philoſophes le plus déterminez à croire que les bêtes ne ſont que de pures machines, doivent avoüer de bonne foi, qu'elles font diverſes actions, dont il

leur est impossible d'expliquer le Méchanisme. Il feroit beaucoup plus court de se contenter de dire en général, que Dieu qui vouloit que leur machine subsistât pendant quelque tems, a par sa sagesse infinie disposé leurs parties convénablement à cette intention. Il me semble d'avoir lu quelque part cette Thése, *Deus est anima brutorum* ; l'expression est un peu dure ; mais elle peut recevoir un fort bon sens.

5. Notre Auteur parle des Anges dans son Chapitre cinquiéme. Il convient qu'on ne peut s'assurer qu'il y en aît, sans la Revélation ; mais la raison ne nous dit pas non plus, qu'il n'y en aît point. C'est parce que l'homme a perdu son innocence, qu'il n'a plus de commerce avec ces Etres spirituels : s'il pouvoit commercer avec eux, il douteroit moins de leur existence, que de celle de l'esprit des autres hommes ; parce que ces Intelligences ne sont point unies à des corps, qui puissent lui en imposer, & l'empêcher de parvenir à cette connoissance d'une seule vuë, & par une simple appréhension de son esprit. Notre Auteur prétend qu'il n'y a point de différence entre les Anges, & que les facultez des uns ne sont pas plus excellentes, que celles

des autres. Il n'attribue aucun pouvoir proprement dit à ces Intelligences, & ne les regarde que comme des causes occasionnelles, des mouvemens qu'elles semblent causer dans la Nature. Ce sont des Agens libres, qui peuvent vouloir telle ou telle chose; c'est en cela uniquement que consiste leur pouvoir; ils veulent & Dieu exécute; Dieu a bien voulu lier une certaine mesure de sa puissance à leur volonté, pour la mettre en œuvre lors qu'ils le souhaitent: ainsi le pouvoir des Esprits créez n'est autre que celui de leur Créateur.

La Révélation nous aprend que quelques uns de ces Esprits n'ont pas conservé leur innocence; voici comment notre Auteur soupçonne que cela peut être arrivé. Dieu les avoit mis en les créant au dessus de ses autres Ouvrages; il leur avoit donné du pouvoir sur tous les autres Etres sensibles; il les avoit établis comme les Gouverneurs des Elémens & des Mixtes, c'étoit par eux, en un mot, qu'il vouloit bien étendre son pouvoir sur tout l'Univers. Mais ces Anges abusérent de leur autorité, & voyant toute la Nature soumise à leurs volontez, ils raportérent, par un faux jugement, cette soumission des

Créatures à leurs propres perfections, ne se souvenant plus du Néant, dont ils avoient été tirez. Les effets, qui suivoient toujours leurs volontez, leur faisant croire qu'ils étoient la véritable cause de ce dont ils n'étoient que l'occasion, & ne regardant plus qu'eux-mêmes dans leur Administration, ils se révoltérent contre leur Maître & leur Créateur à peu près comme ces personnes, qui, ayant été commises au Gouvernement des Provinces, après en avoir gagné les sujets, ou avoir usurpé sur eux un pouvoir absolu, viennent à se rebeller contre leur Prince. Après un tel crime, Dieu pouvoit les anéantir, il ne lui en eut coûté, que de cesser de vouloir qu'ils fussent; mais il ne l'a pas fait, dit notre Auteur, parce qu'ils pouvoient être encore de quelque utilité à ses desseins; il pouvoit se servir de leur malice même pour produire le bien. Ils n'ont pas donc perdu leur être, mais ils ont perdu pour jamais leur félicité: on pourroit ajouter, peut-être, que l'anéantissement n'eut pas été une peine assez proportionnée à leur crime.

6. Le sixiéme & dernier Chapitre traite de l'Homme. Il est le plus long de tous, parce qu'il est plus important

de nous bien connoître, que de connoître tous les autres Etres de l'Univers. L'Auteur y explique les raports que l'Homme a par son corps au reste des Créatures, & ceux qu'il a à Dieu, comme Créateur & comme Réparateur. On y voit aussi ce que c'est proprement que la Providence générale & la Providence particuliére. L'Auteur y explique l'Union de l'Ame avec le Corps, comme le Pére Malebranche. Il croit, comme lui, que dans l'état d'innocence, l'Homme avoit le pouvoir d'arrêter tous les mouvemens, que les objets externes pouvoient exciter dans son corps, & qui, s'ils fussent allez trop loin, eussent pû trop long tems exciter son amour, & lui faire oublier son devoir. Il explique en suite comment l'homme est déchu de cet état par son péché. Dès qu'il devint desobéïssant, Dieu revoqua la Loi qu'il s'étoit imposée de suspendre la communication des mouvemens en sa faveur. Il pouvoit arrêter les mouvemens les plus violens, & il se ressentit alors des moindres secousses; ses sens & ses passions le tyranniférent; il devint l'esclave de son corps, au lieu qu'il en étoit le maître. On voit ici comment l'homme devenu pécheur communique sa cor-

corruption à ses Descendans, sans qu'il soit possible que naturellement la chose n'arrive pas ainsi. L'Auteur y explique aussi assez au long ce que c'est que la Conscience, les sources de l'Amour propre, & l'origine de toutes les Passions & de toutes les actions criminelles. Il croit que le déréglement des saisons, la grêle qui ravage les fruits de la terre, la foudre qui abat les arbres & écrase les animaux, la peste, qui dépeuple les villes entiéres, les monstres, & un grand nombre d'effets semblables ne sont pas de la premiére institution, & ne seroient, peut être, pas des suites des même Loix qui ont fait le Monde, si le péché ne les avoit introduites. Au moins, dit-il, ne comprend-on pas les fins que la Providence se seroit proposé en disposant la Nature à de tels effets. En ceci il s'éloigne de la pensée du P. Malebranche, qui attribuë la plûpart de ces effets aux loix générales du mouvement. Il avoüe que Dieu doit toujours agir par les voyes les plus simples: mais ayant voulu créer un Monde, il l'a dû créer aussi parfait qu'on le peut concevoir, & on le peut concevoir sans ces déréglemens. Les voyes les plus courtes sont donc celles qui le conduisent non à quelque Ouvrage que

ce ſoit, mais à un Ouvrage digne de lui. On conclut de là, que tous ces effets dont on vient de parler ne ſont pas des ſuites de la premiére inſtitution, ni des premiéres Loix, que Dieu établit en créant le Monde.

Ce qu'il y a de difficile à concevoir c'eſt que le péché de l'homme ſoit la cauſe de tous ces déſordres. Il ſemble que quelques grans que ſoient les mouvemens qu'il peut produire, ils ne peuvent jamais aller juſqu'à cauſer des effets auſſi ſenſibles, que ces mouvemens qu'on allégue. M. Vallade répond, que tous les Etres étant contigus, toutes les parties de la matiére ſe touchant, on ne peut point faire ſortir un corps de ſa place, ſans qu'il aille occuper celle de ſon voiſin, & celui-ci celle de celui qui le touchoit immédiatement, & ainſi de ſuite, juſques à ce que le mouvement dont le premier étoit pouſſé, ſe ſoit enfin communiqué entiérement. On voit que le mouvement d'un ſeul corpuſcule ſe communique à une infinité d'autres; qu'une petite étincelle cauſe des incendies conſidérables. Une legére vapeur qui s'éléve d'un cloaque infecte l'air de toute une Province, & quelquefois de tout un Royaume; on a obſervé il n'y a pas long tems que la vapeur

peur d'un cloaque a infecté toute l'Europe. Cependant l'Auteur ne prétend pas que tous les désordres qu'on observe dans le monde ayent suivi d'abord & immédiatement la chute du premier homme. Il soutient seulement que dès lors les Loix de la Nature commencérent à changer dans leurs effets, & que l'homme continuant dans son crime, s'éloignant de plus en plus de son origine, & s'avançant dans ses égaremens, ses actions devinrent plus déréglées & le désordre augmenta dans la Nature. Il n'oublie pas ce que dit S. *Paul* dans *le Chap. VIII, de l'Epitre aux Romains*, que les Créatures soupirent & sont en travail jusques à maintenant, ce qu'il explique des mouvemens irréguliers, qui les forcent de sortir hors de leur rang & de leur situation naturelle.

Comme c'est le devoir d'un Philosophe de ne recourir à la puissance de Dieu, que lors que les raisons naturelles pour expliquer certains effets lui manquent, notre Auteur tâche de chercher la raison qui fit que la vie de l'homme fut si considérablement abrégée depuis le Déluge. Il avoüe que les plantes & les fruits dont il se nourrissoit avoient reçu quelque changement dans leur substance; il croit que c'étoit pourtant encore

core les alimens les plus naturels de l'homme; de même que de plusieurs autres animaux. Mais l'homme n'ayant pas cru que ces fruits & ces plantes fussent une nourriture assez substantielle pour lui, il falut qu'il répandît le sang, malgré l'horreur, qu'il lui causé naturellement, & qu'il se nourrît de la chair des animaux, qui ne s'accordoit pas si bien, à beaucoup près, avec sa constitution, que la Diéte que Dieu lui avoit prescrite & *avec laquelle il avoit proportionné son corps.* Cette nourriture étrangére, & les ragouts & les rafinemens qu'il commença d'inventer pour déguiser les cadavres dont il vouloit se repaitre, sont, selon notre Auteur, une des principales causes, qui ont abrégé ensuite insensiblement les jours de l'homme. Il finit par expliquer ce que c'est que la Providence générale & la Providence particuliére, ce que c'est qu'un miracle & de combien de sortes il y en a, & quelle est l'autorité que Dieu a donnée aux hommes les uns sur les autres. Il diminuë beaucoup celle que les Péres prétendent avoir sur leurs enfans, & aprouve ces paroles d'un grand Philosophe, *quel pouvoir peut donner à l'homme une action brutale, qui lui est commune avec les bêtes? Ce n'est mê-*

me que l'expérience qui lui aprend qu'en satisfaisant sa passion il perpétuë son espèce. D'où il conclut que les hommes n'ont point le pouvoir qu'ils s'imaginent sur leurs enfans, qu'ils n'en ont point proprement de légitime; que ce n'est qu'un pouvoir permis, & qu'ils ne doivent s'en servir uniquement que pour les obliger de se soumettre aux loix de Dieu.

ARTICLE IV.

HISTOIRE GENERALE *du* JANSENISME, *contenant ce qui s'est passé en France, en Espagne & en Italie, dans les Pais-Bas &c. au sujet du Livre intitulé* AUGUSTINUS CORNELII JANSENII. *Par M. l'Abbé * * * Enrichie de portraits en taille douce.* A Amsterdam, chez J. Louis de Lorme. 1700. *in* 8 Tom I. pagg. 550. T. II. p. 518. T. III. p. 380.

IL y a long-temps, que l'on souhaitoit d'avoir une Histoire complette du *Jansénisme*, dont on n'avoit vû jusqu'à présent que des Fragmens. Le Journal de *Loüis de S. Amour*, * qui en étoit le plus gros morceau, ne contient que ce

* Imprimé à Amsterdam chez Elzevier en 1662. *in fol.*

ce qui se passa en Sorbonne & à Rome, pour faire condamner les cinq propositions depuis 1649. jusqu'à 1653. ; mais il n'y a rien de ce qui se fit, au commencement de cette querelle, dans les Païs-bas Espagnols, ni de ce qui arriva ensuite ailleurs sur ce sujet. Il falloit ramasser le reste, dans un grand nombre de petits Livres, dont plusieurs sont rares & dont on ne pouvoit encore rien faire d'achevé. Voici enfin un Ouvrage complet, composé sur quantité de mémoires de ceux, qui ont eu le plus de part à ces Disputes, ou qui avoient eu soin d'observer ce qui s'y passoit. On assûre que l'on s'est servi d'un Ecrit du célébre *Godefroi Hermant* Chanoine de Bauvais, que l'on a trouvé parmi ses papiers, après sa mort, & l'on a eu soin de ramasser tout ce qu'on a pû découvrir de plus propre pour s'assurer de la verité des faits & pour satisfaire la curiosité des Lecteurs. Afin que rien n'y manquât, on a abregé ici l'Histoire de S. Amour, qui est devenue assez rare, & qu'apparemment on ne rimprimera pas. L'Auteur de cette Histoire ne se fait pas connoître, mais il avouë, dans la Préface, qu'il est attaché à la doctrine de *S. Augustin*, ou de *Jansenius*, & il le fait assez paroître, dans tout cet

Ou-

Ouvrage. Il croit que *loin que cet attachement doive donner quelque soupçon de sa fidelité & de son exactitude, il en est le gage le plus assuré, rien n'étant plus opposé à la dissimulation & au déguisement, que l'amour de la Verité & l'attachement à la doctrine de l'Eglise. Autrement*, dit-il, *tout ce que les Historiens Ecclesiastiques ont écrit devroit être suspect; & il faudroit n'être ni Chrêtien, ni Catholique, pour écrire l'Histoire de l'Eglise & pour en être crû.* Quoi qu'on ne veuille pas douter de sa fidelité, c'est là néanmoins un lieu commun, dont les Amis des Jesuites peuvent se servir, aussi bien que lui; car ils ne prétendent pas moins que leur doctrine soit la doctrine de l'Eglise, que les Jansenistes le croient de la leur. D'ailleurs supposé que l'on fût effectivement attaché au bon parti, ou que l'Eglise Romaine fût ce parti-là, il ne s'ensuivroit pas que l'on fût exempt de passion & ami de la Verité en toutes choses. C'est ce qui fait que l'on doit lire, avec beaucoup de précaution toutes les Histoires & sur tout les Histoires Ecclesiastiques, de quelque plume qu'elles viennent. Si la qualité de Chrêtien & d'Orthodoxe ne rend pas incapable d'écrire l'Histoire Ecclesiastique; elle ne rend pas non plus croiable en tout, prin-

principalement quand il est question de controverses, dans lesquelles on s'interesse. Ce que l'on appelle *zele* fait souvent le même effet que la passion & détermine, sans qu'on s'en apperçoive, à dissimuler, ou à exprimer autrement qu'il ne faut ce qui est desavantageux à la bonne cause; & au contraire à exaggerer ce qui peut nuire à la mauvaise. Cela soit dit en passant, sans en tirer aucune conséquence fâcheuse contre l'Auteur. Le Libraire nous apprend qu'il a entre les mains cette même Histoire en Latin, plus étendue & soûtenue de quantité d'Actes Originaux, & que, selon le succès que celle-ci aura, il la pourra donner au Public.

I. Pour venir présentement à ce que chaque volume contient: Le premier commence à l'an 1640. par l'histoire du livre intitulé l'*Augustin de Corneille Jansenius* & finit à l'an 1651. On peut dire en général, que l'on trouve dans ce Tome, comme dans les deux autres, l'histoire de deux choses également curieuses; La premiere regarde les Livres, qui ont paru de part & d'autre, sur les controverses de la Grace, depuis le Livre de Jansenius. L'Auteur donne non seulement le titre de ces Ouvrages, mais encore en divers endroits, une

une petite analyſe de ceux des Janſeniſtes & le nom de ceux qui les ont compoſez. Il y en a eu un très-grand nombre, qui ont paru ſans aucun nom d'Auteur, ou ſous des noms feints. Ceux qui ſont curieux de cette ſorte de choſes, ou qui ont de la paſſion pour connoître les Livres de Port Royal trouveront ici de quoi ſe ſatisfaire. On ne doute pas qu'il n'y ait grand nombre de gens en France & ailleurs, qui ne s'en inſtruiſe ici avec plaiſir, & qui ne ſâche gré à l'Auteur de la peine qu'il s'eſt donnée. L'autre choſe, que l'Auteur raconte avec ſoin, ce ſont les intrigues des deux Partis, pour arriver à leurs fins, mais principalement celles des ennemis de la doctrine de Janſenius; auſquelles il donne par tout ſans détour les noms, que les Janſeniſtes ont accoûtumé de leur donner, & que leurs Adverſaires ne manquent pas auſſi de rendre à ſes diſciples, lors que l'occaſion s'en préſente.

On voit d'abord ici le bruit que l'Auguſtin de Janſenius excita dans les Pays-Bas, & les efforts que l'on fit pour le faire condamner par *Urbain* VIII. qui le fit en 1643. quoi qu'il y eût enſuite mille difficultez; ſur la reception & ſur la publication de la Bulle. On écrivit pour

pour & contre un grand nombre de Livres, dont l'Auteur fait mention, & dont il fournira aux Curieux de ces sortes de choses les titres & le contenu, en peu de mots. Quoi que le Livre de Jansenius déplut aux Jesuites de France, & à plusieurs Théologiens de leur sentiment; il ne commença à y exciter de desordre considerable parmi eux, que l'an 1649. que les intrigues des cinq Propositions, condamnées par la Sorbonne, commencerent. Dès lors, on fit plus de Livres en France pour & contre, qu'on n'en avoit fait aux Pays-Bas.

II. Le second Tome contient l'Histoire de ce qui se passa, sur tout à Rome & en France, depuis l'an 1652. jusqu'à l'an 1661. On voit particulierement ici l'Histoire des Bulles d'*Innocent* X. dattée du 31. Mai 1653. & d'*Alexandre* VII. du 16. d'Octobre 1656. dans lesquelles les cinq propositions étoient condamnées comme étant dans Jansenius. Les Jansenistes soûtenoient qu'elles n'y sont point & prétendoient seulement en signer la condamnation, dans le sens hérétique qu'elles pouvoient contenir, & nullement dans celui de Jansenius, qui est celui de la doctrine de S. Augustin. De là nâquit la dispute du *Fait* & du *Droit*, que les Janse-

nistes vouloient que l'on distinguât avec soin. Ils avoüoient que l'Eglise & le Pape peuvent exiger la condamnation des doctrines hérétiques, qui pouvoient être cachées sous ces propositions, ce qui est de *droit*; mais non que l'on témoigne qu'on les condamne comme étant contenuës dans un Livre, dans lequel on ne les a pas trouvées, ce qui est une chose de *fait*; soit qu'on n'ait pas lû ce Livre, ou qu'on ne les y ait pas trouvées. Cependant on exigea cette signature d'une maniére simple & sans explication, avec la derniére rigueur, non seulement des Prêtres, mais même des Religieuses; quelques protestations que l'on pût faire, de ne savoir pas le Latin, ou de n'avoir jamais lû ce livre, ou de ne les y avoir pas pu découvrir. Cette contrainte excita de grands desordres en France, & y mit aux mains les Théologiens, qui publiérent quantité d'Ecrits pour & contre. On trouvera, dans ce second Tome, les titres des principaux, aussi bien que les intrigues que l'on emploia pour accabler les Jansenistes.

III. DANS le troisiéme, on continue à faire l'histoire de ces desordres, jusqu'à l'an 1668. que le Roi Louis XIV. donna un Arrêt, daté du 23. d'Octo-

d'Octobre 1668. par lequel il imposa silence aux deux partis, & arrêta toutes les procedures, que l'on avoit faites contre les Jansenistes. On avoit déja publié une Rélation de la maniére, dont ces brouilleries avoient été terminées en France, intitulée *Histoire Abregée de la Paix de l'Eglise*, que * l'on donne ici toute entiére. On y a joint ensuite deux Ecrits dont l'un a pour titre, *Efforts des ennemis de la paix, pour la troubler*; & l'autre: *Effets & suites de la paix*.

L'Auteur conclut de tout cela, I. que le Jansenisme n'est qu'une héresie imaginaire, puis que personne de ceux, que l'on nomme Jansenistes, n'a été convaincu d'avoir soutenu aucune proposition Héretique: II. Que ne point croire que les cinq propositions soient de Jansenius, ou qu'elles aient été déclarées Hérétiques, au sens de Jansenius, n'est point une héresie; puis qu'on a reconnu pour bons Catholiques ceux qui ont toûjours refusé de l'avoüer. III. Que les Evêques & les Théologiens, que les Jesuites ont traitez & fait traiter par le Pape & par les Evêques d'Héretiques opiniâtres, ont été ensuite reconnus pour de vrais enfans de l'Eglise. Les Protestans ne manqueront pas d'en tirer une quatriéme

* *Pag*. 217.

conséquence; c'est que l'on ne doit pas se soumettre aveuglément au jugement du Pape & des Evêques, qui sont capables d'une si grande variation. Comme les Jansenistes ne s'y soumettent, ni n'en parlent avantageusement, que lors qu'ils leur sont favorables; les Protestans diront, que leur autorité, considerée en elle même, n'est d'aucun poids, puis qu'elle ne doit être valable, que lors qu'elle soûtient la verité, qui en est indépendante, & qui lui donne tout le poids qu'elle peut avoir. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici, & l'on pourra voir, dans les Mémoires concernant l'Histoire des Jansenistes, insérez dans le XIV. Tome de la *Bibliothéque Universelle*, & composez par un Auteur, qui n'est ni du sentiment des Jesuites, ni de celui des Jansenistes, bien des réflexions sur cette matiére, toutes différentes de celles de l'Auteur.

On voit, à la fin de cette Histoire, une Rélation de ce qui se passa dans la Censure, que les Inquisitions d'Espagne firent l'année 1650. de 22 propositions que quelques Théologiens de la Societé & *Jean Schinkelius*, Docteur de Louvain, avoient avancées contre S. Augustin.

Au reste, il auroit été à souhaiter

que l'Auteur eût établi d'abord, en termes clairs, l'état de la question dans la dispute qui est entre les Jansenistes & les Jesuites; afin que le Lecteur vit de quoi il s'agissoit principalement, dans ces longues contestations. Cela étoit d'autant plus nécessaire que l'on pourra croire qu'il nie quelquefois que certains dogmes sont de Jansenius, qui sont comme on le croit, de S. Augustin. On souhaiteroit aussi de voir la suite des vexations que l'on a faites aux Jansenistes en France, & ailleurs, depuis la paix qu'il sembloit qu'on leur avoit accordée.

ARTICLE IV.

IRENICUM MAGNUM: *The Gospel-Terms of Communion Stated. Offered to the serious Consideration of all Protestants.* C'est-à-dire, *le Grand Pacifique, ou les Termes de l'Evangile établis pour les Régles de l'Union, presenté aux sérieuses Réflexions de tous les Protestans.* A Londres, 1700. *in* 8. pagg. 173.

I. IL n'y a point de véritable Protestant, qui ne reconnoisse combien il

il seroit nécessaire, que tous ceux qui portent ce nom fussent réunis dans une seule Communion, tant pour s'opposer à leur Ennemi commun, que pour éviter tant de disputes contraires à la charité, & qui sont des suites nécessaires de leur funeste division. Aussi y a-t-il toujours eu depuis la Réformation, surtout parmi les Protestans, qu'on apelle *Calvinistes* des personnes sages & modérées, qui ont travaillé de bonne foi à chercher les moyens de procurer cette réunion. Ils se persuadoient qu'il étoit d'autant plus facile de réüssir, qu'ils reconnoissoient tous un même principe de leur foi, qui est l'Ecriture Sainte, & qu'ils avoüoient tous également, qu'il n'y avoit point d'autre juge infaillible de leurs Controverses: au lieu que la réunion avec l'Eglise Romaine semble impliquer contradiction; parce qu'elle pose pour premier principe qu'elle est infaillible, d'où il suit nécessairement qu'on doit embrasser toutes ses opinions, & rejetter toutes celles qu'elle desaprouve. Cependant l'expérience a fait voir jusques ici, qu'il n'étoit guéres moins difficile de réunir les Protestans entr'eux, que de les reconcilier tous avec l'Eglise Romaine. On a bien vû naître de nouvel-

les branches des deux principales qui parurent au tems de la Réformation ; mais on n'en a point vû de différentes qui se soient réunies en une seule ; c'est-à-dire, que malgré tous les soins des personnes pacifiques, bien loin de remédier au mal, qui étoit déja fait, il s'est encore augmenté depuis.

Il y a des gens qui ont crû, que cela procedoit de ce que les Princes Protestans n'ont pas employé toute leur autorité pour ce sujet. Ils ont pensé que la réunion n'étoit point un bien qu'on dut attendre des Ecclésiastiques, qui nourris dans la Dispute & trop amoureux de leurs sentimens particuliers sont peu disposez à ceder pour le bien de la paix ; mais que les Princes devroient employer leur autorité pour leur imposer silence sur les matiéres dont ils ne conviennent pas entr'eux, & dont ils sont contraints de reconnoître que le salut ne dépend point du tout.

L'Auteur du Livre, dont on vient de lire le titre, prétend que tous ces projets de réunion n'ont point réussi ; parce qu'on ne s'y est point bien pris jusques à présent. Il croit que dans la Pratique, les Protestans ne se sont point ressouvenus de deux Principes qu'ils a-

voient posé dans la Théorie, & qu'ils ont soutenu même fortement contre les prétentions de l'Eglise Romaine. Le premier est, que la Sainte Ecriture est la seule Régle infaillible de la Foi, & qu'en fait de Religion Chrétienne, on n'est obligé de croire que ce qui y est contenu; le second, c'est que nul homme du monde en particulier, ni tous les hommes assemblez ne sont honorez du don d'infaillibilité; mais qu'ils peuvent se tromper dans leurs décisions, & qu'on ne les doit recevoir qu'entant qu'on les trouve conformes à l'Ecriture. Notre Auteur prétend, que la plupart des Réformez ont abandonné ces deux Principes dans la Pratique, puis qu'ils ont dressé de certains formulaires différens de l'Ecriture, du moins quant aux expressions, qu'ils ont établi pour Symbole de leur Communion, n'y voulant admettre personne, à moins qu'il n'y souscrive. Il en excepte l'Eglise Anglicane, dont il se dit être Membre; parce que quoi qu'elle aît sa Confession de Foi distincte de l'Ecriture, elle ne la donne point comme des Articles, qu'on soit indispensablement obligé de recevoir; mais simplement comme des Termes de Paix, ainsi que l'ont déclaré

claré la plupart des * Théologiens d'Angleterre, les légitimes Interprêtes de cette Confession.

Notre Auteur croit donc, que pour travailler efficacément à la réunion des Protestans, il faut bâtir sur ces deux Principes, dont ils conviennent tous; & sur ce fondement il explique en premier lieu le moyen qu'il croit le seul efficace pour procurer cette réunion; il tâche en second lieu d'en faire voir la justice & la nécessité; & répond enfin aux principales Objections qu'on peut faire contre sa Méthode.

II. Voici en quoi cette Méthode consiste; c'est de reconnoitre avant toutes choses que la Bible contient pleinement tout ce qui est nécessaire à salut, & qu'elle le contient d'une maniére si claire, que les moins intelligens peuvent facilement l'y apercevoir & l'entendre. Ce que l'Auteur ne veut pas que l'on prenne, d'un côté, comme s'il n'étoit pas nécessaire d'employer l'attention, ou d'autres moyens & aides utiles, pour entendre & pour discerner certainement ce qu'enseigne l'Ecriture; ni aussi, qu'aucune personne qui prétendra avoir découvert le véritable sens

* *Voyez nos Nouvelles d'Août 1700. pag. 171. & suiv.*

de l'Ecriture, soit en droit d'imposer aux autres la nécessité de croire ce qu'il prend pour ce véritable sens.

Quant aux secours qu'on peut employer pour l'intelligence des Saints Livres, il croit qu'on doit établir des Pasteurs, qui ayent charge de les expliquer en public, afin de rendre toujours plus clair & plus évident, ce qui nous y est enseigné, aux personnes les moins intelligentes; pour qu'elles soient mieux en état d'en juger, & de reconnoitre toutes les veritez nécessaires. Ces Pasteurs seront obligez d'insister principalement dans leurs Discours sur les matiéres les plus claires & les moins sujettes à être contestées: & quand ils traiteront des matiéres controversées entre les Protestans, ils représenteront les meilleures raisons de part & d'autre, d'une maniére desintéressée, sans avoir dessein d'en imposer aux Auditeurs; mais les abandonnant à leur propre jugement, après avoir sincérement expliqué les choses telles qu'elles sont.

Quand on exigera une confession de foi de quelcun, on n'exigera rien indispensablement, si ce n'est qu'il s'exprime dans les propres termes de l'Ecriture; & dans tous les autres termes de

Con-

Communion, & tous les réglemens qui peuvent être faits, on s'en tiendra dans la généralité de l'Ecriture, c'est-à-dire, sans la déterminer à un sens particulier, ou en exclurre quelcun, lors qu'elle est susceptible de plusieurs sens; afin que ceux qui reçoivent l'Ecriture pour régle de leur foi, puissent entrer dans l'Union, & qu'on ne gêne ou violente le jugement de qui que ce soit. On prendra soin néanmoins de ne point abuser de sa liberté dans le jugement qu'on fera pour soi-même, en jugeant témérairement; mais on usera de modération, de retenuë, & de toutes les précautions possibles, pour ne point tomber dans l'erreur. Enfin on ne s'entêtera point de ses sentimens particuliers, pour les faire recevoir magistralement aux autres; on ne les défendra point avec fierté, avec présomtion, ou indiscrétion; mais on les expliquera en termes généraux pris de l'Ecriture, tolérant ceux qui sont dans des opinions différentes; pourvû qu'ils reconnoissent l'Autorité des Saints Livres, & qu'ils se tiennent de leur part dans les termes qu'elle employe.

III. L'AUTEUR croit que c'est là le seul moyen de réunir tous les Protestans, & il en allégue six raisons diffé-

rentes. 1. Il prétend qu'il n'y en a point d'autre juste & raisonnable, ni qui s'accorde par conséquent avec le Christianisme. Car si on rejette ce moyen, il faut ou en venir à la dispute, pour tâcher de s'accorder sur les points contestez, ou employer la contrainte & l'autorité humaine. Pour la dispute, le passé a fait assez voir, que bien loin de terminer les différens, elle est toute propre à en faire naître de nouveaux, étant très-rare de trouver des personnes entiérement exemtes de préjugez, qui aiment uniquement la vérité, & qui ne disputent que dans la vuë de la chercher & de la trouver. Il est d'ailleurs impossible que les hommes conviennent en tout. Il y a des matiéres si difficiles, & sur lesquelles il y a des raisons si plausibles pour & contre; que quand les hommes n'auroient en vuë que de trouver la vérité, il seroit impossible, qu'après avoir bien disputé, ils convinssent des mêmes choses.

Quant à la voye de l'Autorité, elle est entiérement opposée au principe des Protestans, qui se sont unanimément déclarez contre la prétenduë infaillibilité de l'Eglise Romaine, & qui ont soutenu contre cette Eglise, qu'il n'y avoit point d'autorité infaillible en ma-

tiére de Religion, que l'Ecriture. S'il y avoit une telle Autorité, elle resideroit, ou dans ceux qui ont le plus de lumiéres & de connoissances, ou dans ceux qui ont quelque Charge dans l'Eglise, ou dans ceux qui ont l'Antiquité & par conséquent la vérité de leur côté, ou dans ceux qui étant le plus grand nombre, ont la force & le pouvoir en main. L'Auteur examine tous ces chefs en particulier, & fait voir que l'Autorité dont il s'agit ne se trouve dans aucun d'eux.

Mais dira-t-on, ne sera-t-il point permis à une Eglise particuliére de déclarer quelle est sa doctrine, par quelques Articles différens des termes de l'Ecriture, & conformes à l'Ecriture quant au sens. Si ces Articles, dit notre Auteur, tendent à déclarer que ceux qui les ont dressez sont * *Scripturaires* & *Protestans*, & à expliquer par conséquent d'une maniére plus expresse leurs sentimens, présentant ces Articles aux particuliers de cette Eglise, comme des termes de Confédération & de paix, pour éviter toutes Disputes entre ceux qui ont charge d'enseigner publiquement dans cette Eglise; s'ils les expriment

* *C'est à dire qu'ils ne reçoivent que l'Ecriture pour la régle de leur foi.*

en sorte qu'ils ne soient point contraires à la méthode & à la généralité de l'Ecriture, c'est-à-dire, aux divers sens dont elle est susceptible, en ce cas il n'y a point de doute, qu'une Eglise, ne puisse dresser de tels Articles, & un Protestant, quel qu'il soit, peut les signer en conscience: mais si cette Eglise vouloit de son Autorité, dresser des Articles qu'elle imposât la nécessité de croire, comme des Oracles procedant de Dieu, & rejetter de sa Communion ceux qui ne les recevroient pas comme tels, alors cette Eglise, à ce que croit notre Auteur, deviendroit Schismatique, & s'attribueroit une autorité qu'elle n'a point.

2 La seconde raison qu'il allégue pour la bonté de sa méthode, c'est qu'elle est conforme aux principes des Protestans, & qu'ils la renferment nécessairement. Comme c'est pour eux qu'il écrit, il croit que c'est le moyen de les persuader, que de les prendre par leurs propres Principes. Il allégue à ce sujet de longs passages de *Zuingle*, de *Calvin*, de *Martyr*, & de M. *le Blanc*, pour montrer, qu'ils ont été dans la même pensée, de prendre l'Ecriture Sainte pour la seule Régle de leur foi, & de laisser à châcun le droit d'examiner toute sorte de Doctrine, par cette seule Régle infaillible.

3. La

3. La troisiéme raison est tirée de ce que sa Méthode, si elle est mise en usage, produira effectivement le but que l'on se propose, c'est-à-dire, la réunion de tous les Protestans.

4. La quatriéme, c'est que cette Méthode est le moyen le plus sûr pour la conservation de la vérité dans tous les tems, & pour encourager également tout le monde à la rechercher avec soin & sans préjugé: du moins est-il bien certain, que l'opposition qu'on a aportée à certaines fausses doctrines, a fait que les hommes se roidissant contre cette opposition ont continué de les soûtenir avec chaleur: au lieu qu'il y en a d'autres, qui ont été presqu'entiérement oubliées, peu de tems après leur naissance, parce qu'on les a méprisées, & qu'on n'en a tenu aucun compte.

5. La cinquiéme raison de notre Auteur en faveur de sa Méthode, c'est qu'il prétend qu'elle est juste, raisonnable, & conforme à la pieté. Il tire la justice de cette Méthode, de ce que ceux qui la proposent n'exigent des autres, que ce qu'ils veulent observer eux-mêmes; au lieu que ceux qui employent leur Autorité pour imposer la nécessité de la créance de certains Arti-

cles,

eles, s'attribuent un droit, qu'ils n'ont garde de vouloir accorder aux autres; & exigent des autres qu'ils se soumettent à leurs Loix de Confédération, pendant qu'ils ne voudroient pas se soumettre à celles que les autres ont établies.

6. Enfin, la sixiéme raison de notre Auteur pour sa Méthode, est qu'elle est prescrite & ordonnée par l'Ecriture, & qu'elle n'en prescrit point d'autre.

IV. Aprés avoir tâché d'établir cette Méthode, l'Auteur entreprend dans le reste de son Livre de répondre aux Objections, qu'on peut alleguer contre lui; & c'est sur cela qu'il s'étend principalement. 1. La premiére qu'il se propose, est que sa Méthode semble faire de l'Ecriture un amas de termes ambigus & d'expressions équivoques, qui n'ont point de sens fixe & déterminé, & qui sont également susceptibles d'un grand nombre de sens différens & même quelquefois contraires. L'Auteur répond que la plus grande partie de ce qui est contenu dans l'Ecriture n'est point controversé, mais est reçu généralement de tous les Chrétiens, & surtout des Protestans; que ce qui est nécessaire au

sa-

falut y eſt expliqué clairement & diſtinctement, en ſorte qu'il n'y a perſonne de ceux qui l'étudient diligemment & ſincérement, qui avec la grace de Dieu, ne puiſſe le comprendre; que quoi qu'il y aît dans l'Ecriture certains endroits obſcurs, il ne s'enſuit pas qu'elle ne ſoit qu'un amas de termes ambigus, non plus qu'il ne s'enſuit pas qu'*Horace*, par exemple, ou *Virgile*, ſont tels, parce que ces Livres ont quelques obſcuritez, qui exercent les Interprêtes, ſur leſquelles ils nous donnent diverſes explications différentes, ſans qu'aucun d'eux nous impoſe la néceſſité de recevoir ſon explication à l'excluſion des autres. L'Ecriture a un ſens fixe & déterminé; mais ce ſens n'eſt pas toujours clair & évident, & quand il ne l'eſt pas, châcun peut alleguer ſon interprétation; mais perſonne ne peut impoſer aux Chrétiens la néceſſité de croire la ſienne bonne, au préjudice des autres.

2. La ſeconde Objection que l'Auteur ſe propoſe contre ſa Méthode, c'eſt qu'elle ſemble rendre inutiles les Déciſions des Synodes, & les explications de l'Ecriture, qui ſe font par les Paſteurs dans les Aſſemblées des Chrétiens.

tiens. On comprend assez par ce qu'o a dit ci-dessus de cette Méthode, q que l'Auteur peut répondre à cette Ob jection : nous ajouterons seulement qu'il nie qu'elle abolisse la nécessité de Décisions Synodales, puis que les Sy nodes en peuvent toujours faire pour régler la Discipline de l'Eglise, & même pour expliquer leur créance & le sens qu'ils donnent à l'Ecriture, pourvû qu'ils n'imposent pas aux autres la nécessité de les croire, & qu'ils ne les donnent, que comme des Articles de paix & de communion, & non comme des Articles de Foi.

3. Il semble en troisiéme lieu que la Méthode de l'Auteur soit toute propre à ouvrir la porte à toutes sortes d'opinions différentes; d'où il s'ensuivroit nécessairement beaucoup de confusion & de désordre. Notre Auteur répond fort au long à cette objection. Ce qu'il dit revient à ceci, que les Dogmes essentiels sont contenus d'une maniére si claire dans l'Ecriture, qu'il n'est pas à craindre qu'il naisse des différens sur ce sujet, quand chacun s'attachera soigneusement à les rechercher; que pour les choses qui sont indifférentes ou moins essentielles, l'Eglise prendra soin, que les Conducteurs ne portent point leurs

opi-

opinions particuliéres en chaire, pour les faire recevoir magistralement, & n'affectent point de refuter celles de leurs fréres; que du reste, il n'est pas inutile, que tous ceux qui sont dans une Communion ne s'accordent pas entiérement en tout, parce que cela donne lieu à l'étude, à l'examen, & à la recherche de la vérité. Les hommes sont faits de telle sorte, que lors qu'on ne les contredit point, ils ne sont point si échaufez sur leurs propres pensées, que lors qu'ils y trouvent de l'opposition; ils se lassent de leur propres chiméres, lors qu'on ne leur fait pas l'honneur d'y faire attention. On en peut citer divers exemples.

4. La quatriéme Objection demande presque la même réponse. Il semble que la Méthode de l'Auteur favorise un grand nombre d'erreurs, que ceux qui les ont cacheront sous les termes généraux qu'employe l'Ecriture, & qu'au contraire plusieurs véritez essentielles seront en danger de se perdre. L'Auteur répond, qu'il n'y a point de Méthode, qui prévienne généralement toutes les erreurs; que cela étant, il faut rechercher, non celle qu'on croiroit devoir les prévenir le mieux, mais celle qui paroit la seule juste & équi-

équitable, & qu'il n'y en a point que celle qu'il propose. Que c'est faire un grand tort au S. *Esprit* de croire qu'il se soit moins bien expliqué pour enseigner la vérité & pour prévenir l'erreur, que des hommes qui ne prétendent ni à une inspiration immédiate, ni à l'infaillibilité. Que les Protestans ne croyant point être infaillibles, ne doivent pas prétendre être en droit d'obliger qui que ce soit de recevoir des doctrines salutaires, dans d'autres termes que ceux de l'Ecriture, & que lors que quelcun fait profession de sa Foi dans les termes de ces saints Livres, s'il les entend mal, s'il leur donne un sens qu'ils ne peuvent recevoir, c'est sur son propre compte, c'est à lui que Dieu en demandera raison, & non à ceux qui se seront contentez d'exiger de lui qu'il reçût pour régle de sa créance, ce que Dieu lui-même s'est contenté de nous donner pour l'être. L'Auteur fait à ce sujet diverses remarques sur les véritez nécessaires & non nécessaires. Il prétend que l'erreur en elle-même n'est pas injurieuse à Dieu; & que quand un homme de bien a fait sincérement tous les efforts dont il est capable pour s'instruire de la vérité, Dieu ne lui impute point les erreurs dans lesquelles il peut

enco-

encore être. La difficulté est de s'assûrer qu'on a fait de bonne foi tout ce qu'on a pû pour trouver la vérité & pour se garantir de l'erreur. Il n'y a personne qui puisse s'en assûrer par raport aux autres, & il est bien difficile de s'en assûrer par raport à soi même. Après tout, notre Auteur croit que la voye de la violence ou de l'autorité est un méchant moyen pour mettre la vérité en assurance ; il y a longtems qu'on a dit qu'elle se persuadoit, mais qu'elle ne se commandoit point. La violence peut faire, tout au plus, des hypocrites ; ce n'est que par accident, si elle fait quelquefois de véritables fidéles.

5. La cinquiéme Objection est que la Méthode de l'Auteur semble favoriser l'indifférence de Religion, en permettant de communiquer avec des personnes d'opinions différentes ou inconnues, comme cela arriveroit infailliblement, si cette Méthode étoit observée. L'Auteur répond que tous ceux qui auront communion ensemble à la faveur de cette Méthode, sauront qu'ils ont communion avec des personnes, qui reçoivent la Parole de Dieu, pour la seule Régle de leur foi, & qui par conséquent, discerneront

pro-

probablement, toutes les véritez essentielles, autant que Dieu le jugera à propos pour eux. Il remarque à cette occasion, que c'est faire injure à la vérité, que de croire qu'elle n'ose pas paroître la tête levée en présence de l'erreur, & qu'elle ne soit pas munie de preuves suffisantes pour se défendre contr'elle, & même pour en triompher. Il répond encore, que c'est contre le Principe des Protestans, de désirer d'en savoir davantage de ceux avec qui ils ont communion, si ce n'est qu'en général ils reçoivent l'Ecriture, pour la seule régle de leur foi. Enfin il prétend qu'il n'est pas absolument nécessaire pour l'unité d'une Communion visible de Chrétiens, que tous les membres qui la composent soient d'une même opinion, ou qu'ils soient tous exems d'erreur. Il ne donne pas au mot d'Hérésie le sens qu'on lui donne ordinairement; & regarde le Schisme, comme un des plus grands de tous les crimes, à cause de ses funestes effets. Il prétend qu'il est beaucoup plus propre à apuyer l'erreur & à la répandre, que si ceux qui la soutiennent étoient souferts dans la même Communion avec ceux qui soutiennent la vérité.

6. On

6. On objecte en sixiême lieu, que la Méthode proposée banniroit de la Religion diverses parties de la Dévotion, excellentes en elles-mêmes, mais qu'on ne peut exprimer par les propres termes de l'Ecriture. L'Auteur répond, que l'Esprit de l'homme est si fertile en imaginations, qu'on défigureroit entiérement la Religion, si l'on ne se resserroit dans les bornes prescrites par sa Méthode; & qu'il y a suffisamment dans l'Ecriture de quoi nourrir notre pieté, & fournir à nos priéres & à nos dévotions, sans qu'il soit nécessaire d'en inventer de sa tête; qu'enfin ceux qui ne voudroient pas se contenter des priéres & autres dévotions conçuës dans les termes de l'Ecriture, en pourroient employer d'autres dans leur particulier. Les trois derniéres Objections, que se propose l'Auteur, ne sont pas assez considérables, pour nous obliger à nous y arrêter.

Il vaut mieux avertir avant que de finir cèt Article, que l'Auteur qui se déclare membre de l'Eglise Anglicane, ne paroit pas, dans tout son Discours être dans d'autres sentimens, que ceux de cette Eglise. Quand il entre dans quelque détail, pour servir d'exem-

d'exemple, il ne parle que des *Calvinistes*, des *Luthériens*, des *Arminiens*, & des *Anabaptistes*; il ne dit pas un mot de ces autres Communions, qui ont paru peu de tems après la Réformation, & que les Protestans n'ont jamais reconnu pour être de leur corps. Mais comme ses pensées & sa méthode aprochent fort de celles des Remontrans, & de la conduite qu'ils tiennent par raport à ceux qui veulent se ranger à leur communion, tout ce qu'on peut légitimement soupçonner, c'est qu'il n'est pas fort éloigné de leurs sentimens, qui, comme châcun sait, sont tolérez dans l'Eglise Anglicane. Il paroit surtout grand Ennemi de l'Inquisition & de toute sorte de violence en matiére de Religion.

ARTICLE V.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux ou rémprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

NOUVELLE GÉOGRAPHIE, *ou Description exacte de l'Univers: tirée des meilleurs Auteurs tant Anciens que Modernes, & principalement de Mess. de l'Académie Royale des Sciences, de Samson, Blaeu, Briet, du Val, Cluvier, Baudrand & autres. Enrichie d'un très-grand nombre de Cartes, & de Figures des Nations, Ouvrage très-utile à ceux qui veulent avoir une parfaite connoissance de l'Etat présent du Monde, & de ses parties, suivant les dernières découvertes. Par Mr. D.* MARTINEAU DU PLESSIS, *Géographe.* A Amsterdam, chez George Gallet, Directeur de l'Imprimerie des Huguetan. 1700. in 12. Tom. I. pagg. 535. Tom. II. pagg. 504. Tom. III. pagg. 463.

LEs découvertes que font tous les jours les Voyageurs non seulement dans les Pays éloignez, mais même dans ceux de l'Europe, qui sont les plus connus, facilitent aux Géographes le moyen de perfectionner la Géographie; en sorte que quoi qu'il en aît paru divers Traitez depuis quelques an-

nées, on ne doit pas se plaindre, qu'on en publie encore de nouveaux ; parce qu'on doit présumer que ceux qui travaillent les derniers profitant des lumiéres de ceux qui les ont précédé, & ayant des moyens d'éviter les fautes dans lesquelles ils sont tombez, doivent faire des Ouvrages plus parfaits, que ceux qui ont écrit avant eux. Il y a quelques années que le Sr. de * *la Croix* publia une Géographie, qui eut d'abord assez de cours; peut-être, à cause que l'Auteur s'y élevoit dans sa Préface au dessus de tous les Géographes qui avoient paru avant lui, quoi qu'infiniment au dessous d'eux; car il est sûr qu'un Auteur modeste ne sera que rarement fortune avec le Public. La vérité est, que s'il y avoit quelque chose de passable dans cèt Ouvrage, c'étoit les Cartes & les tailles douces, & que tout le reste est fort au dessous du médiocre. Il n'y a surtout rien de si pitoyable, que le Traité du Globe, qui est au devant de cèt Ouvrage, & l'Auteur n'auroit sû mieux s'y prendre, pour faire connoitre, que la Sphére & le Globe lui sont à peu près aussi inconnus, que les Terres Australes. Ce qu'il

* *Voyez ce qu'on en a dit dans la Bibliothéque Univers. Tom.* XXV. *pag.* 186.

qu'il y a de surprenant, c'est que les * Savans & Judicieux Journalistes de Paris ayent crû le Sr. de la Croix sur sa parole, & que, sans examiner son Ouvrage, ils se soient contentez de copier dans ce qu'ils en ont dit, les loüanges que l'Auteur s'étoit données dans sa Préface.

M. *Du Plessis* s'est servi dans la Géographie dont on vient de lire le tître, des Cartes & des Taille-douces qui étoient dans la Géographie du Sr. de la Croix. Mais il n'a eu garde de suivre un si mauvais guide, pour le corps de son Ouvrage. Il déclare qu'il ne fait pas beaucoup de cas de celui de cèt Auteur, & qu'il seroit fort fâché, qu'on lui put reprocher autant de fautes qu'il en a faites. Il est vrai qu'il joint *Robbe* à la Croix; mais il faut avoüer, qu'il y a bien de la différence entre ces deux Auteurs. On peut assûrément mieux faire que M. Robbe; on a même rendu sa Géographie beaucoup meilleure, dans la derniére Edition qu'on en a faite en Hollande, où l'on s'est donné la liberté de corriger en partie les fautes qu'il avoit commises. Mais ce seroit lui faire tort que de le confondre avec l'autre; sa méthode paroit as-

* *Dans le Journal de 1692 pag 128.*

sez bonne, il suit exactement le plan qu'il s'est formé; & la petite Introduction à l'intelligence du Globe, qu'il a mise au devant, ne sauroit être plus nette & plus exacte pour sa brieveté. M. du Plessis en conviendra, sans doute, & il paroit juge compétant sur la matiére, par le peu qu'il en dit dans son Ouvrage.

On voit dans son titre les principaux Auteurs qu'il a suivis; mais il ne s'en est pas tellement fié à leur autorité, qu'il ne les reléve, lors qu'il croit les trouver en faute. En un mot son Ouvrage paroit utile & bien entendu.

Il faut pourtant avoüer, qu'on n'aura jamais rien de bien parfait en Géographie, à moins qu'il n'y aît dans chaque Pays des personnes intelligentes, qui connoissant à fonds les lieux, en fassent des Descriptions particulieres. M. du Plessis, par exemple, divise le Dauphiné en haut & bas, & aprés avoir mis, comme on fait ordinairement, les Baronies dans le haut Dauphiné, il dit qu'on recueille principalement des olives dans le bas Dauphiné. Les Baronies sont pourtant le lieu où on en recueille le plus; & ce qui en croit dans le Valentinois & le Tricastin, les seuls

au-

autres endroits du bas Dauphiné qui en produisent, n'est rien en comparaison de ce qui en croît dans les Baronies.

II.

Les VIES DES POETES GRECS *en Abrégé par M.* LE FEVRE, *avec des Remarques.* A Amsterdam, chez Thomas Myls. 1700. in 12. pagg. 198.

IL y a trente six ans que ce petit Ouvrage du Savant *Tanégny le Févre* fut imprimé pour la premiére fois. Il paroît présentement avec un petit nombre de savantes Notes de M. *Reland*, qui vient d'être nommé pour remplir une Chaire de Philosophie dans l'Université d'Hardervic dans la Province de Gueldre. Quelques unes de ces Notes tendent à expliquer de certains endroits sur lesquels M. le Févre ne s'étoit pas étendu, quelques-unes relevent certaines fautes qu'il avoit commises; enfin il y en a qui expliquent par occasion quelques endroits des Auteurs Anciens, dont M. Reland, quoi que fort jeune, paroît avoir beaucoup de connoissance. On avoit mis à la fin de la premiére Edition, *le Mariage de Belphegor* traduit par M. le Févre, de l'Italien de *Machiavel*; & *la Vie de Thesée* traduite de

de *Plutarque*, par le même: mais M. Reland a jugé à propos de suprimer ces deux Piéces, & a mis à leur place une Ode Latine de sa façon à la loüange du Poëte *Lucrece*. Il y avoit encore dans la premiére Edition une Lettre à M. *Conrart*, qui ne paroit pas ici. Peut-être n'auroit-on pas mal fait, pour grossir un peu le Volume, d'y joindre la Traduction du *Traité de la Superstition* composé par Plutarque, avec un *Entretien sur la Vie de Romulus*; ce sont deux petits Ouvrages de M. le Févre, qui méritent d'être conservez, & qui ne se trouvent presque plus. Ils furent imprimez ensemble à Saumur en 1666.

III.

DISCOURS *sur les Voyes dont la Miséricorde Divine s'est servie, pour conduire un Papiste à la connoissance des véritez des Eglises Réformées, & sur les sentimens qu'elle lui a inspiré d'un engagement invariable avec ces mêmes Eglises. Par* EMANUEL THÉODOSE D'AUBEROCHE, *ci-devant Professeur en Théologie & Prédicateur de l'Eglise Romaine à Paris.* A la Haye, chez François l'Honoré. 1700. *in* 8. pagg. 88.

MONSIEUR d'*Auberoche* nous aprend qu'il n'étoit point venu en Hollande dans le dessein de s'y faire Réformé. Il en avoit même un tout contraire: mais ayant trouvé la vie & la conversation des François Réformez qui y sont établis depuis quelque tems tout autre, qu'on ne la lui avoit dépeinte en France, cela le porta à examiner si la Doctrine dont ils font profession n'étoit point aussi pure, que leur vie paroissoit bien réglée & conforme à la morale de Jesus-Christ. Il lût l'Ecriture avec attention; & découvrit enfin, que la vérité étoit du côté des Réformez. Il résolut d'embrasser leur Religion, & il en explique les principales raisons dans le Discours, dont on vient de lire le titre, & qui prouve, que ce n'est pas d'aujourdhui que l'Auteur en compose, pour être prononcez en public.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. On a publié depuis quelque tems une espéce de Journal d'une nouvelle invention. En voici le Titre. *Mercurius Theologicus or*

the Monthly Instructor. &c. C'est-à-re, *Mercure Théologique ou le Maître tous les mois, qui explique briévement toutes les Doctrines & tous les devoirs de Religion Chrétienne, qu'il est nécessaire croire & de pratiquer pour le salut. Par un Théologien de l'Eglise Anglicane. V. I. Nomb.* 1. *Description de la Félicit* C'est le contenu de ce premier Caye L'Auteur se propose, comme vous voyez de donner châque mois quelque lieu commun mêlé de Théologie & de Morale. Il dit qu'il ne raportera pas les objections des Adversaires dans leurs propres termes; parce que plusieurs personnes ont éprouvé, que cela avoit eu de fâcheuses suites. Il paroit depuis quelque tems une seconde Réponse à l'*Amyntor* de Mr. *Toland*; en voici le titre. *The Canon of the New Testament vindicated &c. Défense du Canon du N. Testament, pour répondre aux Objections de J. T. dans son Amyntor par Jean Richardson Bachelier en Théologie & Membre du Colége Emanuël à Cambrige. in* 8. *pagg.* 118. Voici un gros *in folio* de 698. pages sans les Indices & les Préfaces. *A Parafrase and Commentary upon all the Epistles of the New Testament, by Daniel Whisby. Paraphrase & Commentaire sur toutes les Epîtres du*

Nou-

Nouveau Testament; *par Daniel Whitby Docteur en Théologie & Chantre de l'Eglise de Salisbury*. Les Notes sont Critiques, quoi que l'Auteur y mêle aussi quelquefois de la Théologie. Il y a une Préface générale, où il prouve la vérité & l'autorité divine des Apôtres; & la vérité & la certitude de la Foi Chrétienne. Dans les Préfaces particuliéres, qui sont à la tête de chaque Epître, il y fait quelquefois des digressions. Dans celle de la 1. *aux Corinthiens*, il prouve la Résurrection du même corps, & répond aux objections, que l'on fait sur cette matiére. Dans celle aux *Galates*, il explique la nature de la Foi, & de la Justification par la Foi. Dans celle de la 2. *aux Thessaloniciens*, il examine ce qu'il faut entendu par *l'homme de péché*, *&c.* Il croit que cela signifie la Nation Juive &c. c'est-à-dire, qu'il suit en cèt endroit, aussi bien qu'en divers autres, les idées de M. *Le Clerc*. La différence qu'il y a, c'est qu'il ne cite point *Joseph*, comme a fait M. Le Clerc; *le Plagiat* eut été trop visible; car aprés tout, je doute que cette explication fût jamais venüe dans l'esprit de M. Le Clerc, s'il n'avoit fait réflexion sur les passages de Joseph qu'il cite, & qui ont un raport

 par-

particulier avec les paroles de S. Paul; & je ne sai comment Mr. Whisby y auroit pû venir avec les seuls passages du Vieux Testament. Dans la Préface sur l'Epître à *Tite*, il prouve la jurisdiction Episcopale de *Timothée* & de *Tite*, & la succession des Evêques dans toutes les Eglises Chrétiennes; & dans celle sur la 1. *de S. Jean*, il examine si la créance de cette proposition. *Que Jesus est le Messie*, suffit pour justifier & rendre Membre de l'Eglise de *Jesus-Christ*. Vous voyez bien qu'il en veut à l'Auteur du Livre, *Que la Religion Chrétienne est très-raisonnable.* Dans le corps de l'Ouvrage, après quelques Chapitres, on trouve des Apendices. Après l'onziéme de l'*Epître aux Romains*, l'Auteur prouve la conversion des Juifs au Christianisme. Après le sixiéme de la 2. *aux Corinthiens*, il fait voir la nécessité de l'assistance Divine, pour obéir à l'Evangile, & il en explique les raisons & la maniére. Après le Chap. I. de la 2. *aux Thessaloniciens*, il prouve l'éternité des peines après cette vie. Pour le fonds de la Théologie, il suit les principes de *Jaques Arminius*, à qui il donne de grandes loüanges. Il témoigne un grand chagrin, d'avoir *été forcé* d'abandonner les deux marques du *Révérend Docteur Hammond*, la ruine

ruine de *Jerusalem*, & les *Gnostiques*; il ne dit rien de * la troisiême, ce seroit agir contre ses intérêts. Il dit qu'il a retardé la publication de son Ouvrage, pour examiner les additions que M. Le Clerc a faites sur Hammond; il devoit ajouter, & pour en prendre ce qui lui conviendroit, comme il a fait, quoi que d'ailleurs il le maltraite fort en divers endroits. On trouve sur la fin de l'Ouvrage un Traité du véritable *Chiliasme*, où l'Auteur fait voir, que ce ne sera pas un Royaume de personnes ressuscitées; mais de l'Eglise Chrétienne, qui fleurira glorieusement durant mille ans, après la conversion des Juifs, qui attireront à la foi Chrétienne par leur exemple toutes les Nations de la terre. L'Auteur se plaint fort du Docteur *Mill*, qui n'a pas voulu lui prêter un Exemplaire de son N. Testament. Il avoit dessein d'examiner les diverses Leçons, qui s'y trouvent. *Mais*, ajoute-t-il, *cela se pourra faire une autrefois, lors que cèt Ouvrage sera public, si tant est néanmoins, que je vive assez pour le voir*. La vérité est qu'il y a plus de trois ans, qu'on en est aux Prolégoménes, le reste est achevé depuis ce tems-là. Je vous dirai encore un mot de M.

* *Que l'Episcopat est d'institution divine*. On copie fidélement les termes de la Lettre.

* *Creech*, dont par parenthése tout le monde n'estime pas également le *Lucréce*. Il avoit obtenu depuis peu un bon Bénéfice ; mais il y avoit certains droits à payer, pour en être mis en possession. Cela l'affigeoit beaucoup : un Ami ayant sû la cause de son chagrin, lui donna l'argent, dont il avoit besoin. M. Creech oubliant, peut-être, qu'il étoit hors d'affaire, ou plûtôt ne pouvant se consoler d'un malheur si accablant, alla chercher du soulagement dans une corde, où on le trouva pendu trois jours aprés. Il y a quelque tems, qu'on publia un Sermon, qui contenoit les devoirs des femmes envers leurs maris. Comme on mettoit les premiéres un peu bas, cette Piéce n'a pas manqué de réponse. En voici une écrite par une Dame, *The Female Advocate; or a Plea for the just liberty of the tender Sex*, &c. *La Femme Avocat, ou la défense de la juste Liberté du Sexe, par une Dame de qualité.* Celle-ci paroit venir d'un Cavalier. *The Freedom of the fair Sex asserted*, &c. *Défense du beau Sexe, ou la Femme le Chef d'œuvre de la Création.* Un Jurisconsulte s'est aussi mis sur les rangs & a fait un assez gros Traité, où il examine ce que c'est que le Mariage, quelles en sont les obli-

* *Voyez les Nouvelles de Septembre* 1700. *pag.* 331.

obligations, aussi bien que les droits & les Priviléges, quel changement il fait par raport aux biens, meubles, rentes, &c. Jusqu'où les Actes, Procurations, &c. faites par le Mari, doivent obliger la femme, &c. Il y a encore un autre Livre sur cette matiére, sous ce titre, *Some Reflexions on Marriage, occasioned by the Duke and Dutchess of Mazarine's Case, which is also considered. Réflexions sur le Mariage à l'occasion du cas du Duc & de la Duchesse Mazarin, qu'on y examine aussi.* Il vient de paroître une nouvelle Edition d'un Traité du Gouvernement de l'Eglise. *A Essay of the Form and Constitution of a particular Christian Church. Essai de la forme & de l'établissement d'une Eglise Chrétienne particuliére, sur le plan des tems Apostoliques, & telle qu'elle est décrite dans les Livres du N. Testament.* Avez-vous ouï parler d'un Traité des Salades, composé par un Membre de la Societé Royale. *Acetaria a discourse of Sallets, being the second Part of the Kalendarium Hortense containing directions &c. Discours des Salades, qui fait la seconde Partie du Kalendarium Hortense, contenant des Instructions pour cueillir, composer, & dresser les salades, à quoi on a ajouté la maniére de faire des compotes au vinaigre, & de préparer en d'autres manieres des salades pour l'hiver.*

Par Jean Evelin Chevalier, Membre de la Societé Royale, *in* 8.

De France. On a fait à Rouën une ſeconde Edition des *Mélanges de M. Marville*, augmentée d'un ſecond Volume. On a auſſi imprimé un *Saint-Evremoniana* & un *Telemaquiana*; je ne ſai ce que c'eſt que ces deux derniers Livres. Le Pére *Raimond Chaponel* Chanoine Régulier de ſainte *Geneviéve* a fait imprimer un *in* 12. qui a pour tître, *Examen des voyes intérieures.* On voit des *Dévises de Mademoiſelle de Scuderi in* 4. Mr. N. *de Fer* a publié un nouvel Atlas ſous ce Tître. *Atlas curieux, ou le Monde repréſenté dans des Cartes générales & particuliéres du Ciel & de la Terre, diviſé tant en ſes quatre principales Parties, que par Etats & Provinces, & orné par des Plans & des Deſcriptions des Villes Capitales & Principales, & des plus ſuperbes Edifices, qui les embelliſſent, comme ſont les Egliſes, les Palais, les Maiſons de plaiſance, les Jardins, les Fontaines, &c. Par N. de Fer.* Il y a cinquante feuilles dont 25. ſont des Cartes & des Plans, & 25. des Deſcriptions. L'Auteur publiera tous les ans cinquante feuilles. Il a auſſi publié une Carte des Etats de Suéde, de Danemarc & de

Polo-

Pologne. Je ne sai s'il a été plus exact dans ce nouvel Ouvrage, que dans ceux qu'il a publiez ci-devant; & qui contiennent de fort grosses fautes, en sorte que ce seroit se tromper grossiérement, de vouloir s'en servir à autre chose, qu'à orner un Cabinet.

Vous avez sans doute, ouï parler d'une Thése, qui fut soutenuë à Paris au Colége de *Loüis le Grand* le 14. Décembre 1699. & qui a fait assez de bruit, à cause de quelques propositions, qui renouvelloient la doctrine du *Péché Philosophique.* Voici la position, dont il s'agit, & qui est à la fin de la premiére colonne. *Eorum qui aiunt peccatores nonnullos ita deseri a Deo, ut ab interiore illius luce penitus secludantur & priventur omni motu, non una est opinio. Alii enim errant, dum asserunt peccatori planè obcæcato & indurato peccata nihilominus imputari: alii tolerabiliùs sentiunt dum negant.* Un Anonyme a écrit une Lettre adressée aux Jésuites, dans laquelle il attaque vigoureusement cette Proposition, en fait voir la fausseté, & le raport qu'elle a avec celle du Péché Philosophique, soutenuë à Dijon & condamnée par le Pape *Alexandre VIII.* Quelle raison peuvent-ils avoir de reprocher aux

Jansé-

Jansénistes leur peu de soumission pour les Constitutions des Papes, lórs qu'ils méprisent eux-mêmes si ouvertement la condamnation du Péché Philosophique faite par Alexandre VIII. M. l'Archevêque *de Paris* maintenant Cardinal a obligé ces bons Péres de se retracter, & le 3. d'Avril de cette année, ils portérent à ce Prélat leur satisfaction publique, qui a pour titre. (a) *Declaratio data Illustrissimo Archiepiscopo Parisiensi à Theologo Societatis Jesu Germano Beschefer, Rectore Collegii Parisiensis offerente, Novitiatus quoque Rectore Præsente, ut offensioni ex Thesi publica obortæ fieret satis.*

Un Jésuite, qu'on dit être le P. *Daniel*, a répondu par une feuille volante à la *Lettre de Mess. des Missions Etrangéres au Pape sur les Cérémonies Chinoises.* Il feint de douter que ces Mess. soient les Auteurs de la Lettre, qui porte leur nom. En général cette Réponse paroît assez foible. On a fait une nouvelle Edition de cette Lettre avec une Addition de 44. pages, qui contient des Remarques sur le fameux Décret d'*Alexandre VII.* & sur celui d'*Innocent*

X,

(a) *L'Auteur de ces* Nouvelles *a une Copie de cette Déclaration tout au long ; mais il n'a pas d'espace pour l'insérer ici.*

X. A la fin il y a une Lettre du Roi de *Portugal* au Cardinal *Barberin*, Protecteur de cette Couronne, qui demande qu'on ne juge point, sans avoir de nouvelles informations de la Chine plus sûres & plus exactes, que les premiéres. Cette Lettre semble fort favoriser les Jésuites. J'ai lû depuis peu un autre petit Ouvrage en Latin, qui a pour titre, *Informationes Patrum Societatis Jesu, seu Libellus supplex ad Sacram Congregationem Sancti Officii, oblatus à Patribus è Societate Jesu, deputatis ad informandum de Controversiis Sinensibus.* L'Auteur de cèt Ouvrage dit, que tout ce qu'on a avancé contre les Jésuites a été tiré des Ouvrages de M. *Jurieu Calviniste*, des *Lettres Provinciales*, du *Théatre Jesuitique*, de M. *Arnauld*, & de sa *Morale Pratique*. Il se déchaine contre le *Mercure Historique de Hollande*, à qui, dit-il, ceux qui ont écrit contr'eux ont fourni de matiére pour satisfaire sa *fureur & son envie de médire*, '*cujus satis notus est furor & maledicendi prurigo.* Vous avez vû, sans doute, un Livre du P. *Alexandre* imprimé à Cologne & intitulé, *Conformité des Cérémonies Chinoises avec l'Idolatrie Grecque & Romaine, pour servir de confirmation à l'Apologie des Domini-*

minicains Missionaires de la Chine &c. C'est un Livre, qui presse les Jésuites de fort près. Il paroit * depuis peu un petit Ouvrage *in* 12. qui a pour titre, *Eclaircissement sur la Dénonciation faite à N. S. P. le Pape des nouveaux Mémoires de la Chine composez par le P. Loüis le Comte de la Compagnie de Jesus Confesseur de Madame la Duchesse de Bourgogne.* Le P. le Comte présume beaucoup de la bonté de ses Mémoires, parce qu'on en a fait sept éditions, qu'il a été traduit en plusieurs langues, & que ceux même qui attaquent aujourdhui ce Livre en ont souvent parlé avec éloge. Il explique les six propositions, qui avoient été dénoncées. Il donne d'abord un éclaircissement général, qui est une espèce de profession de foi; & ensuite des éclaircissemens particuliers sur châque Proposition dénoncée. Il dit que quittant la Cour, comme il fait, avec la permission du Roi, pour aller encore prêcher la Foi à la Chine, il ne doit pas souffrir qu'on persuade à personne en Europe, qu'il aît voulu rien avancer, qui renverse les fondemens de cette même foi. Toute l'œconomie de la Foi Chrétienne, dit-il, se raporte particuliérement à deux chefs, dont l'un regarde la chute du premier homme, & l'autre la Rédemtion du Gen-

* *Extrait d'une Lettre du 1. d'Août.*

Genre humain par *Jesus-Christ.* Il prétend qu'aucune des propositions dénoncées n'y est contraire. Il a toujours crû, ajoute-t'il, que pour rémédier à la corruption du Genre humain, il faloit un Rédemteur, qui étant Dieu & homme, reconciliât le Ciel & la Terre en sa personne; que nul Adulte ne peut & n'a jamais pû être sauvé sans croire en J. C. mais qu'il y a deux sortes de créance en J. C. l'une implicite & l'autre explicite: La premiére suffisoit avant la Loi de grace, & la seconde est nécessaire depuis le publication de l'Evangile; qu'il est constant que Dieu veut sauver tous les hommes, & que la perte d'un seul adulte est l'ouvrage de sa propre malice. Qu'encore que Dieu veuille sauver tous les hommes, il ne leur donne pas également à tous les graces, que J. C. a méritées. Que quand il a parlé de l'ancienne Religion des Chinois, il l'a toujours fait en Historien, qui raporte ce que les anciens Livres de ces peuples nous en ont laissé; que surtout il a entendu parler de la Religion des Savans de la Chine; qu'il n'a jamais prétendu, que les anciens Chinois ayent pû se sauver sans une connoissance distincte, ou du moins, implicite du Messie. Qu'on ne trouve d'Idolatrie bien établie à la Chine que plusieurs siécles après Confucius: que quoi que la con-

connoissance du vrai Dieu aît continué près de deux mille ans à la Chine, il ne faut pas croire, que cette connoissance aît été aussi parfaite que celle des Juifs, & beaucoup moins encore que celle des Chrétiens. Le P. le Comte passe ensuite à l'éclaircissement particulier de chaque proposition dénoncée.

1. Sur * la premiére, il dit qu'il ne parle là que des Empereurs jusqu'au régne d'*Ycouvant*, qui vivoit 800. ans avant la naissance de J. C. que cette proposition n'est pas si dure, ni si dangereuse que de dire, que les anciens Chinois étoient Athées, de même que ceux d'à présent; car les Libertins en tireroient avantage. La seconde se doit entendre, en suposant la verité de l'Histoire Chinoise. Le P. le Comte se plaint qu'on a retranché un mot dans la troisiême, & qu'il a dit, que *la Chine a honoré Dieu d'une maniére qui peut servir d'exemple* ET D'INSTRUCTION *même aux Chrétiens*. Quand on dit de Confucius, qu'il étoit très-moderé dans ses paroles, qu'il vouloit qu'on aimât son prochain comme soi-même, & qu'on parlât toujours avec discrétion, ne sont-ce pas là, dit le P. le Comte, des

* *On peut voir ces Propositions ci-dessus, pag. 382. On ne les repéte pas ici; pour abréger.*

des exemples & des instructions pour les Chrétiens? Les Prédicateurs ne disent-ils pas souvent qu'il est honteux, que les Chrétiens se comportent dans nos Eglises d'une maniére si immodeste, tandis que les Payens honorent si respectueusement leurs fausses Divinitez? Sur la quatriême que la Chine a pratiqué une Morale aussi pure que la Religion, il l'entend de la Religion des Chinois & non pas de la Religion Chrétienne. Il dit que la cinquiême Proposition a été formée à plaisir de divers endroits de ses Ouvrages. Cependant pour la justifier en quelque maniére, il raporte l'exemple des Sybilles, dont les Péres ont si souvent parlé. Il dit sur la sixiême Proposition, qu'il n'a pas prétendu donner à la comparaison toute l'étenduë qu'on lui donne: qu'au reste, il n'a raconté toutes ces choses qu'en Historien, & non pas en Théologien.

De Hollande. Le second Tome des Ouvrages de M. *Spanheim*, contiendra les piéces suivantes. *Historia* Jobi, *sive de obscuris Historiæ Commentatio; ab Auctore recognita & in variis aucta. Historia* Imaginum *restituta, præcipuè verò à temporibus Leonis Isauri, Seculo VIII. & deinceps: Contra ejus Historiæ Corruptores Græcos & Latinos & nuper Historiam* Iconoclastarum *Ludov. Maimburgii.; ab Aucto-*

re

re aucta & recognita. *De* Jephtæ *filiam suam immolantis* Voto, *Diatriba Heidelbergensis.* *De Scriptoribus* Historiæ Evangelicæ; *in specie de* Marco Evangelista, *quis ille, & ubi scripserit, Exercitatio.* *Exercitatio Historica de Auctore* Epistolæ ad Hebræos, *in tres partes tributa, ab Auctore nunc recognita.* *Disquisitio de fictâ* Petri, *Principis Apostolorum, in* Urbem Romam *profectione, deque Traditionis non unâ Origine; in partes IV. tributa.* Multò *quàm antehac prodit novis observationibus* auctior. *Dissertatio Academica de Institutis* XII. Apostolis, *& de* Apostolatu *strictè dicto.* *Dissertatio de Epocha* Conversionis *Paulinæ, fixæ in Epist. ad Galatas; deque* Pauli *Historia, & Nomine.* *De Ritu multiplici* Impositionis manuum *in Ecclesiâ Vetere, ac Degenere ejus usu, Exercitationes Heidelbergenses.* *Summaria* Ε'πίκρισις *de* Testimonio Flaviano, *Christo Jesu perhibito, Antiquitatum Judaicarum* Lib. XVIII. *Dissertatio de* Lucio *Britannorum Rege, quem sub Eleutherio Christianismum amplexum esse, trâdunt ferè omnia Britannorum Chronica.* *Disquisitio de* Mammæa *Augusta, & de* Philippis *Impp. Patre & Filio; quo jure in Christianis habeantur? Ubi multa de Nummis Philipporum, & ad Antiquitatem ac Historiam eorum tem-*

porum

porum pertinentia. Diatriba de sensu Canonis VI. *Concilii* Niceni I. *deque juribus Metropoleon, & Patriarchatûs Romani, adversus Leonem Allatium, Emman. à Schelstrate &c. Animadversiones de Variâ & Liberâ* Ecclesiarum Politia ac Disciplina. *Ubi variationum ratio, tum in Disciplina Vetere, tum in hodiernâ Protestantium, salvâ ubique Concordiâ Ecclesiarum. Disquisitio Historica de* Papa Fœmina *inter Leonem IV. & Benedictum III. in* Capita *distributa, &* novis *quibusdam* Observationibus *aucta. De fictâ* Collatione *vel* Translatione Imperii *in Carolum M facta per Leonem III. Rom Pontif. Contra Baronium, & nuperos Hyperaspistas,* Exercitatio Academica. *Exercitationes Leydenses, de* perpetua Dissensione *Ecclesiæ Græcæ & Orientalis à Papali, adversus Abrah. Ecchellensem, Petrum Arcudium, Leonem Allatium, & nuperos* ὁμοψήφους. *Exercitationes de* Ritibus *quibusdam* Baptismalibus *Veterum, de Incurvatione ad* nomen Jesu; *de Conversione Precantium* ad Orientem; *de Gestu & habitu corporis* inter precandum; de *Formulis* Precum *Liturgicis, & praxi primæ Antiquitatis. Epistola Historica ad Amicum, de Nuperis in* Belgio Dissidiis, *eorumque vera origine. Accedit alia Epist. ad Amicum, ejusdem ferè argumenti cum Notis. Judicium*

cium pro componendis inter Britannos *Ecclesiasticis* dissidiis, *circa Regimen Ecclesiæ, Disciplinam, Liturgiam Anglicanam, Ceremonias, Ordinationem Sacram, &c. ab Auctore expetitum. F. Spanhemii F.* Orationes *variæ Miscellaneæ, & Historici ferè argumenti, habitæ omnes in Academiâ Lugd. Batava. Additur Spanhemii Patris* Geneva restituta, *seu Historia Reformationis Genevensis, A. MDXXXV.*

Mess. *Huguetan* impriment *Hésiode* en 2 voll. in 8. avec des Notes de M. *Grævius* & de M. *Le Clerc*; & le *Martial in Usum Delphini*. Le Sr. *Schelte* imprime un second Volume des *Parrhasiana*. Le Sr. *Wetstein* a imprimé *la Théologie réelle*; & le Sr. *van Bulderen*, deux Volumes de nouvelles Lettres de M. Temple en François. Nous parlerons de tous ces Livres en leur tems.

Table des Matieres Principales.

Octobre 1700.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Novembre 1700.

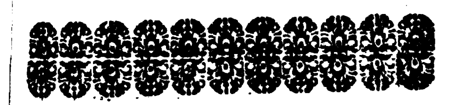
Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
dans le Kalver-Straat.

M. DCC.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Novembre 1700.

ARTICLE I.

EXTRAIT *d'une Lettre de Mr.* DES M** X, *à l'Auteur de ces Nouvelles, contenant quelques* REMARQUES *sur les* VERSIONS DE L'ECRITURE SAINTE.

J'AI vû, Monfieur, dans vos *Nouvelles* du Mois d'Août * dernier, la Critique d'un endroit d'une nouvelle Traduction du *Nouveau Testament*, dont vous aviez parlé dans cel-

* *Pag.* 232.

les de * Juin. On trouve mauvais que ce Traducteur au lieu de dire que les *Mages* vinrent pour *adorer Jesus-Christ*, traduise qu'ils *vinrent pour se prosterner*. Je ne saurois croire non plus que cette Traduction soit tout-à-fait juste ; & j'aprouverois encore moins la raison qu'on aporte pour la soûtenir, *qu'il n'y a pas d'aparence que les Mages sussent alors, que celui à qui ils venoient rendre homage dût être servi d'un culte religieux*. Voudriez-vous bien me permettre, Monsieur, d'éclaircir un peu ma pensée. Il me semble, qu'afin qu'une Version fût exacte il faudroit qu'elle fit naître précisément les mêmes idées que peut exciter l'original dans l'esprit de ceux qui l'entendent. Elle en doit être un portrait naïf & une copie fidelle : de sorte que dans les endroits où l'original paroit clair, elle doit aussi être claire ; lors qu'il est obscur, elle doit être obscure ; & s'il est équivoque, il faut qu'elle le soit aussi. Tout cela doit engager un Traducteur d'étudier à fond le génie & la langue de son Auteur, & de régler sa Traduction sur les Loix de la bonne Critique Et lors qu'il veut entreprendre une Version de l'Ecriture, il doit encore se souvenir que les Ecrivains

* *Pag.* 694.

vains Sacrez, n'ont point poli leur stile, soit qu'ils crussent cela au dessous d'eux, soit parce qu'ils écrivoient dans une langue qui leur étoit étrangére, soit, enfin, pour mieux s'accommoder à la portée des plus simples. Le Stile de *S. Paul*, par exemple, est raboteux, & mal poli, il en convient lui-même. (a) *Hebræus ex Hebræis*, dit S. *Jerôme*, *& qui esset in vernaculo sermone doctissimus, profundos sensus alienâ linguâ exprimere non valebat; nec curabat magnopere de verbis, cum sensum haberet in tuto.* Il faut donc plutôt s'apliquer à bien exprimer ce qu'ils ont voulu dire, que s'attacher scrupuleusement aux termes, dont ils se sont servis.

Après ces réflexions générales, je viens au passage, qui est en question. Il y en a qui veulent qu'on le traduise par *adorer*, pendant que d'autres soutiennent qu'il vaut mieux se servir du terme de *se prosterner*. Pour décider qui a raison, il faut d'abord examiner quelle idée fait naître le (b) terme de l'Original, qu'on traduit ordinairement par adorer. A le prendre en lui-même, c'est-à-dire, selon sa signification propre & grammaticale, il ne signifie

(a) *In Caput VI. Epist. ad Galat.*
(b) προσκυνεῖν.

autre chose que *témoigner* à quelcun *du respect* ou de la vénération; lui *faire civilité*, le *saluer*. Et il ne faut lire S. *Matthieu* qu'avec une médiocre attention, pour se convaincre, qu'il le prend aussi dans cette signification générale. Tantôt il l'employe pour marquer un respect & un homage civil; & tantôt pour signifier un Culte Religieux. S'il y avoit un mot dans notre Langue, qui eût une signification aussi étenduë que celui-là, on ne sauroit, sans doute, mieux traduire, qu'en le mettant perpétuellement à sa place. Mais comme nous n'en avons aucun, qui soit aussi universel, il faut nécessairement que les circonstances nous déterminent sur le choix du terme qu'il faut lui substituer. Ainsi lors qu'il est clair que ce mot est employé, pour marquer le respect & l'homage, qui est dû à la divinité, il faut se servir du mot d'*adorer*, qui nous fait naître précisément cette idée; & quand il ne sera mis, que pour signifier n respect ou un homage civil, il faudra lui substituer une expression, qui soit consacrée à cet usage.

Mais, dira-t-on, lors qu'un mot a double sens, & que les sentimens sont partagez sur celui qui est le meilleur, que

que doit faire alors un Traducteur? Je l'ai déja insinué, il faut qu'il se serve d'une expression, qui aît la même ambiguité que celle de l'original. Après l'avoir fait remarquer dans une Note, il peut bien se déclarer, s'il veut, pour le sens qu'il trouve le plus commode; mais il ne doit jamais, s'il est possible, prendre parti dans la Traduction. Dans l'endroit des Mages, par exemple, il faudroit traduire, qu'ils *vinrent pour faire homage à Jesus-Christ*, ou pour lui *rendre leurs respects*; & la raison en est, que cela peut aussi bien s'entendre d'un respect & d'un homage civil, que d'un homage religieux. Dire, comme fait notre nouveau Traducteur, qu'ils *vinrent pour se prosterner*, ce n'est pas parler françois, & d'ailleurs cette expression n'a pas la même ambiguité que celle de l'Original. La raison qu'il aporte, pour apuyer sa Traduction, est purement Théologique, comme l'a très-bien senti l'Auteur qui l'a critiquée. S'il avoit employé une expression équivoque, & qu'il eût remarqué dans une Note, qu'elle donne exactement la même idée que celle de l'Original, je ne vois pas ce qu'on eût pû y trouver à redire: mais tant qu'on ne fera des Traductions de l'Ecriture, que sur des

préjugez Théologiques, & que châcun pensera moins à représenter fidélement les idées de l'Auteur sacré, qu'à lui substituer les siennes propres, il y a lieu de craindre, qu'elles n'ayent pas tout le succès, qu'on en pourroit éspérer. Cette réflexion me fait douter en quelque maniére, que Mr. *Simon* soit l'Auteur de la Traduction, dont il s'agit. Vous savez, Monsieur, combien il a maltraité les Notes Théologiques, & avec quelle chaleur il a soutenu qu'il n'en faloit que de Grammaticales. Il seroit surprenant, qu'il fût tombé lui-même dans un défaut, qu'il a reproché à toute la terre.

Ce n'est pas, Monsieur, pour décrier les nouvelles Traductions de l'Ecriture, que je dis ceci. Il n'y a personne, qui soit plus convaincu que je le suis du besoin que nous en avons, & l'on ne sauroit, ce me semble, trop loüer ceux qui y travaillent, à l'heure qu'il est. Quelques éloignées qu'elles puissent paroitre de la perfection, elles ne laisseront pas d'être infiniment meilleures, que celles que nous avons eües, jusqu'à présent. On a fait voir combien il y avoit de fautes à corriger; mais il ne seroit pas difficile de pousser plus loin la réforme. Je suis presque

tenté de vous en donner deux ou trois exemples, ne fut-ce que pour me disculper entiérement du soupçon, que vous pourriez, peut-être, avoir, que je suis pour les vieilles Traductions de l'Ecriture Sainte.

Je doute, Monsieur, qu'on ait bien traduit le terme d'ἀγάπη, par celui de *Charité*, & je suis fort trompé, ou c'est la Vulgate, qui a donné lieu à cette faute. On a vû qu'elle avoit presque toujours traduit ἀγάπη par *Charitas*, & l'on s'est imaginé, qu'il faloit aussi le traduire en françois par *Charité*. Cependant, quoi que le mot de *Charitas*, dans la pure latinité, réponde exactement à ce terme Grec, il n'en est pas de même du mot de *Charité*; puis qu'il fait naitre une idée toute diférente de celle qu'excite le terme d'*Amour*, qu'il faudroit substituer à celui de l'Original. Il faut pourtant avoüer que tous les Traducteurs du N. Testament ne sont pas également tombez dans cette faute. Il y a même quelques endroits où personne n'a pû se dispenser de mettre le terme d'*Amour* ou de *Dilection*; mais je ne crois pas risquer beaucoup, si je soutiens, qu'à cinq ou six passages près, où le

 mot

mot d'*ἀγάπη* signifie, peut-être, l'*Aumône* ou la *subsistance qu'on donne aux povres*, il faut le traduire partout ailleurs par *Amour*.

Cette remarque est plus importante qu'elle ne paroit d'abord. On donne ùn sens faux ou ridicule d'une infinité de passages de l'Ecriture, pour ne l'avoir pas faite. Un des plus beaux endroits des Epitres de S. *Paul* est assurément celùi, * où il fait l'éloge de l'*Amour*: mais expliquez, le de la Charité, & vous verrez, qu'il n'y a rien de plus froid, ni de plus languissant. Croyez-vous, Monsieur, qu'on entende bien la pensée de S. *Pierre*, lors qu'on lui fait dire, selon les Versions ordinaires, que † *la Charité couvre multitude de péchez*? Il faut traduire que l'*Amour couvre un nombre infini de fautes*: c'est-à-dire, si je ne me trompe, que quand on aime passionnément une personne, comme S. *Pierre* veut dans cèt endroit-là que nous aimions notre prochain, quelque sujet qu'elle nous donne de nous plaindre d'elle, on ne lui en fait pourtant point une affaire, on ne rompt pas avec elle, on dissimule le mal qu'elle nous fait, on ne s'en aperçoit pas.

* 1. *Corinth. Chap.* XIII.

† 1. *Epit. Chap.* IV. *vers.* 8.

pas. Vous trouverez l'explication de ce passage dans * S. *Paul*. Peut-on soufrir cette Version † *Dieu est Charité*. Ceux de *Mons* ont mieux réussi ; ils ont traduit *Dieu est Amour* : mais pour conserver dans la Traduction toute la force & la grace de l'original, il faudroit traduire *Dieu est tout Amour*. Deux ou trois lignes plus haut les premiers Traducteurs ont mis que *la Charité est de Dieu*, ce qui ne signifie rien du tout : mais il faut pardonner ces fautes à des personnes, qui ont travaillé, avant qu'on eut bien compris ce que c'étoit qu'une bonne traduction, & qui se sont imaginé, que pour bien traduire, il faloit suivre l'Original mot à mot. Mais que dirons-nous de Mess. de *Port-Royal*, qui après s'être piquez de tant de délicatesse, & s'être donné de si grandes libertez dans leur Traduction, n'ont pourtant fait que copier ici celle de Généve. *L'Amour*, disent-ils, *& la Charité est de Dieu*. Je ne dirai rien du nouveau galimatias qu'ils ont fait, en joignant le mot de *charité* avec celui *d'amour*, comme si

X 6 celui-

* 1. *Corinth. Ch.* XIII. *vers.* 5. & 7. *Voyez aussi les Proverbes de Salomon. Ch.* X. *vers.* 12. † 1. *Epit. de St Jean. Chap.* IV. *vers.* 8.

celui-ci ne donnoit qu'une idée imparfaite du terme de l'original: j'ajouterai seulement, que pour traduire cèt endroit d'une maniére, qui représentât fidélement l'original, il faudroit dire que *Dieu est la source de l'Amour*.

Il me semble, Monsieur, que le mot de *Christ*, ne fait plus naître la même idée, qu'il excitoit du tems des Apôtres. On s'acoutume à le regarder comme un nom propre ou un surnom, au lieu qu'il marque, comme vous savez, un emploi, ou une dignité particuliére. Aussi voyons-nous que les Apôtres le mettent souvent seul, comme on fait les noms d'emplois ou de dignitez. Mais on ne sauroit le séparer à présent, parce qu'on l'envisage comme faisant partie d'un nom propre. Mess. de Port-Royal ont très-bien remarqué cèt usage de notre langue; ils s'en sont même fait une dificulté dans leur Traduction: mais ils n'en ont pas atrapé le dénoûment. Au lieu de lui substituer un autre terme, qui nous donnât précisément la même idée, que lui attachoit l'Ecrivain sacré; ils n'ont fait que lui joindre le mot de *Jésus*, en le marquant en Italique, & c'est là néanmoins ce qu'ils apellent *représenter exactement*

le

le langage de S. Paul. Vous savez, Monsieur, que ce terme, qui lui répond si exactement, est celui de *Messie*: il a conservé sa signification naturelle, pendant que celui de *Christ*, qui lui servoit autrefois de Traduction, a varié. Il faudroit donc employer le terme de *Messie*, dans tous les endroits, où l'Original met celui de *Christ*. Un changement comme celui-là donneroit un nouveau jour à un grand nombre de passages. Au reste, il ne serviroit de rien de dire, que le terme de Messie étant originairement Hébreu, ne sauroit être mis, pour expliquer un mot Grec; car il ne faut pas regarder l'origine d'un mot, mais l'idée que l'usage a bien voulu y attacher.

Tout le monde convient que les Versions du Vieux Testament sont incomparablement plus défectueuses, que celles du Nouveau. Il n'en faut pas être surpris: le Stile Asiatique est tout différent du notre; il n'a rien de naturel, ce ne sont que figures outrées, que métaphores étrangéres. Cependant on a crû qu'il suffisoit pour bien traduire de mettre dans la Version à peu près autant de mots qu'il y en a dans l'original; sans prendre garde qu'on détruisoit l'uniformité de l'idée, en voulant

conserver la ressemblance de l'expression. D'ailleurs, on n'a eu jusqu'à notre tems, qu'une connoissance très-médiocre des Langues Orientales, & c'étoit souvent plûtôt des Versions, que l'on traduisoit, que l'original. Il y a même une infinité d'endroits naturellement clairs & simples, que l'on n'a pas entendus. Tel est, par exemple, cèt endroit de * l'Exode, où il faut traduire que Dieu *se reposa & prit haleine.* Ceux qui entendent † l'Original ne sauroient disconvenir, que cette Traduction ne soit juste, & pour peu qu'ils entrent dans l'esprit de *Moyse*, ils verront bien la raison qu'il a eüe de se servir de cette expression.

On peut dire des Notes, qu'on a mises aux marges des Bibles, à peu près la même chose que des Versions, c'est qu'elles ne sont rien moins, que ce qu'elles devroient être. Au lieu de faire de bonnes Notes Critiques, qui dévelopassent le sens littéral & grammatical; on s'est amusé à y débiter des lieux communs de Théologie, châcun selon les sentimens de sa secte. Mais ceux-là même, qui se sont uniquement apli-

quez

* *Chap.* XXXI. *vers.* 17. *Comparez-le avec le Ch.* XXIII. *vers.* 12.

† :שבת וינפש

quez à éclaircir l'Ecriture par les Régles de la Critique, n'ont pas tellement épuisé la matiére, qu'on ne trouvât encore à glaner après eux. Je crois, Monsieur, pouvoir vous en donner deux exemples.

Le premier se trouve dans le * Chapitre second de l'Epître de S. Paul aux *Galates*. La Version de Genéve porte, *Or si en cherchant d'être justifiez par Christ, nous sommes aussi trouvez pécheurs, Christ est-il pourtant Ministre de péché? Ainsi n'avienne.* Les Versions *Angloise*, *Flamande*, *Castalion*, *Diodati* &c. ont traduit de la même maniere. Voici, Monsieur, le sens qu'il me semble, qu'il faudroit donner à ce passage. Remarquons d'abord, qu'il est à la suite du Discours qu'eut S. Paul avec S. *Pierre*. Ce dernier mangeoit d'abord & vivoit familiérement avec les Gentils, qui avoient embrassé le Christianisme; mais après l'arrivée de quelques personnes, qui venoient d'auprès de S. *Jaques*, il ne voulut plus avoir de commerce avec eux, de peur de choquer les Chrétiens circoncis. S. Paul ne put soufrir une conduite si peu réguliére. Il l'en censura vigoureusement, en lui représentant qu'il donnoit lieu à ces

* *Vers.* 17.

ces Gentils Chrétiens, de se croire encore impurs & pécheurs, & de s'imaginer que la pratique des cérémonies Mosaïques contribuoit à rendre une personne pure & sainte. Et il fait voir ensuite le tort qu'une pareille créance feroit à l'Auteur même du Christianisme. *Que si recherchant*, dit-il, *à être justifiez par le Messie, il se trouve néanmoins que nous sommes des pécheurs*, c'est-à-dire, des personnes impures, avec qui il ne faut avoir aucun commerce; *n'est-il pas vrai que le Messie sera le Ministre du péché, ce qu'à Dieu ne plaise.* Et pourquoi le sera-t-il? Parce qu'il engagera les hommes à recevoir une Doctrine, où, bien loin de se trouver sanctifiez, ils seront des impurs & des pécheurs.

Remarquez, je vous prie, Monsieur, que dans le verset vintiême du même Chapitre, *être crucifié avec le Messie*, signifie la même chose qu'*avoir le Messie vivant en soi*, ou, *vivre dans la Foi du Fils de Dieu*, c'est-à-dire, avoir renoncé au Culte & aux Cérémonies de la Loi, pour embrasser la doctrine du Messie, en un mot *être Chrétien*. Ce passage peut servir à nous en faire entendre un (*a*) autre, où St. Paul dit que *le*

(*a*) 1 *Corint. Chap.* 1. *vers.* 23.

le Messie crucifié est un scandale aux Juifs. On s'imagine ordinairement que c'est le suplice honteux de Jesus-Christ, qui aliénoit si fort les *Juifs* du Christianisme; mais je ne me souviens d'aucun endroit du N. Testament, où il paroisse qu'ils ayent fait connoitre quelque chose de semblable. Ce qui les scandalisoit tant, c'étoit l'abolissement des Loix Mosaïques, que les Apôtres prêchoient, pendant que les *Juifs* regardoient ces Loix comme un modéle de pureté & de sainteté parfaite. (*b*) C'étoit là ce qui les faisoit crier. Mais quelle liaison me direz-vous peut avoir la Croix de Jesus-Christ avec l'abolissement de ces Loix? Comment les *Juifs* ont-ils pû confondre ces idées? Ce ne sont pas les *Juifs* qui ont fait cette liaison, il faut l'attribuer aux Apôtres même. Ils faisoient regarder Jesus-Christ comme une Hostie, qui avoit expié les péchez de tout le monde; & ils soûtenoient que son Sacrifice abolissoit tous ceux de la Loi de Moyse. Mais parceque cette Hostie avoit été immolée sur une *Croix*, ils attribuent à cette *Croix* tous

(*b*) *Voyez les Actes des Apôtres. Chap.* VI. *vers.* 11. & *Chap.* XVIII. *vers.* 13.

tous les effets du (*a*) Sacrifice, qui y avoit été fait, & de là est venu que *la Croix de Jesus le Messie*, a signifié la même chose que l'abolissement des Loix Mosaïques. Après quoi, il ne faut pas être surpris si les *Juifs*, qui avoient une si haute idée de ces Loix, n'ont pû entendre parler du *Messie crucifié*, sans en recevoir du *Scandale*.

Je viens à l'autre passage, que je tirerai du Vieux Testament. C'est le Commandement, que (*b*) les Versions ordinaires traduisent par, *Honnorez votre Pére & votre Mére, afin que vos jours soient prolongez, sur la terre, que le Seigneur votre Dieu vous donne*. Je remarquerai, par parenthése, que dans l'original *la prolongation des jours* est directement attribuée aux *Péres* & aux *Méres*. Il faut donc traduire, *Honorez vos Péres & vos Méres, afin qu'ils prolongent vos jours*, (*c*) ou *qu'ils vous fassent vivre plus longtems, sur la Terre que le Créateur votre Dieu vous donne*. Et cela est si vrai, qu'*Arias Montanus* a été obligé de traduire dans sa Version Interli-

(*a*) *Voyez l'Epit. aux Ephés* Chap. II. *vers.* 16. *&* *celle aux Coloss.* *Chap.* II. *vers.* 14. *&* 15.

(*b*) *Exod. Ch.* XX. *vers.* 12.

(*c*) למען יאריכון ימיך:

terlinéaire *ut prolongent dies tuos*, quoi qu'il ait mis en marge par maniére de correction, *ut prolongentur dies tui*, faute d'avoir entendu ce que cela vouloit dire. Mais vous n'ignorez pas, Monsieur, que Dieu avoit attaché sous le Vieux Testament une efficace particuliére aux Bénédictions & aux Malédictions que les Péres donnoient à leurs enfans. On le voit clairement dans l'exemple de *Jacob* & d'*Esau*, & dans beaucoup d'autres. Il ne faut donc pas trouver étrange de voir attribuer ici *la prolongation des jours* aux Péres & aux Méres; puis qu'il dépendoit effectivement d'eux, de rendre leurs enfans heureux ou malheureux, selon la conduite qu'ils tiendroient à leur égard. Et ce qu'il y a de particulier, c'est que non seulement ils faisoient étendre cette Bénédiction ou Malédiction sur leurs enfans, mais encore sur la maniére dont les autres personnes en useroient avec eux. (a) *Que ceux qui vous maudiront*, dit *Isaac* à son Fils *Jacob*, *soient maudits*, & *que ceux qui vous béniront soient benits.*

Mais voici ce qui peut faire quelque peine dans ce Commandement. D'où vient, dira-t-on, que Moyse y ajoute une

(a) *Genes. Chap.* XXVII. *vers.* 29.

une promesse plutôt qu'aux-autres? Pourquoi cette queüe dans un si court abrégé de ses Loix? D'où vient qu'il y parle de la Terre de *Canaam*? Pourquoi attache-t il une paisible possession de ce Pays, à l'honneur qu'on rendra à son Pére & à sa Mére, plutot qu'à la pratique de quelque autre Commandement; & d'où vient qu'il menace les enfans d'une courte joüissance de ce Pays, s'ils manquent de respect envers ceux qui leur ont donné l'être.

Pour tâcher de soudre ces difficultez je remarquerai en deux mots ce que je crois pouvoir démontrer dans l'occasion; c'est que Moyse n'oublie aucun des motifs, qu'il croit les plus capables d'engager le peuple d'*Israël* à la pratique de ses Loix. Et pour en trouver une preuve, sans sortir du Décalogue, nous voyons dans le quatriême Commandement, que pour porter les Israëlites à avoir plus de respect & d'attachement pour le *Sabbat*, il leur propose l'exemple de Dieu même. Ne pourroit-il pas y avoir ici quelque chose de semblable? Cherchons donc s'il n'y auroit pas quelque exemple, où le manque d'honneur & de respect pour un Pére aît été fatal aux enfans, & où, au

au contraire, l'exacte pratique de ce devoir aît été couronnée de toutes sortes de biens. Mais comme il est parlé ici du Pays de *Canaam*, il faudroit tâcher de trouver un fait, qui y eut quelque rélation. Or le seul nom de Canaam nous tire de peine; il nous fait souvenir de l'avanture de * *Noë*, & de la conduite bien diférente de ses enfans. *Noë* s'étant enyvré s'endort dans une posture indécente: *Cam* son fils l'ayant aperçu dans cèt état, ne fait qu'en aller discourir auprès de ses fréres *Sem* & *Japhet*: mais eux prennent aussi-tôt un habit, & vont couvrir la nudité de leur Pére d'une maniére qui fait assez connoitre, combien ils étoient éloignez de l'immodestie & de l'irrévérence de leur Cadet. *Moïse* ajoute que *Noë* s'étant éveillé, & ayant sû ce qui s'étoit passé maudit *Canaam* Fils de *Cam*, & déclara qu'il seroit l'esclave de ses fréres, mais particuliérement de *Sem*.

Il semble d'abord, pour le dire en passant, que Moïse auroit bien pû passer sous silence cette Histoire; mais on conviendra qu'il l'a insérée avec beaucoup de sagesse, si l'on fait réflexion, qu'il a eu dessein de faire voir les droits, qu'a-

* *Genés. Chap.* IX. *vers.* 10. *& suiv.*

qu'avoient les descendans de *Sem*, c'est-à-dire, les *Israëlites*, sur le Pays de *Canaam*. Il a voulu montrer que les *Cananéens* étoient une race maudite, qui devoit être exterminée & reduite en esclavage par la Postérité de *Sem*. Cette remarque peut faire évanoüir bien des difficultez. Elle dévelope la raison pourquoi *Noë* s'adresse à *Canaam* & non pas à son Pére *Cam*, Car puis que *Cam* avoit encore trois enfans, *Cush*, *Mizraim*, & *Put*; s'il eut simplement maudit la race de *Cam*, cela auroit été trop vague; on n'auroit pas sû qui cela regardoit en particulier: peut-être se seroit-on imaginé que cette Malédiction devoit s'étendre sur toute sa postérité, quoi-qu'elle ne dût tomber que sur celle de *Canaam*. En un mot, les *Israëlites*, pour qui *Moïse* écrivoit n'en auroient sû tirer aucun avantage contre les Cananéens; au lieu que de la maniére dont la chose est raportée, il paroissoit, & que cette Malédiction ne devoit pas s'acomplir en la personne de ceux qui vivoient alors, & qu'elle regardoit clairement de certains peuples, qui tireroient leur nom de *Canaam*, aussi bien que leur origine. C'est pour une semblable raison que *Moïse* est si exact à remarquer que ces Peuples de la

Pa-

Palestine, qui devoient être détruits & saccagez par la postérité de Sem, descendoient tous de *Canaam*.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, à présent, qu'il est très-probable, que *Moïse* fait allusion dans ce Commandement à cette Histoire de *Noë*? Il la met indirectement devant les yeux des Israëlites, en les faisant souvenir des circonstances, où ils se trouvoient. Ils devoient se mettre en possession d'un Païs riche & abondant: ceux qu'ils alloient en déposséder n'avoient mérité de le perdre, que parce qu'un de leurs Ancêtres s'étoit attiré la Malédiction de son Pére, pour lui avoir manqué de respect. Il faloit que cette terrible imprécation s'acomplit à la lettre. Cette Race malheureuse devoit être exterminée par le fer & par le feu: ils devoient en être les témoins; il faloit qu'ils en fussent les Acteurs. En voila plus qu'il ne faloit, pour leur aprendre à profiter du malheur de ces gens-là, & à bien se garder de tomber dans une semblable faute, de peur de s'attirer une pareille condamnation. Peut-être qu'une espêce de paraphrase de ce Commandement vous fera mieux comprendre ma pensée. „Enfans, souvenez-„vous, que le Païs, dont vous devez

„vous

„vous emparer, n'a été ôté aux Ca-
„nanéens, que parce qu'un de leurs
„Ancêtres s'étoit attiré la malédiction
„de son Pére, pour ne lui avoir pas
„témoigné tout le respect, qu'il lui de-
„voit ; & pour vous, vous ne méritez
„de le posseder, que parce qu'un de
„vos Péres fut exact dans la pratique
„de ce devoir. Faites sérieusement
„réflexion sur toutes les suites malheu-
„reuses de ce crime, & prenez bien
„garde de ne jamais y tomber. Ayez
„un soin particulier de rendre à vos
„Péres & à vos Méres l'honneur & le
„respect qui leur est dû. C'est le seul
„moyen de vous attirer leur Bénedic-
„tion, qui ne sauroit qu'être suivie de
„celle du Ciel, & d'une longue jouïs-
„sance de la Terre de *Canaam*. Mais
„si vous venez à négliger ce devoir, &
„à vous rendre les objets de leur Ma-
„lédiction, elle ne sauroit manquer de
„vous être funeste, & de vous faire per-
„dre ce même Pays, que le Créateur
„votre Dieu vous donne.

ARTICLE II.

NUMISMATA IMPERATORUM, AUGUSTARUM, & CÆSARUM, *à Po-*

à Populis Romanæ Ditionis Græcè loquentibus, ex omni modulo percussa: quibus Urbium Nomina, Dignitates, Prærogativæ, Societates, Epochæ, Numina, Illustres Magistratus, Festa, Ludi, Certamina, & alia plurima ad eas spectantia consignantur. Editio *Altera, ab ipso Auctore recognita, emendata, septingentis nummis aucta; additis ad quemlibet Imperatorem Iconibus. Cui accessit de Notis Græcorum Numismatum Literalibus, & Altera de Numeralibus Explanatio. Per* JOAN. VAILLANT, *Bellovacum, Doct. Medicum & Serenissimi Ducis Nenomanensis Antiquarium.* C'est-à-dire, *Les Médailles des Empereurs, des Imperatrices, & des Césars de toutes grandeurs frapées par les Peuples sujets à l'Empire Romain, qui parloient Grec; dans lesquelles sont marquez les noms des Villes, leurs dignitez, leurs Privilèges, leurs Associations, leurs Epoques, leurs Dieux, leurs principaux Magistrats, leurs Fêtes, leurs Jeux, leurs Combats, & plusieurs autres particularitez, qui les concernent. Seconde Edition, revuë, corrigée, & augmentée de sept cens Medailles par l'Auteur, avec le portrait de chaque Empereur. A quoi on*

on joint une Explication des marques litterales, & numerales des Medailles Grecques. Par Jean Vaillant, de Beauvais, Doct. en Medecine, & Antiquaire du Duc du Maine. A Amsterdam, chez les Huguetan. 1700. in fol. pagg. 376.

M. VAILLANT s'est aquis une grande réputation par les divers Ouvrages qu'il a publiez sur les Médailles, & qui ont été très-bien reçus du Public. Il donna en 1681. l'Histoire des *Seleucides* expliquée par les Médailles de tous ces Princes; & rendit en cela un service d'autant plus considérable aux Savans, que toute cette Histoire étoit extrémement embrouillée. On vit paroître en 1692. deux autres Volumes *in* 4. sous ce titre: *Numismata Imperatorum Romanorum Praestantiora, à Julio Caesare ad Postumum & Tyrannos*; Le même Ouvrage avoit été imprimé quelques années auparavant; mais cette Seconde Edition est beaucoup plus ample, & augmentée des plus rares Médailles que l'Auteur a trouvées depuis la première, dans les divers Voyages qu'il a faits & dans les Cabinets des Princes qu'il a visitez. Il a été réimprimé en Hollande. Deux

ans

ans après M. Vaillant publia un autre *in* 4. dont voici le titre, *Selectiora Numismata in ære maximi moduli, è Museo illustrissimi D. D. Francisci de Camps Abbatis S. Marcelli & B. Mariæ de Siniaco. Concisis Interpretationibus per D. Vaillant &c. illustrata.*

Après avoir fait imprimer à ses frais les deux Volumes des Médailles Latines des Empereurs Romains; il travailla à faire un semblable Recueil des Médailles, qui concernent les mêmes Empereurs, & qui ont été frapées par les Villes Grecques sujettes de leur Empire. Mais, pendant qu'il s'occupoit à un travail si long & si pénible, la guerre s'alluma en Europe, & il n'eut pas le courage de s'engager dans des frais si considérables, & dont il ne voyoit pas beaucoup d'apparence d'être remboursé. Il se contenta donc de décrire pour son usage particulier & pour celui de ses Amis, tout ce qu'il avoit préparé pour le Public depuis cinquante ans, s'attachant à la seule description des Médailles. Il savoit par expérience qu'un semblable ouvrage sur les principales Médailles Latines de bronze, n'avoit pas été inutile.

Mais ses Amis lui firent compren-

dre qu'un parcil travail ne feroit ni d'un grand goût ni d'une grande utilité, & l'obligérent à ajouter ses explications aux Médailles Grecques & aux Latines. Un Libraire de Paris s'ofrit de réïmprimer les Latines, & l'obligea à ajouter aux Médailles de bronze celles d'or & d'argent. Le succès de cette Edition encouragea M. Vaillant à publier aussi les Médailles Grecques: mais aucun Libraire de France ne voulut se charger de l'Impression. Ses Amis ne laissérent pas de l'encourager, & lui offrirent même de contribuer aux frais de l'Edition. A peine cèt Ouvrage fut-il achevé d'imprimer que la Paix se fit: & l'Auteur ayant apris que Mess. Huguetan se disposoient à en faire une nouvelle Edition, comme ils avoient fait des précédens, & lui ayant demandé, pour cèt effet, les formes des Médailles de chaque Empereur, pour les faire graver & les descriptions des Médailles, qu'il auroit pû recouvrer, M. Vaillant les leur envoya. Il corrigea aussi les fautes d'impression, qui s'étoient glissées dans l'Edition précédente, & y ajouta sept cens Médailles, qui lui étoient échapées. C'est là l'Ouvrage, dont on vient de lire le titre, & qui étant très-utile en lui-même, l'est

beau-

beaucoup plus, dans cette nouvelle Edition, que dans les précédentes, par les raisons, que l'on vient de dire.

On voit d'abord à la tête des Médailles de châque Empereur, Impératrice ou César, dont il fait mention, & dont il donne la Description, la tête de ces Princes & Princesses, tirée de quelque Médaille, avec l'estampe de ce qui se voit sur le revers. M. Vaillant a toujours grand soin de marquer chez qui se trouvoient les Médailles dont il parle, dans le tems qu'il les a vûës, leur grandeur, & si elles sont communes ou rares.

On trouve après cela par ordre Alphabétique les noms de toutes les Villes, dont il est parlé dans les Médailles qu'il a raportées, ceux des peuples, qui les ont habitées, & l'endroit où elles étoient situées, avec diverses autres particularitez, qui les concernent.

Cette Table est suivie de celle des Villes qui étoient honorées du tître de Metropoles. Il nous aprend que ce tître se donna d'abord aux Villes, dont on avoit tiré des Colonies, pour les transporter ailleurs. Ensuite ce nom

fût donné à la plus grande ou à la plus ancienne Ville d'une Province, où les autres Villes envoyoient des Députez, pour traiter des affaires communes. Enfin l'on distingua les Dignitez de Métropole & de *Primatie*: Quelquefois une seule Ville les possedoit toutes deux; & quelquefois elles étoient séparées. Ainsi la Ville de *Nicée* joüissoit du droit de *Primatie* dans la Province de *Bithynie*; pendant que *Nicodémie* en étoit la Métropole. Celle-ci est néanmoins nommée & Métropole & Premiére dans quelques Médailles. Enfin une seule Province eut plusieurs Métropoles, & cela uniquement pour honorer celles à qui l'on donnoit ce titre.

On voit après cela les Villes, qui étoient nommées *Sacrées* ou *Saintes*, celles qui joüissoient du droit d'azyle, celles qui se gouvernoient par leurs propres Loix, & celles qui avoient en même tems tous ces Priviléges.

On apelloit Ville *Sacrée*, en Grec Ιερά, celle dont les peuples n'étoient obligez de s'exposer à aucun danger, ni par conséquent d'aller à la guerre. Tout le monde sait ce que c'étoit qu'une Ville qui avoit droit d'Asyle. Ce

droit

droit s'étendoit quelquefois à tout le Territoire. La célébre Ville d'*Ephése*, *Perge* ancienne Ville de Pamphilie, & *Tyr*, étoient des Villes d'Asyle.

Les Villes qui se gouvernoient par leurs propres lois, avoient quelquefois acheté ce droit des Romains, lors qu'elles avoient été soumises à leur puissance. Elles marquoient d'ordinaire ce droit dans leurs monnoyes, & comptoient souvent les années, du tems qu'elles l'avoient aquis, comme si c'eut été l'Epoque du recouvrement de leur liberté.

Cependant la (a) *liberté* & (b) *le droit de se gouverner par ses propres loix* étoient des choses bien différentes chez les Grecs, comme le remarque M. Vaillant, quoi que les Latins expriment souvent l'un & l'autre de ces privileges par le (c) même mot. Les Villes qui pouvoient se gouverner par leurs propres Loix ne laissoient pas de payer des impôts au Peuple Romain; au lieu que celles qui étoient libres n'en payoient aucun. Telles étoient *Amise* en Galatie, *Sébaste*, *Seleucie*, & *Tarse*.

Il y a des Villes, qui dans leur mon-

noye

(a) Ελευθερία. (b) Αὐτονομία.
(c) *Civitas Libera*.

noye prennent le nom de *Navarchides*, c'étoient des Villes maritimes, qui commandoient la Flote de la Province, ou dans lesquelles residoit d'ordinaire, celui que l'Empereur avoit choisi, pour commander les forces maritimes de la Province contre les Pirates, ou parce que c'étoit le lieu où l'Empereur tenoit ses Vaisseaux. Les Villes prenoient ces titres par vanité. Celles qui étoient éloignées de la mer, s'honoroient du nom de Métropoles, ou de Capitales; & celles qui étoient près de la mer, & qui ne pouvoient aspirer à ces premiers titres prenoient celui de *Navarchides*.

On apelloit Villes * *Neocores*, celles dont les Peuples avoient la garde de quelque Temple, comme les Ephésiens de celui de *Diane*. Les Empereurs s'étant fait mettre au nombre des Dieux, les Villes s'empressérent à demander la permission de bâtir des Temples à leur honneur, dont les Citoyens devenoient les Gardiens ou les *Neocores*. Il faloit pour cela un Arrêt du Sénat, que les Peuples estimoient fort honorable. Dans la suite du tems on accorda des *Neocories* aux Villes, afin qu'elles fissent des sacrifices pour la prof-

* Νεωκόροι.

prosperité de l'Empereur, qu'elles bâtissent des Temples, & qu'elles y célébrassent des jeux déja instituez à l'honneur de quelques Dieux, ou qu'on en instituât de nouveaux, qu'on nommoit du nom des Empereurs, tels que sont les *Augusteia*, les *Commodeia*. M. Vaillant parle des Villes qui furent honorées de ce titre. On y voit aussi toutes celles qui ont marqué dans leurs Monnoyes la liaison ou l'alliance, qu'elles avoient avec quelque autre Ville, & qui sont en très-grand nombre.

Il passe de là aux Villes, qui ont compté leurs années par quelque Epoque considérable. Elle est prise quelquefois de la fondation même de la Ville, quelquefois du tems qu'elle est devenuë libre, qu'elle a obtenu l'exemtion des Tributs, ou qu'elle a eu la permission de se gouverner par ses propres loix. L'Auteur s'étend beaucoup sur tout cela, & fait un grand nombre de remarques très-utiles pour l'éclaircissement de l'Histoire & de la Géographie.

Il parle ensuite des différens Dieux qui étoient adorez dans les Villes, & dont il est fait mention dans les Médailles. Il explique leurs différens noms, les Epithétes qui leur sont données, & di-

diverses autres particularitez, qui servent à l'intelligence de la Fable & de la Réligion des Payens. On voit après cela les Fondateurs des Villes dont il est parlé dans les Médailles, soit que ç'ait été des Dieux, comme plusieurs peuples se le sont imaginé, soit que ç'ait été des hommes; les personnages illustres de l'un & de l'autre sexe, dont les noms se trouvent dans ces mêmes Médailles; les Magistrats & les divers emplois, dont il y est fait mention; les fêtes & les jeux ou combats, qui s'y célébroient.

On voit aussi souvent sur les Médailles la figure de divers Fleuves. Quelquefois le nom du Fleuve est exprimé, quelquefois il ne l'est point. Et comme, dans ce second cas, il est très-difficile de deviner de quel fleuve il s'agit, M. Vaillant ne parle que de ceux où le nom est exprimé. Ils sont quelquefois représentez sous la figure d'une femme & quelquefois sous celle d'une homme. Si c'est la figure d'une femme, c'est ordinairement quelque riviére, qui se jette dans une autre, où elle perd son nom, avant que de se décharger dans la Mer. Si c'est la figure d'un homme, ou il est représenté sans barbe, ou avec de la barbe. S'il est re-

pré-

présenté sans barbe, il marque un fleuve peu navigable & peu propre au négoce, ou qui ayant reçu quelque riviére, se décharge ensuite lui même dans un autre Fleuve; ou, enfin, cela signifie, que la Médaille a été frapée sous le régne d'un Prince, qui n'avoit point de barbe. Si le fleuve est représenté avec une barbe, c'est signe que c'est un grand fleuve, ou que le Prince sous lequel la Médaille a été frapée avoit de la barbe; car c'étoit l'ordinaire des peuples de représenter les fleuves, qu'ils adoroient comme des Dieux, sous l'image de leurs Princes. Enfin on voit ici une liste des Villes, qui portoient le nom des Empereurs, & l'explication des marques literales & numerales, qui se trouvent sur les Médailles Grecques, & dont quelques unes sont assez difficiles, pour embarasser des personnes, qui ne seroient pas aussi exercées que M. Vaillant à déchifrer ces sortes d'abréviations. Nous parlerons le mois prochain d'un autre Ouvrage du même Auteur imprimé chez les mêmes Libraires. C'est l'Histoire des *Ptolemées* Rois d'Egypte par les Médailles.

ARTICLE III.

*Traité de l'*AUTORITÉ DES SENS *contre la Transsubstantiation. Par* JEAN DE LA PLACETTE, *Ministre de l'Eglise Françoise de Copenhague.* A Amsterdam, chez les Huguetan. 1700. in 12. pagg. 309.

DE TOUS les Dogmes contestez entre les Protestans, & les Catholiques Romains, il n'y en a point où les premiers soient si forts contre les seconds, que celui de la Transsubstantiation. Les Sens, la Raison, l'Analogie de la Foi, l'Ecriture combattent également cette Doctrine, & l'on peut faire grace à ceux qui la soutiennent d'un grand nombre d'argumens qu'on peut alleguer contr'eux, sans qu'ils en soient plus avancez pour cela, parce qu'il en reste toujours suffisamment pour les combattre. Cependant, comme tous les esprits ne sont pas également disposez à se rendre à toutes les raisons solides, de quelque nature qu'elles soient, il est bon de ne rien négliger en faveur de la vérité, parce

que

que tel qui ne se rendra pas à une raison, quelque solide qu'elle soit, pourra se laisser persuader par une autre, qui sera mieux de sa portée.

M *de la Placette*, si connu par un grand nombre d'excellens Ouvrages, qu'il a donnez au Public, a crû avec justice, que la déposition des Sens contre le Dogme de la Transsubstantiation, étant un argument d'autant plus important, que quoi que très-solide, il est à la portée des plus simples, a jugé à propos de le mettre dans toute son évidence, & de refuter toutes les principales réponses, que les Savans de Rome ont alleguées au contraire.

1. Il montre dans son premier Chapitre que la preuve que les Sens fournissent contre la Transsubstantiation est très-considérable, & digne d'être traitée avec soin. Il tire l'importance de cette preuve de ce qu'elle est hors de l'atteinte des Préjugez, & de ce qu'elle bannit toutes les Disputes. *Il y a de deux sortes de clartez*, dit M. * *Nicole*, *l'une si vive & si éclatante, qu'il n'est pas possible aux hommes de ne la pas voir, & qui est telle, qu'elle ne peut être obscurcie par aucun nuage des Préjugez, ou des Passions, d'où il arrive, qu'elle se*

* *Préjug. Légitim. Chap.* XIV.

fait voir uniformément à tous les hommes. De ce genre sont les choses exposées aux Sens. On se partage d'ailleurs tous les jours sur les choses, qui sont tant soit peu douteuses: on n'épargne pas même les véritez les plus claires & les plus constantes. On dispute presque de tout; excepté de ce qui frape les Sens. *Les hommes*, dit le même Auteur, *ne sont jamais partagez de sentiment sur ces sortes de choses.*

2. M. de la Placette met, dans son second Chapitre, le témoignage des Sens contre la Transsubstantiation dans toute son évidence. Il fait voir que ce n'est pas un seul sens qui nous atteste, que l'Eucharistie est du pain & du vin. Ils s'accordent tous à nous persuader de cette vérité; ce sont les sens de tous les hommes du monde, ce sont même ceux des animaux. Tous nos sens en jugent de la même façon, & quand on les consultera un million de fois, en divers tems, & en divers lieux, quand on prendra toutes sortes de précautions, ils tiendront toujours le même langage, ils diront toujours que c'est du pain & du vin. Il est vrai que les sens nous trompent lorsque l'organe est mal disposé, lors que le milieu n'est pas simple & uniforme, lors que l'ob-

jet n'est pas proportionné, & enfin lors qu'il n'est pas placé à une juste distance. Mais il n'y a rien ici de tel, que l'on consacre l'Eucharistie en telle quantité que l'on voudra, pourvû que cette quantité soit sensible, qu'on la mette dans l'air le plus pur, & dans la distance la plus proportionnée à l'œil du monde le mieux disposé. Qu'on observe les mêmes précautions pour les autres sens; qu'on les observe au moins pour les sens qui les demandent, & lors qu'elles seront nécessaires. Ces facultez diront toutes la même chose. Elles diront toutes que cèt objet est véritablement du pain & du vin. En un mot, les sens n'ont jamais rien attesté d'une maniére plus nette, plus précise, plus authentique, que ce qu'ils déposent sur le sujet de l'Eucharistie: en sorte que si l'on doit croire leur raport dans quelque rencontre, c'est, sans doute, dans celle-ci; ou il faudra rejetter absolument leur témoignage dans toutes les autres occasions.

Les Catholiques R. conviennent assez que les sens déposent unanimément contre la Transubstantiation; ils sentent bien la force de leur témoignage. Mais ils ne répondent pas tous de la même maniére à l'argument qu'on en

tire-

tire contre leur dogme; ce qui est déja un préjugé favorable pour la bonté de cèt argument. Notre Auteur reduit à cinq les réponses que les plus savans défenseurs de la Transubstantiation y ont faites. Les uns ont soutenu que les sens n'ont aucune certitude pour quoi que ce soit; les autres ont avoüé que leurs raports sont fidéles dans les choses de la nature; mais ils ne veulent point qu'on les consulte sur les mystéres de la Religion. Quelques uns avoüent que les sens nous servent fidélement à l'égard des choses même de la Religion, lors que leur déposition n'est pas contraire à la foi; mais ils prétendent, que lors que ces deux lumiéres sont opposées, comme il arrive, selon eux, en cette occasion, il faut s'en tenir à la derniére, qui est la plus sure. D'autres disent que les sens ont toujours de la certitude, même dans la Religion, lors qu'il s'agit de leurs véritables objets, qui sont, selon eux, les seuls accidens; mais ils prétendent qu'il est ridicule de consulter ces facultez à l'égard des substances, qu'on ne connoit que par la raison; d'autres, enfin, avoüent que les sens aperçoivent les substances; mais ils disent que c'est d'une maniére indirecte, & fort incertaine. 3. M. de

3. M. de la Placette refute cette premiére réponse dans son troisiême Chapitre. Il n'a pas de peine de faire voir, qu'elle accorde aux Sceptiques la plus considérable partie de leurs prétensions, qu'elle ruine la certitude de la plûpart de nos connoissances, qu'elle renverse les fondemens de la societé, & jette les hommes dans des confusions & dans des embarras inexplicables. Elle renverse même la Religion : puis que la *foi vient de l'ouie*, & qu'on ne saura jamais ce qu'on devra croire, si l'on ne peut jamais s'assurer de la vérité de ce qu'on aura entendu. L'Eglise Romaine a plus d'intérêt qu'aucune autre Eglise de ne pas adopter cette réponse; puis que la Foi des particuliers qui la composent dépend de l'Eglise, & que l'Eglise ne se peut connoitre que par les sens. Cette réponse est si insoutenable, que je ne sai si aucun Docteur de Rome la voudroit adopter aujourd'hui. *Wideford* l'allegua autrefois contre *Wiclef*, contre lequel il écrivoit un peu après le Concile de Constance. Elle pouvoit éblouïr, dans un tems où cette Controverse n'avoit pas encore été maniée ; mais on la siffleroit aujourd'hui.

4. Il replique à la seconde Réponse, qu'il

qu'il faut bien distinguer entre ces trois choses. 1. ne croire, que ce que les Sens attestent. 2. croire ce que les Sens n'attestent point. 3. & croire le contraire de ce que les Sens attestent. Il ne faut faire ni le premier, ni le dernier, mais seulement le second. Il n'oublie pas cette judicieuse remarque de M. *Pascal*. * *La Foi dit bien ce que les Sens ne disent pas, mais jamais le contraire. Elle est au dessus, mais non pas contre.* Les Sens, la Raison, & la Foi, sont trois lumiéres distinctes, qui ont chacune leur jurisdiction, l'une ne doit point empiéter sur l'autre: elles peuvent dire des choses différentes, mais elles ne sauroient dire des choses contraires.

5. M. de la Placette refute la troisiéme réponse en faisant voir que la Foi ne corrige jamais le raport des Sens, & qu'elle ne le peut faire. Si elle corrigeoit ce raport, on ne pourroit jamais s'assurer de la vérité de leur témoignage, qu'on n'eut consulté la Foi auparavant, pour savoir si elle ne dit rien de contraire. Ainsi pour savoir si l'on voit effectivement un homme, quand les sens disent qu'on le voit, il faudroit savoir tout ce que la Foi nous enseigne,

* *Pensées de Pascal.* §. 5.

gne, & faire passer le tout en revuë, pour s'assurer qu'aucun de ses Dogmes ne nous aprend, que nous ne devons pas croire voir un homme, lors que nos sens nous disent que nous le voyons; ce qui seroit la derniére de toutes les impertinences. Notre Auteur ne se contente pas de cette raison générale; il examine en détail tous les sens qu'on peut donner à cette proposition, que *la Foi corrige les sens*, & fait voir qu'il n'y en a aucun, qui puisse favoriser l'opinion de Rome sur l'Eucharistie. Il prouve qu'elle ne peut pas corriger les sens, parce qu'elle même en dépend, & quant à la persuasion générale qu'elle nous donne de la Divinité de la Réligion Chrétienne, & dans cêt acte même par lequel on veut qu'elle les corrige; puis que ce n'est que par les sens qu'on reçoit l'avertissement même qu'on veut que la Foi nous donne, pour nous faire entendre, qu'il ne faut point se fier aux sens. Ainsi les Apôtres, à qui Jesus-Christ disoit du pain, *ceci est mon corps*, auroient fort bien pû raisonner de cette maniére. *Nous ne savons que ce que nous voyons n'est pas du pain, mais un corps vivant & organisé, que parce que nos oreilles reçoivent les paroles de notre Maî-*

Maître qui nous l'assure. Mais sommes-no[us] plus assurez que notre Maître les aît proféré[s] que nous ne le sommes que ce que nous voy[ons] est du pain? Le raport des oreilles est-il p[lus] assuré que celui des yeux, du nez, de la bouc[he] & des mains? Un seul sens l'emportera-t-[il] sur quatre? On nous dira, peut-être, q[u'il] nous avertit lui-même de ne nous pas f[ier] à nos sens. Mais si nous ne nous y fio[ns] point, comment saurons-nous qu'il no[us] donne cèt avertissement; puis que nous l'i[-]gnorerions toute notre vie, sans le rap[ort] de nos sens? Si nos sens sont fidéles en no[us] raportant sa défense; pourquoi ne le seron[t-]ils pas, en nous instruisant de ce que no[us] voyons, que nous flairons, que nous gou[-]tons, & que nous touchons? Et s'ils no[us] trompent en ceci, qui nous assurera qu'il[s] nous servent fidélement sur le reste?

6. Notre Auteur renverse la quatriême réponse dans les deux Chapitres suivans, & fait voir, que les sens nous font discerner les Substances, non d'une maniére distincte, en ayant une idée claire de leur essence, & de toutes leurs proprietez jusqu'aux plus cachées; mais d'une maniére plus confuse, & pourtant suffisante pour être en état de distinguer grossiérement ces substances les unes des autres, & de pouvoir mettre de la différence entre un arbre & une pier-

ierre, entre un homme & une montagne. Il montre que c'est sur ce principe que Jesus-Christ prouva à ses Apotres la vérité de sa résurrection, & que es Péres ont disputé contre les *Marcionites* & contre les *Eutychiens*.

7. Il replique, enfin, à la derniére éponse dans les Chapitres IX. & X. & ait voir qu'il y a de la certitude dans e que les sens nous disent touchant es substances, & que les Catholiques R. qui le nient, font voir par leur pratique constante & dans la vie civile & dans la vie religieuse qu'ils sont persuadez de cette certitude, & que s'ils la nient ce n'est que pour se tirer d'embarras sur la matiére particuliére dont il s'agit.

8. M. de la Placette va plus avant dans les Chapitres qui suivent, & aprés avoir montré par des raisons générales qu'il n'est pas possible que les sens nous trompent sur le sujet de l'Eucharistie, il justifie la même chose par la considération particuliére des causes ausquelles on impute l'erreur dont on accuse ces facultez. Il fait voir dans le Chapitre XI. qu'elle ne peut pas venir de Dieu même, qui imprime dans les organes une action, à laquelle ne répond l'action d'aucun corps extérieur sur ces mêmes organes. Il montre qu'une telle

telle conduite seroit indigne de la sincérité de Dieu, & par conséquent de sa Majesté & de sa grandeur ; & que cette action détruiroit la nature du Sacrement & ne pourroit s'accorder avec la maniére dont on le conçoit, & dont on en parle.

9. Les causes dont des sensations que nous avons à l'occasion de l'Eucharistie sont dans l'Eucharistie même. Il s'agit de savoir comment elles y sont. Les uns ont dit que tous ces accidens que nous y apercevons existent sans sujet, d'autres que les modes du pain & du vin affectent le corps même de Jesus-Christ. M. de la Placette refute toutes ces réponses dans les Chapitres suivans. Il s'attache particuliérement à répondre à ce que *Jaques Rohault* a dit sur cette matiére dans ses *Entretiens*. Il fait voir que ce qu'on enseigne sur ce sujet impliquant contradiction, il n'y a point de modestie à n'oser dire, que Dieu ne peut pas le faire. Il refute ce que *Descartes* a avancé que les essences des choses dépendant de la volonté de Dieu, il a pû faire que les propositions contradictoires fussent vrayes en même tems, & que deux & trois ne fissent pas cinq. Il montre que les essences des êtres corporels con-

sistant

fiftant dans la grandeur, la figure, le mouvement, le repos, & la situation de leurs parties ; partout où se trouvent ces modes tels qu'il est requis pour faire du pain, il y a nécessairement du pain ; à moins qu'on ne veuille dire que l'essence d'une chose, peut être séparée de la chose même, dont elle est essence, ce qui est la derniére absurdité ; puis que les Philosophes enseignent constamment que l'essence d'une chose & cette chose sont identifiées & ne sont qu'une même chose.

Il est constant que quelques efforts que Jaques Rohault ait fait dans ses Entretiens, pour rendre la Transubstantiation concevable ; il n'y a point du tout réussi : mais j'ai eu autrefois un Manuscrit, dont on le disoit l'Auteur, & dans lequel il parloit bien un autre langage. Il distinguoit d'abord ce qui est de foi dans ce dogme, & que tout bon Catholique Romain est obligé d'en croire, de tout ce qu'en ont enseigné les Docteurs particuliers. Il posoit ensuite, qu'on étoit simplement obligé de croire que le pain de l'Eucharistie devenoit par la consécration le propre & véritable corps de Jesus-Christ, & il soutenoit qu'il suffisoit pour cela, que l'ame de Jesus-Christ fût unie au

pain

pain après la Consécration, ce qu'il faisoit voir être très-possible & très-aisé. On voit assez qu'une telle doctrine leve un très-grand nombre des difficultez, qui accompagnent ce dogme: mais aussi n'est-ce point là le sentiment de l'Eglise Romaine. On m'a assuré que Rohault fut obligé de suprimer cèt Ouvrage, & de lui substituer celui des Entretiens, qui est un pur galimatias.

ARTICLE IV.

LETTRES DE *Mr. le Chevalier* GUILLAUME TEMPLE, *& autres Ministres d'Etat, tant en Angleterre, que dans les Pays Etrangers. Contenant une Relation de ce qui s'est passé de plus considérable dans la Chrétienté depuis l'année 1665. jusqu'à celle de 1672. Revuës par le Chevalier Guillaume Temple quelque tems avant sa mort, & publiées par Jonathan Swift, Chapelain de son Exc. le Comte de Berkley un des Lords Régens du Royaume d'Irlande. Traduites de l'Anglois.* A la Haye, chez Henri van Bulderen. 1700. in 12. Tom. I. pagg. 470. Tom. II. pagg. 384.

IL

IL y a un peu plus d'un an que nous parlâmes d'un petit volume de Lettres de M. le Chevalier *Temple*, imprimées à Londres en 1699. & dont le Sieur *Uytwerf* Marchand Libraire de la Haye a fait une Edition Françoise. Il est bon d'avertir le Public, que celles dont le Sr. *van Bulderen* vient de publier une Edition Françoise, & qui sont le sujet de cet Article, sont toutes différentes des autres, si l'on en excepte le seul commencement d'une Lettre, qui se trouve dans l'une & dans l'autre Edition : en sorte que si l'on veut avoir toutes les Lettres de cèt Auteur, il faut avoir ces deux Editions.

Celles de cette Edition contiennent plusieurs faits remarquables, concernant les Négociations de l'Auteur durant sept années, c'est-à-dire, depuis 1665. jusqu'en 1672. & comme il fut employé dans des affaires importantes & qui intéressoient toute l'Europe, on ne sauroit douter qu'elles ne plaisent beaucoup au Lecteur.

I. ON trouve dans le premier Volume diverses choses concernant la guerre que l'Angleterre fit contre la Hollande, qui commença en 1665. Le Traité qui fut conclu entre *Charles II.*

 Roi

Roi de la Grand' Bretagne & l'Evêque de *Munster*; l'invasion que les François firent dans la Flandre en 1667. la Paix qui se fit entre l'Espagne & le Portugal, par la médiation de ce Prince ; le Traité de Breda, la Triple Alliance, & la paix d'Aix la Chapelle.

Dans le tems que Charles II. faisoit la guerre aux Provinces-Unies, l'Evêque de *Munster* lui fit faire quelques propositions de se liguer avec lui contre ces Provinces, desquelles il prétendoit avoir reçu plusieurs dommages. Il offrit de les attaquer par terre, pendant que l'Angleterre continueroit de les combattre par mer, & de mettre pour cèt effet une Armée en campagne, pourvû qu'on lui donnât de certaines sommes. Il avoit fait passer secretément pour cèt effet en Angleterre le Baron de *Wreden*, avec lequel on étoit déja convenu des principaux Articles. Mr. Temple fut choisi pour aller à Munster mettre la derniére main au Traité. Mais il eut ordre de faire le voyage sans train, & sans équipage, & sans être revêtu d'aucun caractére; parceque l'Evêque souhaitoit, sur toutes choses, qu'on gardât le secret. Il vit ce Prince à *Coesfelt*, chez qui il ne fut introduit

que de nuit, il n'y demeura que trois jours, pendant lesquels il dressa les Articles, conclut & signa le Traité. Mr. Temple dit que tout cela fut négocié si secrétement, que le Résident de l'Evêque reçut à Anvers le premier & grand payement, qui devoit lui être fait, & que ce Prince augmenta ses Troupes, jusqu'au nombre de dix-huit mille hommes, sans que les Hollandois en prissent le moindre ombrage. Notre Auteur se promettoit à peu près la ruine totale des Provinces-Unies par cette Alliance; il obligea l'Evêque à mettre ses Troupes en campagne beaucoup plûtôt, que la Cour d'Angleterre ne l'avoit espéré, & il est vrai qu'elles firent d'abord quelques progrès sur les Hollandois: mais l'Angleterre ne fournissant pas exactement les sommes qu'elle avoit promises, comme cela arrive d'ordinaire dans ces sortes d'alliances, & divers Princes d'Allemagne & d'ailleurs s'étant mis en état de traverser les desseins de l'Evêque, il fut obligé d'abandonner son Allié, & de faire sa paix avec la Hollande séparément. Charles II. qui fut averti de ce qui se passoit, envoya ordre de payer à l'Evêque ce qui lui étoit dû, & commanda à M. Temple, qui se tenoit à Bruxelles, de se rendre

incessamment près de ce Prélat, pour tâcher de le retenir dans son Parti. M. Temple s'y rendit en diligence, malgré les difficultez qui se trouvérent sur sa route, qui étoit toute pleine de Troupes de Hollande, de Brandebourg & d'ailleurs, lesquelles avoient ordre de l'arrêter; car on avoit été averti de son voyage. Il arriva cependant trop tard près de l'Evêque, dont les Ministres avoient déja signé le Traité de paix avec les Hollandois. De sorte que voyant, qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là; il résolut de sauver du moins l'argent de son Maître; il repartit pour Bruxelles, avec plus de diligence, qu'il n'avoit fait en allant, & sans prendre congé de l'Evêque; & après mille fatigues, il y arriva assez à tems, pour arrêter les sommes qu'on étoit sur le point de compter aux Ministres de ce Prince. M. Temple raconte son voyage d'une maniére fort agréable, & ce n'est pas * l'endroit le moins divertissant de son Livre.

Il nous (*a*) dit que cèt Evêque étoit un homme d'esprit & de jugement, remuant, & qui avoit beaucoup d'ambition. Il avoit été Soldat dans sa jeunesse,

* *Tom. I. pag.* 58.
(*a*) *Tom. I. pag.* 5.

nesse, & sembloit plutot né pour l'épée que pour la crosse. Il haïssoit les Hollandois mortellement, les accusant d'avoir fomenté la rebellion de la Ville de Munster contre lui. Lors qu'il s'embarqua dans la guerre contre la Hollande, conjointement avec l'Angleterre, il dit à M. Temple, que s'il échoüoit dans son entreprise & perdoit ses Etats, il se retireroit en Italie, & qu'il avoit assez d'argent à la Banque de Venise, pour acheter un Chapeau de Cardinal; mais qu'il avoit dessein de tenter la fortune auparavant, & de faire du bruit dans le monde avant que d'en sortir. Il ne réüssit pas mal dans ce dessein.

On trouve dans une Lettre à Monsieur (*a*) *Godolphin* le Caractére de toutes les Personnes, qui étoient employées dans le Ministére en Espagne, en 1666.

On voit dans une autre (*b*) Lettre au Chevalier *Temple* Frére de l'Auteur ce qui alluma la guerre en 1665. entre l'Angleterre & la Hollande. Il dit que M. *Jean de Wit* Pensionaire de Hollande en rejettoit la faute sur le Chevalier *George Downing*, qui ayant été Envo-

(*a*) *Tom. I. pag.* 47. (*b*) *Tom. I. pag.* 141.

yé de *Cromwel*, dans un tems que les Etats étoient obligez de garder de grandes mesures avec lui, s'étoit servi des dispositions où ils se trouvoient alors, pour tirer de grosses sommes de la Compagnie Hollandoise des Indes qui vouloit l'engager à lui rendre de bons offices, dans quelques différens, qui restoient entre les deux Compagnies. Ce Chevalier ayant été continué dans le même emploi par Charles II., voulut continuer le même négoce; mais trouvant la Compagnie d'un autre sentiment, il se mit en tête, pour s'en venger, de renouveller la querelle de quelques vieilles prétensions, & de cette affaire particuliére il en fit une affaire d'Etat entre les deux Nations. Il fit ensuite des demandes insolentes & extravagantes, & fit espérer à la Cour d'Angleterre, qu'il tireroit de grandes sommes d'argent tant pour le Roi, que pour les Marchands Anglois, si on vouloit le laisser maître de cette affaire. Les Hollandois persuadez avec raison, qu'ils auroient cessé d'être libres, s'ils avoient accordé tout ce que Downing demandoit, le refusérent sagement & l'intérêt de ce particulier, & son esprit vindicatif allumérent une sanglante guerre entre les deux Etats.

Il

Il y en avoit en Hollande dans ce tems-là qui disoient, que l'humeur guerriere du Duc d'*York* faisoit qu'il souhaitoit d'entrer en action, & d'avoir le commandement d'une grosse Flote; pour attaquer un Etat qu'il n'avoit jamais aimé: que le Duc d'*Albemarle* étoit piqué depuis longtems contre les Hollandois: qu'il se ressouvenoit toujours de quelque prétendu mauvais traitement, qu'il disoit avoir reçu, lors qu'il étoit Officier en Hollande; qu'il avoit fort mauvaise opinion de leurs Flotes, depuis les heureux succès que les Anglois avoient eus dans la premiére guerre que *Cromwel* fit à la Hollande. De plus, quelques Ministres de la Cour d'Angleterre s'étoient imaginez que pour avoir de l'argent des Etats, il ne faloit que menacer de déclarer la guerre; quoi qu'ils n'eussent pas envie d'en venir à une rupture; mais l'ayant fait; ils se trouvérent engagez si avant, qu'il n'y eut pas moyen de s'en dédire. Il y en avoit, qui attribuoient à un motif plus important l'emportement que le Chevalier *Thomas Cliffort* avoit fait paroitre dans la Chambre des Communes, & ses intrigues avec la Compagnie Angloise des Indes. Ils disoient que l'intérêt de la Religion étoit mêlé dans

la querelle, ces gens-là ne pouvant s'imaginer, que dans un tems où toute la Chrétienté étoit en paix, on eut voulu en troubler la tranquilité & le repos, pour une pure chicane, & pour une bagatelle, où il ne s'agissoit que d'un ou de deux vaisseaux & qui étoit arrivée depuis tant d'années. Enfin, d'autres disoient, que cette guerre avoit été allumée par les intrigues de la France, qui voulant étendre les bornes de sa domination jusques au Rhin, étoit bien-aise, que l'Angleterre & la Hollande occupées ailleurs ne pussent l'en empêcher.

La Paix ayant été faite à Breda entre ces deux Puissances & la France, qui étoit entrée dans la querelle ; les deux premiéres, qui craignoient que cette derniere ne s'emparât de tous les Païs-bas, où elle avoit déja fait des progrès considérables, résolurent de s'allier ensemble, pour la défense de ce Pays. Le Chevalier Temple eut ordre de se rendre à la Haye, & conclut en (*a*) cinq jours le Traité, qui fut nommé depuis la triple Alliance, parce que la Suéde y entra ensuite, comme principale contractante. On voit dans ces Lettres une bonne partie de ce qui se passa dans cette

(*a*) *Le* 22. *Janvier*. 1668.

e occasion, où M. Temple s'aquit
éputation de très-habile négociateur,
ır avoir dans si peu de tems pû ter-
ıer une affaire d'une si grande im-
tance, & qui sauva pour le coup les
s-bas. Il est vrai que la France,
fut également surprise de la promte
ıclusion de ce Traité, & choquée
ce que les Etats étoient entrez dans
e nouvelle Alliance sans sa partici-
ion; résolut dès ce tems-là de s'en
ıger, & prit ses mesures pour atta-
er les Provinces-Unies aussi vigoureu-
nent qu'elle fit en 1672. Il paroit
ces Lettres que la démarche que
Provinces firent alors étoit fort
icate. Il s'agissoit de quitter un an-
n Allié, qui avoit eu presque tou-
ırs des liaisons très-étroites avec el-
, depuis l'établissement de la Répu-
que; pour s'unir avec le Prince d'un
ıple, qui avoit toujours été jaloux
Hollandois, qui avoit eu de lon-
es guerres avec eux, & sur la constance
quel il n'y avoit pas beaucoup de
ıds à faire. M. le Pensionaire de
e, qui étoit alors à la tête de la Ré-
blique, voyoit bien tout cela, il s'en
pliqua même avec M. Temple, &
dit en propres termes, *que depuis le*
ns de la Reine Elizabeth, il n'y avoit

en qu'une fluctuation perpétuelle en la conduite de l'Angleterre, avec laquelle on ne pouvoit jamais prendre des mesures pour deux années de tems. Mais de deux maux il faloit éviter le pire, & ce pire étoit de laisser perdre entiérement les Pays bas, & de devenir frontiére de la France. C'est ce qui obligea M. de Wit de se jetter entre les bras de l'Angleterre, & de s'unir avec cette Couronne, pour arrêter les progrès du Roi très-Chrétien.

La Triple Alliance produisit effectivement cèt effet, & fut cause de la paix qui se fit à Aix la Chapelle entre la France & l'Espagne : mais ce fut presque là tout l'avantage qu'on en retira. Encore la Hollande le paya-t-elle bien cher par les malheurs de la guerre, qui commença en 1672.

Dans ce Traité de Paix, la France exigea de l'Espagne, qu'elle renonceroit au droit qu'elle avoit sur les derniéres conquêtes, que la France venoit de faire, ou à celui qu'elle avoit sur le Comté de Bourgogne, sur Cambrai, sur Aire, & sur S. Omer. Cette Couronne préféra le premier Parti au second. On en trouve les raisons dans notre Auteur, & parce qu'elles sont curieuses, il ne sera pas mal-à-propos de

les

raporter ici en abrégé. Les Hollan-
is, qui vouloient avoir la Flandre
ur barriére, auroient fort souhaité
e l'Espagne eut choisi la derniére par-
de cette alternative: mais ils ne vou-
ent point entreprendre une guerre
ur cela, comme le Roi d'Angleterre
nbloit le souhaiter, y voulant aussi
oir part. Ils se contentoient que leur
liance obligeât le Roi très-Chrétien à
ettre bas les armes; & ils n'avoient
lle envie de rompre avec la France
r ancienne alliée, pour s'embarquer
ns une guerre conjointement avec l'Es-
gne leur ancienne Ennemie, & avec
ngleterre, dont l'Alliance étoit si
cente. Les Espagnols ne pouvoient
ffrir que la Hollande les voulut
iger à choisir dans l'alternative qu'on
r offroit, & prétendoient qu'au lieu
les mettre dans la néceſſité d'accep-
des conditions si desavantageuses,
te République devoit faire la guerre
a France conjointement avec l'An-
terre. Pour s'en venger, ils eurent
bord dessein de ceder au Roi très-
rétien tout ce qu'ils avoient dans les
ys-bas, & de prendre un équivalent
a place, surtout puis que par ce mo-
ils se délivroient des dépenses qu'ils
ient obligez de faire pour les conser-

Z 6 ver.

ver. Le Marquis de *Castel Rodrigo*, qui étoit alors Gouverneur des Pays-bas, assura M. Temple, que la plus grande partie du Conseil d'Espagne étoit alors de cèt avis, & que lui-même n'en étoit pas éloigné; non qu'il crût que ce fût le véritable intérêt de l'Espagne; mais seulement parce qu'il croyoit que cela chagrineroit les Hollandois. Quelque tems après les Espagnols se modérérent un peu. Ils virent bien qu'en cedant la Flandre, il faudroit qu'ils renonçassent à tout commerce avec les Princes d'Allemagne & autres du même côté, & que s'il s'allumoit une nouvelle guerre entre la France & l'Espagne au sujet de la succession, ils n'auroient plus aucun moyen de divertir les forces Françoises, pour les empêcher de tomber sur l'Espagne même. Ils se déterminérent donc, quoi qu'avec peine, à accepter l'Alternative; mais ils en laissérent le choix au Marquis de Castel-Rodrigo, comme à celui qui connoissoit le mieux les intérêts de la Flandre, & la disposition de ses Voisins. Ce Marquis n'étoit point porté à la paix. Il auroit mieux aimé continuer la guerre, avec l'assistance de l'Angleterre & de la Hollande, que d'accepter aucune partie de l'Alternative.

Il

Il croyoit que Charles II. y avoit du penchant, & il espéroit que les Hollandois y donneroient aussi les mains, plutot que de laisser tomber la Flandre au pouvoir des François, par l'échange que l'Espagne menaçoit de faire avec cette Couronne. Il pensoit que si les Espagnols cedoient la Bourgogne & les Frontiéres éloignées, la Hollande se verroit en sureté, & la France seroit, peut-être, d'humeur à faire la paix à ces conditions, & à laisser ces Provinces en repos, pendant la vie peu assurée du Roi d'Espagne; mais que s'ils cedoient à la France ses derniéres Conquêtes, la Hollande seroit en de perpétuelles allarmes pour le reste des Païs-bas: que l'Angleterre s'intéresseroit aussi de plus en plus dans cette affaire. Il considéroit encore que les François se voyant maîtres des frontiéres de Flandres, succomberoient bientôt à la tentation de s'emparer du reste, & engageroient par ce moyen l'Angleterre & la Hollande, à assister & sécourir l'Espagne de toutes leurs forces. Il paroit assez par ce qui est arrivé depuis, que cet Espagnol raisonnoit conséquemment, & que ses vuës étoient justes. Car si Charles II. entra bientôt après dans d'autres vuës, il en a été blâmé

de tout le monde, & plus de ses peuples que des étrangers.

II. Le second Volume de ces Lettres contient les Négociations faites en Hollande en conséquence des Alliances dont il est parlé dans le premier Volume ; on y découvre ce qui fut cause qu'elles durérent si peu, & qu'on n'en retira pas tout le fruit, qu'on s'en étoit promis. On y trouvera le Voyage de la Duchesse d'Orleans en Angleterre ; où elle sut si bien faire, qu'elle commença à détacher Charles II. son frére de l'alliance qu'il avoit faite avec la Hollande & la Suéde, & à le porter à s'unir avec la France, contre cette République ; la mort subite de cette Princesse, qui suivit peu de tems après, avec les soupçons qu'on eut, que cette mort n'avoit pas été tout-à-fait naturelle ; la saisie de la Lorraine par la France ; le rapel de l'Auteur de son Ambassade de Hollande, avec la premiére hostilité de l'Angleterre contre les Provinces-Unies, à l'occasion du Jacht sur lequel Madame *Temple* s'étoit embarquée avec toute sa Famille ; & enfin le commencement de la seconde guerre de Hollande en 1672. Outre un grand nombre de particularitez, qu'on auroit peine de trouver ail-

leurs, on a le plaisir de comparer en
ant ces Lettres, les conjectu-
des Politiques & des Ministres pu-
cs avec l'événement, qui a succedé
ces conjectures. On les voit se
mper quelquefois du tout au tout;
prévoir aussi souvent assez juste les
énemens de l'avenir.

M. Temple, qui avoit conclu la
iple alliance avec tant de facilité,
uva mille difficultez sur de petits
férens concernant le commerce, &
affaires de rien. Il vit grossir ces
icultez, à mesure que le Roi son
aître entroit dans de plus forts enga-
mens avec le Roi de France, & que
tems de l'exécution de leurs projets
ochoit: jusqu'à ce qu'enfin ayant
lormi assez longtems les Hollandois
sa présence, il fut rapellé, sous
texte que Charles II. vouloit savoir
détail de ses négociations de sa pro-
bouche; mais à la vérité parce qu'on
voit plus besoin de lui en Hollande.
ne sauroit assez admirer la patience
c laquelle les Hollandois tâchoient
satisfaire ce Prince sur toutes ses de-
ndes, & d'écarter toutes les difficul-
que lui ou son Conseil ne cessoient
faire naître tous les jours & à toutes
asions. Aussi M. Temple leur
rend-

rend-il ce témoignage, qu'ils agissoient de très-bonne foi, & que leur plus grand soin étoit de donner toute sorte de satisfaction à la Cour d'Angleterre.

Au mois d'Avril de 1669. M. * le Pensionaire de Wit fit part à M. Temple d'une nouvelle qu'il venoit d'aprendre, & qui les surprit tous deux également. M. de *Puffendorf*, Agent de Suéde, qui avoit demeuré quelque tems à la Cour de France, depuis le Traité de la Triple Alliance, revenant de Paris passa à la Haye, & dit à M. de Wit, que les Ministres de France l'avoient chargé d'avertir son Maître que l'Angleterre avoit résolu de rompre l'Alliance, qu'elle avoit déja changé à l'égard des délibérations qu'elle avoit prises de concert avec la Hollande & la Suéde, quoi qu'elle ne jugeât pas à propos d'en faire encore rien paroître; que ce secret étoit entre les mains de peu de personnes, & qu'il y en avoit peu à la Cour de France & à celle d'Angleterre, qui le sussent. Et parce que M. de Puffendorf fit connoitre, qu'il doutoit de cette nouvelle, & qu'il soupçonnoit que c'étoit un artifice de ces Ministres, pour donner de l'ombrage à la Cour de Sué-
de,

* *Tom. II, pag.* 81.

& l'engager à faire le premier faux , M. de *Turenne* lui montra une tre de M. *Colbert* Ambaſſadeur de nce en Angleterre, dans laquelle il oit le détail des heureux ſuccès qu'il it eus dans ſes Négociations, & bonnes diſpoſitions dans lesquelles ivoit trouvé les principaux Minis de la Cour d'Angleterre : après i il ajoutoit ces mots, *& je leur nfin fait ſentir toute l'étenduë de la ralité de Sa Majeſté.* Le Lecteur a du plaiſir à voir les réflexions que deux habiles Politiques firent ſur parcille nouvelle. Il paroit par ce en dit M. Temple, que ni l'un ni tre n'en furent guéres perſuadez. is la ſuite ne prouva que trop que là notre Auteur étoit la dupe du nſeil d'Angleterre ; comme on a qu'il le fut encore depuis aux Néiations de la paix de Nimégue. t-être étoit-ce une preuve de ſa oité & de ſa vertu : il y a de l'honr quelquefois d'être trompé, par gens auſſi fourbes, que l'étoient s quelques uns des Miniſtres de rles II. à n'en juger que par ce qui paroit par ces Lettres.

On a mis à la fin de châque Volume, lques Lettres que diverſes Perſonnes pu-

publiques & autres ont écrites en divers tems au Chevalier Temple. Il y en a quelques unes du Grand Duc de *Toscane*, & du Pentionaire de Wit.

ARTICLE V.

An ARGUMENT *Proving, That according to the Covenant of Eternal Life revealed in the Scriptures*, MAN MAY BE TRANSLATED FROM HENCE INTO THAT ETERNAL LIFE, WITHOUT PASSING THROUGH DEATH, *altho the Humane Nature of Christ himself could not be thus translated till he had passed through Death.* C'est-à-dire, *Argument qui prouve que conformément à l'Alliance de la Vie Eternelle révélée dans l'Ecriture, l'Homme peut être transferé de la Terre à la Vie Eternelle, sans passer par la mort; quoi que la Nature Humaine de Jesus-Christ même n'ait pas pû être ainsi transférée, avant que d'avoir passé par la mort.* 1700. in 8. pagg. 106.

IL SEMBLE que les hommes ayent naturellement plus de penchant pour l'erreur, que pour la vérité; & que, par

r conséquent, il soit toujours dangé-
ux de publier les erreurs, qui naissent
tems en tems dans le monde; quand
ême on les accompagneroit d'un bon
ntrepoison. On doit néanmoins ex-
ter de cette régle générale l'erreur
e M. *Asgil* tâche d'établir dans le Li-
e dont on vient de lire le titre. Quoy
il n'y en aît, peut-être, jamais eu,
aît flaté plus agréablement les in-
nations naturelles de l'homme, on
ut presque prédire à coup sûr qu'elle
fera jamais beaucoup de Sectateurs.
it préjugé, soit raison, il y a déja
t de siécles, qu'on s'est persuadé qu'il
ordonné à tous les hommes de mourir
e fois, qu'il y a grande apparence, qu'on
reviendra jamais de cette opinion.

Cependant, M. Asgil paroit très-
suadé que c'est une erreur, dont il
st pas impossible à l'homme de se
faire, comme il s'en est défait lui-
ême. Si l'homme meurt encore tous
jours, ce n'est que par coutume.
pourroit, s'il vouloit, vivre ici bas
s craindre la mort & être transpor-
dans le Ciel, comme autrefois
och & *Elie*, sans y arriver par un che-
n si desagréable. Il est vrai que l'ex-
ple de tous les hommes, qui ne sor-
t de cette vie que par la mort, pa-
roit

roit être un très-violent préjugé contre notre Auteur, & les Philosophes tirent tous les jours des conséquences, qu'ils croyent très-sûres, d'inductions beaucoup moins parfaites que celle-là: mais notre Auteur ne s'en embarrasse pourtant point. La coutume, dit-il, destituée de raison, ne peut passer pour une bonne preuve, que près des fous. C'est l'objection qu'on faisoit à *Jesus-Christ*, quand il promettoit la Vie éternelle à ceux qui croiroient en lui, *Abraham*, lui disoit-on, *est mort, les Prophétes aussi sont morts, qui te fais-tu toi même?* Abraham mourut rassasié de jours, la plûpart des Prophétes sont morts d'une mort violente, s'ensuit-il de là, que je doive mourir de la même mort qu'Abraham & les Prophétes? & si le genre de mort qui a terminé leurs jours ne tire point à conséquence pour moi, pourquoi tirer à conséquence leur mort même? *Supposé*, ce sont les paroles de notre Auteur, *que ma Mére fut morte en travail d'enfant; s'ensuivroit-il que je dûsse mourir de même, ou que mon Pére eut été pendu, dois-je conclurre de là que je serai étoufé?* Abraham ne mourut point parce que les Prophétes étoient morts; & les Prophétes ne mouroient point parce qu'Abraham étoit

mort;

rt; si donc la mort des uns n'avoit nt d'effet pour la mort des autres; rquoi la mort d'eux tous auroit-elle lque effet sur moi. Comme la vie a mort d'un homme n'est point la se de la vie ou de la mort d'un au- ainsi le grand nombre d'exemples peut point changer l'état des choses. vie ou la mort de tous les hommes, cepté d'un seul, ne peut point causer ie ou la mort de ce seul-là. Par raisons & par quelques autres sembla- , l'Auteur prétend faire voir, que nous sommes point obligez de suivre l'ex- ple de ceux qui nous ont précédé: ne sauroit trop tôt se défaire d'une uvaise coutume. Or sans contre- il n'y en a point de plus mauvaise celle de devenir la proye de la rt; & l'on ne doit point blâmer x qui tâcheront d'introduire la mode ne mourir point.

Mais pour fermer tout-à-fait la bou- à ceux qui voudroient insister sur exemples précédens, pour établir la cessité qu'il y a de mourir; l'Auteur herche le tems & la raison de l'in- duction de cette coutume, & fait ensuite que cette raison a cessé. Il ntre que l'homme avoit été fait pour re, & que Dieu ne fit la mort qu'a- près

près que l'homme se la fut attirée par son péché. Dieu lui dit, *si tu manges du fruit que je te défens tu mourras*, le Démon lui dit, *vous ne mourrez point.* Il s'agissoit de savoir, qui des deux avoit dit la vérité. Si Dieu eut manqué à l'exécution de sa menace, le Démon auroit dit la vérité, & Dieu se seroit dépouillé de sa propre nature pour en revétir son Ennemi.

Voila donc l'homme nécessairement assujetti à la mort par son péché; & non seulement lui; mais toute sa postérité, qu'il représentoit en sa personne; puis que c'est une Loi établie dans toutes les societez; que les enfans étant encore dans les reins de leurs Péres suivent la condition de ceux dont ils tireront la naissance, *Levi* fut dîmé dans les reins d'Abraham.

Mais la bonté de Dieu ne pouvoit pas permettre, que l'homme qu'il avoit ainsi créé pour la vie, devint infailliblement la proye de la mort. Ce fut pour remédier à ce défaut & pour accorder sa justice avec sa miséricorde, qu'il traita avec son Fils, qui lui promit de subir la mort que l'homme avoit méritée; pourvû que l'homme en fut exemt. C'est pour cette raison qu'il a revêtu notre nature. Et comme il devoit naî-

tre

d'une Vierge, pour naître sans pé-
; aussi a-t-il falu, qu'il nâquit d'une
rge fiancée à *Joseph*, afin qu'étant re-
é fils de *Joseph*, car les femmes sont
mptées pour rien dans les Généalo-
, il fut aussi sujet à la Loi de la
rt, comme Fils d'Adam. Aussi ne
voit-il s'en exemter, dès qu'il s'étoit
erminé à se faire homme, & à naî-
de la maniére dont il est né. Mais
ignité de sa personne, fait que sa
rt a pleinement satisfait à la Loi,
élivré tous les hommes de la même
ıc.

Aussi promet-il la vie éternelle à ceux
croiront en lui; il les assure positi-
nent qu'ils ne mourront point.
is, dit-on, les Prophétes, si l'on
excepte Enoch & Elie, sont morts;
Apôtres eux-mêmes ont subi le mê-
sort. Peut-on assurer que ces saints
mmes n'avoient point la Foi? No-
Auteur répond que l'Evangile a deux
ies; il promet la Vie éternelle, sans
ser par la mort, à ceux qui auront
z de foi pour espérer une telle vie,
ssez de courage pour ne point deve-
l'esclave d'un tel Ennemi. Il pro-
t la résurrection à ceux qui n'auront
assez de foi, pour pousser leurs es-
ances si loin, & qui se contenteront
d'es-

d'espérer, que Jesus-Christ les ressuscitera au dernier jour. Tous les Saints hommes, qui sont morts, n'ont pas poussé la foi jusques à ce premier degré de perfection. Il ne nous est pas défendu d'avoir une foi plus parfaite que la leur; & dans le fonds, notre Auteur croit qu'on n'offensera jamais Dieu en poussant aussi loin qu'il est possible la confiance qu'on a en lui. Enoch & Elie, dans le tems des ombres & des figures, ont eu assez de foi, pour se garantir de la mort, il est honteux, selon Mr. Asgil, que les Chrétiens au milieu des lumiéres de l'Evangile n'en ayent pas assez pour joüir d'un semblable bonheur.

On enseigne communément que l'homme dans l'état de la nature corrompuë ne peut pas aller au Ciel, sans passer par la mort; & il y a de Savans Théologiens, qui apliquent à cette maxime, ce que dit S. *Paul*, que *la chair & le sang n'hériteront point le Royaume des Cieux*. Mais notre Auteur ne tombe pas d'accord de cette vérité. Il prétend que la mort & la résurrection ne nous rendent pas plus capables de la félicité éternelle, que nous ne le sommes avant la mort. Jesus-Christ après sa résurrection parut tout tel à ses Apôtres,

s, qu'il étoit avant sa passion; il porte encore à ses mains, à ses piés & à côté les marques des blessures qu'on avoit faites, & cependant en cèt état est monté dans les Cieux, & s'est assis à la droite de Dieu. La résurrection contraire de *Lazare*, de l'Enfant de la veuve de Naïn & de quelques autres, n'ont pas empéché qu'ils ne soient morts de nouveau, parce qu'ils n'avoient pas la foi de la Vie Eternelle, qui empêche de mourir.

Notre Auteur enseigne à cette occasion de certaines Doctrines, qui paroissent plus dangereuses que celle qui fait le sujet principal de son Livre. Il prétend, que dès qu'un homme est mort, son corps ne le touche pas plus, qu'aucune autre portion de la matiére que ce soit. Qu'ainsi le Corps de J. C. qui étoit dans le tombeau, ne lui étoit pas plus nécessaire pour sa résurrection, qu'aucune autre matiére commune que ce fût, parce qu'il avoit le droit & le pouvoir de ranimer quelque portion de matiére qu'il lui auroit plu & d'en faire son propre corps. Il conclut de là, que Jésus-Christ après sa Résurrection n'étoit plus le Fils de *Marie*, parce qu'il lui étoit indifférent de prendre pour son corps celui qui étoit né de

Aa cette

cette sainte Fille, ou de s'en faire un de quelque autre matiére, qu'il lui auroit plû. Il étoit à proprement parler le *Fils de la Résurrection.*

Il enseigne aussi, sous prétexte que l'Ecriture dit que l'*Esprit retourne à Dieu qui l'a donné*; que l'Ame de l'homme après sa mort, se réünit à la Divinité, dont elle étoit comme le souffle, & se confond dans cette Essence infinie, comme les Fleuves se confondent dans la mer où ils se jettent, & où l'on ne les peut plus distinguer des eaux de l'Ocean. A la résurrection, Dieu, qui conserve par devers lui l'image particuliére de chaque homme, leur redonnera un corps tout semblable à celui qu'ils avoient, & y souflera de nouveau respiration de vie, comme il fit à l'égard du premier Adam. Après cela, on ne doit pas être surpris, que l'Auteur se soit persuadé qu'il ne mourra point. Le changement qu'il conçoit devoir arriver dans ceux qui mourront effectivement est si terrible, qu'on ne peut l'envisager sans frayeur. C'est à peu près, comme si pour me consoler de la mort, on me disoit qu'après moi il viendra un homme qui me ressemblera fort, & qui sera animé comme je le suis. La Religion ne s'accommode point de pareilles idées.

AR-

ARTICLE VI.

La THÉOLOGIE RÉELLE, *vulgairement dite La* THÉOLOGIE GERMANIQUE. *Avec quelques autres Traitez de même nature; Une Lettre & un Catalogue sur les Ecrivains Mystiques. Une Préface Apologétique sur la Théologie Mystique, avec la Nullité du Jugement d'un Protestant sur la même Théologie Mystique.* A Amsterdam, chez Henri Wetstein. 1700. in 12. pagg. 730.

I. ON trouve d'abord dans ce Volume une Préface de plus de deux cens Pages, divisée en trois Parties. 1. La premiére contient diverses particularitez historiques, touchant les Traitez de ce Volume, & leur contenu en général. 2. La seconde donne une idée générale de la *Théologie mystique*, de ses termes, de ses dogmes, & de ses Phrases les plus considérables, & tâche de lever quelques difficultez qu'on trouve dans cette Théologie & de répondre à quelques objections qu'on y fait, ou que la lecture des Traitez de ce Volume pourroit faire naître. 3. Enfin

dans la troisiême, l'Auteur entreprend de faire voir que celui qui a écrit le * *Traité Historique contenant le Jugement d'un Protestant sur la Théologie Mystique*, n'est pas un Juge compétent de ces matiéres. Il répond aussi à l'Auteur du † *Christianisme Eclairci sur les différens du tems en matiére de Quiétisme.*

I. A l'égard des Traitez de ce Volume, l'Auteur de la Préface nous aprend, que le premier & le principal a été appellé la *Théologie Germanique*, par erreur, parce que les anciennes Editions de ce Livre, comme celle de Francfort de 1546. celle de Königsberg, de 1558. & quelques autres avoient simplement pour tître, *Théologia Deutsch*: c'est-à-dire, *la Théologie*, ou, *la Vraie Théologie*, *en Allemand*. Ceux qui en procurérent de nouvelles Editions, & qui voulurent adoucir le langage du Livre, ayant pris ces deux mots du titre pour un substantif & un adjectif, & par conséquent pour une maniére de parler impropre, crurent la corriger, en mettant le mot qu'ils croyoient adjectif, mais qui étoit effectivement adverbe, devant

le

* Dont on a donné l'Extrait dans les Nouvelles d'Octobre. 1699. pag. 438. † Imprimé à Amsterdam, chez George Gallet, en 1700.

subſtantif, ſelon la coutume Alle-
nde, avec l'article *Die*, & en firent,
Deutſche Theologia. Les Traducteurs
tins & François de l'an 1558. les
ſuivis, & ont traduit ſelon cette
priſe *Theologia Germanica*, & *Théo-
e Germanique*, au lieu qu'il faloit di-
la *Théologie vraie* ou *Réelle écrite en
gue Germanique*.

Ce Livre a plus de deux Siécles d'an-
uité, puiſque les plus vieilles Edi-
ns, qui ſont environ de ce tems-là,
parlent comme d'un Livre tiré de la
ſſiére, & dont le ſtile avoit déja
illi. L'Auteur de cette Préface croit
il n'eſt ni de *Taulere*, ni de *Thomas
Kempis*, ni de * *Johannes Theophilus*,
de pluſieurs autres Auteurs, à qui on
attribué. Il dit qu'il ne doit être
peƈt ni aux Proteſtans, ni aux Ca-
liques Romains, puis qu'il a été
npoſé plus d'un Siécle avant la † Ré-
mation. Il fut imprimé chez *Plan-*
en 1558. avec un Privilége du Roi
ſpagne. Des Religieux l'ont fait
nprimer depuis peu en Latin à Pa-
, ſur l'Edition de Lyon de 1655.
ther, eſt le premier qui l'a fait revivre
les Editions qu'il en a procurées

Aa 3 en

* *C'eſt* Caſtalion. † *L'Auteur dit avant-
chiſme.*

en Allemand, avec une Préface dans laquelle il lui donne de grans éloges. Il déclare qu'après la *Bible* & S. *Augustin*, il n'a point rencontré de Livre, qui lui aît mieux apris ce que c'est que Dieu, Christ, l'Homme, & toutes-choses. La Traduction qu'on en donne dans ce Volume est nouvelle, & l'on nous avertit qu'elle a été faite avec un très-grand soin, & qu'on l'a renduë aussi claire qu'il a été possible. Il paroit par une petite Préface, qui étoit dans l'Edition ou dans le Manuscrit dont Luther s'est servi, & qu'il a laissée dans son Edition de 1520. que l'Auteur étoit Chevalier Teutonique, Prêtre & Gardien des Chevaliers Teutoniques à Francfort.

La seconde Piéce de ce Récueil est un *Traité du Rétablissement de l'Homme*, traduit d'un vieil imprimé Flamand, qu'on croit avoir été composé par un Protestant, qui ne s'est point nommé. Il y établit ces deux maximes, l'une, que la miséricorde de Dieu obtenuë par Jesus-Christ, nous remet sous la conduite de la Justice; ce qui ruïne le *Libertinisme*; l'autre que l'*Amour pur* sera le principe par lequel Dieu formera les Ames dont il se servira pour le renouvellement de l'Eglise

Chré-

Chrétienne, que rien ne pourra plus séduire; parce que rien n'a prise sur l'amour pur & desintéressé.

La troisiéme Piéce de ce Recueil est une Lettre *sur la Régénération* écrite en Flamand, il y a environ soixante ans, & imprimée deux fois à Amsterdam, savoir en 1677. & en 1688. On la publie présentement pour la premiére fois en François. Elle a été écrite par une Fille de la Religion des *Mennonites*, qui gagnoit sa vie à Amsterdam à faire de la dentelle.

La derniére Piéce de ce Recueil, contient des *Régles & Maximes Spirituelles*, abrégées de celles de *Jean de S. Samson*, Carme Déchaussé qui mourut à Rennes en 1636. & dont on a imprimé deux Volumes in 4.

2. Pour justifier la Théologie Mystique; l'Auteur entreprend de faire voir qu'elle n'a rien que de très-conforme au sens commun, quant au nom, à la chose même, & aux termes qu'elle employe. Il soutient qu'elle n'est en substance, que la Religion Chrétienne en sa force & en sa splendeur. Il prétend que les expressions & la matiére en sont très-conformes à l'Ecriture Sainte. Il soutient que S. *Macaire*, Auteur du quatriéme siécle, a enseigné tout ce qu'enseignent les Mystiques Modernes

sur la *Contemplation*, sur l'*Amour pur*, & sur l'*Etat passif*. Enfin, il répond aux difficultez que l'on fait ordinairement sur ce qu'ils disent de *l'objet*, de *l'Acte continu*, & de la *variation des Actes de la Contemplation*; sur l'*Amour pur*; sur la *Desapropriation*; sur *les dernieres Epreuves*; & sur l'*Indifférence*.

L'Auteur ne peut souffrir qu'on tourne en ridicule les termes dont se servent les Mystiques, pour exprimer leurs sentimens, & leur Doctrine. Il n'y a point d'Art, ni de Science, dit-il, qui n'aît ses termes particuliers; & comme ceux qui n'entendent point la Géométrie se rendroient ridicules de se moquer des mots de *Trapeze*, de *Parabole*, d'*Ellipse*, & d'*Hyperbole*, sous prétexte qu'il ne sait ce qu'ils signifient; ceux-là ne le sont pas moins, qui rient quand ils entendent parler de Contemplation, de Desapropriation, d'Etat passif &c. parce qu'ils ne les comprennent point. Qu'ils s'informent auparavant du sens qu'on leur donne. Si la chose est ridicule, fausse, ou impie en elle-même, qu'ils se récrient alors, on n'en sera pas surpris; mais si ce qu'on entend par ces mots ne contient rien que de saint & de juste, quelle raison a-t-on de se tant gendarmer?

On reproche encore aux Mystiques leurs contradictions. Mais l'Auteur répond, que comme il y a des termes, qui sont équivoques; il peut être arrivé que quelques Ecrivains les ayent pris en un sens, & d'autres en un autre; sans qu'on puisse les accuser pour cela de se contredire: parceque dans le fonds, ils enseignent tous les mêmes veritez, quoi qu'ils différent quant aux termes. Il remarque encore, que ce dont parlent les Mystiques étant pour la plûpart des choses de sentiment, on ne doit pas être surpris que ceux qui n'ont pas senti les mêmes choses qu'eux, ne comprennent presque rien dans tout ce qu'ils disent. Leurs Ecrits ne sont presque que pour ceux qui ont senti les mêmes choses. Un Aveugle auroit grand tort de blâmer l'obscurité d'un Livre où il seroit traité de la lumiére & des couleurs, sous prétexte, qu'il n'y entendroit rien. Il n'a jamais eu les sensations requises pour entendre un tel Livre, qui n'est fait que pour ceux qui ont l'usage de la vuë.

3. Dans la troisiéme Partie de la Préface notre Auteur en attaque trois autres, celui qui a fait le *Parrhasiana*; le *Protestant*, qui a porté son *Jugement sur la Théologie Mystique*; & l'Auteur

du *Christianisme Eclairci.* Il débute par cette maxime générale ; que les gens du monde & les Savans sont peu propres à juger des choses intérieures & mystiques. Il croit que le premier de ces Auteurs est l'homme du monde le moins propre à porter un jugement de ces sortes de choses, parce qu'il est prévenu contre la Théologie Mystique ; & qu'il n'aime pas quelques uns de ceux qui la défendent, parce qu'ils l'avoient averti charitablement qu'il n'avoit aucune des conditions nécessaires pour bien connoître & pour bien juger des choses spirituelles & divines.

Il s'attache beaucoup plus au second Auteur, parce que celui-ci a attaqué directement la Théologie Mystique. Il n'allégue pas moins de sept preuves pour montrer qu'il est juge incompétent de cette Théologie, & *huit de ses maniéres incongrues de proceder sur ces matiéres.* Il nous aprend qu'un autre que lui se prépare à répondre directement au *Traité Historique.* Il nie que les Mystiques regardent *Clément d'Alexandrie*, comme le Chef de leur Secte, ainsi que l'a avancé l'Auteur de ce Traité. Il soutient, qu'à peine entre tous les Mystiques s'en trouvera-t-il un seul jusqu'ici, qui aît sû que Clément d'A-

lexandrie avoit quelque chose de commun avec eux. Que personne ne s'est jamais avisé de le nommer seulement entre les Auteurs Mystiques ; & que si M. l'Archevêque de *Cambrai* n'en avoit déterré les passages, qui sont dans son *Instruction Pastorale*, ils y seroient demeurez inconnus presque à tous les Mystiques.

Il ne convient pas non plus, que les Protestans soient aussi ignorans de la Théologie Mystique que le prétend l'Auteur du *Traité Historique*. Il nous aprend, au contraire, que dans les Pays-bas, il y a un grand nombre de Protestans, & cent fois davantage en Allemagne, surtout entre ceux de la Confession d'Ausbourg, qui font très-grand cas, & ont une grande connoissance de cette Théologie. Une des preuves qu'il en allégue, c'est que tout le monde convient, que toute cette Théologie est contenuë dans les Ecrits de *Taulere*. Or toutes ses Oeuvres ont été imprimées sept ou huit fois pour le moins, au seul usage des Protestans & par eux, deux fois en Flamand, une ou deux fois en Allemand de l'Edition du Docteur *Arndt*, une ou deux fois à Basle, & depuis peu à Francfort deux fois en moins de douze ans par les soins

du Docteur *Spener* encore vivant, *Grand Mystique*, & Chef des Ecclésiastiques de tout le Brandebourg, entre ceux de la Confession d'Ausbourg. *Luther* & *Melanchthon* ont donné de grans éloges à Taulére, de même que divers autres Théologiens.

L'Auteur de la Préface nie encore, que les Mystiques n'ayent point écrit par Systême; il allégue douze Traitez Systématiques & Dogmatiques de ces Théologiens, & promet de doubler la douzaine, quand on le jugera à propos. Il soutient que *jamais chaos ne fut plus brouillé, plus obscur, plus en dégat, que le prétendu Abrégé Systématique que l'Auteur veut prêter par* PITIÉ *à la Théologie de question. Que ce sont des piéces hazardées & amoncelées confusément, tout sans dessus dessous.* Il compare le Systême de l'Auteur du *Jugement* à celui qu'on prêteroit aux Anatomistes, & où l'on mettroit les matiéres dans cèt ordre. *De l'Anatomie du corps humain. De la tête & des piés. Des nerfs. Du Cœur, des talons, & des intestins. Du visage & du derriére. De la Sanguification. Si la Sanguification peut subsister avec la playe mortelle de la décapitation, le vrai but de toutes les fonctions naturelles c'est la chilification.* Le Patriar-

che

che des Philosophes (Aristote) met l'origine des nerfs dans le cœur. Du Foie purifié. Des Jambes. Des épaules. De l'épiderme & de l'excoriation du corps. Conclusions générales sur l'anatomie. Conclusions particulières contre les Anatomistes confus & sans Systême bien ordonné.

A l'égard du *Christianisme Eclairci*; notre Auteur entreprend d'expliquer le Caractére & le dessein de l'Auteur de cèt Ouvrage; il prétend prouver la nullité des trois points principaux sur lesquels il se fonde; il répond à ses principales Objections, & tâche de montrer que sa Foi est suspecte, & sa préoccupation étrange. Ce qu'il y a de plus remarquable en cèt endroit c'est la distinction de la Théologie mystique, en extraordinaire accompagnée d'extases, de visions, de révelations; & en ordinaire, qui sans visions, sans révélations, sans ravissemens, par le train de la grace ordinaire reçu avec fidélité, introduit l'Ame à l'union avec Dieu, & le rend maître, moteur, & directeur de toutes ces facultez & puissances. Nul Mystique, du moins qui soit venu à la connoissance de notre Auteur, n'a recommandé à personne la recherche de l'Extraordinaire, dont ils ont déconseillé l'attachement. Ils n'ont proposé,

que la recherche de l'ordinaire. L'Auteur du *Christianisme Eclairci* s'est trompé en ne reconnoissant point de Mystique ordinaire : comme beaucoup d'autres se trompent, en confondant la *Théologie Mystique* avec la *Théologie Allégorique & Symbolique*. Au reste, comme on a fait beaucoup de conjectures sur l'Auteur du Livre, qui a pour tître le *Christianisme Eclairci*, & qu'on l'a attribué a bien des personnes, qui n'y pensérent jamais, il ne sera pas inutile d'avertir qu'il a été composé par l'Abbé de *Chevremont*, Auteur de quelques autres Ouvrages, & entr'autres, de l'*Histoire de Kemiski*.

II. Aprés cette longue Préface viennent la *Théologie Germanique*; & les autres Traitez, dont nous avons déja fait mention, en rendant raison de la premiére Partie de la Préface.

III. Ils sont suivis d'une longue Lettre sur les Principes & les Caractéres des principaux Auteurs Mystiques & Spirituels des derniers Siécles. C'est, à mon sens, la partie la plus importante de ce Volume, & qui peut intéresser le plus de Lecteurs : parce que ceux-là même, qui n'ont aucun penchant pour la Théologie Mystique, sont bien aises de savoir les Auteurs,

qui en ont traité, leur génie & leurs caractéres particuliers, les particularitez les plus remarquables de leur vie, le titre, les tems, & les différentes Editions de leurs Ouvrages : c'est ce qu'on trouve dans cette Lettre; & celui qui l'a écrite paroit être très-bien instruit de tout ce détail.

Le dernier Auteur dont il parle est la célébre *Antoinette de Bourignon*, qu'il entreprend de justifier contre l'Auteur du *Traité Historique*, & contre ce que M. *Bayle* en a dit dans son *Dictionaire*. Comme il prétend que ce qu'en a dit ce dernier est tiré d'un certain Ecrit inséré dans le *Journal de Leipsic*, & qu'on attribuë au savant M. * *Seckendorf*; l'Auteur de la Lettre oppose à ce témoignage celui de M. † *Thomasius* Conseiller de M. l'Electeur de *Brandebourg*, Jurisconsulte, & Professeur à Hall, qui dit positivement, que quoi qu'il aît beaucoup d'amour & de vénération pour M. *Seckendorf*, il ne peut s'empêcher de déclarer, qu'il est fortement persuadé, que Mad. de *Bourignon a été une ame très-pieuse, &* *que*

* *Auteur de l'Histoire du Luthéranisme.*

† *Dans sa Dissertation Latine mise au devant du Traité* de Eruditione *de M.* Poiret, *de l'Edit. de Leipsic de 1694.*

que son cœur étoit l'habitation de S. Esprit, &c.

ARTICLE VII.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.

I.

AVIS *à l'Auteur de la Vie de Messire Jean d'Aranthon d'Alex, Evêque & Prince de Genève, Sur la Section II. des Eclaircissemens de cette Vie. Où l'on examine si Feu Monseigneur l'Evêque de Genève n'a pas été favorable aux Défenseurs de la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, touchant la Prédestination gratuite & la Grace efficace; & s'il y a quelque vérité en ce que l'Auteur de la Vie a repliqué à ce sujet contre une Note insérée en la Nouvelle Edition de la Pratique des Billets. Par l'*AUTEUR *de la* PRATIQUE DES BILLETS. A Bruxelles, chez Lambert Marchant. 1700. in 12. pagg. 51.

IL n'est presque pas nécessaire d'avertir, que ce petit Livre est de M.

Carrel, le même, qui a composé le Livre de la *Science Ecclesiastique suffisante à elle-même*, dont nous parlâmes dans nos *Nouvelles* de * Juin dernier. Personne n'ignore que c'est lui qui a écrit sur la *Pratique des Billets* & sur l'*Usure*. Le dessein qu'il se propose dans ce petit Ecrit est d'éloigner les soupçons de Jansénisme que l'Auteur de la *Vie de Jean d'Aranthon d'Alex Evêque de † Geneve*, a répandus contre lui, dans des *Eclaircissemens*, qu'il a donnez sur la Vie de cet Evêque; & de faire voir que cet Evêque n'étoit point Ennemi des Auteurs de *Port-Royal*, ni contraire à la doctrine de la *Grace efficace par elle-même*, & de la *Prédestination gratuite*, que ces Auteurs ont défendue avec tant de force & de zéle.

Pour se justifier de ce qu'on nomme *Jansénisme*, l'Auteur déclare, qu'il condamne les cinq fameuses propositions, & qu'il se soumet *sans réserve, aux jugemens rendus par deux Souverains Pontifes, Innocent X. & Alexandre VII. & à ce qu'a * décidé en dernier lieu Innocent XII.*

sur

* *Pag.* 630.

† *Ou, comme parlent les Réformez, E*vêque d'Annecy.

* *Par son Bref du* 6. *Février*, 1694.

sur cette matière. Il nie que l'Evêque de Genéve l'aît jamais éloigné des Bénéfices, & il raporte deux Lettres de ce Prélat, dans lesquelles il l'invite pressamment, à leur vouloir donner le Sermon du Synode, pour leur Assemblée de la semaine du bon Pasteur, ce qu'il n'auroit pas fait, si sa foi lui eut été suspecte. Il lui marque même dans l'une de ces Lettres la matiére sur laquelle il doit insister. Qui est 1. le penchant des Ecclésiastiques pour l'esprit du monde & la bagatelle du Siécle. 2. Leur peu de précaution contre les écueils du Sexe, y en ayant, qui pour se rendre agréables dans les conversations des femmes, affectent toutes les maniéres les plus vaines du Siécle, & *ce qui est plus monstrueux dans le Clergé, chacun veut avoir chez soi des Servantes, sous le nom de parentes ou de gouvernantes, ce qui donne occasion à des incidens scandaleux.* 3. Contre la maniére trop ordinaire d'instruire le peuple; en ce qu'on travaille plus à contenter l'oreille qu'à toucher le cœur.

Pour ce qui regarde les sentimens de l'Evêque de Genéve, on fait voir, qu'il avoit dans sa Bibliothéque la plupart des Ouvrages de Port-Royal, qu'il avoit mis dans un lieu honorable le Portrait du

eux Evêque d'*Aleth*, un des plus
ns partisans de la doctrine de S. *Au-
in*; qu'il faisoit un très-grand cas des
vrages de M. *Godeau* Evêque de Ven-
& que dans la liste des Livres qu'il
que aux Ecclésiastiques il met la *Ver-
expliquée du N. Testament* par ce Pré-
Il y a aussi dans ce petit livre quel-
s particularitez de la vie de M.
ole.

II.

STOIRE D'HERODIEN. *Tra-
duite du Grec en François. Avec des
Remarques sur la Traduction.* A Pa-
is, chez la Veuve de Claude Barbin.
700. in 8. pagg. 364.

'HISTOIRE d'*Herodien* com-
prend l'espace de soixante an-
s, & le régne de quatorze * Empe-
rs, qui firent tous une fin tragique,
on en excepte un seul. Il a tou-
rs passé pour un Historien fort sin-
e. *C'est un mérite d'autant plus esti-
le*, dit le nouveau Traducteur, *qu'il
devenu plus rare. Les Historiens con-
porains, qui ont tant de facilitez,*
pour

* *Depuis la mort de* M. Aurele, *jusqu'à*
xime *&* Balbin.

pour être exacts, le sont ordinairement le moins. Ceux qui seroient les mieux intentionnez, s'ils ne suivent point leurs passions, cédent à d'autres motifs. Tout ce qu'on peut espérer des plus sincéres, c'est qu'ils ne diront rien contre la vérité; ils ne la défigureront point, mais ils la supprimeront. Il n'en étoit pas de même du tems des Romains. Les intérêts changeoient si souvent, qu'on pouvoit écrire sans déguisement & sans fard les faits les plus récens.

On n'a pas laissé d'accuser Herodien d'avoir été trop favorable à *Maximin*, par aversion pour *Alexandre* son Prédécesseur. Notre Auteur le justifie de cette accusation; mais il croit qu'on le pourroit accuser avec plus de justice d'avoir été plutot le Panegyriste de *Pertinax*, que son Historien. Il est vrai que cet Prince avoit de grandes vertus; mais il ne laissoit pas d'avoir ses défauts. Il a été permis à Hérodien d'étaler les premiéres, mais il ne devoit pas passer les derniers sous silence.

On sait assez que c'est à cet Historien qu'on est redevable de ce que l'on connoit des cérémonies de l'Apothéose. Il les décrit d'une maniére fort plaisante, & qui fait assez voir qu'il s'en moquoit;

il

affoiblit partout, par des correctifs, fables, qu'il raporte, quoi qu'elles ent partie de la Religion des Roins. Il est assez étonnant qu'Hérodien & plusieurs autres Ecrivains de ntiquité s'expliquent avec tant de diesse sur les vains mystéres du Paisme; & l'on est surpris que le peu, qui est si délicat sur de semblables acles, devint quelquefois si traitable. otre Traducteur répond, que c'est e trop d'honneur aux hommes, que croire qu'ils agissent conséquemnt. Jamais, au contraire, on ne tant de bizarrerie dans leur esprit dans leur conduite, qu'en fait de ligion. Les Athéniens, tout spiris qu'ils étoient, en font un bon exple: pendant qu'*Aristophane* décrioit *rate*, comme un Athée, & qu'il jaufoit contre lui la multitude, qui in le condamna à la mort, sur le même Théatre, ce Poëte jouoit les Dieux ne maniére cruelle. Le peuple rioit s scrupule aux dépens de ses Dieux; is ceux-ci n'y perdoient rien. Au tir du Théatre, on n'ofroit pas les rifices avec moins de pompe & de votion. L'odeur & la fumée étoit ır l'Idole, le solide restoit aux Prês; c'étoit l'essentiel: à cela près, les

rail-

railleries des Poëtes ne tiroient point à conséquence.

Dans les Notes, le Traducteur rend raison de la maniére dont il a traduit certains endroits, & pourquoi il en a omis quelques autres; ce qui vient ordinairement de ce que notre langue est trop délicate pour soufrir de certaines repetitions, qui charmoient les Grecs, parce qu'elles arrondissoient leurs périodes. C'étoit d'ailleurs de grans parleurs, & dont les réflexions étoient souvent froides & insipides. Notre Traducteur n'a pas cru faire tort à Hérodien, que de laisser ces sortes d'endroits dans l'obscurité de la langue originale, qu'il n'y a que les Savans, qui lisent, gens qui ne sont pas toujours les plus délicats du monde. Il rencontre aussi souvent en son chemin la Traduction Françoise du même Auteur par Mr. de *B. G.* qu'il accuse sans détour d'avoir traduit sur la Version Latine de *Politien*, sans avoir eu d'autre Original.

III.

EXPLICATION *de la* PRIÉRE, *que l'on appelle la Confession des Péchez. Avec la demande d'une bonne Conscience devant Dieu. Par feu M. de*

WOLSOGUE, *Pasteur de l'E-
glise Wallonne d'Amsterdam, & Profes-
seur en l'Histoire Civile & Sacrée,
dans l'Ecole Illustre de la même Ville.*
Amsterdam, chez Henri Schelte.
1700. in 8. pagg. 166.

Es Protestans ne se contentent pas
de faire leur service en langue vul-
e, afin qu'il soit entendu du Peuple;
prennent aussi soin d'en expliquer
tes les parties dans les occasions,
peur qu'il n'y reste quelque chose
oscur, & capable d'embarrasser.
t dans cette vuë que feu M. de *Wol-
e* s'est donné le soin d'expliquer ex-
ment la *Confession des péchez*, qui
e premier Acte de dévotion, que
t les Réformez, après être entrez
s l'Eglise. Il n'est pas nécessaire
ntrer dans le détail de ce que cette
plication contient, M. de Wolso-
avoit des idées si nettes, un juge-
nt si solide, & un si grand fond de
noissances, & son mérite est si gé-
alement reconnu, surtout dans ces
ovinces, qu'il suffit de dire qu'il est
uteur de ce petit Ouvrage, pour le
dre recommandable à toutes les per-
nes de bon gout.

L'autre petit Traité de ce Volume
regar-

regarde une matiére également importante & délicate, qui est la Conscience. L'Auteur y explique en onze chapitres fort courts ce que c'est que la Conscience en général, il y parle de celle des Payens & de celle des Chrétiens; il montre ce que c'est proprement qu'une *bonne Conscience*, que S. *Pierre* apelle *devant Dieu*. Il fait voir qu'il faut entendre par la demande d'une bonne conscience, non le témoignage que la conscience rend aux fidéles de leur innocence; mais le droit qu'ils ont, en vertu de cette bonne conscience, de demander à Dieu tous les biens & toutes les graces salutaires. Il marque sur quoi est fondée cette demande; il indique les choses que la bonne conscience a droit de demander à Dieu; & fait, enfin, connoître l'avantage qui revient au Chrétien de cette Doctrine.

IV.

STILE DU CONSEIL DU ROI, *Suivi du Stile Universel pour l'Instruction des matiéres Civiles & Criminelles. Par M.* GAURET *Secretaire de Monsieur le Camus Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes, & Lieutenant Civil.* A Paris, 1700. in 4. pagg. 584. Se trouve à la Haye, chez Adrian Moetjens.

M. GAU-

I Gauret nous aprend, qu'il au- roit donné cèt Ouvrage au Public, nédiatement après les deux premiers nes du *Stile Universel* sur les Ordon- ces de 1667. & 1670. si l'impression avoit été retardée par le Réglement 17. Juin 1687. qui le contraignit de nger l'ordre qu'il suivoit sur celui du Février 1660. Le voici, enfin, re- dans un très-bon ordre; ce qui n'em- ne pas qu'on n'y aît ajouté une bonne ble, pour en trouver encore plus faci- ent les matiéres.

ARTICLE VIII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. On a publié depuis peu un Traité contre la Simonie sous ce e. *The Anatomy of Simon Magus, or sin of Simony &c. L'Anatomie de Simon Magicien ou le Péché de Simonie expliqué.* a traduit en Anglois, & imprimé en x volumes in 8. *Las Empresas Politi-* de *Savedra*, & l'on y a joint une Pré- e touchant l'Auteur, qui a été employé s plusieurs Ambassades considérables, Ouvrages, & l'utilité qu'on en peut r. C'est Mr. *J. Astry* qui a fait cette aduction. Vous savez combien gens se servent de l'exemple de

 Naa-

* *Naaman*, pour excuser leur Idolatrie; voici un Auteur qui a entrepris de les refuter, en faisant voir que ces gens-là n'entendent point ce qu'*Elisée* dit à ce Syrien, & que quand même il auroit le sens qu'ils veulent bien y donner, il ne s'ensuivroit point que l'on dût pratiquer la même chose dans le Christianisme. *Naaman vindicated as well from the Idolatries of the House of Rimmon, as from Abuses of the Atheits, &c. Naaman justifié tant de l'Idolatrie de la Maison de Rimmon, que des Abus des Athées & des Hypocrites dans le Christianisme, par Richard Pearson Prêtre de l'Eglise Anglicane.* C'est un *in* 4. de 88. pages. Voici encore un Livre nouveau. *A Journey to England with some Account of the manners and customs of that Nation. Voyage en Angleterre avec le recit des manières & coutumes de la Nation. Ecrit par ordre d'un Gentilhomme François.* Le titre ajoute qu'il a été traduit en Anglois; mais je croirois plutot qu'il a été composé dans cette Langue. L'Auteur y parle assez librement de l'Angleterre; quoi qu'en peu de mots, puis que son Livre n'a pas plus de 35. pages in 8. Il finit en disant qu'il ne sauroit donner une relation véritable de l'Angleterre, sans écrire une Satyre. *Difficile est Satyram non scribere.* Le second volume des *Mémoires*

* 2, *Rois, Chap. V.*

de

de l'Archevêque *Laud* vient de paroître. C'est un *in folio* de 84. pages, qui sert comme de suplément au premier Volume qu'on publia il y a cinq ans sous ce titre. *The History of the Troubles and Trial of the most &c. Histoire des persécutions & du Procès du Révérend Pére en Dieu & bien-heureux Martyr Guillaume Laud Archevêque de Cantorberi, écrite par lui-même durant sa prison à la Tour, précedée du Journal de sa Vie, publié fidélement sur l'original, à quoi on a ajouté un suplément; la derniére volonté de l'Archevêque; sa longue réponse au Discours du Lord Say touchant les Liturgies &c. in folio. pagg.* 616. On vient de publier les *Transactions Philosophiques* du mois de Mars. Elles contiennent. „ 1. La Maniére de faire plusieurs Vernis „ de la Chine, envoyée par les Jésuites „ de ce Pays au Grand Duc de *Toscane*, & „ communiquée par le Docteur *Guillaume Sherard.* 2. Extrait d'une Lettre de „ Mr. *Derham* au Docteur *Sloane*, où il „ lui fait un recit de ses Observations sur „ la température de l'Air durant l'année „ 1699. 3. Extrait d'une Lettre de Mr. „ *Geoffroy* au Docteur Sloane contenant „ l'exacte quantité des Sels acides con„ tenus dans les esprits acides. 4. Ex„ trait d'une Lettre de M. *Gray* concer„ nant un Parhélie extraordinaire. 5. Ex-

„trait du Journal d'un Voyage fait de „l'Ecosse à Darien, avec une courte „Relation de ce Pays, communiqué „par le Docteur *Wallace* Membre de „la Societé Royale. 6. Extrait du Li-„vre qui a pour titre *Relation des Isles* „*Orcades &c.* C'est le même dont vous avez parlé dans votre mois d'Août, pag. 218. Un Auteur Hétéroclite nommé *Dunton* s'est mis en tête de publier *cent Lettres* sur des sujets rares & peu communs. Il apelle son Livre *the Art of Living incognito, l'Art de vivre incognito.* On en a déja vû deux petits volumes & le troisiême vient de paroitre; jugez de tout l'Ouvrage par le contenu de deux ou trois Lettres que je vai marquer. „Lettre 9. Es-„sai divertissant sur le chant des Oi-„seaux. Lettre 10. Sur ce qu'on de-„vient fou à force d'aimer, écrite à „l'occasion de ce que le Docteur *Creech* „s'est pendu, pour l'amour d'une jeu-„ne Demoiselle. Lettre 11. Sur ce „qu'on n'ose pas coucher seul dans „une maison où il revient des Es-„prits. Lettre 14. Essai sur la di-„versité des visages depuis la Création „du Monde.

Vous savez, Monsieur, combien il y a de pedanterie & d'inexactitude

dans toutes les Grammaires qu'on fait ordinairement pour aprendre les langues. Les *Angloises* & *Françoises* ne sont pas exemtes de ces défauts. On vient néanmoins d'en réïmprimer une, où, s'il en faut croire le titre on trouve un modéle de perfection. *Nouvelle, claire, courte, & compléte Grammaire Françoise & Angloise; par laquelle on peut aprendre en peu de mois, à parler & écrire François correctement, comme l'on fait à présent dans la Cour de France. Et où tout ce qui est obscur, superflu, & omis dans les autres Grammaires, se trouve clairement, en abrégé, & avec méthode. Aussi fort utile aux Etrangers, qui ont désir d'aprendre la langue Angloise, en faveur de qui est ajoutée une courte, mais fort exacte Grammaire Angloise, par Pierre Perrault Ministre François. Quatriême Edition augmentée.*

Voici le contenu des *Transactions Philosophiques* du mois d'Avril. 1. Lettre de M. *Bussiére* touchant une „substance jettée en toussant, qui „ressemble aux vaisseaux des poûmons 2. Lettre du Docteur *Wallis* à M. *Leibnitz* à Hanover, concernant quelques unes de ses méthodes faciles de mésurer les figures curvilignes tant planes que so-

 lides.

„lides. 3. Extrait d'une Lettre de „Mr. *Lewenhoek* touchant la Circula-„tion & les globules du sang dans „les chauve-souris. Lettre du Révé-„rend Docteur *G. D. d'Y.* touchant „quelques Antiquitez Romaines de la „Province de *Lincoln*. 4. Catalogue „de Livres. J'avois toujours oublié de vous parler d'un Livre où le Chevalier *Ludlow* ni Mr. *Toland* ne sont pas oubliez. *Regicides no Saint nor Martyrs* &c. „Que les Régici-„des ne sont ni saints ni martyrs, „plaintes libres contre ceux qui ont „publié le troisiême Volume des Mé-„moires de Ludlow &c. avec une „censure des Chicaneries d'*Amyntor* „contre la guérison des Ecroüelles par „nos Rois, & le Jeûne du 30. de Jan-„vier. Suplément à la juste défense du „Martyr Roi, par le même Auteur „*in* 8. Il y a bien de la bigoterie là-dedans. Il y a quelque tems qu'il s'est élevé une dispute sur les droits que pouvoient avoir les Ecclésiastiques de l'*Eglise Anglicane* de s'assembler en Synode. Les uns ont soutenu qu'ils ne pouvoient le faire sans l'autorité du Roi, les autres ont prétendu le contraire. On publia d'abord *Municipium Ecclesiasticum* &c. ce qui donna occasion à ce Livre. *A*

Brief

Brief Inquiry into the ground &c. Brieve recherche du fondement, de l'autorité, & des droits des Synodes Ecclésiastiques par les principes de l'Ecriture & de la droite Raison; à l'occasion du Livre intitulé: Municipium Ecclesiasticum &c. L'Auteur de celui-ci en fit paroître un autre sous le titre de, *The Rights, Powers, and Privileges of an English &c. Les Droits, Pouvoirs, & Privileges, d'une Convocation Angloise établis & défendus.* L'Auteur soûtient la Convocation d'un Synode indépendamment du Roi. C'est pour le refuter, que Mr. l'Evêque de *Salisbury*, a publié *Reflexions upon a Book entitled, The Rights, Powers &c. By Gilbert, &c. Reflexions sur un Livre intitulé les Droits, Pouvoirs, &c. Par Gilbert Evêque de Salisbury.* Un Socinien vient de publier une espêce de Réponse au Livre, qui a pour titre, *The Socinian Slain*, dont vous avez parlé dans vos *Nouvelles* du mois d'Août* dernier, & à un autre composé par un *J. Taylor. A Letter to a Friend with Remarks &c. Lettre à un Ami avec des Remarques sur deux Ecrits publiez depuis peu pour défendre le Trithéisme. &c.* L'Auteur n'entreprend pas de les refuter pié à pié; il se contente de les blâmer d'avoir voulu écrire sur des matiéres, qui sont au dessus de leurs forces; & il se ré-

* *Pag.* 220.

crie particuliérement sur la conduite du premier de ses Antagonistes, qui a taché d'élever le Mahométisme au dessus de la Religion des Chrétiens qui ne reconnoissent pas la Divinité éternelle de *Jesus-Christ*.

La troisiéme Partie de l'*Histoire des Plantes* du Docteur *Morison* est enfin achevée d'imprimer à Oxfort. En voici le titre. *Plantarum Historiæ Universalis Oxoniensis Pars tertia; seu Herbarum distributio nova per Tabulas cognationis & affinitatis, ex Libro Naturæ obs rvata & detecta: Auctore Roberto Morison &c. in fol. pagg.* 657. C'est un Ouvrage posthume. L'Auteur n'ayant pas pû y mettre la derniére main, l'Evêque *Fell* remit ce soin au Docteur *Bobart* fort habile Botaniste, & qui connoissoit à fonds le but & la méthode du Docteur Morison. L'Ouvrage avança pendant que ce Prélat fut en vie; mais il fut discontinué après sa mort; & il seroit encore dans la poussiére du cabinet, si le Docteur *Aldrich* Vice-Chancelier de l'Université d'Oxfort & quelques autres Savans n'avoient engagé Mr. Bobart de le mettre en état de pouvoir paroître. Cette troisiéme Partie contient dix Sections. Il y a au devant de châque Section une grande Planche, où sont gravées les figures de toutes les herbes dont il

y est

y est parlé. L'Auteur donne d'abord le nom de ces Herbes ; il parle ensuite de leurs différentes espèces, & il montre après cela leurs vertus & leurs usages. Vous savez qu'on a publié la Bible en Indien à *Boston* dans la Nouvelle Angleterre. Voici un Livre Anglois, qui a aussi été publié dans ce Pays-là, & qu'on vient de réïmprimer à Londres. *The Order of the Gospel*, *&c.* „ L'Ordre de l'Evangile professé & pratiqué par les Eglises Chrétiennes de la Nouvelle Angleterre, justifié par l'Ecriture & par les Ecrits de plusieurs Savans Théologiens tant Anciens que Modernes, pour répondre à diverses Questions, qui ont raport à la Discipline de l'Eglise. Par J *Mather* Président du Colége d'Harvard à Cambridge, & Prédicateur d'une Eglise de Boston dans la Nouvelle Angleterre. Imprimé à Boston & réïmprimé à Londres. On a traduit & réïmprimé en Anglois le *Dictionaire des Antiquitez Grecques & Romaines de l'Abbé Danet*. On y a ajouté quelques Cartes Géographiques ; mais on auroit bien mieux fait de profiter de l'avis que vous avez donné dans vos *Nouvelles d'y corriger un assez grand nombre de fautes grossiéres, qui sont répanduës dans tout le corps de l'Ouvrage. Le Chapelain du

* *Août*, 1699. pag. 149.

du Comte d'*Exeter*, vient de publier un Livre sur la vérité de la Religion Chrétienne, qui mérite assurément que vous en donniez un Extrait. *The Reasonbless and Certainty of the Christian Religion.* „ Que la Religion Chrétienne est raisonnable & certaine. Vol. II. contenant „ des Discours sur les sujets contre lesquels on peut plus raisonnablement faire des Objections. Par Robert Jenkin, „ &c. C'est un *in* 8. de plus de 600. pages.

De Genève. On imprime en cette Ville les Sermons de Mr. *Jean Daillé* sur le Catéchisme. Il y aura trois Tomes. Tous les Sermons ne sont pas de Mr. Daillé; parce qu'il en manquoit quelques uns; mais on a eu le bonheur de trouver les Sermons de M. *Jean Mestrezat* de Paris sur les Sections sur lesquelles on n'a pas ceux de M. Daillé. Ainsi l'Ouvrage sera complet. On a aussi imprimé quelques Livres de Médecine de Mr. *Muritanus* Prêtre & Docteur en Médecine de Naples, grand *Antigaléniste*, contre lequel un autre Médecin nommé *Martin* du même Pays ou du voisinage a écrit On a aussi imprimé quelques Livres en droit faits par des Docteurs Italiens.

De France. La Traduction Françoise de l'*Iliade* d'*Homére* par Madame *Dacier* est

est présentement achevée ; mais on n'en a pas encore commencé l'impression, à cause qu'il y a contestation entre cette Dame & le Libraire, celui-ci ne voulant point absolument entendre parler de Grec, & celle-là voulant qu'il soit imprimé à côté du François, sur la revision qu'elle en a faite. La Préface du dernier Tome du S. *Augustin* des Bénédictins fait ici (*Paris*) bien du bruit parmi les *Jansénistes* & les *Jésuites*. Les uns ni les autres n'en sont point contens. Les premiers se plaignent qu'on les maltraite à tort, & les autres disent que leurs Adversaires n'y sont pas assez condamnez. Cela produira encore aparemment des Ecrits de part & d'autre. Les uns donnent cette Préface au P. Dom *Jean Mabillon*, & quelques autres disent que Mr. l'Evêque *de Meaux* y a la principale part.

Le cinquiême Tome de l'*Histoire des Empereurs* par feu Mr. *le Nain de Tillemont* s'achéve. Tout le texte est imprimé avec une partie des Notes. Il comprend jusqu'à l'Empereur *Honoré* inclusivement environ jusqu'à l'an 42[illegible] Il y aura encore plusieurs Volumes. O[illegible] les donne précisément tels que l'Aute[illegible] les a laissez dans ses Manuscrits, san[illegible] rien changer, que quelques arrangem[illegible] de mots, & quelques expressions in[illegible]

 fe[illegible]

férentes pour les rendre plus claires, & cela pourtant très-rarement, en suivant dans la derniére exactitude ; & même avec le dernier scrupule le sens de l'Auteur.

Un Pére de l'Oratoire a fait en Latin en un Volume *in* 4. l'Abrégé des trois Volumes *in Folio*, de la Discipline de l'Eglise du feu P. *Thomassin* de la même Congrégation. Il paroîtra bientôt. Cèt Abréviateur décide en plusieurs endroits des points que l'Auteur avoit prudemment laissé indécis, ce qui pourra bien lui attirer des contradicteurs, & doit faire apréhender que cèt Abrégé ne nous fasse enfin perdre le principal Ouvrage, comme il est arrivé de plusieurs autres, on a eu beaucoup de peine à obtenir le Privilége de ce Livre.

Il paroit un huitiême & dernier Volume des *Voyages Historiques de l'Europe.* Voici deux Propositions extraites de la Requête signifiée au nom du Chapitre de *Chartres* à l'Evêque dudit Lieu, le 15. Mai 1700. en l'instance pendante au Conseil, 1. *Il n'y avoit point de différence dans les premiers tems de l'Eglise entre les Evêques & les Prêtres, comme il resulte du* Chapitre XX. des *Actes des Apôtres.* 2. *Ce n'a été que par un usage, qui s'est introduit dans la suite, que l'on a distingué les* Prê-

rêtres de l'Evêque, en établissant l'un entr'eux au dessus d'eux avec ce nom d'Evêque. Ces deux Propositions ont été condamnées par l'Assemblée du Clergé. En voici la Censure. *Hæ duæ Propositiones, quæ Presbyteros Episcopis æquiparant, ac è solis nominibus ipsos distinguunt, falsæ sunt, temerariæ, scandalosæ, erroneæ, schismaticæ, Aërii Hæresim instaurant, Hierarchiam Ecclesiasticam divinâ ordinatione institutam confundunt: Traditioni Apostolicæ & Sacrosancti Concilii Tridentini Decretis palam adversantur*. Ces mêmes Propositions ont été aussi condamnées par Mr. le Cardinal de *Noailles* Archevêque de Paris, & desavoüées depuis par le Chapitre de Chartres en ces termes. *Nous les desavoüons purement & simplement, & nous ne prétendons point les soutenir, déclarant que sur la Hierarchie de l'Eglise & la supériorité des Evêques au dessus des Prêtres, nous avons toujours adhéré & adhérons à ce qui en a été décidé par le S. Concile de Trente, en la Session 23. & s'il y a quelque chose de plus à determiner, nous nous en raportons au jugement de l'Eglise, & de ceux qui, dans l'Eglise, ont pouvoir de décider des matiéres de foi*. On a publié un *in* 4. sous ce titre. *Rélation des Actes & Délibérations concernant la Constitution en forme de Bref*

de N. S. P. le Pape Innocent XII. du 12. Mars, 1699. *portant condamnation & prohibition du Livre intitulé* Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure par Messire François de Salignac Fenelon Archevêque de Cambrai, &c. *avec la Délibération prise sur ce sujet le* 23. *Juillet* 1700. *dans l'Assemblée générale du Clergé de France à S. Germain en Laye. A Paris, chez François Muguet.* Ce n'est qu'un ramas des Procès Verbaux des Archevêques & Evêques de France dans leurs Assemblées. Ces Piéces avoient déja paru séparément.

On voit depuis quelque tems une Réponse *in* 4. à la *Lettre de Messieurs des Missions étrangéres au Pape sur les Cérémonies Chinoises*. Ce Livre contient 143. pages. Les Jésuites s'y plaignent fort de la variation de M. l'Abbé de *Cicé*, qui étant de retour en France, après un séjour de quinze ans à la Chine, a écrit une Lettre dans laquelle il est tout-à-fait pour les Jésuites, cependant on voit deux autres Lettres adressées au Pape & un Exposé des Cérémonies Chinoises auquel il a souscrit, où il est entiérement contre les mêmes Jésuites. Il paroit par ce même Ouvrage pourquoi le P. *le Comte* a quitté la Cour. On y dit que le Roi lui ayant permis de retourner à la Chine, & la sai-

son n'étant pas encore venuë pour le départ des Vaisseaux, on a jugé que ce Pére auroit assez de tems pour aller à Rome, & qu'il pourroit y être de quelque utilité, dans la grande affaire, qui s'y traite présentement.

On a publié un petit *in* 12. de 93. pages sous ce tître, *Préjugez légitimes en faveur du Décret de N. S. P. le Pape Alexandre VII. & la pratique des Jésuites au sujet des honneurs que les Chinois rendent à Confucius & à leurs Ancêtres. Tirez des Ecrits des Péres Dominicains, & des Péres Franciscains Missionaires de la Chine.* L'Auteur dit que toute la Question se reduit à un point de fait, qui est de savoir ce que pensent les Chinois de leur Confucius & de leurs Ancêtres; ce qu'ils prétendent par les Cérémonies, dont ils les honorent. Il ajoute que l'on n'en sauroit former jusqu'ici aucun jugement en Europe, que sur les témoignages des Missionaires; & que si l'on compte les suffrages, le nombre des Jésuites, qui ont été à la Chine, est quatre ou cinq fois plus grand, que le nombre des Missionaires de ces deux autres Ordres ensemble. Il fait diverses réflexions sur la qualité de ces témoins, & il conclut en faveur des Missionaires Jésui-

tes.

tes. Voici un autre Livre sur le même sujet, que vous avez, peut-être, déja vû. *De Ritibus Sinensium erga Confucium Philosophum & Progenitores mortuos Alexandri Papæ VII. Decreto permissis, adversus librum inscriptum*, Historia Cultus Sinensium, &c. *Leodii* 1700. *ad virum Nobilem.* C'est un *in* 12. de 388. pages. Il y a de l'Historique. Pour le raisonnement, tout ce que dit l'Auteur se reduit à ceci, *Confucius & les Morts ne sont point regardez par les Chinois, ni comme des Dieux, ni comme des Saints; donc les honneurs qu'on leur rend ne sont point un culte de religion.* Il paroit aussi une *Quatriême Lettre d'un Docteur en Théologie de l'Ordre de S. Dominique sur l'Idolatrie & les superstitions de la Chine au R. P. Dez Provincial des Jésuites, A Cologne.* Cette Lettre est encore du P. *Alexandre.* La retraite inopinée du P. le Comte, qui retourne à la Chine saluer Confucius prive le P. Alexandre du plaisir qu'il auroit eu de lui écrire encore une fois sur les Idolatries & les superstitions Chinoises, c'est pourquoi il adresse sa Lettre au P. Dez, comme à un zélé Défenseur de ces Cérémonies. Il fait voir la contradiction des Péres *le Comte*,

Dez, & *Gobien*, sur le tems auquel l'Idolatrie est entrée dans la Chine.. Il leur montre que la pureté de la Religion ne peut point subsister avec l'usage des sorts & de la Magie, la Polygamie, le Concubinage, & l'Adultére, qui étoient tolérez & même pratiquez par les Chinois, dans le tems qu'on prétend qu'ils avoient la pure Religion. On a fait une excellente Réponse à la *Défense des Nouveaux Chrétiens*, que le P. *le Tellier* Jésuite publia, il y a quelques années, & qui fut censurée à Rome, le 23 Mai, 1694. Elle a pour titre. *Lettre de M. l'Abbé de Lionne Evêque nommé de Rosalie, Vicaire Apostolique de la Province de Suchuen dans la Chine, à M. Charmot Directeur du Séminaire des Missions étrangéres de Paris à Canton; à présent Procureur Général en Cour de Rome des Missions des Evêques François dans les Indes.* Vous savez que M. de Lionne passe pour un homme d'une grande pieté, qu'il est d'une très-illustre famille, avec de grans biens, aimé & estimé de tout le monde; & qui a tout quitté, pour aller annoncer l'Evangile aux extrémitez du monde. Sa Lettre contient 173 pages en très-petit caractére. Il soutient que le livre du P. le
Tel-

Tellier est un amas de toutes sortes fausſetez. Cette Lettre est pleine de piéces authentiques, qui prouvent que les Jésuites en imposent dans leur exposition des faits; & elle découvre de terribles pratiques de ces Peres. Il y a une cinquiême Lettre du P. Alexandre, elle regarde les Propositions extraites du livre du P. le Comte. On a réimprimé la *Philosophie* de M. *Pourchot* Professeur au Colége Mazarin, elle est beaucoup augmentée dans tout le corps de l'Ouvrage, en sorte qu'il y en a cinq Volumes *in* 12. au lieu qu'il n'y en avoit que quatre. Voici le tître de quelques autres Livres nouveaux. *Les Monumens de Rome, ou la Description des plus beaux Ouvrages de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture, qui se voyent à Rome & aux environs, par M. Raguenet.* (On fait une nouvelle Edition de ce livre à la Haye, chez le Sieur Moetjens.) *Veterum Scriptorum Moralium, Historicorum, Dogmaticorum, ad res Ecclesiasticas, Monasticas, & Politicas illustrandas Collectio nova. Prodeunt nunc primùm in lucem operâ & studio Domni Edmundi Martene Presbyteri & Monachi Benedictini è Congregatione Sancti Mauri. Rothomagi.* C'est un *in* 4. de 344. pages. Il paroit encore une sixiéme Lettre du P. Alexandre Dominicain sur les Cérémonies de la Chine. On voit aussi

aussi une lettre d'un Docteur de la Faculté de Paris à un autre Docteur, sur les propositions dénoncées en Sorbonne. C'est l'Ouvrage d'un Jésuite.

De Hollande. Voici, enfin, le contenu du troisiéme & dernier Tome des Ouvrages de M. *Spanheim*. Vindiciæ Evangelicæ, *seu loca illustriora ex Evangeliis, ac præcipuè illo Matthæi à falsis* τῶν ἀντιλεγόντων *quorumvis interpretamentis, exceptionibus, instantiis vindicata, variéque illustrata. De sensu* Capitis VII. Epist. ad Romanos, *Exercitationes in Academiâ Leydensi habitæ. De sensu loci vexati* 1 Corinth. XV. 29. *seu de Baptismo propter mortuos, Diatriba. Commentarius practicus in totum Librum* Levitici, *seu Observationes ad eum*, Historicæ, Typicæ, *&* Morales, *succinctæ quidem, & ad usus practicos accommodatæ in gratiam suorum Auditorum. De* Nova Methodo *Walenburgiorum, à Pontificiis recentioribus adoptata, cumprimis de* præscriptione *in rebus fidei, Considerationes. De* Fundamentalibus *Fidei Capitibus, Disquisitiones Academicæ. De* Acceptione Personarum, *ut in Deo locum habeat. Diatriba. De actione Dei hominem* indurantis, *Disputationes Heidelbergenses. De voce* Acceptilationis, *quo sensu ferri possit à Theologo Orthodoxo, Epistola ad Amicum. De*

voce παρέσεως; *& an Christus sub veteri Testamento consideratus ut Expromissor. Selectiorum* Controversiarum, *cum Adversariis nostri temporis Origo historica; status in singulis accuratior & distinctior positus* πρῶτα ψεύδη Adversariorum, *ac fundamenta præcipua, eversa. Controversiæ cum* Græcis *hodiernis &* Orientalibus; *Earumque Origo Historica, Status accuratè positus,* πρῶτα ψεύδη *sigillatim ostensa. Controversiæ* Anti-Judaïcæ: *Status earum perspicuè positus; Judæorum* πρῶτα ψεύδη *in singulis demonstrata; Loca plurima V. Testamenti declarata; Judæi sæpè* αὐτοκατάκριτοι. *Præmittitur Dissertatio, de Causis Incredulitatis Judæorum. Specimen stricturarum, ad* Expositionem *nuperam Doctrinæ Catholicæ, juxta Concilium Tridentinum, Auctore* Episcopo Condomiensi, *hodie* Meldensi: XV. Dilemmata *à Jesuitis proposita Protestantibus Hungariæ, per modum Xenii ineunte* A. MDCXCIX. *Cum extemporaneis ad singula Dilemmata observatis, ac responsis, & cum Antidotis, seu oppositis Dilemmatibus. Assertionum* Decades, *de quibusdam Theologiæ Capitibus; de Religione; Scripturâ S. Trinitate; Personis Divinis; Decretis Dei; Electione, &c. Ventilatæ in Acad. Heidelbergensi.* Oratio *Inauguralis Leydensis, de* Prudentia Theologi:
Alia

, *de* Doctore *Theologo* *Accedit Pa-*
sui Oratio de Officio Theologi &c.
tionum Gallicarum, *& selectarum non*
sylloge; *& alia Gallicè edita. Si Deus*
tori vitam concesserit, *promittit plura*
in Scripturas sacras meditatus est, *par-*
Exegetica & Elenchtica, *partim Mo-*
a & Practica, *quæque in scriniis suis*
sita habet, *& ultimam modo manum*
mam desiderant.

Le Sr. *Pain* imprime à Amsterdam
uis quelque tems des *Lettres Provin-*
es d'un Marchand sur l'Etat présent de
rance par raport à la Religion & au Com
ce, *avec quelques Avis & Reflexions*,
conviennent à ce sujet. La premiére
dattée de Lyon, le 20. Janvier 1699. &
eiziéme, qui est la derniére, que j'a-
vuë est du 30. Août 1700. Elles com-
sent châcune une feuille *in* 4. Le même
braire a imprimé en 2. Volumes *in* 8.
Recueil de Poëtes Gascons, à quoi on a
nt un Dictionaire de la même Langue.
a aussi fait une seconde Edition des
alogues sur les Matiéres du tems concer-
t la Religion, *avec une suite contenant*
Bulle in Cœna Domini, *& quelques au-*
s Piéces curieuses, *touchant la foi violée*
ean Hus au Concile de Constance ; *avec*
Décret, *qui annulle en ce cas la Foi pro-*
se aux Hérétiques.

Le

Le Sr. *Lombrail* débite présentement le Traité de *la Generation des vers dans le Corps de l'homme* de Mr. *Andry*, dont nous avons parlé amplement * ailleurs. Le même Libraire a aussi achevé d'imprimer *l'Apologétique de Tertullien* de la traduction de M. *Giry*, avec le Texte Latin à côté. Cette Edition est augmentée d'une Dissertation Critique touchant Tertullien & ses Ouvrages.

* *Mois de Juillet*, 1700. *pag.* 22.



TA-

TABLE

des Matieres Principales.

ove mbre 1700.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Decembre 1700.

Par JAQUES BERNARD.

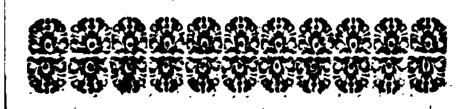


A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES
dans le Kalver-Straat.

M. DCC.

Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.





NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Decembre 1700.

ARTICLE I.

HISTORIA PTOLEMÆORUM *Ægypti Regum, ad fidem Numismatum accommodata. Per* J. VAILLANT *Bellov. D. M. & S. Ducis Cenom. Antiquarium.* C'eſt-à-dire, *l'Hiſtoire des Ptolémées Rois d'Egypte, dreſſée ſur les Médailles. Par J. Vaillant de Beauvais, Docteur en Médecine, & Antiquaire du Duc du Maine.* A Amſterdam, chez les Huguetan, 1701. in fol. pagg. 218.

IL Y A vint ans, que M. *Vaillant* publiant son *Histoire des Seleucides*, promit au Public, celle des *Ptolemées*, qu'il nous donne aujourdhui, si la premiére en étoit reçuë favorablement. Le Public ayant plus que satisfait à la condition, que M. Vaillant en avoit exigée, puis que son Histoire des Séleucides fut recherchée & estimée de tous ceux qui ont du gout pour les bonnes choses ; il ne lui restôit plus qu'à tenir sa parole, & on l'en pressoit de toutes parts : mais il trouva tant de difficultez dans cette Histoire, qu'il croit que l'espace de vint ans entiers qu'il a pris n'est pas trop long, pour les surmonter toutes, & pour la publier dans l'état que nous la voyons présentement.

Il n'a pas trouvé dans les médailles tout le secours qu'il en avoit espéré : on n'y voit d'ordinaire, que le seul nom général de *Ptolemée Roi d'Egypte* ; nom, qui étant commun à tous les Rois qui ont régné en Egypte depuis la mort *d'Alexandre le Grand*, jusqu'à ce que ce Royaume fut reduit en Province par les Romains ne pouvoit de rien servir pour distinguer ces Princes les uns des autres. On ne trouve souvent sur ces Medail-

que les ſeuls caractéres, qui mar-
ent l'an du régne du Prince. Celles
bronze, portent quelquefois l'épithé-
d'*Euergetes*, ou de *Philopator*, mais
n'y voit point l'image du Prince.
eſt d'ordinaire la tête d'un *Jupiter*;
mme ſi l'orgueil des Rois d'Egypte
ût pû permettre, qu'on imprimât
r image ſur d'autre métal, que ſur
'or ou ſur de l'argent. Il faloit donc
oir recours aux médailles d'or & d'ar-
t. Mais celles d'or ſont fort rares,
même que celles d'argent de la ſe-
nde & de la troiſiême grandeur. Il
donc fallu ſe ſervir des médailles
rgent les plus grandes. Mais on a eu
oin de beaucoup de tems, avant que
pouvoir en amaſſer ſuffiſamment,
ur compoſer cette Hiſtoire. C'eſt
où par les différens traits du viſage,
par les années du régne, qui y ſont
rquées, l'Auteur a diſtingué les Rois
férens dont il vouloit écrire l'Hiſtoi-
Il a fallu pour cela, comparer ces
édailles avec ce que les Hiſtoriens
écrit du régne de ces Princes: il
vrai qu'ils ne ſont pas d'un grand
ours dans cette occaſion, parce qu'ils
n diſent que très-peu de choſe.
On trouve donc d'abord ici à la tête
la vie de châque Prince, ſon image
 tirée

tirée des Médailles d'argent les plus grandes.. On voit ensuite l'Histoire du Prince, tirée de tout ce que les anciens Auteurs en ont dit; mais sans s'attacher aussi scrupuleusement à leurs termes, que l'avoit fait M. Vaillant dans l'*Histoire des Seleucides.* Il se contente de citer exactement les Auteurs à la marge; comme le doit faire tout Historien, qui parle de choses dont il n'a pas été le témoin, & qui se sont passées avant qu'il vînt au monde. Il ne s'attache point à rapporter les divers sentimens des Historiens, sur les choses dont il parle, se contentant de s'arrêter, à ce qu'il croit le plus vraisemblable.

Après l'Histoire de chaque Prince, viennent les Médailles de ce même Prince, que M. Vaillant a pû voir lui-même; & pour plus d'exactitude, il marque toujours à qui elles apartenoient dans le tems qu'il les a vuës & qu'il en a tiré la copie. Il y joint des explications fort exactes; & accompagne les endroits difficiles de conjectures ingénieuses & savantes. Il ne raporte point toutes les Médailles de *Marc Antoine*, qui furent frappées en Egypte, durant le séjour qu'il y fit. Elles n'ont que peu de raport à l'Histoire de ce Pays-là. Il se contente de nous donner celles,

où

où l'on voit l'image de *Cleopatre*, avec celle de ce Romain.

Presque tous les Auteurs conviennent à commencer le Régne des Ptolémées à la CXIV. Olympiade, après la mort d'Alexandre le Grand arrivée au mois *Dæsius*, qui répond à notre mois de Mai. Mais ceux d'Alexandrie le commencent au mois *Thot* de la même année, dont le premier jour répond, selon *Capel*, au douziéme de notre mois de Novembre. Mais si les Auteurs sont assez d'accord sur cèt article, ils ne le sont point du tout sur le nombre d'années, qu'on doit assigner au régne de châque Roi ; ni sur la durée entiére du régne des Ptolémées. Ils conviennent tous néanmoins qu'il finit, lorsque les Romains reduisirent l'Egypte en Province après qu'*Auguste* eut pris Alexandrie, & eut contraint la Reine Cléopatre à se donner la mort. Il est vrai cependant que *Ptolomée* le Geographe, & après lui le P. *Petau* donnent CCXCIV. ans à la durée de ce Royaume d'Egypte.

Le premier de ses Rois fut *Ptolemée*, Fils de *Lagus*, Garde du Corps d'Alexandre le Grand, que les Rhodiens nommérent *Soter*, ou *le Sauveur*, parce qu'il avoit sauvé leur Ville que *Dé-*

metrius assiégeoit. Ils lui rendirent aussi des honneurs divins. Il paroit par là, que le nom de *Soter* ne lui fut pas donné pour avoir couvert le corps d'Alexandre dans la Bataille contre les *Oxydraces*, comme l'ont écrit quelques Auteurs. Ptolemée Soter fut un Prince vaillant, prudent, doux, humain, équitable, modeste, & savant. Il mangeoit & couchoit souvent chez ses amis, & se servoit de leurs meubles, quand il donnoit quelque festin. Il se contenta toujours du nécessaire, sans rechercher le superflu; disant qu'il étoit plus digne d'un Roi d'enrichir les autres, que de s'enrichir soi-même. Voulant un jour se moquer d'un Grammairien ignorant, il lui demanda qui étoit le Pére de *Palée*; à quoi le Grammairien répondit, *dites moi auparavant*, *qui étoit le Pére de Lagus*, voulant par là reprocher au Roi la bassesse de sa naissance. Tout le monde s'attendoit que Ptolemée puniroit une pareille insolence; mais il se contenta de répondre, que s'il n'étoit pas digne d'un Roi de soufrir qu'on le raillât impunément; il étoit encore plus indigne de lui de railler qui que ce soit.

Ce Prince regna quarante ans, & *Ptolemée Philadelphe* son Fils trente-

huit.

huit. C'est, du moins, ainsi que comptent les Historiens. Mais comme on sait que Ptolémée Soter ceda la Couronne à son Fils Philadelphe deux ans avant sa mort ; M. Vaillant donne quarante ans de regne au Fils, confirmé dans cette pensée par une Médaille d'argent frapée l'an 39. du régne de ce Prince. Il y a encore ici une erreur vulgaire à corriger sur le nom de *Philadelphe*, qu'il porta. On dit que ce fut un nom ironique, qui lui fut donné parce qu'il se défit de ses Fréres : Mais M. Vaillant nous aprend, qu'il prit lui même ce nom, pour marquer l'amitié qu'il vouloit entretenir avec son Frére *Ceraunus*, après que celui-ci lui eût envoyé des Ambassadeurs, pour lui demander son amitié ; & pour lui dire qu'il oublioit l'injustice que leur Pére commun lui avoit faite, en le privant de sa succession au Royaume d'Egypte, quoi qu'il fût l'ainé, ayant lieu de se consoler de cette perte, puis qu'il avoit gagné un autre * Royaume sur l'Ennemi de son Pére.

Ptolemée Philadelphe aimoit les Sciences & les Savans, & l'étoit beau-

* *Il avoit tué Seleucus, & s'étoit fait Roi de Macedoine.*

coup lui-même; ce fut lui qui fit faire la Version Grecque de la Bible, qu'on nomme des *Septante*, & qui amassa ce nombre prodigieux de Livres, qui composoient la fameuse Bibliothéque d'Alexandrie. Mais il eut la folie de croire qu'il ne mourroit point, quoi qu'il eût une santé fort chancelante. Il se vantoit d'avoir trouvé lui seul le secret de l'immortalité. Il eut pour précepteur *Straton* de Lampsaque, à qui il fit présent de quatre vints talens. Comme il aimoit les Savans & qu'il les favorisoit, il y en eut un grand nombre qui quittérent la Gréce, pour se rendre près de lui. *Théophile*, *Lycophron*, & *Callimaque* furent de ce nombre. Il fonda des Ecoles publiques à Alexandrie. Ce fut par son moyen que les Grecs aprirent plusieurs choses de la nature des Animaux, qu'ils avoient ignorées jusques alors, ayant pour cêt effet liberalement recompensé les chasseurs, qui lui amenérent plusieurs Eléphans en vie, & un serpent de trente coudées de long. Il bâtit aussi, ou répara plusieurs Villes.

Ptolemée Euergete, ou le *Bienfaiteur* succeda à son Pére Philadelphe, & régna un peu plus de vint-six ans, il étoit pro-

propre Fils d'*Arsinoë* femme du Roi *Lysimachus*, & fils Adoptif d'*Arsinoë Berenice* sœur & femme de Philadelphe, ce Prince le lui ayant fait adopter, parce qu'il n'avoit point d'enfant d'elle. Les Egyptiens lui donnérent le nom de Bienfaiteur, parce qu'il leur raporta d'Asie les Dieux qu'on leur avoit enlevez, il y avoit longtems. Il est mis au rang des bons Princes de la race des *Lagides*, qui ont gouverné l'Egypte, mais il est compté pour le dernier, & tous ceux qui suivirent sont regardez comme des gens indignes pour leurs crimes, du poste qu'ils occupoient.

Il eut pour successeur son Fils nommé *Ptolemée Philopator*. On lui donne un régne de dix-sept ans. Il fut accusé d'avoir avancé la mort de son Pére: mais ce ne fut point par ironie, qu'on lui donna le nom de *Philopator*, c'est-à-dire *ami de son Pere*; c'est un surnom qu'il se donna lui-même, peut-être pour éloigner le soupçon qu'on eût pû avoir, qu'il en eût mérité un tout contraire. Cela se prouve d'une Médaille de ce Prince, où l'on trouve dans la légende le surnôm de Philopator. Or il est visible que les Princes n'ont jamais employé sur les monnoyes des noms qu'on ne leur auroit imposé que

par dérision, ou pour leur reprocher quelque crime. On lui donna par raillerie les noms de *Tryphon* & de *Gallus*; mais ces noms ne se trouvent jamais sûr ses Médailles. Ajoutez à cela que *Polybe* Auteur grave & presque contemporain, dit positivement que Ptolemée Euergete, Pére de Philopator, mourut de maladie, & donna Sosibius pour Tuteur à son Fils, qui paroissoit hebeté. Ce fut un Prince débauché & cruel, & s'il n'est pas sûr, qu'il se défit de son Pére par le poison; on ne sauroit douter qu'il ne commençât son régne par le meurtre de sa Mére & de son Frére. Il laissa un Fils de cinq ans, sous la conduite d'*Agathocles*, qui avoit eu beaucoup de part aux affaires durant la vie du Pére.

Ptolemée surnommé *Epiphanes* ou l'*Illustre*, régna vint-quatre ans commencez. Les commencemens de son régne lui furent assez glorieux; mais s'étant laissé corrompre dans la suite par des flateurs, il régna en Tyran plutot qu'en Prince légitime, & s'attira la haine des Egyptiens, qui faillit à lui être fatale. Il laissa deux Fils en bas âge, & une fille nommée *Cléopatre*, sous la tutelle de leur Mére.

L'Ai-

L'Ainé âgé de six ans lui succeda, & voulut être surnommé *Philometor*, *Ami de sa Mére*, en reconnoissance des soins que cette Princesse avoit eus de lui durant sa minorité. On lui donne un régne de trente-cinq ans: mais ils ne sont pas accomplis. On peut donc n'en compter que trente-quatre, & en donner vint-neuf à son Frére, qu'on nomma * *Physcon* par raillerie. Les Historiens parlent fort diversement des mœurs de Philometor; les uns le loüent beaucoup, & les autres le blâment: c'est qu'il avoit ses bons & ses mauvais endroits. Il fut juste, n'abusa point de son pouvoir au préjudice de ses sujets, & eut surtout beaucoup de clémence & de bonté: il aimoit un peu les plaisirs & la mollesse, défauts assez ordinaires aux Egyptiens.

M. Vaillant a une Médaille d'argent de ce Prince. au revers de laquelle on lit ces mots Grecs ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΟΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΘΕΟΥ, c'est-à-dire, *de Ptolomée Philometor Roi Dieu.* Si tous les Rois d'Egypte avoient eu soin de faire ainsi mettre leurs noms particuliers dans leurs monnoyes, il n'y auroit pas tant de

* *C'est-à dire le ventru.*

de confusion dans leur histoire qu'il y en a : mais ils en ont usé rarement ainsi. Aussi notre Auteur estime-t-il beaucoup cette Médaille, dont il a donné vint Loüis : & il en promet autant de toutes celles des Rois d'Egypte, qu'on lui présentera, de la nature de celle-là.

Ptolémée surnommé *Euergetes II.* frére de celui dont nous venons de parler, lui succeda, après avoir fait mourir le Fils de son frére, & épousé la Mére de ce Jeune Prince. Ce fut un homme très-cruel, qui non content d'avoir ôté la vie à son Neveu, la ravit à son propre fils qu'il avoit eu de Cleopatre sa sœur & son épouse. Il ne fut pas plus doux envers ses peuples. Il fit périr une partie de ceux d'Alexandrie par le fer & par le feu. Il étoit d'ailleurs savant & écrivit quelques Commentaires, il fut favorable aux Philosophes & aux autres gens de Lettres, & les Sciences furent fort cultivées sous son régne. Il eut pour Flateur un certain *Hiérax* d'Antioche, qui par ses flateries aquit beaucoup de pouvoir sur son esprit. Ce fut lui même qui se donna le nom d'*Euergete* ou de *Bienfaiteur* : les peuples le nommérent, au contraire *Cacergete*, ou *Malfaisant*.

Pto-

Ptolemée VIII. surnommé *Soter II.* fils d'*Euergéte II.* & de *Cléopatre* sa niéce, étoit comme relégué dans l'Isle de Cypre avec Cléopatre, qui étoit sa sœur & sa femme, mais Euergete laissa par son Testament le Royaume à sa femme & à celui de ses deux fils, qu'elle voudroit choisir. La Reine auroit préféré le Cadet à l'Ainé, persuadée qu'il lui seroit plus soumis; si le Peuple ne l'eût contrainte de choisir l'ainé. Mais elle ne lui donna le Royaume, qu'après l'avoir obligé de quitter Cléopatre sa plus Jeune Sœur, qu'il avoit épousée, & qu'il aimoit tendrement. Il la laissa dans l'Isle de Cypre accablée de tristesse; & se rendit en Egypte pour se mettre en possession du Royaume. Il régna dix ans, selon *Porphyre*, après lesquels il fut chassé par son frére *Alexandre*, qui en régna dix neuf. Celui-ci ayant fait mourir sa Mére, qui avoit régné conjointement avec les deux freres; ceux d'Alexandrie furent si irritez de ce Parricide, qu'ils rapellérent l'Ainé de Cypre, où il régnoit, & le remirent sur le trône, qu'il occupa encore sept ans & six mois après son rapel. Sa Fille *Berenice* lui succeda, qui ne régna que six mois. Ce fut Ptolémée VIII. lui-même, qui se donna le

nom

nom de *Soter*, & non celui de *Philometor*, comme l'a très-bien remarqué *Pausanias*. Les Alexandrins l'apellérent *Lathure* d'un mot * Grec, qui signifie une espêce de petite féve, parce qu'il lui en étoit sorti une au visage.

Berenice ayant succédé à Lathure son Pére, *Sylla* Dictateur Romain, qui s'étoit emparé de toute l'autorité de la République, envoya aux Egyptiens *Ptolémée Alexandre II.* Fils de Ptolemée Alexandre, pour lui faire épouser Berenice sa Cousine & l'élever par ce moyen sur le Trône d'Egypte. Les Egyptiens le reçurent fort favorablement, & lui firent épouser leur Reine, qu'il ne garda que dix-neuf jours, la haine qu'il conçut pour elle l'ayant porté à la faire mourir. *Appien* dit que ce Prince, apuyé de l'autorité de Sylla, régna d'une maniére si insolente, que les Peuples s'en défirent le dix-neuviême jour de son régne. *Porphyre* dit la même chose, mais ces Auteurs se sont brouillez en cèt endroit, & ont confondu la mort de Berenice avec celle de son Epoux, comme l'a fait voir depuis peu M. * *Baudelot*. L'Au-

* λάθυρος, *id est*, *Cicercula*.

* *Dans son Histoire de* Ptolemée le Flûteur, *dont nous avons parlé dans nos Nouvelles de Juin*, 1699. *pag.* 639.

L'autorité d'Appien & de Porphyre a fait que les Historiens & les Chronologistes ont commencé le régne de Ptolemée *Auletes* ou *le Fluteur*, immédiatement après la mort de Bérénice, & ont confondu les années du régne de ce Prince, avec celles d'Alexandre II. qui, selon notre Auteur, regna six ans & quelques mois après la mort de Bérénice. On ne sait pourtant presque rien de tout ce qui se passa durant son régne; seulement assure-t-on, qu'il mourut en Phénicie dans la ville de Tyr.

Ptolemée Auletes fils naturel de Ptolemée Soter II. fut apellé par les Alexandrins pour succeder au Royaume d'Egypte à Alexandre II. pendant que Ptolemée son Cadet fut déclaré Roi de Cypre par les mêmes Alexandrins. Comme nous avons parlé ailleurs de ce * Prince assez amplement; nous n'entrerons ici dans aucun détail à son égard. Nous remarquerons seulement, que M. Vaillant croit que le nom de *Nouveau Denys* ou *Nouveau Bacchus* ne lui fut donné, qu'après qu'il fut monté sur le trône d'Egypte; & que ses peuples lui donnérent ce nom, peut-être, parce qu'il étoit

* *Voyez nos Nouvell. de Juin.* 1699 *pag.* 639. *&c.*

étoit jeune & bienfait, comme *Bacchus*; au lieu que M. Baudelot croit qu'il eut ce nom avant que d'être Roi d'Egypte, & qu'on le lui donna à cause de l'empressement qu'il fit paroître, pour les fêtes de Bacchus. Notre Auteur croit aussi, fondé sur un passage de la *Chronique d'Alexandrie*, qu'Auletes épousa Cleopatre sa sœur, fille naturelle de Ptolemée Soter second. Il en eut trois filles, *Triphéne*, *Berenice*, & *Cleopatre*. D'une seconde femme, dont on ne sait pas le nom, il eut deux Fils, & une Fille nommée *Arsinoë*. Après sa mort, son Testament fut porté à Rome. Il nommoit pour son Héritier, son fils Ainé, & sa fille Ainée. Il avoit fait mourir sa fille Berenice.

Ptolemée XIII fils Ainé d'Auletes succeda à son Pére conformément au Testament dont nous venons de parler. Cléopatre sa sœur âgée de dix-sept ans, & qu'il devoit épouser regna conjointement avec lui. Il prit le nom de *Denys* ou *Bacchus*, comme son Pére, en sorte qu'on ne le distingua dans les Actes publics, qu'en ce qu'on n'ajouta pas au surnom de Bacchus, l'épithéte de *nouveau*, comme à son Pére. Cléopatre s'étant emparée presque de toute l'autorité, les Amis de Ptolemée ne

pou-

pouvant le soufrir, excitérent une sédition, & obligérent Cleopatre à se retirer en Syrie, avec Arsinoë sa Sœur. Ce fut durant ce tems, que *Pompée*, qui avoit perdu la bataille de Pharsale, se retira en Egypte, où il crut trouver une retraite, à cause des grands services, qu'il avoit rendus à Ptolemée Auletes, pére du Roi d'Egypte d'alors; mais la reconnoissance est une vertu inconnuë à la plûpart des Souverains, surtout lors qu'il faut l'exercer en faveur des malheureux. Pompée, comme châcun sait, trouva la mort, dans le même lieu où il alloit chercher du secours; le Roi d'Egypte & ses Ministres jugérent à propos de faire mourir ce Romain, pour s'aquerir la faveur de *Cesar* son Ennemi. César s'étant rendu en Egypte, entreprit de juger des différens survenus entre Ptolemée & Cleopatre sa sœur. Cette adroite Princesse, qui savoit le foible de César & qui connoissoit ce qu'elle valoit, demanda d'être ouïe elle même sous prétexte que ceux à qui elle avoit commis le soin de ses affaires ne s'en étoient pas bien aquittez, & toucha tellement le cœur du Romain par sa beauté, que celui-ci ordonna que Ptolémée l'épouseroit, & qu'ils régneroient conjointement, com-

me le portoit le Testament de leur Pére. Il donna aussi le Royaume de Cypre au Jeune Ptolémée & à l'autre Princesse nommée Arsinoë. Quelque tems après ceux d'Alexandrie se soulevérent contre César, qui pour fortifier son parti s'assura de la personne du Roi d'Egypte. Après divers combats, où les Romains eurent presque toujours de l'avantage, les Egyptiens ofrirent de mettre bas les armes, pourvû qu'on leur rendît leur Prince. Quoi que César ne se fiât pas beaucoup à eux, il jugea néanmoins à propos de leur envoyer Ptolémée, persuadé, que s'ils ne tenoient pas leur parole, il lui seroit plus glorieux de combattre contre des Troupes, qui auroient un Monarque à leur tête, que contre des gens ramassez, sans nom & sans réputation. Le jeune Roi feignit de ne vouloir point quitter César, & de préferer sa présence à un Empire. Il versa des larmes en assez grande abondance en le quittant: mais il ne fut pas plûtôt en liberté, qu'il se déclara contre César, & persuada ses gens à continuer la guerre; il en fut puni peu de tems après. Ses gens furent défaits par les Romains, & lui s'étant jetté dans un Navire pour se sauver, il fut suivi par un si grand nombre de fuyards, que le

le navire coula bas, & il se noya à l'âge de dix-sept ans, après avoir régné trois ans & huit mois.

Après cette mort, César ne jugea pas à propos de laisser le Royaume à la seule Reine Cleopatre. Il lui fit épouser Ptolémée le jeune, & parce qu'il n'avoit encore qu'onze ans, son Epouse, qui en avoit vint, gouverna toute seule: mais comme cela n'empêche pas que Ptolemée le Jeune ne fut effectivement Roi; M. Vaillant a jugé à propos de le mettre en rang avant Cléopatre. Après que César eut quitté l'Egypte, la Reine acoucha d'un Prince, que les Alexandrins & la Mére nommérent *Cesarion* du consentement de César. Elle alla ensuite à Rome avec son Mari; où elle fut fort bien reçuë de ce Romain, qui n'eut point de honte d'en faire publiquement l'amoureux; & après quelque séjour, il la renvoya chargée d'honneur & de présens. Cette Princesse ambitieuse ne pouvant soufrir qu'un Epoux partageât la souveraineté avec elle, se défit du sien, qui n'avoit encore que quinze ans, ce Prince n'étant qu'au commencement de la quatriême année de son Régne, & Cleopatre ayant alors régné près de huit ans; savoir

ſavoir trois ans & huit mois avec ſon frére ainé, & trois ans & *demi* avec le cadet : mais pour une plus grande clarté, notre Auteur ne compte les années du régne de cette Princeſſe, que du moment qu'elle commença de régner ſeule, après la mort de ſes deux Fréres. Le reſte de ſa vie eſt ſi connu, & tant d'Auteurs ont parlé de ſes amours avec Antoine; qu'il ſeroit inutile de raporter ici ce que M. Vaillant en dit. Il ſuffira de remarquer qu'elle régna un peu plus de quatorze ans, après la mort de ſes Fréres, & qu'elle mourut à l'âge de trente huit ans. *En* ſorte que depuis la mort d'Alexandre le Grand juſqu'à celui de Cleopatre, la derniére Reine d'Egypte du ſang des Ptolémées, il s'eſt paſſé deux cens quatre vints quatorze ans commencez ; après leſquels Auguſte réduiſit l'Egypte en Province ſous la puiſſance de l'Empire Romain. Cela arriva au commencement de la troiſiéme année de la CLXXXVI. Olympiade.

M. Vaillant a mis à la fin de ce Volume l'*Egypte Metallique* tirée des Médailles des Empereurs Romains : c'eſt-à-dire, les Médailles particuliéres des

Vil-

Villes de l'Egypte, qui faisoient battre Monnoye, tirées du revers de celles des Empereurs. Elles sont rangées par ordre d'Alphabet. Je ne dois pas oublier, au reste, d'avertir que le même Auteur prépare un Ouvrage François, qui contiendra une briéve Histoire de tous les Princes dont on a des Médailles. On y verra l'image de ces Princes de la même forme de celle des Ptolemées dans le livre, qui fait le sujet de cet Article. C'est Messieurs Huguetan, qui ont entrepris l'Edition d'un Ouvrage de cette importance.

ARTICLE II.

* LETTRE *de Mr.* PIERRE JACQUES *Licentié en Medecine de l'Université de Doüay à un de ses Amis, contenant l'Explication Méchanique de* l'EPILEPSIE. *Communiquée par l'Auteur même.*

MON-

* *Nous ne mettons point ici la Lettre que l'Auteur de celle-ci nous a écrite. Elle ne sert de rien à l'intelligence de la Question dont il s'agit.*

MONSIEUR.

CE n'eſt qu'avec peine que je me ſuis déterminé à vous expliquer mes conjectures ſur les cauſes d'une maladie auſſi ſurprenante que celle de l'*Epilepſie*. Mais, enfin, perſuadé de votre bonté, j'ai crû que vous me tiendriez quelque compte de ma complaiſance, & qu'elle ſerviroit à vous faire ſuporter ce que vous trouverez de défectueux dans mon Syſtême.

Vous dites que vous avez lû ſur ce ſujet, les meilleurs Auteurs en Médecine que nous ayons, & qu'ils ne vous ont point ſatisfait. Qu'ils diſent tous la même choſe en des expreſſions différentes. Que leurs ſoufres, leurs acides, leurs ſels diverſement combinez, & leurs fermentations ne donnent pas des idées aſſez nettes de la maladie dont il s'agit. Je ſuis aſſez de ce ſentiment: il ſemble que tous ces Principes ayent vieilli; & qu'ils ayent de la peine à ſe ſoutenir: ſurtout depuis qu'on s'eſt fait une Loi de ne ſe rendre qu'à l'évidence. Je vai donc eſſayer, ſi je ne réuſſirai point mieux.

Les Esprits animaux disposez d'une certaine maniére dans les cordons des nerfs, peuvent, selon moi, causer tous les effets, que nous remarquons dans l'Epilepsie. Si cette matiére, qui a à peu près les mêmes proprietez, dont l'air & toute autre matiére subtile est revétuë, est trop abondante dans un sujet gras & replet, elle sera pressée dans ses canaux, & son mouvement ordinaire sera beaucoup retardé; d'autant plus qu'en pareilles rencontres les artéres & les veines sont pleines de sang, qui par sa pesanteur cause un pressement très-considérable aux fibres nerveuses, & empêche qu'elles ne se communiquent aussi librement qu'il est nécessaire avec les fibres musculeuses & les autres endroits que la nature a déterminez. Ce pressement ou tout autre affaissement des fibres peut aussi être l'effet d'une conformation naturelle. Quoi qu'il en soit, l'Epilepsie peut arriver de l'une ou de l'autre de ces maniéres. Mais afin de me rendre plus intelligible, je reprendrai la chose d'un peu plus haut, & expliquerai d'abord la nature des Esprits animaux.

Je pense donc qu'ils ne sont autre

chose, que la fleur de l'air, que le sang a reçu dans les poumons par la respiration. C'est de cette fleur, avant que d'être filtrée dans l'écorce du cerveau, que le sang reçoit tout son ressort. C'est d'elle dont il a besoin pour se transporter dans toute l'étenduë de la machine, & y ménager cette belle œconomie de tant d'opérations différentes, que la dispensation des différentes liqueurs nous y fait remarquer. Cette fleur sera d'autant plus abondante dans le sang, que les poumons seront en meilleur état. Elle demeure dans ses petites loges, jusqu'à ce qu'il est parvenu au cerveau, là où, à cause de la structure particuliére de son écorce, il est modifié diversément, & la matiére subtile y reçoit sa liberté, en sorte que prenant la route des nerfs, elle leur fait faire de très-puissans mouvemens, qu'elle continuë aussi longtems qu'elle y est présente & que sa demeure est accompagnée de toutes les circonstances nécessaires, qui doivent répondre à sa force, à son abondance, & à sa liberté.

Mais quand il arrive qu'un corps replet & plein d'embonpoint multiplie considérablement cette fleur de l'air dans les cordons des nerfs, & que ces nerfs

en

en même tems s'engraiſſent fortement par l'addition du ſuc onctueux ou nourricier, que le ſang artériel verſe ſur leurs tuniques & dans les interſtices de leurs fibres, il leur arrive d'abord un preſſement, qui eſt encore augmenté par la peſanteur de la pléthore, laquelle ſe rencontre toujours dans de ſemblables conſtitutions: ce preſſement ôte la liberté aux eſprits, ſurtout vers les extrémitez des nerfs, à cauſe de leur ſoupleſſe, qui eſt plus grande dans cèt endroit, que partout ailleurs. Cette perte de liberté augmentant toujours avec la pléthore, il arrive néceſſairement que les eſprits s'inclinent par diverſes repriſes aux ſecouſſes & aux violens efforts, allant & revenant de cette maniére de bas en haut & de haut en bas, afin de reprendre leur liberté perduë, ce qui ſe fait ſelon les loix du mouvement, que Dieu a établies dans la nature.

Après que ces vains efforts ont duré quelque tems, ils affoibliſſent tellement les ganglions, les lacis, les plexus, & les autres circonvolutions des nerfs, qu'ils forcent enfin leur réſiſtance, dilatent les fibres, & les aprochant les unes des autres obligent les eſprits renfermez dans leurs cavitez à reflêchir le long de leurs colonnes, de ſorte qu'étant

ainsi mûs & déterminez irréguliérement de tout côté, ils obligent les corps solides à des contractions très-considérables, qu'on ne pourroit croire, si on n'en étoit convaincu par l'expérience : & s'il arrive que cette matiére irritée dans les nerfs passe jusqu'aux organes des sens, elle éclipse entiérement leurs fonctions, renverse toute leur convenance avec les objets & rend muette la raison.

Cette maladie se rend bientôt habituelle ; car après qu'elle a assailli plusieurs fois, elle élargit tellement les fibres à l'endroit des ganglions, des lacis, & des plexus, que les esprits les traversant facilement, vont & viennent d'un bout à l'autre, de haut en bas, & de bas en haut, pour peu que les fibres soient hors de leur situation naturelle, & que les esprits soient, ou plus abondans, ou plus irritez. Cela arrivera encore plutot si toutes ces conditions se trouvent jointes ensemble.

On me dira sans doute, qu'il y a des personnes maigres afligées de cette maladie ; ce qui paroit tout-à-fait contraire à mon hypothése. Je répons que ces personnes étoient tout autrement constituées lors qu'elles ont commencé d'en être attaquées. Au moins leurs nerfs

nerfs étoient-ils si souples, qu'un mouvement des esprits au dessus de l'ordre ordinaire a sufi pour forcer leurs soupapes. Je croirois ce qu'on dit des acides & de semblables humeurs étrangéres, qu'on croit être la cause de ce mal, s'il en restoit quelque douleur; au lieu que la personne, qui en a été attaquée, est fort gaye une heure après l'accès. A en juger par les effets des autres maladies, si des corps étrangers produisoient ce mal, ce ne devroit jamais être sans picotement, sans engourdissement, & sans altération du poux. On sera encore plus persuadé de cette vérité, si l'on fait réflexion que tout ce qui accéléte le mouvement du sang & des esprits, comme sont les violens exercices, la bonne chére, les passions, & surtout la colére, produit ce mal. La crainte fait la même chose, aussi bien que la tristesse; mais plus foiblement. Aussi je ne recommande rien tant dans ces sortes de maladies que de s'habituer à la générosité & à la fermeté d'esprit. Je suis, &c.

ARTICLE III.

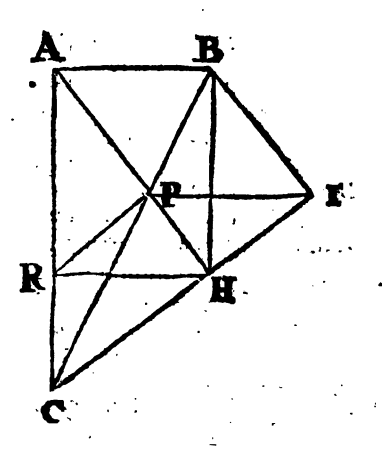
LETTRE *de Monsieur de* S. JULIEN POTIER *Prieur des SS. Jean & Brigide de l'Ordre de Malthe, à l'Auteur de ces Nouvelles, contenant la Résolution du fameux* PROBLEME *de la* DUPLICATION DU CUBE.

MONSIEUR,

J'Ay crû qu'ayant donné au Public la quadrature du cercle par le moyen de l'helice, & dont j'ay envoyé des exemplaires aux plus fameuses Academies de l'Europe, je devois lui faire part d'une nouvelle découverte qui ne sera pas moins agréable aux Sçavans que la premiere, qui est celle de la duplication du cube. Ce problême important, lequel a tenu autrefois en haleine, tout ce qu'il y a eû d'illustres Mathematiciens dans la Grece, & qui tient encore aujourd'hui les plus habiles, vient de tomber heureusement dans ma pensée, dont voici la solution par le moyen des deux moyennes proportionnelles proposées par Hipocrate, & dont il

il est juste que j'avertisse aussi-tôt la République des Lettres. Je suis &c.

Entre deux Lignes droites données trouver deux moyennes continuellement proportionnelles.



Mettez les deux données AB, AC, en angle droit, & tirez la droite CB. puis formez le triangle CBI égal au triangle CBA, tirez ensuite la droite BH parallele à AC, & de plus HR

 paral-

parallele à A B; puis tirant la diagonale A H, du point de Section P conduisez aux points R & I, les droites P R, P I, je dis que A B : A R :: A H : A C.

Demonstration.

Les triangles A B C, I B C étant égaux par la construction, les angles P C I, P C A sont égaux, & de plus les côtez C I, C A, & conséquemment les deux triangles P I C, P A C ayant outre cela le côté C P commun, ces deux triangles sont égaux, ainsi l'angle P I C est égal à l'angle P A C, & le côté P I égal au côté P A. D'ailleurs A B, B I étant égaux par la construction & le côté B P commun aux deux triangles B I P, B A P, ces deux triangles sont égaux, & le quadrilatere A B I P est parallelogramme; d'où il suit que le côté A B étant égal au côté B I, & le côté B I égal au côté A P, les côtez A B, A P seront égaux, & le quadrilatere sera Rhombe. De plus dans le rectangle A B H R, le côté R H étant égal & parallele au côté A B, il suit que le côté R H est aussi égal & parallele au côté P I, & conséquemment que le quadrilatere R P I H est paral-

parallelogramme.) Donc les triangles IPH, RHP sont égaux ; & parce que dans le triangle PHI le côté PH étant parallele au côté BI, forme l'angle droit PHI, l'angle RPH sera droit par les alternes.

Puis donc que de l'angle droit AHC tombe la perpendiculaire HR, & que de l'angle droit ARH tombe encore la perpendiculaire RP, les trois triangles rectangles APR, ARH, AHC sont semblables. Donc AP,ou AB:AR:: AH: AC. ce qu'il falloit démontrer.

Pratique. Mettez les données AB, AC, en angle droit, & tirez la droite CB. coupez AP égale à AB, & prolongez AP vers H, du point C tirez la perpendiculaire CH, puis du point H la perpendiculaire HR, & alors AB: AR:: AH: AC. ce qui est clair par la demonstration.

ARTICLE IV.

VITA *dell'Invittissimo Imperadore* CARLO V. AUSTRIACO. *Scritta da'* GREGORIO LETI. *Arricchita di Figure.* C'est-à-dire, *Vie de l'Empereur Charles Quint d'Autriche. Par Grégoire Leti. Enrichie de Figures.*

gures. A Amsterdam, chez George Gallet. 1700. in 12. Tom. I. pagg. 552. Tom. II. pagg. 600. Tom. III. pagg. 600. Tom. IV. pagg. 598.

M. Leti nous aprend dans sa Préface, qu'il commence un second siecle de Volumes par cette Vie de *Charles Quint*: c'est-à-dire, qu'il a déja donné au Public cent Volumes de ses Ouvrages bien comptez, & que celui-ci commence une nouvelle centaine. Charles Quint n'a pas manqué d'Historiens jusques ici, qui ayent écrit les événemens les plus considérables de sa Vie & de son Régne. Outre ceux qui ont fait l'Histoire publique & générale de ces tems-là, il y en a qui se sont proposé de nous donner la Vie particuliére de ce Prince. Mais c'est cette abondance même d'Ecrivains, qui a fait la plus grande peine de M. Leti. Il lui a falu lire un très-grand nombre de Volumes, pour composer les quatre qu'il nous donne présentement. Il a été obligé de démêler la vérité à travers de la flaterie ou de la satyre; ceux qui ont écrit l'Histoire de Charles Quint n'ayant point été exempts de l'un ou de l'autre de ces défauts. S'ils s'étoient

toient contentez de raporter fidélement les faits, & de n'être différens que sur le jugement qu'ils en ont porté; on négligeroit leur jugement, & l'on s'attacheroit aux faits mêmes; mais souvent ils ne sont pas d'accord sur les choses les plus indifférentes: quel parti prendre dans cette occasion? M. Leti se contente d'ordinaire de raporter tous les sentimens, & laisse au Lecteur la liberté de se déterminer pour ce qui lui paroîtra le plus vraisemblable. Quoi qu'il ne néglige pas les intrigues du cabinet, lors qu'il en a eu connoissance, ou qu'il a crû pouvoir les pénétrer par ses conjectures; il s'attache principalement aux affaires publiques, & qui se sont passées à la vuë de tout le monde. Il a pris soin de ramasser toutes les cérémonies de Solennitez, telles que sont les entrées de Charles Quint & d'autres Princes dans les Villes, leurs entrevuës, leurs couronnemens & autres semblables. Il y a, par exemple, dans le premier Tome, une longue Relation de l'entrée de l'Empereur dans Bologne & des Cérémonies de son entrevuë dans cette même Ville avec le Pape *Clément VII.* Dans le second il y en a une encore plus circonstantiée de l'entrée du même

Prince à Naples, au retour de son premier voyage d'Afrique. On y trouve les Inscriptions de tous les Arcs de triomphe, que les Néapolitains érigérent dans cette occasion. M. Leti raporte aussi divers Traitez faits par *Charles Quint*, avec d'autres Princes. On voit, par exemple, dans le premier Volume à quelles conditions cèt Empereur donna l'Isle de Malthe aux Chevaliers de S. *Jean* de Jérusalem; & dans le second le Traité qu'il fit avec *Mulei Assem* Roi de Tunis, lors qu'il le rétablit dans sa Capitale. Il y en a divers autres, qu'il seroit trop long de spécifier ici. On trouve aussi de tems en tems quelques digressions; mais elles ne sont ni si fréquentes, ni si longues, que celles de la Vie du Duc d'*Ossone* du même Auteur. Du reste, il paroit toujours assez desintéressé, & dit librement les défauts de Charles Quint aussi bien que ses bonnes qualitez, quoi qu'il ne soit pas exemt d'un certain penchant, qu'un Auteur ne manque presque jamais d'avoir, pour un Prince dont il entreprend de faire l'histoire, & qui n'est pas tout-à-fait blamable.

I. Tout l'Ouvrage est divisé en quatre Parties, qui sont tout autant de Volumes, & châque Volume en cinq

Livres

Livres. La premiére Partie comprend l'Histoire de Charles Quint depuis sa naissance arrivée en 1500. jusques en 1530. On y voit la naissance de ce Prince, la maniére dont il fut élevé; son élection à l'Empire malgré les brigues du Roi de France *François I.* & les causes de la haine réciproque de ces deux Princes. On y voit aussi les commencemens de la Réformation de l'Eglise par les prédications de *Luther.* C'est un sentiment assez généralement reçu, que Charles Quint favorisa sous main la doctrine de ce premier Réformateur, ou que, du moins, il ne fit pas, pour en arrêter les progrès, toutes les démarches qu'il auroit pû faire, persuadé, comme la suite le fit assez voir, que l'Allemagne divisée sur le sujet de la Religion, lui faciliteroit les moyens d'augmenter son autorité & sa puissance. Mais M. Leti n'est point de cette opinion: il nous dit * positivement, que sans Charles Quint *Soliman* & Luther se seroient rendus les maîtres de l'Europe, que Luther auroit poussé ses progrès jusques à Rome, & Soliman jusques à Paris.

On voit dans ce même Volume la premiére paix de Charles V. avec Fran-

 çois I.

* *Tom. I. pag.* 12. & *Tom. II. pag.* 272.

çois I. le Mariage de *Ferdinand* Frére de Charles avec *Anne Elizabeth* héritiére des Royaumes de Bohême & de Hongrie; ce qui se passa sur le sujet de la Religion à la fameuse Diéte de Wormes, où se rendit Luther muni d'un saufconduit de l'Empereur; à l'occasion de quoi M. Leti fait plusieurs réflexions sur la foi gardée ou violée aux Hérétiques, & aporte plusieurs exemples de Princes ou autres personnes distinguées, qui ont tenu exactement leur parole, ou qui n'ont fait aucun scrupule de la violer. On trouve encore dans ce premier volume, l'histoire de la revolte du Duc de *Bourbon*, qui quitta le parti de la France pour prendre celui de l'Empereur, & les suites fâcheuses de cette revolte, dont la plus considérable fut la perte que fit François I. de la bataille de Pavie & de sa liberté. Notre Auteur soutient que le Pape *Adrien VI.* qui avoit été Précepteur de Charles Quint, & à qui ce Prince avoit procuré le Pontificat, étoit convenu avec lui de reduire toute l'Europe sous deux Monarchies, dont le Pape auroit l'une & la Maison d'Autriche l'autre, & qu'ils auroient travaillé à l'exécution de ce dessein, si Adrien ne fut mort peu de tems après son
élé-

élévation au Pontificat, ce que Charles ne put aprendre qu'avec un très-grand chagrin. *Clément VII.* de la Maison de *Médicis* succeda à Adrien VI. Ce fut lui que les Troupes de l'Empereur firent prisonnier, après avoir pris & pillé Rome: & quoi que dans la suite Charles Quint procurât la liberté du S. Pére, quoi qu'ils se vissent à Bologne, où ils se témoignérent réciproquement beaucoup d'afection, & que Charles lui promit de remettre la Famille du Pape dans la Souveraineté de Florence, ce qu'il exécuta aussi dans la suite; jamais pourtant Clément ne pardonna sa prison à Charles; & il lui rendit en diverses occasions, durant toute sa vie, tout autant de mauvais offices, qu'il lui fut possible.

M. Leti parle dans ce même Volume des Traitez de *Madrid* & de *Cambrai* tous deux si desavantageux à la France Il n'oublie pas le fameux Cartel que François I. envoya à Charles Quint. Il prétend que ce Prince ne pouvoit l'accepter; & montre que ce défi étoit d'autant plus fanfaron, que l'exécution en paroissoit du tout impossible; en sorte que quand François auroit été aussi lâche, qu'il étoit brave & intrépide, il ne risquoit rien

en

en défiant ainsi son Ennemi.

Ce Volume finit par la rélation de ce qui se passa à la Diéte d'Ausbourg, où les Luthériens présentérent leur Confession de Foi ; les particularitez de la donation de l'Isle de Malthe, faite aux Chevaliers de S. Jean de Jérusalem par l'Empereur, & le passage d'*Albert* Marquis de Brandebourg Grand Maître de l'Ordre Teutonique de la Religion Romaine, à celle de la Confession d'Ausbourg; ce qui obligea Charles Quint de le dégrader de la dignité de Grand Maître; & de le mettre au Ban de l'Empire.

M. Leti est différent de la plupart des autres Historiens sur l'origine du nom de *Protestant*, que prirent les Chrétiens de la Confession d'Ausbourg. L'opinion commune est qu'ils le prirent dès l'année 1529. parce qu'ils protestérent alors contre le Décret, qui fut fait à la Diéte de Spire, & dans lequel ils crurent que leurs intérêts n'avoient pas été ménagez. M. Leti, au contraire, met la naissance de ce nom une année plus tard ; savoir au tems de l'Assemblée de la Diete d'Ausbourg, où les Luthériens présentérent leur Confession. Il dit que les principaux de leur Religion

ayant

ayant fait dire à l'Empereur, qui étoit à la Diéte, que leurs députez étoient prêts, & n'attendoient que ses ordres, pour venir *protester* de la validité de leur Confession, l'Empereur répondit, *qu'ils entrent donc ces Protestans*; & que ce nom leur parut si propre à les caractériser, qu'ils s'en servirent dans la suite. Le Lecteur choisira entre ces deux sentimens; & n'aura pas, sans doute, autant de peine à se déterminer, que sur l'origine du mot d'*Huguenot*, qui a été donné aux Réformez.

II. Le second Volume contient l'Histoire de Charles Quint depuis 1531. jusques en 1542. inclusivement. M. Leti nous y explique comment l'Empereur eut le crédit de faire élire *Ferdinand* son Frére Roi des Romains, contre la Constitution expresse de la Bulle d'Or, & l'opposition de l'Electeur de Saxe, & de quelques autres Princes Protestans; la Ligue que formérent ceux-ci à Smalcalde, pour veiller à leur conservation mutuelle, & travailler de bonne heure à prévenir les desseins ambitieux de l'Empereur. Cette Ligue, & le besoin où étoit Charles Quint du secours des Protestans contre Soliman, qui menaçoit d'envahir l'Allemagne avec une Armée formidable, pro-

produiſirent les conférences de Schwinfort, où l'on conclut une eſpêce de Traité entre les Catholiques Romains & les Proteſtans, & ceux-ci en furent ſi ſatisfaits qu'ils accordérent à l'Empereur plus de troupes & plus d'argent qu'il n'en pouvoit eſpérer. Ce Prince ramaſſa une Armée très-nombreuſe, avec laquelle il ne fit pourtant rien de fort conſidérable; ſeulement obligea-t-il le Grand Seigneur de ſe retirer à Conſtantinople, après avoir fait d'étranges ravages ſur les Terres de la Maiſon d'Autriche & en Hongrie.

Charles entreprit enſuite ſa premiére expédition en Afrique, où il prit le fort de la Goulette, & enſuite la Ville de Tunis, que le fameux Barberouſſe avoit ôtées à *Mulei Aſſem*. L'Empereur garda la Goulette pour lui, & rendit Tunis à Mulei Aſſem, mais à des conditions ſi onereuſes, qu'on pourroit facilement conjecturer, que le Prince Afriquain ne les obſerveroit qu'autant de tems, qu'il pourroit ne les pas violer impunément.

Après une ſi glorieuſe campagne, l'Empereur ſe rendit en Sicile, à Naples, à Rome, & dans pluſieurs autres Villes d'Italie, où il entra preſque partout en triomphe; les Peuples le rece-

vant

vant dans tous les lieux où il se rendit avec de grandes acclamations, pour avoir vaincu les Infidéles, & délivré un très-grand nombre d'Esclaves, qui gémissoient dans leurs fers. Cèt éclat étoit nécessaire pour contrebalancer la honte, que ce même Prince reçut peu de tems après devant Marseille, qu'il assiegea inutilement. Après ce mauvais succès, il se retira en Espagne, où il fut reçu, dit M. Leti, fort froidement des Espagnols, qui haïssant les François par dessus toute autre Nation, auroient mieux aimé qu'il les eût vaincus, que d'avoir triomphé des Infidéles d'Afrique.

M. Leti parle ensuite dans ce second Volume, de la Ligue de François I. avec Soliman contre l'Empereur, & de celle de ce Prince avec le Pape, & la République de Venise, des préparatifs de guerre, & de ce qui s'exécuta de part & d'autre; jusques à ce que le Pape *Paul III.* voyant qu'il n'y avoit que le Turc, qui profitât de toutes ces divisions, procura une entrevuë * à Nice de lui, avec l'Empereur, & le Roi de France, dont tout le succès fut la prolongation de la Trêve qui avoit déja été concluë entre ces deux Princes. Cette prolongation fut de dix ans. Ces deux Princes, qui n'avoient point voulu se voir à Nice, & qui

* *En* 1538.

qui ne négotiérent ensemble que par l'entremise du Pape, se virent peu de tems après à Marseille, l'Empereur en retournant d'Espagne ayant été obligé de relâcher deux fois dans les Ports de Provence, à cause de la tempête. Il y eut des gens qui crurent, que cette entrevuë de Marseille étoit concertée, & que ces deux Princes n'avoient pas voulu conférer à Nice, parce qu'ils y étoient trop éclairez du Pape & des Ambassadeurs de Venise. Ils se témoignérent réciproquement beaucoup de confiance & d'amitié : & ceux qui entendirent les protestations de l'Empereur à Marseille, ne pouvoient comprendre, que ce fût le même Prince, qui avoit si âprement invectivé depuis peu contre François I. à Rome en plein Consistoire. La rebellion de ceux de Gand procura peu de tems après une autre entrevuë de ces deux Princes. Chacun sait que Charles demanda la permission de passer par la France, pour aller châtier les rebelles ; qu'il fut reçu magnifiquement à Paris ; qu'il promit de donner à François I. l'investiture du Duché de Milan, dès qu'il seroit arrivé aux Pays-bas ; & qu'il se moqua ensuite de toutes ces promesses. C'est par le recit des particularitez de toute cette Histoire, & par

par le second voyage de Charles Quint en Afrique, où il fut aussi malheureux, qu'il avoit été heureux à la première, que M. Leti finit son second Volume.

III. Il commence son troisième par une Relation, qui lui a été communiquée, de l'expédition malheureuse de Charles Quint en Afrique ; afin que le Lecteur la comparant avec ce qui en a été dit dans le Volume précédent, & que M. Leti a tiré de divers Auteurs, il puisse se former une plus juste idée d'une entreprise dont tant d'Ecrivains ont parlé, & sur laquelle ils ne s'accordent pas en tout.

Le reste de ce Volume est employé, pour la plus grande Partie, à décrire la guerre que fit Charles Quint aux Protestans d'Allemagne; les malheurs de l'Electeur de *Saxe* & du Landgrave de *Hesse*, qui furent tous deux, les prisonniers de ce Prince; l'élévation de *Maurice* à l'Electorat de Saxe ; les soins de ce nouvel Electeur, pour la liberté du Landgrave ; la guerre qu'il fit à l'Empereur, qu'il faillit de surprendre à Insprue ; & la précipitation avec laquelle l'Empereur s'enfuit de cette Ville. L'Auteur n'oublie pas non plus de parler du Concile de Trente, qui commença dans ces tems-là. Il parle aussi de l'alliance de Fran-

François I. avec Soliman contre Charles Quint,& de celle de ce Prince avec les Luthériens contre François I. Il parut alors un Ecrit, où l'on examinoit, lequel des deux faisoit le plus de tort à la Chrétienté par sa conduite, & l'on soutenoit que c'étoit l'Empereur. En parlant de la naissance du malheureux Prince Don *Carlos* fils de Philippe II. & de *Marie* de Portugal, & de la mort de cette Princesse arrivée peu de jours après la naissance de son Fils, M. Leti rapporte une particularité de cette mort, qu'on trouve dans *Emanuel de Meteren*, qui lui paroit peu vraisemblable, & qui l'est en effet. Cet Historien dit, que se devant faire une exécution de quelques Luthériens, qui avoient été condamnez au feu par l'Inquisition, toutes les Dames coururent à ce spectacle par curiosité, ou par devotion, & laissérent la Princesse toute seule dans sa Chambre. Que la Princesse ayant aperçu des fruits sur sa table, se leva de son lit, en prit, & en mangea, & particuliérement d'un melon, ce qui lui causa la mort en peu de tems. M. Leti croit que Meteren a été très-mal informé : parce qu'outre qu'il n'est pas fort extraordinaire de voir mourir une femme peu de tems après être acouchée ; il n'est pas possible de s'ima-

s'imaginer que la Duchesse *d'Albe*, qui avoit la principale conduite de la Princesse, & qui étoit d'un âge déja mûr, eû teu l'imprudence de l'abandonner dans une telle occasion, & de permettre, que toutes ses autres femmes la quittassent, outre que le lieu où se faisoit l'exécution étoit éloigné de plus d'un mille de l'endroit où la Princesse faisoit ses couches. Ce sont là de ces sortes d'Anecdotes, contre lesquelles un Historien doit être d'autant plus sur ses gardes, qu'il est assez facile de s'y laisser surprendre.

En parlant de la prison du * Landgrave de *Hesse*, M. Leti, qui déclare n'entendre point l'Allemand, dit qu'il a oüi dire à plusieurs personnes de cette Nation, que l'Empereur avoit trompé & trahi le Landgrave dans cette occasion, en lui promettant qu'il ne le retiendroit point dans *une prison perpétuelle*; sur quoi il s'étonne que le Landgrave eut été si étourdi par son malheur, que de ne pas voir que ces paroles marquoient que le dessein de l'Empereur étoit de le retenir prisonnier, mais non pas pour toujours. M. Leti a raison, & si la chose s'étoit passée comme la lui ont raportée les Allemands dont il parle, non seulement il auroit falu que le Landgrave eût perdu le sens,

* *Philippe.*

pour

pour ne pas voir qu'on avoit dessein de l'arrêter ; mais d'ailleurs on n'auroit pû accuser Charles Quint de l'avoir trompé ; puis qu'il est clair que ces paroles *sans le retenir dans une prison perpétuelle* ; marquent qu'on vouloit le retenir en prison. Aussi est-il vrai que les Auteurs Allemands & divers autres, ne racontent pas la chose de cette maniére. Ils disent que le mot Allemand qui signifie * *aucun*, & celui qui signifie *perpétuel* ou *éternel* ne différent que d'une lettre. Que le Landgrave avoit principalement insisté que, quoi qu'il arrivât, il pourroit s'en retourner *sans aucune prison*. Dans le Traité qu'on lui donna à signer, on avoit mis pour les termes *d'aucune prison*, ceux de *prison perpétuelle*, en changeant, & non en renversant une seule lettre, comme l'a dit † *Varillas*, jugeant de l'orthographe Allemande par la Françoise. Le Landgrave ne s'aperçut point d'un changement si peu sensible, qu'on ne lui fit remarquer, que quand il ne fut plus tems d'y aporter du remède. On remarque en passant, que ce fut l'Evêque * *d'Arras* qui dressa le Traité, & qui com-

* *Enige, aucun. ewige, perpétuel.*
† *Histoire de l'Hérésie, Liv. VII.*
* *Fils du Chancelier Granvelle.*

commit cette insigne fausseté. Mais c'étoit contre un Hérétique, & tout est permis contre ces sortes de gens.

En parlant de la guerre que Maurice Electeur de Saxe fit à Charles Quint, Monsieur Leti examine les raisons, qui purent engager ce Prince dans cette démarche. L'Empereur l'avoit fait ce qu'il étoit, lui ayant donné l'Electorat de Saxe, dont *Jean Frederic* son Cousin avoit été dépouillé. Il y avoit d'ailleurs beaucoup à risquer dans cette entreprise; Charles, qui de Prince Souverain avoit reduit Jean Frederic à la qualité de particulier, qu'il tenoit encore prisonnier, étoit assez puissant, pour faire rentrer Maurice dans sa premiére condition. Les Auteurs conviennent assez, que Maurice irrité de l'affront qu'on lui avoit fait d'arrêter prisonnier le Landgrave son beaupére, par une manifeste trahison, & lassé de toutes les sollicitations qu'il avoit faites pour obtenir sa liberté, crut que le seul moyen d'en venir à bout, étoit de la demander les armes à la main. D'autres ont dit que vaincu par les pressantes sollicitations de l'Electrice son Epouse, qui ne cessoit de lui demander la liberté du Landgrave son Pé-

 re,

ré, il se détermina enfin à la satisfaire, & à tout risquer pour cela. M. Leti ne rejette pas tout-à-fait ces raisons; mais il croit que ce ne fûrent pas les principales. Il fait donc remarquer, que quoique Maurice fût Luthérien zélé, il ne s'étoit pas néanmoins aquis une grande réputation dans son parti. Il avoit tenu celui de l'Empereur contre l'Electeur de Saxe son Cousin, le Chef des Princes Luthériens, & contre le Landgrave son Beaupére. Quand le premier fut dépouillé, il accepta sans façon ses dépouilles, dont l'Empereur lui fit présent. Il avoit permis que son Beaupére, par une insigne trahison, eût été arrêté prisonnier, & il s'étoit contenté jusques là d'employer des sollicitations, pour obtenir sa liberté. Tout cela sonnoit mal près des Protestans. Les plus modérez le regardoient, comme un Prince ambitieux, qui ne favorisoit la Religion, que quand elle ne se trouvoit pas opposée à ses intérêts. Il y en avoit de plus passionnez, qui disoient, qu'il étoit d'acord avec l'Empereur, pour ruiner la Religion Protestante, & que s'il en faisoit encore profession, ce n'étoit que pour mieux tromper les Protestans. Maurice n'ignoroit pas tout ce qu'on

disoit & pensoit de lui, & ce fut, selon M. Leti, principalement pour faire cesser tous ces bruits, qu'il se détermina à lever le masque, & à obtenir par force la liberté du Landgrave. On peut ajouter à cela, qu'il savoit que l'Empereur étoit presque desarmé, & qu'en Prince habile, il prit si bien ses mésures, qu'il étoit presque sûr du succès; comme l'événement le fit voir.

Ce troisiéme Volume finit par le célébre Traité de Passau, qui donna la Paix à l'Allemagne, & qui fut conclu au mois d'Août de 1552. l'Electeur Maurice fut tué quelque tems après dans une bataille qu'il gagna contre le Marquis *Albert* de Brandebourg, qui s'étoit de nouveau déclaré contre l'Empereur, & qui avoit été mis pour la troisiéme fois au Ban de l'Empire.

IV. Le dernier Volume contient l'Histoire de la guerre de Charles Quint avec Henri II. Roi de France. Il y est parlé du fameux siége de Mets, qui fut la derniére entreprise considérable de l'Empereur, & où il acheva de faire voir, que la fortune l'abandonnoit, pour se tourner du côté de ses Ennemis, semblable à une coquette, qui préfére les jeunes gens à ceux qui sont sur le retour. On y voit com-

 ment

ment après cela il maria son Fils avec *Marie* Reine d'Angleterre, à qui il ceda successivement tous ses Etats, & se retira dans un Monastére. M. Leti nous dit la maniére dont il y passa sa vie, les circonstances & les funerailles qui lui furent faites. Il s'étend beaucoup à nous décrire ses bonnes & ses mauvaises qualitez, & nous parle enfin de tous les Rois & Princes, qui furent les contemporains de cèt Empereur, de ses Descendans, de tous les grans Capitaines & des hommes de Lettres de ce tems-là.

Notre Auteur reléve une faute de M. *de Thou* sur l'âge que ce célébre Historien donne à Marie d'Angleterre lors qu'elle se maria avec Philippe second. Il dit positivement qu'elle avoit alors cinquante ans : ce qui ne peut être, puis que *Catherine* mére de Marie n'épousa le Prince de *Gales* son Cousin, qui fut depuis *Henri VIII.* qu'en 1509. le jour de S. *Jean Baptiste*, & que Marie ne nâquit que six ans après, c'est-à-dire, qu'en 1515. de sorte qu'en 1554. que se fit son mariage avec Philippe II. elle ne pouvoit avoir que trente-neuf ans.

En parlant de la démission de ses Etats que fit Charles Quint en faveur de son

ſon Fils ; M. Leti ne peut accorder la datte de cette démiſſion avec le Traité de Trêve fait à Vaucelles entre l'Empereur & Henri II. Roi de France. Car s'il eſt vrai, dit-il, que Charles ceda les Pays-bas à ſon Fils le 25. d'Octobre 1555. & les Royaumes d'Eſpagne & ſes autres Etats le 6. Janvier 1556. comment le Roi de France pourvoit-il faire une Trêve avec le même Prince le cinquiême Février 1556. puis qu'alors il n'étoit plus qu'Empereur & que ce n'eſt pas en cette qualité qu'il traita avec Henri II. On peut réſoudre cette difficulté en faiſant réflexion, que ceux qui ont dit que cette Trêve s'étoit faite en Février 1556. ont commencé l'année au mois de Janvier, au lieu qu'alors en France & en divers autres endroits elle ne commençoit qu'à Pâques; ainſi le mois de Février de 1556. à compter ſelon notre maniére, n'étoit que le dernier mois de 1555. ſelon la maniére de compter d'alors : poſé donc qu'à commencer l'année à Pâques, la trêve ſe ſoit faite en 1555. & que l'Empereur n'ait cedé ſes Etats à ſon Fils qu'en Janvier 1556. à commencer auſſi l'année à Pâques, il ſe ſera écoulé environ onze mois depuis la Trêve, juſqu'à la ceſſion. Ce n'eſt là qu'une conjecture:

jecture: mais ce qui peut m'y confirmer, c'est que dans le *Recueil des Traitez de Paix*, qu'on vient de publier *in folio*, cette Trêve est dattée du cinquiême Février 1555. & la même datte se trouve dans d'autres Livres imprimez long tems auparavant. On ne sauroit croire combien ce changement fait à la maniére de commencer l'année a embrouillé les dattes de plusieurs évênemens, & combien de fois elle a jetté les Auteurs dans l'erreur. Les Historiens devroient donc bien prendre soin de nous avertir en écrivant l'Histoire de ces tems-là, s'ils ont reduit les années dont ils parlent à notre maniére de compter, ou s'ils suivent les Auteurs qui ont écrit avant ce changement. Au reste, M. Leti n'oublie pas les diverses réflexions qui furent faites sur la résolution que prit l'Empereur de ceder tous ses Etats & l'Empire même, pour se reduire à une vie privée. Il ne paroit point persuadé de ce que quelques Ecrivains ont écrit, que ce Prince ne fut pas vint-quatre heures sans se repentir; mais il croit avec quelques Historiens que les derniers mois de sa retraite, Charles mena une vie tout-à-fait Monastique, jusques à se donner la discipline, comme les autres Moines.

Il

Il fit même célébrer les funérailles durant sa vie, après avoir consulté l'Archevêque de Tolède si cela se pouvoit faire, & avoir reçu pour réponse, que c'étoit une *action très-sainte & très Chrétienne.* Charles se mit donc dévotement dans un Cercueil, contrefit le mort, & fit chanter le *de Profundis*, autour de lui. Bien des gens seront tentez de croire qu'il faloit que le cerveau de ce bon Prince fut un peu afoibli, pour s'amuser à ces bagatelles. Ce fut peu de tems après ces dévotions, qu'il mourut, bon Catholique R. à ce que croit notre Auteur; ce dont on ne sauroit douter, si l'on s'en raporte à la Rélation du Pére *Regbia* son Confesseur, qui a écrit la Vie & la Mort de cet Empereur dans son Désert.

Dans les Portraits que nous fait M. Leti des Princes contemporains de son Héros, celui de François I. paroit un peu bien chargé. „ Il ne faloit à ce „ Prince, *dit-il*, qu'une seule once de „ bonheur, pour le rendre extrêmément „ fier; & cent livres de malheurs qui „ lui survinrent ne l'humiliérent que „ bien peu. Il ne fit jamais de paix a„ vec aucun Prince Chrétien, & parti„ culiérement avec Charles, que dans „ le dessein de la rompre, & il ne tint

„ sa parole qu'à Soliman. Par ses al-
„ liances, il apella trois fois les Turcs
„ en Italie, & leur inspira souvent le
„ dessein de passer en Hongrie, per-
„ mettant qu'ils pillassent grand nom-
„ bre de peuples, d'habitans, d'Eglises,
„ & de Monastéres. Il secourut les Lu-
„ thériens de Troupes & d'argent, il
„ apuya le divorce d'Henri VIII. d'a-
„ vec Catherine, & la rebellion de ce
„ Prince contre l'Eglise. En un mot,
„ il fut la véritable cause de tant de ri-
„ che butin & de ce grand nombre d'Es-
„ claves que firent les Turcs, de l'a-
„ croissement des Luthériens en Alle-
„ magne, du bannissement de l'Eglise
„ Romaine hors d'Angleterre, de l'in-
„ troduction des Calvinistes en France;
„ & tout cela uniquement dans la vuë
„ de se venger de Charles Quint. En-
„ core une fois François comme Gen-
„ tilhomme particulier eut les talens
„ d'un Ange, cela est vrai; mais com-
„ me Prince, il fit des actions de Dé-
„ mon. Cela est très-vrai. Il donne de grandes loüanges à Henri II. quoi qu'il l'accuse aussi de n'avoir pas été trop fidéle à tenir sa parole.

M. Leti nous promet une Histoire générale de tout le Siécle, qui est sur le point de finir, & invite toutes les personnes

curieuses de lui fournir les mémoires qu'elles pourront avoir, afin de la rendre la plus parfaite & la plus exacte, qu'il sera possible.

ARTICLE V.

TABLES GÉOGRAPHIQUES & CHRONOLOGIQUES *de tous les* ARCHEVECHEZ & EVECHEZ *de l'Univers; où l'on voit dans un Abrégé méthodique & succinct, l'Etat ancien & présent, tant de l'Eglise Latine, que de l'Eglise Gréque, & des autres Communions de la Chrétienté; la situation & distribution de toutes les Provinces Ecclésiastiques, les noms des Archevêchez & Evêchez, leurs erections, unions, translations, supressions, prérogatives, revenus, &c. Avec des Tables Alphabétiques très-amples, tant des noms Latins, que des noms Vulgaires. Par Mr. l'Abbé* DE COMMANVILLE. A Roüen, chez Antoine Maurry. 1700. in 8. pagg. 653. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

I. IL N'Y a que trois Auteurs dignes de quelque considération, qui

ayent directement traité le sujet, que M. l'Abbé *de Commanville* se propose dans cèt Ouvrage, savoir M. *Chopin* dans sa *Police Ecclésiastique*, *Aubert le Mire* dans sa *Géographie Episcopale*, & le Pére *Charles de S. Paul* Feuillant, nommé à l'Evêché d'Avranches, dans le Livre que l'on a de lui, sous le titre de *Géographie Sacrée*. Mais M. de Commanville nous dit, qu'à l'égard des deux premiers, quoi qu'ils soient dignes de grandes loüanges, pour avoir ouvert une si noble carriére, & avoir facilité le chemin à ceux qui les y suivroient, il leur est arrivé comme à toutes les personnes, qui vont par une route non battue, d'y faire beaucoup de faux pas, d'y marcher sans ordre, & d'en omettre plus de la moitié. Et à l'égard du dernier, n'ayant traité que la Géographie des six premiers siécles, il a laissé le plus difficile, qui est de l'expliquer jusqu'au tems présent; & dans ces siécles même, outre les omissions considérables qu'il a faites, il a commis de grandes fautes, pour s'être fié à des mémoires peu exacts. * *Luc de Holstein* avoit fait quelques remarques pour corriger ces
fautes,

* Ou Lucas Holstenius.

fautes, & elles ont été imprimées; mais elles ne répondent pas à sa réputation, & n'exécutent qu'imparfaitement ce qu'il s'étoit proposé.

On a bien plusieurs Livres, qui contiennent la Liste des Archevêchez & des Evêchez, qu'on voit dans l'Eglise Romaine; mais ce n'est que la moindre partie de ce que notre Auteur vouloit savoir. Il y a aussi plusieurs gens habiles, qui nous ont laissé la Description Ecclésiastique, les uns d'un Royaume ou d'un Pays, les autres d'une Province, ou d'un Archevêché & Evêché; mais la difficulté étoit de ramasser en un Volume ce qu'ils ont écrit, & de supléer à ce qui manque de ces descriptions particuliéres, & c'est ce qui n'avoit point encore été fait. Tout cela a couté beaucoup de soins, de recherches & de tems à M. de Commanville. Le dessein qu'il se propose est de donner une idée claire & distincte, de tous les Pays dont l'Eglise est composée, & de la maniére selon laquelle ils ont été distribuez en Archevêchez & Evêchez. Pour cèt effet, il y a ordinairement trois choses dans chaque Chapitre, savoir un Discours Préliminaire, une Table Géographique, & une autre Chronologique.

Le Discours Préliminaire contient une explication générale du Pays, qui en fait le sujet. L'Auteur y explique d'abord en peu de mots ce qu'il y a de plus important à en savoir pour l'Etat civil : après quoi il s'étend beaucoup plus sur ce qui concerne l'Etat & le Gouvernement Ecclésiastique ; comment il y a été établi, sur quel pié il y a continué, & s'y maintient encore à présent. La Table Géographique donne une espèce de Plan du Pays, qui en fait le sujet, & des Provinces Ecclésiastiques, qui y sont. L'Empire Romain a fourni la distribution ancienne de ces Provinces. Les Etats & les Royaumes, qui se sont établis sur ses ruines, & qui subsistent à présent en ont fait une nouvelle.

La Table Chronologique vient enfin, & notre Auteur la regarde comme l'endroit le plus important & le plus curieux de son Livre, parce qu'elle contient avec une méthode très-courte & très-intelligible un grand nombre de remarques, qu'aucun Auteur ne s'étoit avisé de publier jusqu'ici. On y entre dans un détail des Provinces Chrétiennes, d'une maniére, qui fait connoitre tout d'une vuë, & sans aucune confusion, les changemens, qui y sont

arri-

arrivez depuis leur établissement jusqu'à ce siécle. Cette maniére consiste en de certains caractéres que l'Auteur explique, & qu'il n'est pas dificile d'entendre pour peu d'attention qu'on y aporte. En voici un seul exemple qui fera mieux comprendre la chose. TOURNAY, *Tornacum* [g η L] III. *S. uni à Noyon VI. S. séparé XI. S.* C'est-à-dire que l'Evêché de Tournai étoit autrefois sous la Métropole de Reims, de la Province qu'on appelloit *Belgique seconde*, qu'il est aujourdhui de celle qu'on nomme la *Flandre-Françoise*; qu'il fut érigé dans le troisiême siécle, ou que du moins l'Auteur n'a point trouvé son nom avant ce tems-là, qu'il fut uni à Noyon au sixiême siécle, & qu'il en fut séparé dans l'onziême.

A l'égard de la Chronologie, M. de Commanville fait remarquer, qu'à l'exception de quelques Archevêchez & Evêchez; que les Papes ont érigez par des Bulles expresses, presque tous les autres ont une origine fort inconnuë & fort incertaine. Il y a une espêce de tradition dans chaque Eglise, qui y a conservé la mémoire de ses premiers Apôtres & de ses premiers Evêques; mais il n'y en a presque point à qui cette tradition aprenne précisément le tems,

où ils ont paru. Châque Ville a tâché de faire remonter sa Prélature jusqu'aux tems Apostoliques. Notre Auteur ne doute point qu'il n'y en aît, qui ont raison, quoi qu'elles ne puissent pas en fournir la preuve ; mais il y en a bien qui se trompent. On avoüe de bonne foi qu'on n'a presque rien sur l'érection des Archevêchez ni des Evêchez, qui étoient dans les trois premiers siécles ; parce qu'on a perdu les monumens qui pouvoient nous en instruire. On n'en a guéres plus de ceux qui ont commencé dans les siécles suivans ; & l'on voit tout à coup paroitre les Prélats d'une Ville dans un Auteur ou dans un Concile, sans qu'on nous dise s'il y en avoit eu dans leur siége, qui les y eussent précédé.

Pour se tirer de ces embarras, M. de Commanville a pris le parti de chercher dans un Auteur digne de foi, ou dans une souscription de Concile, le tems où il trouve le Prélat d'une Ville, & d'en marquer le siécle dans la Table Chronologique. Ce n'est pas à dire qu'il prétende qu'il n'y en aît point eu plutot, ni aporter aucun préjudice aux prétensions de celles qui se croyent plus anciennes. Il veut seulement marquer par là, qu'il n'a point de preuve ni de

con-

conjecture bien solide avant le tems, où il a mis ces Archevêchez & ces Evêchez, & qu'ils étoient incontestablement dans celui où il a jugé les devoir raporter.

II. Le Corps de l'Ouvrage est divisé en trois Parties. La premiére contient les Archevêchez & Evêchez de l'Eglise Latine ; la seconde ceux de l'Eglise Gréque, & la troisiéme ceux qui ne sont ni du Rit Latin, ni du Rit Grec. L'Auteur en parlant des Archevêques & des Evêques, porte en peu de mots son jugement de leurs mœurs, de leur pieté, & de leurs maniéres. Comme c'est ce qu'il y a de plus propre à être mis dans un Extrait, nous le raporterons ici ; & l'on y verra en même tems l'ordre qu'il suit dans tout l'Ouvrage. Les Villes des Etats du Pape ne sont pas ce qu'elles étoient autrefois ; mais il ne laisse pas d'y en avoir d'assez jolies. Le Clergé y est très-nombreux & dans un fort grand éclat. Les Evêchez y sont l'un sur l'autre & de médiocre revenu, possédez cependant assez souvent par des Cardinaux, & autres Prélats de mérite ; parce qu'ils sont proche du Pape. C'est lui qui y nomme & qui y confére de plein droit. Quant à son revenu propre, on dit qu'il n'est pas

moins aujourdhui de dix à douze Millions.

Les Villes de l'Etat du Grand Duc de Toscane sont belles & peuplées, le Clergé y est riche & des mieux policez d'Italie. Dans le Royaume de Naples, les Villes sont en très-grand nombre; mais si vous en exceptez la Capitale & sept ou huit autres, le reste est petit & chetif. Il y a quelques Archevêchez & Evêchez considérables, & qui ont un assez bon revenu. Tous les autres sont de petite étenduë & valent très-peu. On y accuse le Clergé de deux défauts, savoir les dévots de Quietisme, qui est venu de ce Pays, & les autres de dissolution. Peut-être est-ce médisance, car il y a là de très savans & de très-pieux Ecclésiastiques, comme ailleurs. Les Prélatures des Etats du Duc de Savoye en Italie sont toutes assez bonnes, & tiennent beaucoup des maniéres Françoises. Les Evêchez du Milanois sont presque tous d'un gros revenu; mais l'on dit que l'on ne s'y souvient plus guéres de la Réformation de *S. Charles*. Les Ecclésiastiques de la République de Génes sont riches, & se poussoient autrefois à Rome par leurs talens & leur argent. Dans l'Etat de Venise les Prélats sont riches, le reste du Clergé pauvre, &

ne passe pas pour être fort régulier.

En France les Prélats sont riches, de qualité, & de mérite; les Religieux & les Religieuses d'une très-grande régularité; & le Clergé plus pieux & plus savant depuis un siécle, qu'en aucun autre Pays.

Le Clergé Espagnol se sent du faste de la Nation, & donne beaucoup dans l'extérieur. Le Peuple affecte aussi les dévotions qui paroissent & qui font de l'éclat, ce qui fait dire que les uns & les autres vont quelquefois aux Eglises pour autre chose, que pour y prier Dieu. On dit communément qu'en Portugal, le Clergé y est très-riche, l'Inquisition très-rude, le Judaïsme très-commun, & la pieté plus extérieure & plus décriée qu'en aucun autre Pays.

En Allemagne le Clergé n'est pas des plus reformez, & la dévotion s'y pratique un peu à la cavaliére; mais au moins ce que l'on en a est solide & sincére. Celui des Pays-bas est savant, par le moyen des Universitez qui y sont, le Peuple y est dévot & attaché à son ancienne Religion.

Les Portugais se récrieront, sans doute, sur le portrait, que M. de Com-

manville a fait de leur Clergé, & les Anglois diront qu'il a été mal informé sur ce qui les concerne. Voici ce qu'il en dit. Les Ecclésiastiques peuvent se marier, & s'adonnent plutôt au ménage qu'à l'étude; ce qui fait que ce qu'il y a de savans en ce Pays n'est pas toujours du Clergé. Les Chanoinies des Chapitres y sont encore assez bonnes; mais les Cures y sont médiocres, & la plûpart de très-petite valeur & dès qu'on voit quelcun des Ecclésiastiques ou du Peuple, qui a un peu de pieté, on le traite de Papiste. Tant d'ouvrages excellens qui partent tous les jours de la plume des Ecclésiastiques d'Angleterre; & tant * d'illustres Prélats, d'une pieté solide & reconnuë de tout le monde dont l'Eglise Anglicane est ornée aujourdhui & que personne ne soupçonna jamais de Papisme, font assez voir, que, sur ce point, notre Auteur a travaillé sur de très-méchans Mémoires.

En Ecosse les Prélatures sont peu de chose à présent. En Irlande, les Archevêques Protestans y ont encore quelque

* *Tels que sont, entr'autres, les Archevêques de Cantorbery & d'York d'à présent, l'Evêque de Londres, Celui de Worcester & je ne sai combien d'autres.*

que revenu ; les Evêques peu ; les Curez presque rien ; & le Peuple à qui on a ôté la Religion qu'il vouloit, n'en a plus en bien des endroits que pour la forme. Quelle conséquence ne pourroit-on pas tirer de ces derniéres paroles ? Mais laissons en le soin au Lecteur.

En Pologne l'Archevêque de *Gnesne* a de très-grans droits. Il est Régent du Royaume durant l'Interregne, & a pouvoir de tenir les Diétes pour l'élection du Roi, de le proclamer & de le sacrer ; & s'il se fait quelque entreprise contre les Loix, il peut convoquer le Sénat, pour s'y opposer. Il a la qualité de Primat & de Légat né du S. Siége avec un revenu & des officiers, plutôt comme un Prince, que comme un Evêque. Les autres Prélats sont à proportion de même dans une fort grande élévation. Ils ont les premiéres places dans le Sénat & presque tous des revenus très-considérables : mais souvent ils n'en font pas mieux leur devoir pour le Spirituel, dont ils se déchargent sur des Evêques *in partibus*, à qui ils donnent le nom de *Suffragans*. Les Chanoinies des Cathédrales sont très-bonnes, & il faut faire preuve de Noblesse en bien des endroits, pour les avoir

avoir. Les Curez aussi y sont riches, & les Religieux fort à leur aise : enfin toute l'Eglise y fleurit, & s'il y a pour les mœurs un peu de relâchement, comme ailleurs, au moins ce qu'on y voit de dévotion, paroit assez solide & assez régulier.

Je passe sous silence ce que l'Auteur dit du Danemarc & de la Suéde, pour être trop injurieux ; mais on sera surpris de lire de quelle maniére il s'exprime au sujet de la Livonie. *Elle reçut la foi*, dit-il, *sur la fin du douzième siécle par le moyen des Chevaliers dits Porte-Croix, qui s'en étoient mis en possession, & qui y firent les Missionaires à* LA DRAGONNE. Voila, je pense, le premier Livre imprimé en France avec Privilége, où se trouve cette expression, que les Réformez ont employée depuis quinze ans en tant d'occasions.

III. L'EGLISE Grecque fait le sujet de la seconde Partie de ce Livre. Les Ecclesiastiques de cette Eglise, n'ont point leurs Bénéfices en fonds de terre, ni en dîmes, comme parmi les Latins : ils ont seulement l'enclos de leurs Monastéres, s'ils sont Evêques, car la Hierarchie du premier Ordre se prend toujours parmi eux d'entre les Moines ; ou,

ou, s'ils sont Curez, de leurs Presbytére, où il y a quelques bois, prez, vignes, jardins ; mais cela ne va jamais loin. Le principal de leur revenu consiste en rétributions & honoraires qu'on leur donne, pour leurs diverses fonctions.

Les Patriarches prennent de l'Ordination des Prélats, qui sont de leur jurisdiction, tantot plus, tantôt moins, selon ce que peut valoir l'Archevêché ou l'Evêché. Ils en tirent une certaine redevance par an, & la font lever par les Evêques, à qui ils donnent la qualité *d'Exarques*, & qui, comme autant de Sergens, vendent jusqu'aux ornemens d'Eglise & aux Calices, pour avoir leur payement. Ils ont outre cela un écu d'or de châque mariage, & dix ou douze écus par an de chaque Paroisse de leur ville Patriarchale. Les ofrandes qu'on fait aux grandes Messes, & les quêtes qu'ils font par le moyen de leurs Eulogies, lors qu'elle est dite, leur valent aussi beaucoup, car c'est à qui donnera le plus, par ambition. Les Testamens leur sont aussi d'un grand profit ; parce qu'on auroit de la peine à mettre un homme en terre sainte, s'il n'avoit rien legué à l'Eglise. Enfin, ils gagnent aussi, en jugeant

geant les procès, dont ils ſe rendent tellement les maîtres, qu'aucun Chrétien n'oſe plaider devant des Infidéles, de peur d'être excommunié.

Les Métropolitains & les Evêques ont à proportion les mêmes droits. Ils tirent de l'Ordination des Prêtres, des mariages, des ofrandes, des Teſtamens, des jugemens des procès, des redevances annuelles, que doit leur faire châque Curé de leur Diocéſe. Il y en a à qui cela vaut plus de quatre mille écus de rente; mais la plûpart, avec toutes leurs extorſions & leurs Simonies, n'en peuvent pas faire deux cens écus.

Les Curez ont tant par feu de leur Paroiſſe, quelques prémices, quelques rétributions pour les Sacremens & pour les Meſſes, quelque part aux Teſtamens, & ne font rien qu'ils ne ſoient payez: mais le peuple eſt ſi pauvre en bien des endroits, que, pour le plûpart, ils n'en retirent pas de quoi vivre.

IV. Nous avons déja dit que la troiſiême Partie de ce Livre contenoit les Egliſes, qui ne ſont ni du Rit Grec, ni du Latin. La premiére & la plus nombreuſe eſt l'Egliſe Moſcovite. Elle a un Patriarche particulier, qui eſt élu par les Prélats de ſa dépendance.

Il

Il n'a guéres moins d'un million de revenu, & juge en dernier ressort de toutes les causes Ecclésiastiques. Son Palais a presqu'autant d'aparence, que celui du Prince. On ne met pas moins de deux mille Eglises dans toute sa Ville, tant Couvens & Paroisses, que Chapelles; mais la plupart fort petites; & tout cela est desservi par un nombre de Moines & d'Ecclésiastiques, qu'on fait monter à plus de dix mille. A l'égard des Prélats, qui sont de sa dépendance, ils consistent en Métropolitains, Archevêques, & Evêques. Les Métropolitains sont au nombre de quatre, & prennent ce titre comme ayant leur siége dans des Villes, qui étoient autrefois Capitales d'Etats fort considérables, & indépendans les uns des autres. Il y en a un qui réside à Moscou même, & qui est comme le Coadjuteur du Patriarche; & un autre à la grande Ville de Novogrod, qui prend la qualité de *Prototrône*. Les Archevêques sont au nombre de huit, & ont cette qualité, non seulement parce qu'ils relevoient immédiatement du Patriarche de Constantinople; mais encore comme étant dans des Villes Capitales de Province. Enfin, pour de simples Evêques, il n'y en a que deux

dans

dans ce vaſte Etat; & ce qui fait aparemment qu'ils n'ont que ce nom, c'eſt que leur Ville n'eſt point Capitale, & n'an aucune dignité.

Les Prélats Moſcovites ne peuvent point ſe marier, & doivent avoir fait vœu de Religion, ce qui emporte avec ſoi l'interdiction de la viande & du vin. Leur revenu eſt très-grand, & conſiſte en terres & en dîmes, & leurs Diocéſes ſont pour la plûpart d'une fort vaſte étenduë. Le moindre Clergé eſt ordinairement pauvre. Ceux qui en ſont doivent être mariez à une Vierge, & ne peuvent l'être qu'une fois. Leur Ordination ſe fait en leur coupant un peu de cheveux au haut de la tête, & les couvrant d'une calotte, qui eſt tellement leur caractére ſpécifique, que dès qu'on peut la leur ôter, on a droit de les traiter en Laïques. Les Réguliers, tant hommes, que femmes, ſont tous de l'Ordre de S. *Baſile*, & ont des régles fort auſtéres, mais qui ne s'obſervent guéres. Leurs Couvens ſont d'ordinaire très-riches & bien bâtis. Ceux des Religieuſes n'ont preſque point de filles, mais beaucoup de veuves, & plus encore de femmes mariées, qu'on y enferme par force. On ne prêche que rarement dans les Egliſes Moſ-

Moſcovites, & l'on y regarde les Sermons comme des ſources d'héréſie: mais on y lit les Homélies des Péres traduites en leur langue, & les Vies des Saints, qui font la plûpart des Pays même, & toutes remplies de Viſions & de miracles. Le Divorce s'y accorde aiſément, mais on ne peut paſſer à de troiſiémes nôces, ſans ſe faire excommunier. Leur année commence en Septembre, & leur Chronologie eſt depuis le commencement du Monde, comptant cinq mille cinq cens dix neuf ans juſqu'à Jeſus-Chriſt.

Les Moſcovites ne manqueroient pas d'eſprit, s'il étoit cultivé, mais ils n'ont preſque point d'étude. La plûpart ne ſavent ni leurs priéres, ni leur créance; & quand on leur fait quelque queſtion; ils répondent, qu'il n'y a que Dieu & leur *Czar* à qui il apartienne de la décider. Leur ſcience conſiſte, tant pour les Eccléſiaſtiques, que pour les Laiques, à boire & à fumer.

C'eſt encore pis en Géorgie. Il y a des Egliſes, où l'on n'entre pas une fois en dix ans, parce que la plus grande partie du peuple ſe contente d'adreſſer ſes priéres de loin à ſon image, que chacun y a contre les murailles, comme en Moſcovie; ayant ſujet de

craindre que les Saints ne se missent en mauvaise humeur, s'ils voyoient des gens aussi déréglez qu'ils le sont, qui vinssent de trop près les importuner. C'est ce qui oblige les Prêtres d'aller dire la Messe & d'administrer les Sacremens dans les maisons particuliéres. Ils ont pour cela une toile benite, qui leur sert d'autel portatif, & prennent quelque tasse & quelque assiéte malpropres pour leur servir de Paténe & de Calice, avec la premiére chemise sale, qu'ils peuvent trouver, pour chasuble & pour aube; & il faut qu'elle soit bien sale; puis que le plus riche Géorgien n'en change jamais plus d'une par an.

En parlant des Archevêchez & Evêchez Nestoriens, notre Auteur remarque l'origine de la fausse Tradition qu'on raporte au sujet des Chrétiens nommez *de S. Thomas*. Ils habitent sur la Côte de Malabar & sur celle de Coromandel. Les Portugais s'y étant établis & leur ayant demandé de qui ils avoient reçu la lumiére de l'Evangile, ils leur répondirent, qu'ils la tenoient de *S. Thomas*, c'est-à-dire, du Patriarche Nestorien, qui prétend que son Eglise a été fondée par ce saint, & qui, par cette raison, en met le nom dans ses Titres. Ils ajoutérent, que c'étoit

un

un nommé *Mar-Thomas*, qui avoit été leur premier Apôtre, & qui avoit même été martyrisé par les Idolatres du Pays, dans la Ville de Méliapour, où ils montrérent son sépulcre. Les Européens s'imaginérent que c'étoit l'Apôtre S. Thomas, qui avoit pénétré dans ces quartiers; & joignant ce qu'ils avoient apris de ces bonnes gens, avec ce qu'on voit dans quelques histoires apocryphes, que S. Thomas a prêché dans les Indes, ils en ont fait l'Histoire dont ils ont rempli toutes leurs Rélations, & par laquelle on nous veut faire croire que cèt Apôtre a terminé sa course en ce Pays. Mais il ne faut qu'examiner ce qu'on raporte de ce sépulcre, avec les caractéres & les autres figures, qui y sont gravées, pour se convaincre, que c'est une pure fable & un ouvrage tout-à fait moderne.

M. de Commanville dit encore, que quant au Nestorianisme, dont on accuse ces Chrétiens, quand ils viennent à l'expliquer, on voit que ce n'est presque qu'en eux qu'une erreur d'expression; que ce qu'ils apellent les deux Personnes en Jesus-Christ n'est proprement que les deux Natures, qu'ils y veulent conserver, sans confusion, & sans mélange, & que s'ils refusent de reconnoitre la

Vierge pour Mére de Dieu, ou de dire, que Dieu est mort pour nous, ce n'est que dans la peur qu'ils ont de donner quelque atteinte à l'incorruptibilité de la Nature Divine. Il croit aussi que la diférence des Eutychiens modernes d'avec les Orthodoxes consiste plus dans les expressions, que dans la chose même.

V. A LA fin de ce Livre on trouve deux Tables alphabétiques considérables, qui contiennent 275. pages. Dans la premiére on trouve les Archevêchez & Evêchez suivant l'ordre de leurs noms Latins, avec l'explication de ce qu'il y a de plus nécessaire & de plus curieux à en savoir. Les Archevêchez & *Evêchez*, qui subsistent encore à présent sont distinguez des autres par une étoile. La seconde Table Alphabétique est de ces mêmes lieux; mais selon les noms, qu'ils ont présentement. On y marque les revenus de chaque Archevêché & Evêché, lors qu'on l'a pû savoir. Ceux qui sont entre les mains des Protestans sont distinguez des autres par une étoile. M. de Commanville compte dans l'Eglise Latine cent onze Archevêchez, & à peu près six cens soixante & dix Evêchez. Cèt Ouvrage, au reste, paroit fort utile; & il n'y a guéres de Savant

ou de Curieux, qui n'en puisse faire un bon usage.

ARTICLE VI.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

MÉTAMORPHOSES *de la* RELIGION ROMAINE, *Qui ont donné lieu à plusieurs Questions agitées dans une Lettre envoyée au Cardinal le Camus par le Sieur* J. AYMON *T. J. U. D. Ci-devant Protonotaire Apostolique du Pape Innocent XI. & à présent Ministre du S. Evangile*. A la Haye, chez Abraham Troyel. 1700. in 12, pagg. 442.

CET Ouvrage est divisé en deux Parties. La premiére regarde le Dogme fondamental de l'Eglise Romaine, qui est son infaillibilité ; & la seconde regarde son Culte. Dans la premiére M. *Aymon* entreprend de faire voir I. Que l'Eglise Romaine n'a jamais eu le Privilége d'Infaillibilité qu'elle s'attribuë : & que quand même on le lui accorderoit, bien loin d'en tirer quelque avantage, elle se trouveroit obligée d'aprou-

ver les Schiſmes qu'elle condamne, & de canoniſer les perſonnes qu'elle anathématiſe. Il prouve la derniére partie de cette propoſition de ce que du tems du Schiſme des Papes, lors que certainement, ſelon les principes de l'Egliſe Romaine, l'un des Partis étoit Schiſmatique; il y a eu dans l'un & dans l'autre parti des perſonnes, que cette Egliſe a canoniſées.

M. Aymon prouve en ſecond lieu dans cette premiére Partie, que l'Infaillibilité, que l'Egliſe Romaine s'attribuë eſt incompatible, avec les erreurs dans leſquelles elle eſt tombée, comme cela paroit par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Tout le corps des Paſteurs de l'Egliſe Catholique ne ſoûſcrivit-il pas l'Héréſie Arrienne dans le Concile *d'Arimini*, en rejettant le terme de Conſubſtantiel, & le Pape *Liberius* n'aprouva-t-il pas le Concile de *Sirmium*, qui établiſſoit la même doctrine que celui d'Arimini? Dira-t-on que ce fut par crainte que les uns & les autres en uſérent ainſi. Il n'importe, ils ont ſigné l'erreur. Ce qu'une paſſion leur a fait faire dans cette rencontre, une autre paſſion pourra le leur faire faire dans une autre. On ſait bien que c'eſt la paſſion qui aveugle l'homme. Il ſuffit qu'on prou-

ve qu'il y est sujet, de quelque nature qu'elle soit, pour lui refuser le don de l'infaillibilité.

Enfin, l'Auteur entreprend de faire voir, que si l'Eglise Romaine a autant de déférence pour la Tradition des Péres, qu'elle témoigne en avoir, elle doit rejetter les Décisions du Concile de Trente; puis qu'elles se trouvent en plusieurs choses contraires à cette Tradition.

Dans la seconde Partie M. Aymon fait voir par des Extraits du Bréviaire, du Cérémonial & du Missel Romain 1. Qu'il y a eu de très-grandes variations dans le Culte de l'Eglise Romaine. 2. Qu'il est maintenant opposé & contraire à la doctrine du Concile de Trente. 3. Qu'il est rempli de plusieurs choses, qui engagent nécessairement les Fidéles dans l'Idolatrie, dans l'Impieté, dans l'hypocrisie, dans la superstition, & dans des pratiques aussi incompatibles entr'elles, qu'avec la Foi du Christianisme. M. Aymon paroit avoir beaucoup de lecture, bien connoitre les Dogmes, & les Cérémonies de l'Eglise qu'il a quittée, & très-sincérement persuadé de la verité de celle dont il fait profession présentement. Au reste, il n'est pas seulement Théo-

 logien;

logien ; il est aussi Mathématicien, & il vient de publier une feuille volante sur les Longitudes, dont voici le titre. *Diogiromètre, qui peut marquer fort juste le changement des Longitudes & des Latitudes sur tous les Bâtimens de la Mer ; en tout lieu, à toute heure, & quelque tems qu'il fasse. Machine inventée par le sieur J. Aymon, M. R. &c. qui ofre de faire voir par expérience qu'elle est propre à résoudre le fameux Problême des Longitudes, qu'on a cherché depuis longtems, pour perfectionner l'Art de la Navigation.*

II.

TRAITÉ DES BONNES OEUVRES *en général.* Par JEAN DE LA PLACETTE, *Pasteur de l'Eglise Françoise de Copenhague.* A Amsterdam, chez Daniel Pain. 1700. in 12. pagg. 328.

IL s'imprime un si grand nombre de Livres en ces Provinces, que quelque soin que nous prenions de les ramasser tous ; il nous en échape toujours quelques uns. Le Traité des *bonnes Oeuvres* de M. *de la Placette* est de ce nombre. Il y a déja quelque tems qu'il paroit, & il y en a pourtant fort peu,

que

que nous l'avons reçu. Tous les Ouvrages, qui sortent de la main de cèt Auteur sont si recherchez; que nous ne doutons point que celui-ci n'aît déja été lû de la plupart de ceux qui lisent nos Nouvelles. C'est pour leur épargner une seconde Lecture, que nous n'en ferons point d'Extrait dans les formes: & si quelques personnes ne l'ont pas encore lû, il sufira de les avertir qu'il est public, & qu'il mérite de l'être, pour exciter leur curiosité. Nous ajouterons seulement qu'un Traité sur cette matiére étoit nécessaire, pour desabuser bien des gens, de l'opinion qu'ils ont conçuë, que les Réformez n'ont pas pour les bonnes œuvres, toute l'estime qu'elles méritent, & qu'ils n'en croyent pas la necessité fort indispensable.

III.

PHILOSOPHIA VETUS & NOVA *ad usum Scholæ accommodata, in Regia Burgundia olim pertractata, à* JOH. BAPT. DU HAMEL. *Tomus Primus, qui Logicam. Tomus II. qui Philosophiam Moralem. Tomus III. qui Metaphysicam. Tomus IV & V. qui Physicam Generalem. Tomus VI. qui Tertiam Physicæ Par-*

tem complectitur. Editio quinta multò emendatior & auctior, cum Figuris æneis & ligneis. C'est-à-dire, *la Philosophie Ancienne & Nouvelle accommodée à l'usage de l'Ecole. Cinquième Edition.* A Amsterdam, chez les Huguetan. in 12. 1700.

LE grand nombre d'Editions, qui ont déja été faites de cette Philosophie est un préjugé avantageux de son utilité. Aussi M. du Hamel a-t-il eu soin de raporter toujours avec exactitude les sentimens des Anciens & des Nouveaux Philosophes avec les raisons dont ils les apuyent. Il n'a point négligé à l'égard de la Physique les nouvelles découvertes, qui ont été faites, & la seule derniére Partie, qui traite des Animaux en contient quantité de curieuses.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Italie.* Vous ne devez pas vous attendre à recevoir des Nouvelles Littéraires de ce Pays tous les mois. Les Impressions de Livres Nouveau

y sont aussi rares, qu'elles sont communes en Hollande. Ce n'est pas que nous manquions de Savans pour en composer; mais nous n'avons pas de Libraires, qui osent en entreprendre l'Edition; sans doute, parce qu'il n'y a pas assez d'Acheteurs, pour les rembourser des frais qu'ils seroient obligez de faire. Voici tout ce que j'ai pû recueillir depuis quelque tems. * On a imprimé ici (Rome) un *Octavo* de 134. pages, sous ce tître. *In Epistolam Eusebii Romani ad Theophilum Gallum de Cultu Sanctorum Ignotorum Apocrisis. In qua contra Eusebium defenduntur Reliquiæ è Catacumbis Romanis erutæ. Auctore Alexandro Plounierio Tomacensi, Presbytero, & S. Theol. Doctore.* Le Bibliothecaire du Cardinal *Imperiali* a fait imprimer *L'Aminta di Torquato Tasso difeso, & illustrato da Giusto Fontanini.* C'est le même, qui nous a donné dans un *in* 4. de 47. pages une excellente dissertation sous ce tître, *Delle Masnade & Altri servi secondo l'uso de Logabardi.* Celui qui publia il y a plus d'un an * *l'Historia della Volgar Poësia*, vient de donner un autre Ouvrage sous ce tître.

* *Extrait d'une Lettre dattée du 30. de Septembre.* * *Voyez les Nouvelles de la Rép. des Lettr. d'Octob. 1699. pag. 476.*

La Bellezza della volgar Poësia spiegata in Otto Dialoghi da Giovanni Crescimboni Custode d'Arcadia. M. *Paul Castelli* a fait imprimer à Venise un *in folio* de 578. pages sous ce titre. *Il Giorno Pasquale rettamente assegnato nel Calendario Gregoriano, si nel secolo decorso* 1600; *si nel presente* 1700. *Si negli altri auvenire difeso contra l'impugnatione de' Moderni. Da Paolo Castelli.* Les *Monumenta Veteris Antii*, dont vous donnâtes le titre dans vos Nouvelles du mois d'Avril * passé ne paroissent que depuis peu de tems. C'est un *in* 4. de 400. pages. On a imprimé à Florence *Notizie Letterarie ed Istoriche agl' Huomini Illustri dell' Academia Fiorentina. Parte Prima. Per Pietro Manini.* C'est un Ouvrage auquel on dit que Mr. *Magliabecchi* a bonne part.

D'Angleterre. On a réimprimé les Oeuvres du Docteur *Bate* avec quelques Additions. En voici le Titre, *Dr. Bate's Works, with two Discourses never before printed, &c. Oeuvres de Mr. Bate avec deux Discours, qui n'avoient point été imprimez ci-devant, savoir I. Sur les Méditations Divines II. sur la Crainte de Dieu. Avec quelques particularitez de la Vie de l'Auteur, dans un* Ser-

* *Pag.* 469.

Sermon funebre par M. How. in folio.
Ceux qui sont curieux des raretez de la Nature trouveront leur compte dans le Livre suivant. *Musæi Petiveriani Centuria Secunda & Tertia, rara Naturæ Opera continens, videlicet Animalia, Fossilia, Plantas, ex variis Mundi plagis advecta, ordine digesta, Nominibus propriis signata, & Iconibus æneis eleganter illustrata à Jacobo Petiver Pharmacop. Lond. & Regiæ Societatis Socio. Londini. in* 8. L'Auteur a fait venir de tous les endroits de l'Europe, & particuliérement des Indes Orientales & Occidentales tout ce que l'on a pû y trouver de plus curieux. Il témoigne sa reconnoissance à ceux qui lui ont aidé; & il a mis à la fin de son Livre quelques Instructions pour tous ceux qui voudront bien contribuer à satisfaire sa curiosité & celle du Public. Il leur aprend à conserver les Animaux, Fossiles, &c. qu'ils auroient dessein de lui envoyer & leur donne le moyen de les lui faire tenir sans beaucoup de peine ni de frais. M. *Parker* Medecin de Londres a entrepris de publier le premier jour de châque mois une feuille volante sous ce titre. *A New Account of the Alterations of Wind and Weather &c. Nouvelle Rélation des changemens du vent & de l'air par les dé-*

couvertes d'un Baromètre Portatif, de quel côté le vent doit soufler, & les nuages & la pluye doivent venir; & si le tems sera serain, couvert de nuées, humide ou sec. Nous avons déja vû celle de * Septembre. L'Auteur y a mis un petit Avertissement, où, après avoir dit, qu'il fait toutes ces découvertes par le moyen de son Baromètre portatif, il ajoute que ne le pratiquant que depuis peu d'années, il ne peut pas être sûr de toutes les sortes de changemens, qui peuvent arriver dans tous les tems, & dans tous les différens endroits, faute d'expérience; ni établir les bornes de toutes les tempêtes ou de tous les tourbillons, à cause de leur peu d'étenduë & de leur peu de durée. Que cependant il espére de pouvoir dire, quel tems il fera, ou quel vent il régnera châque jour autour de Londres un mois ou six semaines d'avance, sans craindre de se tromper entierement de deux fois en dix; „ car, *ajoute-t-il*, mon Baromètre ne m'aprend pas seulement „ quels vents, quelles nuées, pluyes, „ tonnerres, éclairs, gelées & neiges „ doivent arriver, mais aussi comment „ tout cela se fait, & ce qui les forme. „ Il fait aussi voir, *continue-t-il*, que les „ aspects

* *Dans une Lettre du 6. Octobre.*

„ aſpects des Planétes n'ont aucune in-
„ fluence, ou ne ſignifient rien par ra-
„ port aux changemens du tems ; & avec
„ le tems il découvrira bien d'autres
„ choſes. Ce nouveau Devin ſe fait beaucoup eſtimer à Londres ; & une perſonne qui demeure à vint milles de cette ville, marque, que ſi on lui fait quartier de deux jours en dix, comme il le demande, le reſte ſe trouve aſſez juſte. Voila bien de la tablature pour Meſſ. les Philoſophes. Si vous ſouhaitiez de ſavoir plus particuliérement ce que c'eſt que ce Baromêtre ſi merveilleux, l'Auteur en a donné la deſcription dans un Livre, qui paroit depuis quelques mois, & dont voici le tître. *An Account of a portable Baromêter*, &c. *Explication d'un Baromêtre portatif, avec les raiſons & les régles pour s'en ſervir, à peſer l'air, méſurer ſa hauteur, & prédire tous les changemens du tems, &c.* On imprime toutes les Oeuvres de *Joſeph* en Anglois *in folio*, *With great diligence reviſed and amended &c. revuë & corrigée avec ſoin ſur l'excellente Traduction de Mr. Arnauld d'Andilly ; & confrontée avec l'Original Grec, enrichie d'une nouvelle Carte de la Terre Sainte & de diverſes autres figures.* C'eſt-à-dire, que ce ſera une bonne Traduction ſur le

Fran-

François: la queüe qu'on ajoute n'est que *pro-forma*. Certaine Nation en use de même à l'égard des Langues, qui lui sont peu connuës. Elle traduit d'autres Traductions, qu'elle croit entendre un peu moins mal. J'ai lû une semblable Traduction de *l'Homme de Cour*, sur le François de M. *Amelot*, où l'on avoit exactement conservé l'obscurité de l'Original, & les ténébres du Traducteur.

Il s'est glissé une faute dans votre mois de * Septembre dans l'endroit où vous parlez du mariage de l'homme de 103. ans, vous ne donnez que 30. ans à la femme & elle en a cent. J'ajouterai à propos d'une longue vie, qu'il vient de mourir dans une de nos Provinces un homme âgé de 123. J'ai aussi charge de l'Auteur du Mémoire qui fait le premier Article de votre mois de Novembre dernier, de vous prier de corriger ainsi à la pag. 499. lig. 1. *quoi qu'il ait mis en marge par maniére de correction*, il faut lire, *en quoi il a très-bien rectifié la Version de Santes Pagnin, qui avoit traduit, comme on le peut voir à la marge.*

Permettez-moi, Monsieur, de faire quelques remarques sur ce que M. *Chevreau*

* 1700. *pag.* 328.

vreau dit de *Spinoza*, & que vous raportez dans votre mois de Septembre, 1700. pag. 300. Cèt Auteur dit que l'Electeur *Palatin* fit apeller Spinoza dans son Académie, pour y enseigner la Philosophie, *à condition de ne point dogmatiser*. Cette expression peut être fausse ou vraye, selon le sens qu'on lui donnera. Voici les termes de la Lettre de M. Fabrice, je me sers d'une Traduction Flamande. *Gy sult zeer groote vryheit van te Philosopheren hebben, die gy, gelyck by (de Vorst) geloost, niet sult misbruyken om de Godsdienst, die opentlyck vastgestelt is, t'ontroeren.* C'est à-dire, *vous aurez une fort grande liberté de philosopher, de laquelle, comme le Prince l'espére, vous n'abuserez point, pour troubler la Religion, qui est établie ici publiquement.* Spinoza répond, que si quelque chose eut été capable de lui faire embrasser quelque Profession, c'eut été l'ofre de celle que M. l'Electeur lui présentoit, surtout à cause de la liberté de philosopher, qu'on lui accordoit, mais qu'il avoit peur que cela n'allât à le distraire de ses Méditations, outre qu'il ne savoit pas bien jusqu'où s'étendroit la liberté qu'on lui accordoit, & il conclut ainsi. *Gy ziet dan, Z. W. Heer, dat ik niet door de hoop van een beter staat weerhouden word, maar*

dat ik my nu uyt liefde van de geruſtheit, die ik, gelyk ik geloof, door eenige middel, kan verkrygen, van d'openbare leſſen ontbouw, C'eſt-à-dire, *vous voyez donc, Monſieur, que je ne ſuis point retenu par l'eſpérance d'une meilleure condition; mais que je meprive de faire des leçons publiques, par amour du repos, que je puis obtenir par quelque moyen, comme je l'eſpére.* Vous voyez donc que l'Illuſtre M. *Bayle*, qui a eu connoiſſance de ces Lettres & les a même citées, a eu raiſon de dire, que c'étoit l'envie de méditer à ſon aiſe, qui avoit obligé Spinoza à n'accepter pas cette vocation. L'autre raiſon peut y avoir eu part; mais ce n'eſt pas la principale.

De France. On imprime actuellement chez le Sieur *Boudot* l'*Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences par M. de Fontenelle in 4*. C'eſt un livre où il y aura beaucoup de Figures. Le même Libraire imprime en la même forme, *Méthode pour la méſure des ſurfaces, la dimenſion des Solides, leurs centres de percuſſion, & d'oſcillation par l'explication du calcul integral, avec figures, par M. Carré de l'Académie Royale des Sciences.* On auroit beſoin d'un Traité élémentaire du calcul intégral, pour bien entendre le Livre de M. Carré On fait eſpérer que Mr. le Marquis de l'*Hôpital* le donnera inceſſamment,

ment, avec un Traité des Sections Coniques & autres lignes courbes. On lui a l'obligation du calcul diférentiel, qu'il a donné dans son Analyse des Infinis. Il paroit depuis peu un petit Livret *in* 12. qui a pour tître, *Nouvelle Découverte sur la lumiére, pour en mésurer & en compter les degrez, dédiée à Mr. le Duc de Chartres, par le R. P. François Marie Capucin, Prédicateur & ancien Professeur.* Ce Livre est aprouvé de deux Théologiens de l'Ordre, du Général, & du Provincial, il y a aussi à la fin une aprobation de M. de Fontenelle. Le stile sent beaucoup le Prédicateur; il y a de tems en tems de pieuses reflexions entremêlées. Pour dire en deux mots tout le mystére des *Lucimètres*, il y en a de deux sortes, selon ce Pére, le premier est tiré de la Dioptrique, & le second de la Catoptrique. Pour le premier, prenez un tuyau, mettez y des verres à lunettes l'un sur l'autre, jusqu'à ce que regardant par un bout vous ne voyez plus la lumiére, le nombre de ces verres sera le nombre des degrez de lumiére par raport à la force de la vuë de celui qui regarde. Pour le second, faites passer la lumiére par un trou dans une chambre bien fermée; que cette lumiére soit d'abord reçuë sur un miroir, & en suite qu'un autre miroir en reçoive

ve la réflexion, & que cette réflexion soit encore reçuë sur un autre miroir, & ainsi de suite, exposant des miroirs de distance en distance égale, jusqu'à ce que la lumiére ne paroisse plus, & ne puisse plus être refléchie; il faudra plus ou moins de miroirs, à mésure que la lumiére sera plus ou moins forte, & le nombre de miroirs pourra représenter un nombre de degrez de lumiére. Voila la découverte du R. P. François Marie. Il espére que peut-être, avec le tems on pourra découvrir dans son Lucimétre des utilitez, qu'il n'y aperçoit pas encore lui-même. C'est beaucoup pour lui d'avoir trouvé le chemin, d'autres trouveront, peut-être, le secret de l'aplanir & d'encherir sur ses lumiéres.

M. l'Abbé de *Bellegarde* a traduit en François les *Métamorphoses d'Ovide*, & y a joint des remarques. Cèt Ouvrage n'est pas encore public. Il paroit un petit Livre *in* 12. imprimé chez *Anisson*, qui a pour tître. *Le Luthéranisme abjuré par Madame la Princesse Marie Elizabeth Loüise Palatine de Deux-Ponts, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire de Paris, le* 4. *de Mai*, 1700. Je ne sai si vous avez oui parler d'un Livre dont voici le tître. *Réflexions sur la nature des remèdes, leurs effets, & leur maniére*

re d'agir, par Mr. de Saint André Conseiller Medecin Ordinaire du Roi. A Roüen.

Un Auteur Anonyme a déchargé sa bile sur le Livre intitulé *Historia Flagellantium*, dans un petit Ouvrage *in 12.* qui contient 43. pages, & qui a pour titre: *Lettre à Monsieur de L. C. P. D. B. sur le Livre intitulé*, Historia Flagellantium. Cette Lettre est une véritable Satyre, & qui attaque M. l'Abbé *Boileau* d'une maniére hardie & peu honnête. L'Eclipse, dit le Critique, que soufrit l'Histoire des Flagellans, dès qu'elle commença à voir le jour, vint d'une supression tacite, ou de l'avidité des Libraires de Hollande & d'Angleterre, & de l'empressement à enlever toute l'édition d'un Ouvrage, qui devoit être d'un grand débit chez eux. . . . . On m'a assuré depuis peu, dit-il, qu'on en faisoit une nouvelle Edition en faveur des Mousquetaires & autres Jeunes gens d'agréable humeur, qui le trouvent fort à leur gré. Il est en effet très-divertissant, & peut tenir son rang dans leur Bibliothéque entre *Rabelais*, *Bocace*, & les *Contes de la Fontaine*. Il ajoute que cet Ouvrage a mérité à Mr. Boileau le surnom de *Flagellant*, pour le distinguer des autres Ab-

Abbez Boileau, fort connus dans le monde par leur réputation & leur mérite. Dans tout le cours de la Satyre, le Critique apelle M. Boileau de ce nom de *Flagellant*, ou de *petit Flagellant*. Le portrait qu'il en fait est trop injurieux pour être rapporté ici. Je dirai seulement: que ce Critique n'épargne ni le Livre, ni la personne, sa Satyre est pleine d'invectives, de railleries, d'ironies, & de réflexions injurieuses; & son Ouvrage peut être mis avec justice au rang des Libelles diffamatoires. Car après tout, quand il y auroit quelque chose à reprendre ou dans le choix de la matiére du Livre de M. Boileau, ou dans la maniére dont il l'a traitée; cela n'empêche pas, que l'Auteur ne soit un honnête homme & de bonnes mœurs.

Il paroit depuis * quelques jours un petit Ouvrage en vers intitulé, *Confucius, Satyre nouvelle*. Il semble que l'Auteur veuille faire entendre, que la matiére ne méritoit pas qu'on disputât, & que la Sorbonne assemblât la Faculté de Théologie, il lui sufit, quant à lui de savoir son *Credo*, sans se mettre en peine de ce qui se passe si loin de lui.

J'ai oublié, en vous parlant du Livre de M. Boileau, de vous dire que les Jé-

* *Dans une Lettre du* 18. *Octobre.*

Jésuites l'ont attaqué & ont extrait de ses Livres, ou de ceux qu'il a aprouvez, diverses propositions, qu'ils croyent censurables. Il y en a une qui le paroit effectivement, la voici en François. *Les Ecrivains sacrez ont fait mention onze fois des flagellations, cinq fois principalement en parlant de Jesus-Christ notre Sauveur, qui fut flagellé malgré lui & contre sa volonté.* Cette expression paroit trop forte; mais on voit bien pourtant ce que l'Auteur veut dire, c'est que si Jesus-Christ a été flagellé par ses ennemis, il ne s'est jamais donné volontairement la Discipline, comme font les Moines. Voici une autre proposition, que je ne raporterai qu'en Latin. *Necesse est quum musculi lumbares virgis aut flagellis diverberantur, spiritus vitales revelli.... adeoque salaces motus ob viciniam partium genitalium & testium excitari, qui venereis imaginibus ac illecebris cerebrum mentemque fascinant, ac virtutem castitatis ad extremas angustias redigunt.* Si cette proposition n'est pas fausse, il est du moins sûr, qu'elle auroit beaucoup mieux eu sa place dans un Ouvrage de quelque Médecin, que dans celui d'un Prêtre Docteur en Théologie: mais il sied mal aux Jésuites de

rele-

relever de semblables propositions, puis que plusieurs de leurs Auteurs ont avancé des choses beaucoup plus capables de blesser les imaginations foibles & délicates. Il y a quelque tems qu'on a publié une nouvelle Edition de la Vie de *Sixte V.* augmentée d'un tiers, elle est faite sur la derniere Edition que M. *Leti* en a donnée en Italien. On a aussi imprimé pour la seconde fois le *Miroir des Urines*, augmentée d'une table des Maladies qui se peuvent connoitre par leur moyen. J'ai oublié de vous parler dans mes précédentes d'une Lettre du P. *Malebranche* Prêtre de l'Oratoire, contenant une Réponse générale aux Lettres que le P. *Lami* Réligieux Bénédictin lui a adressées.

De Hollande. Messieurs Huguetan impriment l'*Optatus Milevitanus* de M. *du Pin*, *in folio*. *Dictys Cretensis cum Notis Variorum & in Usum Delphini*, *edente Anna Febra Dacerii Uxore*, *in* 4. *Panegyrici Veteres. in Usum Delphini*, *adjectis Variorum Notis. in* 4. Ils font aussi une nouvelle Edition augmentée de la *Morale Abrégée* de M. *de la Placette*. La *Doctrina Temporum* du P. *Petau* dont nous annonça mes l'impression il y a plusieurs mois, aura des additions considérables, & sera en trois Volumes *in folio*.

Ce

Ce sont les mêmes Libraires, qui l'impriment.

Le Sieur *van Rhyn* Libraire de Delft, imprime les Commentaires sur les Evangiles de *François Luc de Bruges* Théologien de Louvain, fort connu de tous les Savans, & dont M. *Simon*, juge compétant, fait l'Eloge dans son *Histoire Critique des * Versions & des † Interprêtes du N. Testament*. Ces Commentaires furent imprimez à Anvers en 1606. Mais cette nouvelle Edition sera en meilleur ordre, le Libraire en ayant commis le soin à une personne intelligente, & qui a beaucoup de savoir.

Le Sieur Henri *Wetstein* Libraire à Amsterdam imprime actuellement, *Joh. Forbesii à Corse Opera* en deux Volumes *in folio*, dont le premier contiendra ses *Instructiones Historico-Theologicæ*, revuës & augmentées par lui-même. Le second la *Theologia Moralis juxta decem præcepta Decalogi*; qui n'a jamais été imprimée: son *Irenicum* changé & augmenté considérablement par lui-même, son Traité *de Cura atque residentia pastorali*, qui n'avoit jamais été imprimé non plus. Le même Libraire imprime *Julii Pollucis Onomasticum Græc. Lat. in folio*, *cum Commentariis doctissimis Gothofredi Jun-*

* *Chap. XII.* † *Chap. XLII.*

Jungermanni, Joach. Kuhnii, W. Seberi, Observationibus Cl. Salmasii & H. Valesii, Variis Lection. ab Is. Vossio collectis & plurimis Annotationibus Virorum Doctorum, hactenus non editis. De tout cela, rien n'a jamais paru que le Commentaire de *Seberus*. Le Texte Grec sera corrigé en une infinité d'endroits, & la Version Latine retouchée. Enfin, le même Libraire imprime encore *Menssonis Alting Pars Secunda Notitiæ Germaniæ Inferioris, sive Descriptio Frisiæ inter Scaldis Portum veterem & Amisiam, seu inter Sinc & Emese secundum medii ævi Scriptores; ab emancipatione Francorum, Im. Justiniano, ad* XIII. *Seculi finem; repræsentata Tabulis Geographicis novem & Commentario.*

TABLE *des Matieres Principales* Decembre 1700.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Pour les Nouvelles des six derniers Mois de 1700.

A.

des

D.

G.

H.

M.

Mau-

Réfor-

S.

Théo-

Sper-

Fin de la Table Alphabétique.